UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01995328 0

65

BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE
MORLAIX

IL NE FAUT PAS GARDER
LES LIVRES
PLUS D'UN MOIS

Toute détérioration d'un Livre sera compensée par une Amende

Morlaix. — Imp. Pierre Lecte

TRANSFERRED
LIBRARY
UNIVERSITY OF SEWANEE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresducardi02cons

MÉMOIRES

DU

CARDINAL CONSALVI

TOME SECOND

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie), en juin 1864.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR
RUE GARANCIÈRE, 8.

I

Lettre du roi Louis XVIII au cardinal Consalvi.

Mon Cousin, au moment où j'apprends l'heureuse conclusion de l'importante négociation que j'avois entamée avec le S.t Siege, mon premier mouvement est celui de la plus vive gratitude envers le Saint Pere, aux pieds duquel je vous prie de déposer l'hommage de ma filiale vénération, et à ce sentiment, j'en joint un autre, non moins juste ni moins doux, c'est celui des obligations que la Religion, l'Eglise de France, mon Peuple, et moi en particulier, nous avons tous à la constance, à la sagesse et à l'habileté de vos travaux dans la conduite de cette grande affaire. Recevez donc mes remercimens, recevez les témoignages de mon estime et ceux de mon amitié, à laquelle, je l'avoue, je mêle un peu d'amour-propre, car le jugement que j'avois, il y a vingt quatre ans, porté sur Monsigneur Consalvi, se trouve aujourd'hui pleinement justifié par le Cardinal Secretaire d'Etat. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

A Paris ce 5 Septembre 1819.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL CONSALVI

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU PAPE PIE VII

AVEC

UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

CES MÉMOIRES, PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS,

SONT ENRICHIS

DU FAC-SIMILE DE HUIT AUTOGRAPHES PRÉCIEUX.

TOME SECOND.

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 8.

1864

Tous droits réservés.

APR 2 1960

MÉMOIRES

SUR

DIVERSES ÉPOQUES DE MA VIE.

Je suis né à Rome, le 8 juin 1757, et j'ai été baptisé sous le nom d'Hercule dans l'église de Saint-Laurent *in Damaso*. Je suis le premier de quatre frères et d'une sœur, qui mourut au berceau avec mon troisième frère. Mes parents furent le marquis Consalvi, de Rome, et la marquise Claude Carandini, de Modène.

Mon aïeul, le marquis Grégoire Consalvi, n'était pas Romain, mais de la ville de Toscanella [1]. Ce n'était pas non plus un Consalvi, mais un Brunacci. La famille Brunacci était une des plus nobles de Pise; elle est éteinte depuis peu d'années dans deux femmes, les dernières de cette famille. Il y a environ un siècle et demi qu'un des Brunacci de Pise vint dans l'État ecclésiastique, et s'établit à Toscanella;

[1] Le cardinal d'Andréa, étant délégat apostolique de la province de Viterbe, s'entendit avec le gonfalonier et les principaux habitants de Toscanella, dont était originaire la famille du cardinal Consalvi, pour faire ériger un monument à ce grand homme. Le buste en marbre de Consalvi, supporté par une

c'est de lui qu'est descendu mon aïeul Grégoire Brunacci, comme le prouvent les lettres testimoniales de sa naissance et celles de ses ancêtres, extraites des registres paroissiaux. La famille Consalvi, de condition distinguée, mais non appartenant à la noblesse romaine, demeurait à Rome. Le dernier d'entre eux, nommé Hercule, laissa son héritage à Grégoire Brunacci, à la charge de prendre les armes et l'habitation de sa famille, comme il appert de son testament. Ainsi, Grégoire Brunacci devint Grégoire Consalvi. Enrichi des biens de la maison Consalvi, il s'établit à Rome, où naquit mon père Joseph.

A la mort des deux dames Brunacci, de Pise, ma famille aurait pu hériter d'une partie de leurs biens; mais l'abolition des fidéicommis, décrétée en Toscane par

colonne également de marbre, se trouve maintenant à la place d'honneur dans la salle municipale, avec l'inscription suivante :

HERCULI. CONSALVI. PAT. CARD.
PII. VII. PONTIFICIS. MAXIMI
FERE. QUANDIU. TENUIT. SACR. PRINCIPATUM
A. NEGOTIIS. PUB.
QUEM
DIFFICILLIMIS. REI. CHRIST. ET. PUB. TEMPORIBUS
ARDUA. QUÆQUE. EXPLANANTEM
MAGNA. PERFICIENTEM
EUROPA. UNIVERSA. ADMIRATA. EST
ORDO. ET. POPULUS. TUSCAN.
AUCTORE. HIERONYMO. DE. ANDREA
ANTIST. PRÆF. CIVIT. ET. PROV.
CIVI. PRÆCLARE. DE. PATRIA. MERITO
ANNO. MDCCCXXXXI.

le grand-duc Léopold, avait précédé. Elle rendait cette acquisition un peu douteuse.

Je ne m'en occupai point. L'envie d'acquérir n'a jamais été ma passion : d'ailleurs mon existence, sans être opulente, suffisait à un modeste entretien, grâce aux divers revenus des charges que j'ai successivement remplies. C'est ainsi que, mis par une faveur du Ciel en dehors de toute vanité et de toute ambition, je n'ai jamais eu l'idée de faire connaître que j'étais un Brunacci et non un Consalvi, lorsque la jalousie ou l'ignorance de mes titres fit parler de ma famille comme d'une famille de noblesse nouvelle, et non ancienne comme n'étaient pas les Consalvi. J'aurais pu facilement démentir ces imputations ou erreurs. Persuadé comme je le suis que la plus précieuse noblesse est celle du cœur et des actions, convaincu en même temps de la fausseté de ces allégations, et persuadé que j'étais bien un Brunacci, et non un Consalvi (ce que d'autres d'ailleurs savaient fort bien), je méprisai ces bruits, que je pouvais faire tomber instantanément, en mettant ma descendance au grand jour du Capitole. Je ne changeai pas de manière de voir quand la position plus élevée où j'arrivai par la suite m'aplanissait beaucoup la voie pour le faire.

Je n'avais pas six ans lorsque je perdis mon père. Il mourut de langueur à vingt-cinq ans, le 28 mai 1763, et fut inhumé dans l'église de Saint-Marcel au Corso, où nous avions un tombeau

de famille. Ma mère aimait beaucoup son frère Philippe Carandini — depuis Cardinal — et son père, qui, devenu veuf, était entré en prélature et avait une charge à Rome. Elle voulut habiter avec eux; elle cessa de demeurer dans ma maison, dont elle tirait néanmoins un douaire de huit cents écus par an. Moi et mes deux frères, Jacques-Dominique et André, qui étaient le second et le quatrième, selon l'ordre de naissance des cinq enfants qu'avait eus mon père en six années de mariage, nous restâmes auprès de notre aïeul le marquis Grégoire.

Nous le perdîmes en 1766, et il fut déposé, lui aussi, à Saint-Marcel. Dans son testament, il nous confia à notre tuteur le cardinal André Negroni. Ce très-digne personnage avait été élevé dans le collége des pères Scolopii [1] à Urbino. Ce collége était alors très-florissant; on y accourait de toutes parts. Le Cardinal se détermina donc à nous y envoyer pour faire notre éducation. Nous nous y rendîmes au mois de septembre 1766.

Je restai dans cette maison environ quatre ans et demi, et j'y fis mes études de grammaire, mes humanités, et même, pendant plus d'une année, j'y suivis le cours de rhétorique. Ce fut une circonstance douloureuse qui occasionna mon départ d'Ur-

[1] Les *Scolopii* ou frères des *Scuole pie* appartiennent à une congrégation de clercs réguliers qu'on appelle aussi les pauvres de la Mère de Dieu. Suivant les règles de leur fondateur, saint Joseph Calasanzio, ils doivent se charger de l'éducation des jeunes gens.

bino avant d'avoir terminé mes études. Mon second frère, Jacques-Dominique, y contracta une horrible maladie. On l'attribua — je ne veux pas affirmer avec certitude que telle en fut la cause — à la brutale férocité d'un religieux, surveillant de la division (*prefetto della camerata*) où nous nous trouvions. Ce surveillant frappait avec un gros nerf de bœuf, et pour chaque peccadille commise dans la journée, les faibles enfants revêtus seulement de leurs chemises au moment où ils allaient se mettre au lit. Or moi, qui n'avais que dix ans, j'étais l'un des plus âgés. Mon pauvre frère se plaignit bientôt d'une douleur très-intense à l'un de ses genoux, sans aucun signe extérieur tout d'abord; mais peu à peu le genou se dressa presque jusqu'au menton, et demeura ainsi durant le reste de sa vie.

Ma mère et notre tuteur le firent revenir à Rome pour le soigner. Il fallut envoyer de Rome à Urbino la litière du Palais pontifical — on n'en trouva pas d'autre, — car il était impossible que mon infortuné frère pût faire ce long trajet sans être porté sur un lit. Arrivé à la maison maternelle, après avoir langui dans la souffrance et subi une opération chirurgicale, il mourut vers l'âge de dix ou douze ans et fut enterré à Saint-Marcel. Le grand amour que je lui avais voué me fit amèrement ressentir sa perte, bien que je ne fusse que petit enfant. Mais ce n'était pas le coup le plus douloureux que me préparait mon triste sort.

Le Cardinal tuteur, voyant que, par suite de ce trépas, notre mère en voulait toujours au collége d'Urbino, nous rappela, mon frère André et moi, pour nous placer dans le collége Nazaréen à Rome, tenu, lui aussi, par les Scolopii. Mais une circonstance accidentelle ne lui permit pas de réaliser son projet. Le cardinal Negroni, étant prélat, avait été auditeur du cardinal duc d'York, alors évêque de Frascati. Or, ce royal Cardinal, fils de Jacques III, roi d'Angleterre, rouvrait justement alors son séminaire et son collége, qu'il venait de retirer des mains de la Société de Jésus. Comme il recrutait de jeunes clercs pour peupler cet établissement, il demanda au cardinal Negroni de nous y envoyer, lui promettant de nous accorder à tous deux sa protection spéciale.

Le cardinal Negroni ne put pas refuser; il vit même qu'il commençait notre fortune en nous plaçant sous la protection d'un aussi puissant personnage.

Nous fûmes installés dans le collége de Frascati au mois de juillet 1771 pour y terminer nos études. J'acquis de la sorte les faveurs et l'amour infini dont, à dater de ce moment, le cardinal duc d'York m'honora jusqu'à la dernière heure de sa vie. Je restai à Frascati environ cinq ans et demi; j'y terminai la rhétorique, la philosophie, les mathématiques et la théologie. J'eus le bonheur d'avoir en rhétorique, en philosophie et en mathématiques deux excellents professeurs, et j'appellerai même le second très-excellent. Je puis bien dire que c'est à

lui que je dois presque entièrement ce discernement, cette critique, ce jugement sûr — si toutefois j'en ai un peu — que l'indulgence des autres, bien plus que la vérité, a fait quelquefois remarquer en moi. Je prie ceux qui par hasard parcourront ces lignes de regarder ce que je dis à ce sujet comme un effet de ma reconnaissance pour le maître auquel je rapporte le peu que je sais, et non comme une louange de ma propre personne. C'était un homme d'un rare mérite : il connaissait la philosophie, les mathématiques, la théologie et les belles-lettres, et j'ai rarement vu quelqu'un digne de lui être comparé.

Je contractai au collége de Frascati une maladie très-sérieuse qui interrompit mes études pendant quelques mois, et non sans me causer un véritable préjudice. Je fus appelé à Rome et placé par mon tuteur dans la maison maternelle, afin de m'y rétablir. Je retournai ensuite au collége. Je fis cette maladie au printemps de 1774, et je me trouvais en convalescence à l'époque de la mort de Clément XIV, ainsi qu'au commencement du Conclave dans lequel Pie VI fut élu. Ayant achevé ma théologie au séminaire de Frascati, je le quittai définitivement au mois de septembre 1776. Mon tuteur me plaça, et plus tard il y plaça aussi mon frère André, qui était resté au collége pour achever ses études, dans l'Académie ecclésiastique ouverte de nouveau à Rome par le nouveau pontife Pie VI, qui l'entourait d'une spéciale protection. J'y demeurai six ans et

mon frère quatre, et j'y étudiai les lois et l'histoire ecclésiastique professée par le célèbre abbé Zaccaria, autrefois jésuite. En sortant de cette académie, je reçus une pension de cinquante écus, ainsi que mon frère. Nous penchions l'un et l'autre vers l'état ecclésiastique, moi plus que lui cependant; c'est pourquoi j'embrassai cette carrière, quoique je fusse l'aîné de la famille. Quant à André, il renonça au sacerdoce, non pour se marier — ce qu'il ne fit jamais, — mais parce que sa santé ne lui permettait pas de consacrer toutes ses heures, et spécialement celles du matin, aux occupations et aux études imposées par les devoirs de cet état et les emplois qu'il aurait pu remplir.

Par délicatesse de conscience, il ne se crut pas autorisé à demander dispense pour conserver un bénéfice ecclésiastique de cent écus, qu'il tenait de la générosité du Pape. Il le remit loyalement entre les mains du donateur. Sans que je l'eusse sollicité, le Pape déclara au cardinal dataire que ce bénéfice étant déjà entré, comme on dit, dans ma maison, il ne voulait point l'en retirer, et qu'en conséquence on devait m'en attribuer la collation. Ce fut la seule rente ecclésiastique que je touchai jusqu'au Cardinalat. La pension dont j'ai parlé plus haut cessa de m'être payée à l'époque de l'invasion de Ferrare par les Français.

Nous sortîmes, mon frere et moi, de l'Académie au mois d'octobre 1782, avec la pensée d'entrer dans

la prélature. Il nous était impossible de vivre sous le même toit que notre mère, qui, demeurant avec son frère, ne pouvait pas se réunir à nous. Nous choisîmes donc une habitation près d'elle, dans le casino Colonna, aux *tre canelle*, nous réservant d'en prendre une plus fixe et plus convenable quand je serais devenu prélat. Le 20 avril 1783, tandis que je demeurais dans cet appartement provisoire, je fus nommé camérier secret de Sa Sainteté, et par conséquent prélat de mantellone [1]. A la fin du mois d'août de cette même année, je fus éprouvé par une perte qui me causa une très-vive douleur. J'avais jusqu'alors fréquenté plus que toute autre la maison Justiniani : j'étais l'ami du prince et de la princesse Justiniani, ainsi que de leurs deux filles, mariées l'une dans la maison des princes Odescalchi, l'autre dans la maison des princes Ruspoli. Cette dernière fut attaquée par la petite vérole, alors qu'elle était enceinte, et il lui fallut dire adieu à la vie à l'âge si tendre de dix-huit ans. C'était un miroir de toutes les vertus, elle apparaissait aussi aimable que sage. Vingt-neuf années se sont écoulées, et aujourd'hui je ressens aussi profondément ce malheur que le jour où il arriva. Je puis dire qu'après le trépas de mon frère — alors que j'étais presque enfant — la mort de la princesse Ruspoli fut pour ma jeunesse et pour

[1] Le camérier secret ou prélat de mantellone n'a qu'une charge spéciale, c'est de se tenir dans les salons ou antichambres du Pape pour recevoir les personnes admises à l'audience.

mon âge mûr la première de toutes les pertes si cruelles que j'eus à déplorer par la suite. Il paraît que le Seigneur voulut éprouver ainsi la sensibilité peut-être trop ardente de mon cœur, ou plutôt je crois que, dans sa clémence, il chercha à punir mes nombreux péchés par ces deuils que mon caractère me rendait plus pénibles.

Pendant un an et plus, je fus camérier secret du Pape. Au mois de juin 1784 — si je ne me trompe, car je ne me rappelle pas très-bien, — ou dans le mois d'août au plus tard, je devins prélat domestique[1]. J'habitais déjà le petit palais au bas de la daterie; je ne le quittai qu'à ma promotion au Cardinalat et quand je fus nommé ministre.

Aux vacances d'automne, j'allai à Naples avec mon frère afin de rétablir ma santé compromise par une maladie assez sérieuse que je fis au mois de septembre. Nous revînmes à Rome dans les premiers jours de novembre. Autant que je puis m'en souvenir, il se passa encore quatorze ou quinze jours sans que j'eusse aucune charge. J'étais cependant référendaire de la signature. La Curie se disait contente de mes services, et personne plus que moi n'était rapporteur d'autant de causes. Des quarante qui sont le

[1] Les prélats domestiques forment à Rome un corps essentiellement distingué. Ils occupent toutes les charges prélatices qui doivent, selon leur mérite et les services rendus au Saint-Siége, soit dans le spirituel, soit dans le temporel, les conduire en un temps plus ou moins rapproché aux honneurs de la pourpre romaine.

non plus ultra des séances de ce tribunal, moi seul j'en avais vingt-cinq et même trente.

Je fus enfin nommé *ponente del buon governo* [1] dans une promotion nombreuse que fit le Pape à peu près au mois de janvier 1786 — si j'ai bon souvenir. Mon premier pas ne fut ni trop prompt ni trop inespéré, comme celui de plusieurs autres dans cette promotion, et j'aurais pu, si j'avais songé à en prendre la peine, avancer bien plus vite. Il m'eût été facile de marcher à pas de géant, ainsi que plus d'un de mes compagnons de l'Académie ecclésiastique et d'autres prélats mes confrères, si, à l'indulgence que me témoignait le Pape et à la réputation que me créait le grand concours de la Curie, j'avais cherché à joindre quelques-uns des bons offices de ceux qui s'offraient de me servir auprès du Souverain Pontife. Mais outre que mon caractère était très-éloigné de demander et plus encore de faire la cour au premier venu pour mon avancement, j'avais eu sur cette matière un trop bel exemple dans la personne de mon tuteur, le cardinal Negroni.

Cet homme sans ambition, que sa probité, ses mœurs, l'élévation de son esprit, l'affabilité de ses manières et son désintéressement rendaient incomparable, ne fut pas heureux dans sa carrière. Durant

[1] On appelait à Rome *ponente del buon governo* les prélats qui jadis faisaient partie de la Congrégation *del buon governo*. Cet emploi avait pour but d'examiner toutes les questions municipales et de les juger. En 1847, Pie IX a réuni ce tribunal à celui de la Consulte.

sa prélature il n'avait rien obtenu, malgré sa capacité et ses mérites, uniquement parce qu'il ne fit la cour à personne et qu'il ne sollicita rien. En fin de compte cependant, la vérité perça d'elle-même, et, sous le pontificat de Clément XIII, il devint auditeur du Pape [1], cardinal et secrétaire des Brefs. Au Conclave de Pie VI, on le mit sur les rangs pour être élu Pape, et Pie VI le nomma dataire [2]. Or jamais il ne demanda rien, et chose rare et même unique, il fut constamment estimé et aimé par trois papes successifs, Clément XIII, Clément XIV et Pie VI, qui tous, comme on sait, différaient d'habitudes et de caractère. Il professait donc une maxime, maxime mise par lui en pratique dès le principe et qu'il m'inculquait sans cesse avec beaucoup d'autres excellentes, — je veux payer ce tribut de reconnaissance à sa mé-

[1] Avec le majordome et le maître de chambre du Souverain Pontife, l'auditeur du Pape, un des quatre prélats palatins comme les deux premiers, a le droit d'habitation dans un des palais apostoliques. A Rome, on l'appelle *uditore santissimo*, par une fausse interprétation du titre latin *auditor sanctissimi*. Autrefois cet auditeur assistait le Pape dans ses audiences publiques; il prévenait quand le Saint-Père devait tenir la congrégation de la signature ou de la grâce. Il accordait la permission de recourir au tribunal de la signature, et il désignait les causes à rapporter.

L'auditeur du Pape est toujours un prélat choisi parmi les légistes les plus renommés. Le Pape s'en sert pour étudier et approfondir beaucoup de procès qui sont déférés à sa justice souveraine. L'auditeur a encore la charge d'apprécier le mérite des ecclésiastiques promus à la dignité épiscopale.

[2] Le cardinal dataire est celui qui préside à la daterie. La daterie est la chancellerie où, à Rome, s'expédient les actes pour les bénéfices et les dispenses.

moire. — Le Cardinal me disait : « Il ne faut rien demander, ne jamais faire la cour pour avancer, mais s'arranger de manière à franchir tous les obstacles par l'accomplissement le plus ponctuel de ses devoirs et par une bonne réputation. »

Je suivis toujours ce conseil, et quand j'étais à l'Académie ecclésiastique, je ne flattai jamais le célèbre abbé Zaccaria — que cependant j'estimais beaucoup. —

C'était un homme que le Pape aimait et qui, par ses rapports favorables sur les talents et les études de plusieurs de mes compagnons, avait commencé leur fortune. Je ne fréquentais pas davantage les Cardinaux, ou ceux qui approchaient le plus près du Saint-Père. Poussant même les choses au delà des justes bornes, je ne visitai jamais, ainsi que mes confrères, les neveux du Pape, et je n'assistai jamais à leurs réunions, car j'avais peur qu'on ne crût que l'intérêt me guidait.

Tandis que j'étais *Ponente del buon governo*, on m'attribua encore un autre emploi. Il existait depuis longtemps une Congrégation de trois cardinaux, présidant à la direction et à l'administration de l'œuvre de l'hospice apostolique appelé Saint-Michel *a Ripa*. Cet hospice contient cinq divisions ou communautés, l'une de vieillards, l'autre de vieilles femmes, la troisième de filles, la quatrième de petits enfants et la cinquième de jeunes débauchés.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'importance,

de l'étendue, de la direction et de l'administration qu'entraîne cette œuvre gigantesque. Deux des Cardinaux de la Congrégation étant morts, comme le Pape avait toujours eu la pensée d'abolir cette Congrégation et de faire de Saint-Michel une charge prélatice, il ne les remplaça pas. Le cardinal Negroni survivant demeura seul à la tête de l'hospice. La Congrégation avait pour secrétaire monsignor Vai. Quand il mourut, le cardinal Negroni, sans me consulter, me proposa au Pape pour le remplacer, et c'est ainsi que je devins secrétaire de la Congrégation. Je m'efforcai de mériter de mon mieux la confiance que le Cardinal me témoignait; et comme l'état de sa santé ne lui permettait plus de faire de la direction de ce grand établissement l'objet de ses occupations assidues, ce soin retomba sur moi seul. J'eus à traiter toutes sortes d'affaires.

L'année 1789 arriva. Ce fut une époque de grands désastres généralement pour tous, à cause de la révolution sans pareille qui éclata en France vers la moitié de cette année, et qui se répandit comme un vaste incendie dans l'Europe entière et même au delà. Ce fut aussi pour moi, en particulier, une époque de véritables disgrâces qui surgirent alors, ou dont les conséquences se firent sentir plus tard.

Et d'abord, vers les premiers jours de l'année, mes amertumes commencèrent par la perte que je fis de mon cher bienfaiteur le cardinal Negroni. L'attachement que je lui avais voué depuis mon enfance,

— car j'étais sous sa tutelle, — les faveurs que j'en avais reçues, les maximes de vertu et de bonne conduite, les sages conseils que sans cesse il semait dans mon âme et les exemples par lesquels il les appuyait, me rendirent cette perte doublement cruelle. De pareils actes me gravèrent profondément dans le cœur son vénérable et bien cher souvenir.

Une attaque d'apoplexie causée par un vice organique dont il avait depuis longtemps des présages certains, l'enleva en un instant, le 17 janvier.

Peu après, mon cœur reçut encore un coup très-sensible du même genre. J'avais à mon service un jeune homme de vingt ans, de mœurs angéliques, d'une prudence, d'une intelligence et d'une capacité très au-dessus de sa condition, d'une rare intégrité et d'une fidélité sans exemple, d'une propreté en tout et d'une amabilité peu communes. Un dimanche — c'était le 1er mars, — comme il revenait avec sa femme de Saint-Michel a Ripa, quatre soldats échauffés par le vin et par la luxure se mirent à les suivre. D'abord à l'aide de paroles, ensuite par des actes indécents, ils tourmentèrent la pauvre femme et cherchèrent à la faire accéder à leurs désirs. Le malheureux jeune homme, avec beaucoup de patience, hâta sa course sans oser se retourner vers eux. Mais voyant que, malgré cela, ils voulaient exécuter leur projet et qu'ils touchaient les vêtements de sa femme, il fit volte-face et leur dit avec douceur que c'était son épouse, et qu'il les priait de

cesser leurs poursuites et leurs obsessions. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer leur colère. Les soldats le saisirent avec violence, ils l'arrachèrent d'auprès de sa femme. A quelques pas de distance, l'un d'eux, malgré ses prières, — il n'avait point d'autre défense, — lui enfonça sa baïonnette dans une côte. Le coup, ayant traversé l'artère, le tua en peu de minutes, noyé dans une mare de sang. Ce genre de mort et la perte de cet excellent jeune homme, qui m'était très-attaché, me furent plus pénibles qu'on ne saurait se l'imaginer. Cette même année, j'eus la douleur de perdre la duchesse d'Albany, nièce du cardinal duc d'York, qui m'avait toujours comblé de bontés et de gracieusetés. Elle mourut très-jeune à Bologne, où elle était allée prendre les bains d'après l'avis de la Faculté. Elle cherchait à se guérir de deux maladies, restes d'une petite vérole mal soignée, ou qui n'avait pas rendu suffisamment.

Enfin la mort d'un autre de mes domestiques, ayant tous les droits à mon estime à cause de la fidélité et de l'attachement avec lesquels il me servait, mit le comble aux afflictions de cette espèce, afflictions, je l'ai dit, par lesquelles mon âme a toujours été très-éprouvée.

Le cardinal Negroni emportait dans sa tombe la congrégation de Saint-Michel a Ripa, et je restai seul chargé de cette œuvre importante. Je n'ignorais pas que la pensée du Pape était d'en former une charge prélatice d'un grade élevé. Cependant. comme je ne

savais pas cela d'une manière officielle, et qu'en outre je présumais que ce changement ne plairait pas aux Cardinaux, perdant ainsi la prérogative de cette fonction dans laquelle trois d'entre eux étaient employés à la fois, et qui leur valait l'exercice d'une magnifique juridiction, sans compter d'autres avantages, je crus que je devais m'adresser au Pape pour qu'il daignât nommer un ou plusieurs cardinaux protecteurs afin de remplacer le défunt.

En agissant de la sorte, je voulais encore empêcher les autres de soupçonner que j'avais travaillé pour moi-même, si le Pape, rendant cette charge prélatice, venait à faire tomber le choix sur ma personne, ainsi que c'était le plus probable. Je me présentai donc à Sa Sainteté; je lui annonçai la mort du cardinal Negroni, et le vide absolu qu'elle produisait dans la congrégation dont j'étais le secrétaire. Je la priai de pourvoir à la vacance en faisant une nouvelle nomination d'un ou de plusieurs cardinaux. Le Pape me coupa la parole en disant : « Vous ne savez donc pas que Nous voulons rendre cette commission prélatice? Nous voulons que le prélat qui en sera investi habite sur les lieux mêmes, et se trouve ainsi à portée de donner tous les soins, la vigilance et l'activité que réclame un établissement aussi vaste, tant pour l'éducation de la jeunesse et le bonheur de la vieillesse, que dans le but de ranimer, de vivifier et de développer de plus en plus les arts si utiles qu'on y enseigne au grand avantage des individus et de l'État. » Je

répondis qu'il ne m'appartenait pas d'examiner les volontés de Sa Sainteté, ni de les prévenir, et qu'en proposant la nomination d'un ou de plusieurs cardinaux, je ne faisais que ce que l'état actuel des choses me suggérait comme un devoir de situation; que puisque le Pape désirait opérer la modification indiquée, — Sa Sainteté me répétait en effet que depuis longtemps elle songeait à en agir ainsi, — je le priais de réfléchir qu'il fallait sans retard pourvoir en quelque manière aux besoins de l'hospice; que tous mes droits avaient cessé du moment que la congrégation dont j'étais le secrétaire n'existait plus. Il répliqua : « Vous parlez avec justesse. Nous vous ferons expédier provisoirement le titre de président avec les facultés nécessaires, jusqu'à ce qu'on rédige le bref d'institution du nouveau système, qui placera cet emploi prélatice dans un degré convenable. »

Le Pape ne s'ouvrit pas davantage sur ses desseins ultérieurs; il ne me dit point qu'il me confierait cette charge ou qu'il la destinait à un autre, quand on aurait pris tous les arrangements. Mais tout portait à croire que je serais choisi de préférence, parce que déjà j'occupais le poste et que le Pape témoignait la véritable satisfaction que ma manière d'administrer lui causait. Le rétablissement de la fabrique des draps, supprimée depuis longtemps dans cette pieuse maison, m'avait beaucoup grandi aux yeux d'un Pontife qui protégeait avec tant de splendeur les arts et les établissements utiles à l'État. Je ne parlerai pas des

autres innovations que j'introduisis dans cet hospice, innovations dont Sa Sainteté se montra fort contente. Pie VI vint peu après visiter Saint-Michel et spécialement la manufacture de draps. Il témoigna une satisfaction inexprimable en appréciant la beauté des draps qu'on y préparait et qui alors arrivaient véritablement à une perfection jusqu'alors inconnue. En parcourant les diverses branches de cette administration, il daigna m'adresser, en présence de tous, les éloges les plus flatteurs.

Ma présidence provisoire continua pendant quelques mois. Elle prit fin le jour de la promotion, qui fut l'une des plus nombreuses dont on ait gardé le souvenir. La surintendance de Saint-Michel, transformée en charge prélatice, jouissait du titre de président et du grade de clerc de la Chambre, et d'un revenu annuel de 1,200 écus romains, avec un appartement dans l'hospice, — jusqu'alors le prélat secrétaire n'avait absolument rien touché. — Elle fut donnée, à la surprise de tous, et je dirai aussi à la mienne, à Mgr Gonoli, alors gouverneur de Lorette, et plus tard cardinal. Le Pape voulait le récompenser pour la nouvelle route d'Ancône jetée sur les bords de la mer, et pour d'autres services qu'il avait rendus. Sa Sainteté le regardait comme un très-habile administrateur. Ce prélat avait travaillé en cachette afin d'obtenir le poste que chacun croyait sans aucun doute m'appartenir définitivement.

Je l'avouerai ici, je n'appris pas sans certain déplai-

sir la perte de la commission de Saint-Michel. Ce ne fut ni par ambition ni par intérêt que je me sentis lésé et blessé; ma peine vint de l'attrait que je goûtais pour ce genre d'emploi, dont le but était la charité, le soulagement et le bien-être d'une si nombreuse et si intéressante portion de l'humanité. Il y avait aussi dans cette peine l'amour que l'homme éprouve pour tout ce qui est le fruit de ses propres fatigues, et je puis me permettre d'ajouter que j'en avais dépensé beaucoup et beaucoup. Un autre incident contribua encore à me rendre cette perte plus amère. Non-seulement on ne me réserva dans l'administration aucune charge supérieure à celle que l'on m'enlevait ou tout au moins égale, et qui pût me servir de compensation, mais encore, malgré la quantité de draps qu'on avait à couper, comme on dit, et la multitude d'individus qui s'en habillèrent aux frais de la maison, je n'eus rien; on ne me gratifia de rien, et je restai *ponente del buon governo* comme auparavant.

Je craignis que cette circonstance ne me fît soupçonner par le public de quelque grave faute administrative, quand il me verrait expulsé du poste que j'occupais, et expulsé sans être nommé à un autre, — ce qui, de fondation, est inouï à Rome. — Cette crainte fut ma plus douloureuse blessure. Un grand nombre de cardinaux et de personnages qui avaient pour moi des bontés particulières m'adressèrent des compliments de condoléance. Ces compliments me

flattèrent beaucoup, à cause des expressions dont ils étaient accompagnés.

Le Pape lui-même ne tarda pas à m'accorder une fiche de consolation, surpassant par le plaisir qu'elle me causa l'amertume éprouvée. Il disait à tous ceux qui l'entretenaient de la dernière promotion qu'elle lui avait laissé une épine dans le cœur; qu'il m'avait enlevé le poste de Saint-Michel, parce qu'il désirait m'employer au bureau (*al tavolino*) et non à la boutique (*e non in bottega*), — ce sont ses propres paroles, — c'est-à-dire qu'il se proposait de m'engager dans la carrière de la magistrature et des charges d'étude, et non dans celle des administrations. Sa Sainteté ajoutait qu'elle n'avait pu me comprendre dans cette promotion en me donnant une *votanza di segnatura* à moi destinée; qu'après m'avoir mis sur la liste, il s'était aperçu de la nécessité d'investir de cette charge un autre qu'il fallait rappeler d'un gouvernement où son incapacité le rendait impossible, et que c'était le motif qui l'avait fait nommer à ma place. Le Pape affirmait que son âme n'aurait pas de paix tant qu'il ne pourrait me récompenser.

Ces paroles et d'autres aussi affables sur mon compte me mirent l'esprit pleinement en repos, car elles me prouvaient que le Saint-Père n'était pas mécontent de moi, et cela me suffisait. La perspective d'obtenir une charge que le Pape se montrait disposé à m'accorder était très-lointaine : tout avait été distribué dans la dernière promotion, et aucun

poste n'était inoccupé. Mais exempt d'ambition par caractère et par la grâce du Ciel, je n'avais pas sur ce point la moindre anxiété.

Je ne restai toutefois que fort peu de temps dans cette incertitude. La mort imprévue d'un des *votanti di segnatura* [1] fit vaquer une place à ce tribunal. Tous mes amis m'engagèrent à ne pas perdre un moment et à la demander. Je n'accédai point à leurs instances, et le Pape ne m'en aurait point laissé le loisir si j'eusse voulu le faire. C'est le jeudi saint que cette mort arriva. Le matin suivant, bien que ce fût le vendredi saint, bien que les augustes cérémonies de ce jour dussent avoir lieu, et que, selon l'usage, la secrétairerie d'État fût comme fermée, le Pape envoya au secrétaire d'État l'ordre de m'expédier tout de suite ma nomination de *votante di segnatura*. Dès qu'elle me fut parvenue, je courus, comme c'était mon devoir, remercier Sa Sainteté. Elle n'avait pas pour habitude de recevoir quand on lui venait offrir des actions de grâces. Beaucoup moins imaginais-je être reçu ce jour-là, et au moment où le Pape, rentré dans ses appartements après la fonction du vendredi saint, et devant retourner quelques heures après à la chapelle pour les matines que l'on nomme *Ténèbres*, récitait complies et allait, quand il les aurait achevées, se mettre à table pour dîner.

[1] Les votants de la signature sont des prélats qui composent le suprême tribunal de signature et de grâce. Ce tribunal est une espèce de cour de cassation.

Ayant appris alors que j'étais dans l'antichambre où il avait donné l'ordre qu'on ne me renvoyât pas, selon l'usage, si je venais — parce qu'il désirait me voir — il me fit entrer immédiatement. Après qu'il eut achevé ses complies devant moi, il m'adressa des paroles si pleines de bonté, que je ne pourrai jamais les oublier tant que je vivrai. Ce fut avec le visage le plus affable et qui témoignait vraiment la satisfaction de son cœur, qu'il me dit : « Cher Monsignor, vous savez que nous ne recevons jamais personne pour les remercîments, mais nous avons voulu vous recevoir contre l'habitude, malgré cette journée si occupée, et quoique notre dîner soit servi, afin d'avoir le plaisir de vous dire nous-même ceci. En ne vous comprenant pas dans la dernière promotion, parce que nous avons été contraint d'attribuer à un autre le poste qui vous était destiné, nous avons éprouvé autant de tristesse que nous goûtons de joie à nous trouver en état de vous offrir de suite la charge de *votante di segnatura* maintenant vacante. Nous le faisons pour vous témoigner la satisfaction que vous nous causez par votre conduite. Nous vous avons enlevé de Saint-Michel, parce que nous voulions vous faire suivre la carrière du bureau et non celle de l'administration. »

Le Saint-Père daigna ajouter ici quelques paroles sur l'opinion que sa bonté, et non mon mérite, lui faisait augurer de moi sous le rapport des études, paroles que la connaissance que je possède de moi-

même ne me permet pas de transcrire. Il continua ainsi : « Ce que nous vous donnons aujourd'hui n'est pas grand'chose, mais je n'ai rien de mieux, car il n'y a aucune autre place disponible. Prenez-le cependant, comme un gage certain de la disposition où nous sommes de vous accorder davantage à la première occasion. »

Il est facile de comprendre qu'à un semblable discours, prononcé avec cette grâce, cet air de majesté joint à la plus pénétrante douceur et cette amabilité qui étaient particulières à Pie VI, les expressions me manquèrent absolument pour lui répondre. C'est à peine si je pus balbutier : qu'ayant recueilli les paroles si clémentes qu'il avait prononcées sur mon compte après la promotion, paroles qui m'assuraient que je n'avais point démérité de sa justice et qu'il n'était pas mécontent de moi dans la charge de Saint-Michel, j'étais fort tranquille, et que je l'aurais été longtemps encore et toujours ; que je n'avais d'autre désir que celui de ne pas lui déplaire et de ne point faillir à mes devoirs dans tous les emplois auxquels il daignerait m'appeler.

Il m'interrompit : « Nous avons été content, très-content de vous à Saint-Michel ; mais nous vous répétons que nous voulons vous attacher à d'autres études. Nos promesses d'alors étaient sincères, mais ce n'étaient que des mots ; aujourd'hui voici un fait : ce n'est pas grand'chose, mais c'est plus encore que des mots. Prenez donc ceci maintenant ;

allez, allez. Voyez, mon dîner se refroidit, et nous devons ensuite descendre à la chapelle. »

Ce disant, le Souverain Pontife me congédia avec courtoisie.

Je devins ainsi *votante della segnatura* à Pâques de 1790, après avoir été *ponente del buon governo* pendant trois années environ. Par ordre du Pape, je continuai encore plusieurs mois la présidence intérimaire de Saint-Michel jusqu'à l'arrivée à Rome de Mgr Gonoli, à qui je la remis. Il fut installé avec de grandes formalités, suivant le nouveau système, expliqué tout au long dans le Bref de création de la nouvelle présidence. Je laissai dans la procure de cette pieuse maison un certain nombre de papiers, ainsi qu'un compte rendu. Ils relataient diverses opérations et changements faits par moi dans les principales branches de l'administration, les motifs qui me déterminèrent à les tenter et les avantages recueillis.

Il y avait deux ans et quelques mois, à ce qu'il me semble, que j'étais votant de signature quand mourut monsignor Origo, l'un des trois auditeurs romains. Vingt-trois concurrents, c'est-à-dire tous les prélats indigènes qui alors résidaient à Rome, sans m'excepter, se présentèrent pour le remplacer. Je confesse avec sincérité que ce fut la seule occasion dans laquelle je ne suivis pas fidèlement le conseil de ne jamais rien demander, que m'avait toujours inculqué l'excellent cardinal Negroni. J'avais un très-

vif désir d'être nommé auditeur de Rote [1]. Autant je m'éloignais par goût et par une irrésistible pente naturelle des charges d'administration et de toutes celles qui entraînaient quelque arrière-fardeau, autant l'auditorat de Rote me plaisait, parce qu'il n'a pas d'autre responsabilité que celle de juger les procès avec droiture et avec le soin le plus attentif possible. On n'avait pas à redouter dans cet emploi les effets des éventualités extrinsèques qui compromettent souvent, et même sans aucune faute de leur part, l'honneur de ceux qui exercent les fonctions administratives, les nonciatures et le gouvernement des cités.

Cette manière de voir s'était si bien gravée dans mon esprit, que je n'avais jamais sollicité ou convoité aucun de ces emplois. Et si j'ai pu vaincre ma répugnance dans l'administration de Saint-Michel, c'est, ainsi que je l'ai déjà dit, en vue de la charité que l'on y exerçait. J'en étais venu au point de refuser, et non sans risque, la nonciature de Cologne, car sous Pie VI on ne pouvait guère décliner une charge impunément.

Avant de nommer Mgr Pacca, aujourd'hui car-

[1] Les auditeurs de Rote sont au nombre de douze. Ils composent à Rome le tribunal appelé par excellence *Asylum justitiæ*, le tribunal le plus ancien et le plus célèbre du monde. Il jouit d'une réputation méritée pour sa jurisprudence canonique et civile, et pour le grand nombre d'intègres et de savants magistrats qu'il a comptés dans son sein. Les puissances catholiques ont droit de nommer chacune un de leurs sujets à cet auditorat.

dinal, le Saint-Père me fit savoir par le cardinal Negroni qu'il m'avait choisi pour ce poste. Il me fut impossible alors de maîtriser mes terreurs de responsabilité. J'appréhendais beaucoup que le Saint-Siége n'éprouvât quelque détriment de mon chef, soit par mon incapacité ou par maladresse, soit par un incident déplorable, et je redoutais de voir mon honneur compromis, même sans qu'il y eût de ma faute. Et néanmoins cette offre m'était adressée presque aux premiers jours de ma prélature; je devais être très-flatté de faire tout d'un coup un pas aussi rapide, qui m'assurait à la fin le chapeau de Cardinal, privilége ordinaire de cette carrière. En outre, le Pape témoignait le désir de suppléer à la médiocrité de la fortune de ma maison pour les dépenses occasionnées par cette nouvelle position. Il en agit de la sorte avec Mgr Pacca, et lui accorda une provende annuelle de trois mille écus. Je refusai malgré tout cela, et l'un des innombrables bienfaits du cardinal Negroni fut de pouvoir décliner cet honneur sans que le Pape en manifestât un déplaisir quelconque.

Je ne voyais rien de semblable à redouter dans l'auditorat de Rote. Cette charge ne portait avec elle aucune responsabilité, ainsi que je l'ai dit; elle était très-enviée et ne sortait pas du cercle d'études que je m'étais tracé. Si le labeur produisait de grandes fatigues à une certaine époque, il était compensé par de nombreux mois de vacances et de repos. Enfin, je considérais que, quoique exempt de l'am-

bition du Cardinalat, toutefois, en le regardant comme le terme honorable de la carrière entreprise, l'auditorat de Rote m'y conduisait lentement, c'est vrai, mais certainement, sans avoir besoin de mendier la faveur ou la bienveillance de qui que ce fût, ni de faire la cour à personne, puisque le décanat de la Rote mène à la pourpre, d'après l'usage, quand le doyen n'a pas démérité et que l'on n'a véritablement rien à lui reprocher. J'étais jeune encore — j'avais environ trente-cinq ans — et mon âge me permettait d'attendre le décanat, quelque lenteur qu'il mît à venir.

J'ajouterai encore que j'avais un autre stimulant pour désirer si passionnément l'auditorat de Rote. J'éprouvais un goût très-prononcé pour les voyages, goût que je n'avais pu satisfaire jusqu'alors que par une petite course à Naples et en Toscane, d'où j'étais revenu depuis peu. Les vacances de la Rote commençaient aux premiers jours de juillet; elles finissaient en décembre. Je trouvais donc ainsi le moyen de voyager chaque année pendant cinq mois et plus, sans manquer à aucune de mes obligations et sans avoir besoin de congés et de permissions obtenus à l'avance.

Toutes ces raisons me firent désirer si fortement l'auditorat de Rote, que je me crus autorisé, pour cette seule fois — car je ne l'avais pas fait avant et je ne le fis plus après — et pour cette seule charge, à me départir de la maxime du cardinal Negroni,

d'autant mieux que je ne la violais point par ambition, mais par un tout autre motif, et je dirais presque par le motif contraire. Toutefois je ne pus pas m'empêcher de me joindre à tant d'autres concurrents; et je n'osai pas m'abandonner entièrement aux espérances que m'inspiraient les promesses que le Pape m'avait adressées deux ans auparavant, promesses se résumant en ces mots : « Nous veillerons nous-même à votre avancement. »

Je comptai plutôt sur ses bonnes dispositions, et ne me laïssai pas arrêter par le peu de temps écoulé depuis ma dernière promotion. Je priai le cardinal secrétaire d'État (Boncompagni) de parler de moi au Souverain Pontife en même temps que des autres concurrents. De peur que, pressé par les affaires qu'il pouvait avoir, il n'exauçât pas mon vœu, je demandai à l'auditeur du Pape de vouloir bien faire connaître au Saint-Père que moi aussi j'étais sur les rangs, et rien de plus.

Telles furent les seules démarches que je fis et que j'autorisai à faire. Le succès les couronna heureusement, et je passai auditeur de Rote dans le mois de mai ou de juin 1792. Je ne me souviens pas de la date précise.

Je ne puis exprimer l'extrême joie que j'en éprouvai. Ayant rendu à Sa Sainteté les actions de grâces qui lui étaient dues, je crus de mon devoir de lui en garder, ainsi qu'à sa famille, une éternelle reconnaissance. Je me trouvai très-embarrassé pour en

porter l'hommage au duc Braschi, son neveu. J'ai raconté plus haut qu'un excès de délicatesse m'avait toujours éloigné de la maison Braschi, dans l'appréhension que l'on pût s'imaginer que je la fréquentais pour faciliter mon avancement. En obtenant l'auditorat de Rote, j'avais touché le but de mes désirs. Comme j'étais bien résolu de mourir auditeur ou d'attendre le cours naturel des choses, afin d'en être le doyen et d'arriver au Cardinalat par cette voie, je crus que visiter la famille Braschi ce serait alors gratitude et non plus intérêt. Je surmontai avec peine la crainte que me causait mon entrée dans un salon où je n'étais pas vu avec trop de plaisir et non sans motif, car les proches du Pape avaient désiré et sollicité l'auditorat de Rote pour Mgr Serlupi, leur parent. Je fus donc accueilli avec froideur. Avant cette époque, je n'étais jamais allé au palais Braschi, si j'en excepte trois ou quatre visites d'étiquette en habit de prélat et confondu dans la foule, pour l'anniversaire de l'élection du Pape. A dater de ce jour, je ne laissai jamais passer une seule soirée sans me rendre chez les Braschi, et je devins leur plus dévoué serviteur et ami. Je crois en avoir fourni par mes actes les preuves les plus certaines et les plus constantes.

J'arrivai donc ainsi à être auditeur de Rote, et j'occupai cet emploi pendant près de huit ans. Toutefois, en faisant abstraction des deux années environ durant lesquelles Rome, après l'envahissement de

l'armée française sous Pie VI, se trouva sous la domination républicaine et napolitaine, je n'exerçai ma charge que six ans, jusqu'au 15 février 1798, jour où l'on proclama la République romaine, inévitable conséquence de l'invasion des Français, effectuée le 10 du même mois.

Je ne me souviens pas avec certitude si ce fut après mon entrée à la Rote ou peu avant que l'on me nomma secrétaire d'une congrégation de cinq cardinaux, formée pour examiner les plaintes des Bolonais contre le plan d'administration et les autres dispositions établies par feu le cardinal Boncompagni, relativement au gouvernement de la capitale de cette légation.

Pendant de longues années, le Saint-Père avait toujours, sans se laisser fléchir, soutenu ce plan contre les efforts réitérés que l'on faisait pour empêcher sa mise à exécution. Mais, après les démêlés qui s'élevèrent entre lui et ce Cardinal, démêlés qui amenèrent sa retraite de la secrétairerie d'État, les nouvelles plaintes des Bolonais prévalurent. Quoique le Pape, persuadé au fond de l'utilité et de la justice de ce plan, en désirât la mise en œuvre, il ne voulut pas refuser aux Bolonais une espèce de satisfaction en faisant examiner l'objet de leurs querelles. Dans ce but, le Saint-Père créa la congrégation dont je parle : il me choisit pour en être le secrétaire, et il me confia cette charge infiniment pénible et importante non moins en vue de

la variété, de la grandeur et de la difficulté de la matière qu'il fallait traiter, qu'à cause des questions politiques soulevées.

Il s'agissait en effet de l'opposition la plus obstinée faite par une ville très-illustre et très-étendue, dans un moment aussi périlleux que l'était celui où nous nous trouvions, alors que les principes révolutionnaires nés en France produisaient chaque jour les plus épouvantables ravages. Bien que ce plan favorisât les intérêts du peuple et ne fût onéreux qu'à la noblesse, toutefois, telle était l'influence des idées démagogiques sur la multitude, que cette multitude abhorrait le plan sans l'apprécier et contre son propre avantage. On devait non-seulement rechercher si le projet était bon en lui-même, mais encore de quelle manière on pourrait le réaliser, dans les circonstances actuelles, sans fournir prétexte à de fâcheux et peut-être à de funestes résultats. La disposition des matières pour la congrégation qui allait se tenir était sous ma surveillance, ainsi que le rapport au Pape exposant l'avis des Cardinaux et les résolutions à prendre sur les demandes formulées par moi d'après les réclamations des Bolonais.

Ceux-ci avaient délégué à Rome un avocat et deux sénateurs qui combattaient le projet en s'aidant d'une formidable masse de parchemins anciens et nouveaux. Quant au plan, il ne rencontrait personne pour l'appuyer, parce que le cardinal Boncompagni s'était empressé de déclarer qu'il ne croyait pas de sa

dignité de paraître en cette affaire; qu'ayant rédigé le plan d'après les bases et d'après les principes contenus et exprimés dans le rescrit pontifical, sa défense appartenait plutôt au Pape qu'à lui-même. Je me vis donc obligé, sans être avocat d'office du plan, de relever tout ce qui était nécessaire en chaque question, afin de mettre les Cardinaux à même de n'être point surpris et trompés par les accusations et par les oppositions que se permettaient les mandataires des Bolonais, sachant qu'ils n'avaient point de contradicteurs en face. Cela m'occasionna, dans tout le cours de l'affaire, une très-grande fatigue, par suite du genre, de la multiplicité et de la difficulté des matières.

Cet examen, qui dura nombre d'années et qui fit de plus en plus ressortir l'excellence du plan controversé, ne put aboutir, grâce à l'invasion de Bologne et à son incorporation avec la République cisalpine. Sans cette crise, et en sacrifiant les quelques petits articles qui blessaient une certaine vanité et de vieux priviléges des Bolonais, — à propos de quoi ils avaient peut-être trop cédé au génie de leur caractère, — le plan aurait été enfin mis en activité à la satisfaction des Bolonais, ou tout au moins sans les irriter. On aurait agi envers eux avec des ménagements et de bonnes manières, et j'en espérais un heureux succès.

Dans les premiers temps de mon auditorat de Rote, et dès que le long noviciat d'usage fut achevé, je commençai à céder à ma passion des voyages. Au mois d'octobre et de novembre 1794 ou 95, — je ne

me souviens pas très-bien, — je parcourus, en compagnie d'un de mes excellents collègues, Mgr Bardaxi, Espagnol, Florence, Gênes, Turin, Milan et Venise, d'où je retournai à Rome. Dans la rivière de Gênes, j'allai visiter à la Pietra, au delà de Finale, l'armée autrichienne, séparée de l'armée française par un fossé. En admirant sa belle tenue et ses positions, je songeais à tout autre chose qu'à la terrible défaite que subit, un mois après, le général allemand qui la commandait. Cette défaite ouvrit aux Français la porte du Piémont et de l'Italie entière.

Je me souviens néanmoins qu'en causant avec un des premiers aides de camp du général, je remarquai des principes et je signalai des tendances de telle nature, que je dis à mon compagnon de voyage que la corruption affichée par celui qui tenait de si près au chef de l'armée me faisait mal augurer des succès de cette armée. Je ne me rappelle pas avec précision si ce fut la même année, ou peu auparavant, ou peu après, qu'il m'arriva un fâcheux contretemps par rapport au vicariat de la basilique de Saint-Pierre. Ce vicariat était vacant par la promotion à l'archevêché de Sienne de Mgr Zondadari, cardinal plus tard. La libre collation de la charge appartenait au cardinal duc d'York, archiprêtre de la basilique. Il me la conféra tout aussitôt par un effet des bontés qu'il aimait à me témoigner, et sans que j'en eusse fait la demande. Outre l'honneur d'être vicaire d'un chapitre aussi renommé et dans une semblable basi-

lique, le cardinal duc abandonnait sur sa prébende, en faveur de son vicaire, les magnifiques émoluments de mille écus romains par année. Le Pape affectionnait beaucoup Mgr Brancadoro, — depuis cardinal, — alors nonce à Bruxelles, et qui justement était rappelé à Rome en qualité de secrétaire de la Propagande, pour remplacer Mgr Zondadari. Le Saint-Père désirait que ce vicariat fût réservé à Brancadoro, afin de subvenir de plus en plus à ses besoins personnels par cette rente de mille écus. Il n'apprit donc pas avec plaisir le choix qui avait été fait de ma personne, non parce que son affection pour moi était amoindrie, mais en vue du motif individuel que je viens d'alléguer.

Les auditeurs de Rote, une fois investis de cet emploi, renoncent aux canonicats qu'ils possèdent, comme incompatibles avec l'étude et les occupations de la Rote. Cet usage fit naître au Pape l'idée que le vicariat avait, lui aussi, ses incompatibilités, parce que le prélat remplissant cette fonction devait assister au chœur, sinon chaque jour, du moins les jours de fête. Afin de s'en assurer, il interrogea l'archiviste du chapitre, — c'était l'un des bénéficiers, — et il lui enjoignit de rechercher dans les archives si jamais un auditeur de Rote avait été vicaire de la basilique Vaticane. « Chose, ajouta le Saint-Père, que nous ne croyons pas, car elle nous paraît incompatible. » L'archiviste commença ses investigations à dater des dernières années, et il découvrit qu'au temps du

cardinal Annibal Albani, archiprêtre de Saint-Pierre, monsignor Mattei était son vicaire; et quand ce dernier fut nommé auditeur de Rote, il se dépouilla de sa charge. Cela suffit à l'archiviste. Heureux de porter une réponse qui entrait dans les vues du Pape, il ne prit pas la peine de tourner quelques feuillets de plus, pour évoquer des exemples contraires. Sans même examiner si cette démission du vicariat avait été volontaire ou provenait d'un autre motif que celui de la prétendue incompatibilité, il courut annoncer au Pape qu'il avait très-bien deviné et jugé fort sainement, et qu'un auditeur de Rote ne pouvait pas être vicaire, ainsi que le démontrait le cas de Mgr Mattei.

Le Pape écrivit alors au cardinal duc d'York, en lui disant qu'ayant appris son désir de nommer monsignor Consalvi vicaire de la basilique Vaticane, il lui faisait observer que ce prélat ne pouvait point obtenir cet emploi, parce qu'il était auditeur de Rote. Cette charge, disait le Saint-Père, est incompatible avec celle qu'on lui destine, ainsi que le prouve surabondamment l'exemple de Mgr Mattei. Le Pape ajoutait qu'il avait toujours témoigné le cas qu'il faisait de Mgr Consalvi et l'affection qu'il lui portait; que ce n'était point par démérite de son chef qu'il agissait de la sorte; qu'il s'empressait de notifier tout cela à Son Éminence, avant qu'elle me fît parvenir une nomination qui, ne pouvant pas subsiste , serait révoquée après son envoi, à l'extrême désappointement de tous.

Le Pape n'articulait pas un mot de ses vœux à l'égard de Mgr Brancadoro. Il se promettait dès lors, je le crois du moins, qu'après avoir écarté l'obstacle élevé par moi, il s'y prendrait de façon à n'avoir pas l'air de ravir au cardinal duc une de ses prérogatives, la libre collation du vicariat. Le cardinal duc souffrit beaucoup de ce contre-temps, car il s'était fait une joie véritable de m'avoir près de lui en qualité de vicaire. Emporté par l'ardeur de son caractère, ce prince adressa à l'instant même au Pape un mémoire respectueux et très-convaincant, par lequel il démontrait avec évidence la faiblesse de la prétendue incompatibilité et la différence existant entre un canonicat qui exigeait un service journalier, et le vicariat qui ne réclamait ce service, d'après l'usage, que pour les solennités. Il y énumérait encore les circonstances qui avaient forcé Mattei à offrir sa démission : elles ne provenaient point de cette prétendue incompatibilité, mais bien de ce que le prélat Mattei ne trouvait aucun avantage dans la charge du vicariat ne lui rapportant rien, puisque le cardinal Annibal Albani n'abandonnait pas les mille écus de la prébende, ainsi que lui, cardinal d'York, le faisait. Le Cardinal citait ensuite dans son mémoire de nombreux exemples de vicaires de Saint-Pierre, auditeurs de Rote, et il blâmait la négligence de l'archiviste s'arrêtant à la première page, sans se préoccuper de tourner les suivantes, qui auraient fourni des preuves tout opposées à celles produites

par l'archiviste. Enfin il disait que, m'ayant déjà expédié ma nomination — le fait était vrai — avant de recevoir la lettre de Sa Sainteté, il ne présumait pas que l'intention du Pape fût de laisser annuler cette nomination, puisque la prétendue incompatibilité alléguée ne subsistait pas, et que le Saint-Père n'avait rien contre ma personne, à laquelle il aimait toujours à témoigner tant de bontés.

En envoyant ce mémoire de Frascati, lieu de sa résidence, le cardinal duc d'York ordonna qu'on me le fît lire d'abord, sous la condition toutefois que je ne dirais pas que le mémoire m'avait été communiqué. Sa lecture me révéla l'opposition du Pape, opposition que j'ignorais. Je compris immédiatement qu'en donnant cours à cette affaire, je serais sans aucun doute vicaire de la basilique Vaticane, car les raisons déduites par le duc d'York étaient si prépondérantes que le Pape ne pouvait pas les rejeter. Mais je ne me dissimulai pas non plus que l'esprit du Pape serait souverainement blessé en voyant s'évanouir la rente qu'il désirait assurer à Mgr Brancadoro, et que son amour-propre souffrirait quand il reconnaîtrait l'insuffisance de l'incompatibilité si chaleureusement soutenue par lui. Je réfléchis en outre que, comblé de bienfaits par Sa Sainteté, je ne devais pas lui manifester ma gratitude en lui créant un aussi vif déplaisir. J'arrêtai donc le mémoire dans son cours, et je me rendis en toute hâte à Frascati, pour obtenir du Cardinal son désistement du projet. Le duc

d'York m'accorda cette faveur après un long débat, et il se sentit si affligé, qu'il ne songea point à en nommer un autre. Il ne voulait pas, disait-il, que le Pape, sans aucune raison valable, vînt de nouveau mettre obstacle à l'exercice de ses droits. Tous ceux qui ont su combien Son Éminence était vive et sensible à ce qui contrariait ses désirs, surtout quand il s'agissait de personnes aimées par elle, comprendront facilement de quelle manière tout ce que je raconte a pu arriver.

Quant à moi, je fus heureux plus qu'on ne pourrait se l'imaginer d'avoir réussi à faire renoncer le cardinal d'York à son dessein. J'avouerai cependant que, si le respect et la reconnaissance que je devais au Pape m'avaient empêché d'hésiter un seul instant sur le parti que je pris, toutefois la perte de ce titre, qui me plaisait infiniment par suite de mon ardente affection pour la basilique Vaticane, et la privation de ces mille écus de rente qui devaient me procurer tant de commodités et de bien-être que la médiocrité de ma fortune ne me permettait pas de rêver, me furent on ne peut plus pénibles. Je ne terminerai pas ce récit sans ajouter que, dans cette même affaire, mon cœur éprouva une jouissance que tous ceux dont les pensées se revêtent d'une certaine délicatesse n'auront pas de peine à apprécier. J'eus le bonheur de servir moi-même d'intermédiaire au Pape pour arriver à l'accomplissement de ses souhaits.

Ayant peu après connu l'affection que me portait

le cardinal duc d'York, et désireuse de réussir dans son projet, sans avoir l'air de violer un droit, Sa Sainteté me fit appeler. Elle me dit que, le vicariat de la basilique de Saint-Pierre étant vacant depuis quelques mois, il fallait que le cardinal duc s'occupât de le conférer; que c'était une de ses prérogatives, et que lui, Pape, ne voulait le contrarier en rien. Il devenait donc urgent que le Cardinal avisât, et le Saint-Père désirait que je lui écrivisse à ce sujet.

Tandis que l'on m'éloignait de ce poste, je n'avais pas su quelle était la personne désignée par le Pape pour me supplanter. Mais j'avais bien compris que Pie VI formait un vœu, et que ce vœu, il le voilait par délicatesse et par diplomatie. Je saisis sur-le-champ que mon audience cachait un but, et qu'on voulait l'atteindre sans témoigner qu'on l'eût poursuivi. Je répondis que j'allais à l'instant écrire au cardinal duc, ainsi que Sa Sainteté me l'ordonnait, mais que je prévoyais avec certitude sa réponse. Son Altesse Royale m'affirmerait sans aucun doute que, sachant l'amour que le Saint-Père conservait au chapitre vatican dont il avait été membre, et les relations si fréquentes qu'il avait avec le vicaire durant l'absence de l'archiprêtre résidant hors de Rome, le bonheur de Son Altesse Royale serait de choisir une personne qui fût plus particulièrement agréable au Pape, et qu'en conséquence elle le prierait de l'indiquer lui-même. « Si Votre Sainteté, ajoutai-je, daignait me fournir quelque indice, je pourrais en parler au car-

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

dinal duc dans ma lettre; de la sorte, on accélérera l'exécution, qui, sans cela, éprouvera des retards, car je suis bien persuadé que la réponse attendue sera celle que je fais pressentir à Votre Sainteté. »

Le Pape me répondit avec ce ton de vivacité et d'emphase qui lui était naturel : « Oh ! non, certainement, nous ne désignerons jamais personne. Notre maxime est de ne point usurper les droits d'autrui, et de laisser chacun en pleine liberté. »

Convaincu qu'il plairait assez au Pape qu'on lui forçât la main, pour ainsi dire, afin de lui arracher son secret, je répliquai que le cardinal duc appréciait pleinement la délicatesse de Sa Sainteté, qui, pouvant commander en sa qualité de maître, s'abstenait, dans ces sortes d'affaires, de toute indication même la plus légère, de peur qu'on ne la prît pour une volonté ou pour un désir; mais que je pouvais assurer Sa Sainteté — ce qui était fort vrai après mon exclusion — que le cardinal duc n'avait personne en vue particulièrement; que, tout en restant dans cette indifférence, il désirait aussi beaucoup, pour le bien du chapitre, choisir quelqu'un qui pût plaire à Sa Béatitude; que Sa Sainteté ferait donc une véritable grâce au Cardinal en manifestant le candidat qui lui était le plus agréable, et qu'ainsi elle le tirerait d'embarras et mettrait fin à ses incertitudes. J'ajoutai que j'espérais que le Très-saint Père accorderait cette faveur au cardinal duc, sachant quelle bonté et quelle tendresse il avait pour lui. Le Pape me répondit :

« Vous êtes bien curieux. Vous voulez presque par force nous faire sortir de nos habitudes : nous agirions certainement ainsi pour le cardinal duc, mais nous nous trouverions très-empêché nous-même, et nous ne saurions qui nommer. »

Alors je répliquai : « Puisque Votre Sainteté me fait la grâce de s'exprimer de la sorte, qu'elle daigne y réfléchir, et je reviendrai un autre jour à ses pieds afin d'obtenir la réponse. » — Puis, avec une froide et indifférente amabilité, Pie VI laissa tomber ces mots : « Eh bien, nous verrons »...

Il fit semblant de réfléchir : « Je crois, ajouta-t-il, qu'autrefois le cardinal duc montrait certaine partialité en faveur de ce monsignor Brancadoro, notre nonce à Bruxelles, et qui va revenir sous peu à Rome occuper la chargé de secrétaire de la Propagande; pensez-vous qu'il pourrait lui plaire ? Toutefois, nous le répétons, c'est le droit du cardinal duc, il ne doit contenter que lui-même et ne pas penser à nous, qui sommes on ne peut plus indifférent à cela. »

Je compris tout alors, et je répondis qu'il était très-vrai que le cardinal duc avait une grande partialité pour monsignor Brancadoro, et que j'allais lui en parler de suite avec la certitude qu'il le nommerait vicaire à l'instant même, parce que les bienfaits dont Sa Sainteté comblait ce prélat devaient faire croire au cardinal duc que son choix serait bien accueilli par le Pape. — « Nous vous répétons encore, me dit le Saint-Père, que nous ne voulons en aucune

façon nous mêler de cette affaire, et que le Cardinal ne doit songer qu'à lui-même dans une nomination qui est de son droit. » Il me congédia après ces dernières paroles.

Le jour même, je transmis tous les détails de l'entretien au cardinal duc, et j'eus le plaisir de le voir exaucer ma prière. Il me chargea de retourner à l'audience et d'annoncer au Pape que, pour user de la liberté dont le Saint-Père voulait absolument le faire jouir, il s'était déterminé à choisir Mgr Brancadoro, et qu'il se flattait que ce prélat ne déplairait pas trop à Sa Sainteté, puisque déjà elle l'avait comblé de tant de bienfaits. Le lendemain matin, quand j'allai lui porter cette nouvelle, Pie VI me dit : « Le cardinal duc a fait un bon choix : nous en éprouvons beaucoup de satisfaction, et il s'en trouvera fort bien servi. Mandez-lui cela de notre part. »

Ainsi se termina cette affaire. Elle m'a semblé assez intéressante et assez curieuse par la manière dont le Pape la conduisit; c'est pourquoi je l'ai racontée un peu en détail. Je remarquai que dans les audiences qu'il m'accorda à ce sujet, et qui furent très-longues, le Saint-Père ne laissa pas tomber de sa bouche une seule syllabe ayant trait à ce qui m'était arrivé à moi-même quelque temps auparavant.

Je ne cesserai pas de parler du cardinal duc d'York sans relater ici une autre affaire que j'eus avec lui presque à la même époque. Il rédigea son testament et me nomma son héritier fiduciaire ainsi que le cha-

noine Cesarini, recteur de son séminaire et par la suite évêque de Milevi *in partibus*. Il nous communiqua à tous les deux ses intentions quant à l'héritier propriétaire ; mais relativement aux legs et aux autres dispositions, il ne s'en ouvrit qu'au chanoine Cesarini, son commensal, et qui ne se séparait jamais de lui. Le Cardinal ajouta que je les connaîtrais plus tard par Cesarini, auquel il les expliquait chaque jour.

Mais pour ce qui concernait les legs destinés au chanoine et à moi, il les écrivit de sa propre main, ainsi que l'institution fiduciaire. Il laissait au chanoine Cesarini 600 écus de rente viagère, et à moi 6,000 écus une fois payés.

Après lui avoir témoigné mes remercîments pour tant d'honneur et tant de généreuse bonté, je lui déclarai que j'acceptais l'héritage fiduciaire, mais que je refusais le legs de 6,000 écus. J'ajoutai que le précieux souvenir qu'il daignait conserver de moi en m'instituant son héritier fiduciaire me suffisait, et que je le priais de me dispenser de recevoir autre chose ; que je lui demandais de réserver cette somme pour augmenter ses bienfaits en faveur de ses familiers, qui le servaient avec tant de zèle et d'attachement.

Le Cardinal se mit fort en colère et me signifia d'avoir à ne pas continuer sur ce sujet, en affirmant qu'il n'adhérerait jamais à mon refus. Il fallait se taire et aviser à un autre moyen. Je lui adressai donc

une lettre fort délicate et très-respectueuse, mais pleine de raisonnement et de décision. Sa réponse par écrit fut celle qu'il m'avait donnée de vive voix; puis, tout en protestant de nouveau qu'il ne souscrirait jamais à ma prière, le Cardinal concluait en m'avertissant que, si je lui en parlais ou si je lui en écrivais derechef, il se tiendrait pour offensé et ne me reverrait plus. Il fut convenable de se taire; toutefois je n'abandonnai pas mes idées.

Vers la même époque, mon cœur eut à souffrir d'un de ces coups qui me furent toujours si cruels. J'avais pour auxiliaire dans mon étude de la Rote l'abbé Dominique Romich, noble de Macerata, homme d'une probité incontestable, d'une haute intelligence dans les questions de droit, et qui possédait un esprit carré bien supérieur à tous les dons de l'imagination. Cet abbé m'avait voué un attachement passionné; nous ne nous étions pas séparés depuis le Buon Governo et la secrétairerie. La mort me le ravit alors qu'il était encore jeune, et je perdis trop pour ne pas regretter cette perte au suprême degré. Le frère de l'abbé Romich était soldat. Il renonça au service de la France quand l'Assemblée constituante exigea le serment, puis il entra dans l'armée du Pape, où il servit avec probité, fidélité et talent jusqu'à la mort, qui l'enleva, lui aussi, dans un âge peu avancé.

C'est bien à propos que je mentionne ce fait militaire, car je dois rapporter ce qui m'arriva justement dans ce temps-là sur le même sujet. Le genre

d'étude auquel je m'étais livré et mon aversion profonde pour toute espèce d'administration et par-dessus tout de responsabilité, ainsi que je l'ai dit plus haut, me laissaient présager autre chose que ce dont je vais m'occuper maintenant.

Au préalable, il faut savoir qu'au moment où l'esprit révolutionnaire déborda de la France sur les autres nations, et que républiques et démocraties s'élevèrent sur les débris des gouvernements légitimes, le souverain pontife Pie VI sentit ses États beaucoup trop rapprochés de la république Cisalpine, d'où s'échappaient de nombreux embauchages, des essais de séduction et même des bandes armées, afin d'envahir et de pousser à la révolte le pays soumis à la domination de l'Église. Bien moins dans l'intention d'ouvrir les hostilités contre la France, ainsi qu'on l'a prétendu injustement — afin de couvrir, à l'aide de ce mensonge, la très-injuste agression et la dévastation d'une partie de ses États par la volerie (*ladroneccio*) de Tolentino, — que pour empêcher à l'intérieur de son patrimoine les insurrections des méchants excités par des menées et des exemples étrangers, et pour arrêter les agressions des Cisalpins se renouvelant sans cesse, le Pape se vit obligé d'augmenter le nombre des troupes déjà si restreintes que l'État de l'Église pouvait solder. Or comme il ne se rencontrait personne qui eût assez de capacité et d'expérience pour organiser un système militaire et pour le mettre à exécution, Pie VI fit venir à Rome

le général Caprara, son sujet, qui se trouvait au service de l'Autriche et justement alors en disponibilité. On ne pouvait placer le nouveau système militaire sous la dépendance absolue du prélat président des armes, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'à ce jour, et il paraissait impossible qu'un général commandant fût sous les ordres de ce prélat. D'un autre côté, il n'entrait pas dans les usages du gouvernement pontifical de confier une inspection supérieure d'aucun genre aux séculiers, de préférence aux ministres ecclésiastiques. Le Saint-Père eut l'idée d'arranger les choses de telle façon que le général commandant ne fût pas sous les ordres d'un prélat, — il l'assujettissait seulement à ceux du Souverain lui-même, représenté par son premier ministre, le cardinal secrétaire d'État. — Le Pape désira encore que le Gouvernement eût le moyen de contrôler en détail et toujours les registres des affaires militaires à l'aide d'un de ses prélats.

C'est dans ce but qu'il abolit la charge de président des armes, remplie jusqu'à ce moment par un des clercs de la chambre, et qu'il institua la Congrégation militaire, formée du général commandant, de quatre ou cinq autres officiers et d'un prélat avec le titre d'assesseur. Le prélat servait d'organe à la secrétairerie d'État; il surveillait les travaux et la manière de procéder de la Congrégation.

Cette Congrégation établie par Pie VI fut approuvée ensuite solennellement par son successeur

Pie VII, qui la mentionna dans la Bulle : *Post diuturnas super restauratione pontificii regiminis*.

Le Pape me désigna pour être le premier prélat assesseur de cette Congrégation : ce qui revient à dire qu'on me nomma aussitôt qu'elle fut créée. Mes prières et mes remontrances, basées sur mon aversion pour tout emploi grevé d'une responsabilité quelconque, restèrent vaines. Il est aisé de concevoir qu'en ces temps orageux et difficiles plus qu'on ne le pourrait exprimer, cet emploi traînait à sa suite la plus terrible de toutes les responsabilités, je veux parler de celle de l'existence même du gouvernement pontifical, mise chaque jour en question par les hostilités à l'extérieur, et à l'intérieur par les manœuvres des pervers. Quoique en petit nombre, mais assurés d'avance de l'impunité et fiers de la sécurité que la protection des républiques Cisalpine et Française leur accordait, ils étaient favorisés par l'effroi qu'inspirait aux honnêtes gens la perspective des maux futurs. Ces pervers osaient tout, ils risquaient tout.

Je ne dirai rien des nombreuses fatigues et des graves difficultés de tout genre qu'il me fallut subir pour implanter et systématiser la nouvelle institution, contre laquelle s'acharnaient, à l'ombre de puissants protecteurs, les anciens usages, les vieux abus et le mécontentement de ceux qui perdaient, par l'abolition de l'autre régime, leur influence, leur arbitraire, leurs prérogatives injustes et nuisibles, et toutes choses semblables. A l'aide de beau-

coup de patience, de travail, de fermeté et d'énergie, je pus réussir, sinon à maîtriser ces oppositions, — ce qui était impossible — du moins à les comprimer et à les rendre inefficaces pour arrêter les effets de cet établissement. C'est à la coopération autant qu'à la capacité, à la probité, au zèle de ceux qui la composaient que la cour pontificale dut non-seulement la fin de tous les désordres précédemment signalés dans l'administration, le service et l'économie militaire, mais encore la sauvegarde de son domaine jusqu'au jour où l'irrésistible impétuosité d'une force extérieure trop redoutable le détruisit. De cette façon, le gouvernement français ne put obtenir la satisfaction de détrôner le Pape à l'aide des révoltes intérieures, ainsi qu'il le désirait. Le Directoire fut obligé de lever le masque et de renverser Pie VI de ses propres mains. On est redevable de cet inappréciable avantage aux soins et aux services rendus au Saint-Siége par la Congrégation militaire.

Puisque je n'ai pas parlé des fatigues et des difficultés qu'il fallut surmonter pour organiser et faire mouvoir la nouvelle Congrégation militaire, je ne parlerai pas non plus des labeurs qui se succédèrent les uns aux autres. Je m'en réfère aux papiers contenus dans l'archive vaticane. Ils en font foi et offrent en même temps de très-utiles renseignements. Je ne rapporterai qu'une seule chose, la douloureuse opération de la rétrocession de tous les grades d'officiers,

amenée par ce que l'on nomme la paix si néfaste de Tolentino.

Après l'invasion de Fermo et de Bologne et la suspension des hostilités, achetée au plus haut prix, le gouvernement pontifical, se fiant sur cette paix et n'ayant pas lieu de craindre de nouveaux malheurs du côté de la France, songea, en tant qu'il lui était possible, à se garantir des agressions et des piéges de la République cisalpine, sa voisine sans cesse menaçante.

Tout à coup, sans conflit, sans dénonciation préalable, et sous le prétexte d'une dépêche de la secrétairerie d'État adressée au prélat Albani — alors à Vienne — dépêche interceptée et ne fournissant aucun légitime motif d'attaque, le gros de l'armée française se rue à l'improviste sur cette partie des troupes pontificales qui, pour protéger le territoire contre la République cisalpine, gardaient la province de la Romagne. Les soldats du Pape furent mis en déroute, et on les poursuivit jusqu'à Foligno. Pour arrêter le torrent destructeur et pour sauver le centre du Catholicisme d'une invasion fatale à la Religion, le Saint-Père se vit obligé de consommer le grand sacrifice de Tolentino. Il était persuadé que l'injustice manifeste de l'agression, origine et cause du traité, en aurait annulé les effets, quand l'ordre se rétablirait dans l'Europe ébranlée et pleine de désolations.

La perte des Légations, jointe à celle du comtat d'Avignon, les millions d'impôt de guerre que coûta

cette funeste paix, amoindrirent tellement l'État et appauvrirent d'une si cruelle façon le trésor et ses sources, qu'il en résulta nécessité absolue de diminuer l'effectif des troupes tenues sur pied. Du reste, la paix dont je viens de parler semblait garantir par elle-même ce qui restait du domaine temporel, soit contre les attaques cisalpines — l'occupation de la ville de Pesaro, non comprise dans le traité de Tolentino, démontra plus tard la fausseté de cette garantie, — soit contre les manœuvres démagogiques à l'intérieur. Le licenciement des troupes, qui outrepassaient le chiffre que l'on pouvait conserver, débarrassait facilement de l'excédant des soldats, mais non pas des officiers.

Il n'était ni possible ni juste de les renvoyer, car, à l'heure des dangers, tous, guidés par leur amour, étaient accourus pour défendre le Saint-Siége, et ils mettaient un point d'honneur à garder leur poste au service du Souverain. Après avoir tout pesé, le général Colli, qui avait succédé à feu le général Caprara, crut que le parti le moins exposé aux inconvénients et aux passe-droits serait la rétrocession de tous les officiers à un grade inférieur à celui occupé par chacun. Ainsi, par exemple, en reculant de la sorte, le major devenait capitaine, le capitaine lieutenant-capitaine, le lieutenant-capitaine lieutenant, le lieutenant sous-lieutenant et le sous-lieutenant enseigne. Les plus anciens de ceux que l'on voulait conserver dans chaque arme gardaient leurs

positions, et tous les enseignes qui dépassaient le chiffre, ne pouvant pas descendre à un degré inférieur, se trouvaient simples soldats avec le titre de cadets.

Si cette mesure était la meilleure pour l'État sous le rapport de l'économie et sous tous les autres rapports, ce ne fut certainement pas la plus sage et la plus habile. Elle engendrait forcément des querelles, des haines et des récriminations mal fondées contre celui qui devait l'exécuter, c'est-à-dire contre moi. On formula ces accusations avec d'autant plus de facilité que le gouvernement français avait, dans l'intervalle, exigé l'éloignement du général Colli, en sa qualité d'Autrichien.

Il serait difficile de dépeindre, je ne dirai pas les ennuis, — c'est la moindre des choses, quoiqu'ils fussent réellement à l'infini, — mais les questions, les disputes embrouillées pour cause d'ancienneté, qui surgirent entre ceux dont la nomination datait de la même époque, — car ils étaient fort nombreux. — Même difficulté pour énumérer les protections, les démarches, les intrigues presque toutes déplacées, qu'employèrent les pétitionnaires. Il m'en coûta beaucoup de tourments et de fatigues, et il me fut très-pénible de mener à bonne fin cette mesure, fort désagréable en elle-même, mais commandée par la nécessité et troublée par l'amertume de ces incidents. Je cherchai à ne pas faire d'injustices et à ne pas susciter des conflits et des désagréments qui

auraient pu blesser encore davantage l'âme déjà si éprouvée du Souverain Pontife. Avec la grâce du Ciel, avec de bonnes manières, et par-dessus tout à l'aide d'une impartiale équité, je pus enfin accomplir ma tâche, malgré les oppositions les plus actives.

L'année 1797 s'ouvrit, et au mois d'avril j'eus la douleur de perdre mon excellente mère, qui mourut en peu d'heures, frappée d'apoplexie. Les médecins avaient déclaré depuis quelque temps qu'elle avait une maladie organique. Ses vertus et son amour pour moi, sans parler des liens de la nature, me firent vivement ressentir ce coup. Comme les autres membres de ma famille, elle fut ensevelie dans notre sépulture de Saint-Marcel.

Au mois d'octobre suivant, j'allai avec les neveux du Pape à une chasse organisée non loin de la porte Saint-Jean. La voiture fit un soubresaut; je me rompis le bras gauche près du pouls et me démis presque l'épaule. Cet accident me condamna à d'atroces douleurs, mais quant à la rupture, un habile chirurgien la conjura à l'instant. Elle ne me fit souffrir ni alors ni plus tard.

Ce qui se passa vers la fin du mois de décembre fut très-fatal à Rome, au gouvernement pontifical, et plus particulièrement à moi qu'à tout autre des serviteurs qui lui étaient dévoués. La charge d'assesseur de la Congrégation militaire en sera, quoique à tort, l'occasion, ainsi que je vais le raconter. Le 28 décembre 1797 est le jour sinistre de l'assassinat

du général Duphot. Ce général, jeune homme ardent et républicain exalté, osa fomenter une révolte dans Rome, afin de renverser le gouvernement pontifical. Cinq cents patriotes rebelles s'étaient attroupés sous les fenêtres [1] de l'ambassadeur français, qui était alors Joseph, frère du général Bonaparte.

Là, ils se mirent à hurler : « Liberté ! vive la République française ! à bas le Pape ! » Duphot n'hésita point à descendre, à se jeter à leur tête, et à les conduire à l'assaut du quartier de soldats le plus voisin : c'était celui de Ponte-Sisto. Les soldats, en assez petit nombre, s'y tinrent d'abord renfermés; mais se voyant insultés et attaqués, et ne s'y jugeant pas en sûreté, ils s'avancèrent, le fusil à l'épaule, contre la populace. Elle ne céda pas. Les soldats se sentaient dans une fâcheuse position, l'un d'eux lâche la détente de son arme. La fatalité, ou plutôt la Providence dans ses desseins cachés, voulut que ce seul coup atteignît au milieu de cette multitude le général Duphot, placé en tête, et qu'il l'étendît mort. Le peuple effrayé se débanda, et le cadavre de la victime fut enseveli le jour suivant dans l'église paroissiale.

Bien qu'éventuel et légitimé par la défense personnelle des soldats, que le général Duphot venait provoquer à l'aide de vœux coupables, cet assassinat [2] remplit la Cour romaine et la ville entière de la plus grande consternation. L'issue de l'entreprise ne

[1] L'ambassade occupait le palais Corsini, dans la Longara.

[2] Comme tout ce qui peut directement ou indirectement nuire

pouvait pas alors être généralement connue. En apprenant qu'on avait livré l'assaut à la caserne des soldats et que la révolution éclatait sur divers points, — c'était du moins le bruit qu'ils répandaient, — les

au Saint-Siége est exploité avec une perfide adresse par les journaux et les écrivains anticatholiques, la mort du général Duphot fut longtemps, elle est même encore un sujet banal de déclamations. A la nouvelle de ce meurtre, que le gouvernement révolutionnaire français avait provoqué par de sourdes menées, le Directoire s'affubla de pleureuses; les feuilles publiques prirent le deuil, et l'on condamna la France à verser des larmes officielles sur « un de ses plus brillants généraux, assassiné, disait-on, par la main des prêtres de Rome ».

Consalvi fut même désigné comme l'un des fauteurs de ce meurtre. Consalvi a enfin la parole. Il réduit le fait à sa plus simple expression; mais il ne dit pas que, le 10 octobre 1797, deux mois et demi avant l'insurrection romaine, dans laquelle périt Duphot, le Directoire avait adressé les instructions suivantes à Joseph Bonaparte, son ministre plénipotentiaire près le Saint-Siége : « Vous avez, lui enjoignait le gouvernement de la République, deux choses à faire : 1° empêcher le roi de Naples de venir à Rome; 2° aider, bien loin de retenir les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des papes finisse; en un mot, encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. »

De pareilles instructions étaient évidemment libellées dans le but d'autoriser un guet-apens diplomatique et de susciter ou de protéger une émeute. Cela était si clairement démontré, que Cacault, successeur de Joseph Bonaparte, écrivant, en 1801, au Premier Consul, lui mande avec beaucoup de loyauté : « Vous connaissez, ainsi que moi, les détails de ce déplorable événement. Personne à Rome n'a donné ordre de tirer ou de tuer qui que ce soit. Le général (Duphot) a été imprudent; tranchons le mot, il a été coupable. Il y avait à Rome un droit des gens comme partout. »

C'est ce droit des gens, invoqué par la bonne foi, que les révolutionnaires veulent toujours dénier à l'Église.

malintentionnés se mirent en mouvement. On tira plusieurs coups de feu dans différents quartiers de la ville. On fit même des tentatives que les seules dispositions adoptées et exécutées avec une rare promptitude par la Congrégation militaire rendirent aussi vaines qu'inefficaces. On passa toute cette nuit sous les armes, on braqua des canons sur les places principales, afin de porter secours où le besoin s'en ferait sentir. Nous avions déjà été forcés d'agir plus d'une fois de la sorte dans les moments où le Saint-Siége avait à redouter des troubles et des séditions. Nous restâmes donc en proie aux plus vives angoisses, partagés que nous étions entre la crainte d'une émeute contre le Gouvernement de la part des rebelles et la frayeur de voir les amis du Gouvernement tenter quelque chose contre les Français.

Cette double alternative nous menaçait également, car il était très-difficile de s'y opposer, à cause de l'étendue de la ville. Un semblable malheur aurait accru les ressentiments et le besoin de vengeance que la mort du général Duphot nous faisait envisager comme certains. Notre première occupation fut de pourvoir à la sûreté de la personne et de la maison de l'ambassadeur de France. Nous y envoyâmes un fort détachement de troupes, avec mission de la garder et de la protéger. Le cardinal secrétaire d'État, Joseph Doria, habitait avec le Pape au Vatican. Je dus y aller et y retourner trois fois pendant cette nuit, afin de rendre compte, de recueillir les ordres, etc. Je

parcourais ce long trajet dans ma voiture sans aucune garde, exposé aux coups de fusil que les malveillants, dispersés par la force armée, faisaient partir de temps à autre. Ils n'étaient pas fort redoutables, mais dangereux à ce seul point de vue que je pouvais par hasard en être victime. Je passai la nuit dans le quartier de la place Colonna avec le général Santini, successeur du général Colli. Au jour naissant, nous vîmes que les mesures prises pour le maintien de la tranquillité publique étaient couronnées d'un plein succès, et nous eûmes le bonheur de recevoir l'assurance de la souveraine satisfaction que notre conduite avait inspirée dans un moment aussi cruel et aussi scabreux.

Quand le jour fut venu, l'ambassadeur de la République française partit. Aucune prière du Saint-Siége, aucune offre de la plus éclatante réparation, au cas où il y aurait eu des coupables dans le fait arrivé, ne purent le retenir au sein de la capitale.

Dès qu'il eut appris la mort du général, le Directoire français fit marcher sur Rome quinze mille hommes, que suivaient d'autres corps. Cette armée arriva avec la rapidité de l'éclair. Le Saint-Siége ne put jamais s'expliquer les ordres intimés au général en chef Berthier [1]. Celui-ci refusa de recevoir les quatre

[1] Ces ordres, que le Saint-Siége ne pouvait s'expliquer, se trouvent tout au long dans le troisième volume de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée à Paris, chez Plon, éditeur, rue Garancière, 8. Ils figurent à la page 475 et avec le titre d'*Instruc-*

députés que le Pape lui envoyait à Narni pour connaître ses intentions. Berthier répondit qu'il leur accorderait audience aux portes de Rome.

Le soir du 9 février, l'armée occupa le Monte-Mario, et, au mépris de sa promesse, le général ne voulut pas s'aboucher avec les députés.

Le 10, dans la matinée, un officier et un trompette se présentèrent à la porte qui se nomme Angelica. Ils la trouvèrent ouverte et sans aucun préparatif de résistance.

tions au général Berthier, rédigées par le général Bonaparte. On y lit sous la date de :

« Paris, 22 nivôse an VI (11 janvier 1798).

» La célérité dans votre marche sur Rome est de la plus grande importance; elle peut seule assurer le succès de l'opération. Dès l'instant que vous aurez assez de troupes à Ancône, vous les mettrez en marche.

» Vous favoriserez secrètement la réunion de tous les pays adjacents à cette ville, tels que le duché d'Urbin et la province de Macerata.

» Vous ne ferez paraître votre manifeste contre le Pape que lorsque vos troupes seront à Macerata. Vous direz en peu de mots que la seule raison qui vous fait marcher à Rome est la nécessité de punir les assassins du général Duphot et ceux qui ont osé méconnaître le respect qu'ils doivent à l'ambassadeur de France.

» Le roi de Naples ne manquera point de vous envoyer un de ses ministres, auquel vous direz que le Directoire exécutif de la République française n'est conduit par aucune vue d'ambition; que, d'ailleurs, si la République française a été assez généreuse pour s'arrêter à Tolentino lorsqu'elle avait des raisons plus graves encore de plaintes contre Rome, il ne serait point impossible que, si le Pape donne la satisfaction qui contente le Gouvernement, cette affaire pût s'arranger.

» Tout en tenant ces propos, vous cheminerez à marches for-

Le Pape n'était point en force pour repousser l'invasion, et il lui répugnait d'exposer son peuple tout prêt à le défendre. Du reste, cette défense aurait été aussi périlleuse pour les Romains qu'insuffisante pour le Saint-Père.

L'officier et le trompette pénétrèrent sans coup férir dans la ville, et ils se rendirent au château Saint-Ange. Après avoir demandé à voir le commandant du fort, ils lui signifièrent qu'avant trois heures mille hommes s'avanceraient pour prendre possession

cées. L'art ici consiste à gagner quelques marches, de sorte que, lorsque le roi de Naples s'apercevra que votre projet est d'arriver à Rome, il ne soit plus à temps de vous prévenir.

» Lorsque vous vous trouverez à deux journées de Rome, vous menacerez alors le Pape et tous les membres du Gouvernement qui se sont rendus coupables du plus grand de tous les crimes, afin de leur inspirer l'épouvante et de les faire fuir. »

En rédigeant ces instructions, qui n'étaient ni dans son caractère ni dans ses vues, Bonaparte voulait ostensiblement flatter la monomanie irréligieuse des Théophilanthropes du Directoire; mais à moins de quinze jours d'intervalle, l'homme d'ordre et de discipline morale prend sa revanche, et, toujours de Paris, il adresse au général Berthier, sous la date du 5 pluviôse an VI (24 janvier 1798), une dépêche confidentielle dans laquelle se manifestent ses véritables sentiments :

« Réprimez toute espèce d'excès, écrit Bonaparte à Berthier, et ne souffrez pas que quelques polissons de Français ou d'Italiens se constituent patriotes par excellence et cherchent à vous en imposer. Il ne faut pas les menacer, mais les fourrer tout bonnement en prison. »

Par malheur, Berthier et ses successeurs ne comprirent pas la sagesse de l'avis donné, et comme cela arrive toujours dans les manifestations antipapales, on laissa, malgré Bonaparte, *quelques polissons de Français ou d'Italiens* faire la loi au Souverain et au peuple des États pontificaux.

du château, qui devait être évacué par les soldats pontificaux. Ils ajoutèrent que le général en chef voulait que le commandant des troupes romaines vînt au Monte-Mario, où il avait à lui parler. Quand on eut fait part de ces exigences au cardinal secrétaire d'État, le commandant de l'armée du Pape alla au Monte-Mario pour entendre ce qu'on devait lui signifier, et pour savoir encore, au nom de la Cour romaine, quelles étaient les intentions du général, car on restait plongé dans une ignorance complète. C'était par suite de ce motif et dans le but de se maintenir en paix avec la République française que le Pape ne s'opposait pas à la marche d'une armée qu'il n'avait pas lieu de croire son ennemie.

Le général en chef répondit que l'armée française arrivait pour exiger une satisfaction de la mort du général Duphot, et non pour renverser le Saint-Siége. Berthier demanda qu'on lui livrât les otages et les personnes désignées que le gouvernement français réclamait; il stipula encore d'autres choses relatives aux troupes pontificales, choses qu'il est inutile de rapporter dans cet écrit; puis il termina en disant que le général Cervoni expliquerait le surplus, en son nom, au cardinal secrétaire d'État. Le commandant papal communiqua les détails de cette entrevue au secrétaire d'État. Ce ministre lui enjoignit de laisser entrer les Français dans le château et de faire retirer les soldats romains dans leurs casernes, ainsi que le général Berthier en manifestait le

désir. Le cardinal secrétaire d'État me transmit ces ordres, pour que la Congrégation militaire les fît exécuter.

Il sera facile de s'imaginer la consternation universelle que produisit cette mesure et la difficulté de la mettre en pratique dans un si court espace de temps. Je fus obligé de me transporter en personne au château pour en hâter l'évacuation, et je renonce à décrire le pêle-mêle, la tristesse, l'embarras et les périls de cette lugubre scène. Le peuple, morne et sombre, était assemblé en foule à la porte, tandis que les méchants, partisans des Français, y dansaient en trépignant — *e i cattivi, partigiani dei Francesi vierano pure in gran tripudio.* — A force d'activité et de sollicitudes infatigables, je réussis à faire évacuer le château dans le terme prescrit. Cela s'opéra sans désordre et sans trouble populaire. Je pus empêcher toute commotion pendant le reste du jour et durant la nuit suivante. Ainsi du moins j'enlevais aux Français la triste joie qu'ils ambitionnaient tant, celle de proclamer que le peuple s'était soulevé, soit contre eux, soit contre le gouvernement papal. A l'aide de l'un de ces prétextes, ils auraient pu se justifier en apparence de leur intrusion dans Rome, de l'occupation du château Saint-Ange et des mesures successives qu'ils décrétaient.

Les mille hommes entrèrent dans le château ce jour-là même à l'heure indiquée. Ils y restèrent enfermés tout le jour et toute la nuit, sans faire

autre chose que de s'y fortifier. Le matin suivant, — le 11 février, — le général français, n'ayant encore rien découvert qui pût servir de prétexte quelconque à l'occupation de la ville elle-même, ne jugea cependant pas à propos de différer davantage cette occupation. Il laissa un corps d'armée au Monte-Mario, où il se retrancha et où il bivouaqua de sa personne; puis il lança sur la ville, plongée dans la stupeur, la crainte, la tristesse et le silence, dix mille hommes qui s'échelonnèrent tout de suite sur les lieux les plus élevés et les plus populeux, tels que le Quirinal, Saint-Pierre in Montorio, la Trinità dei Monti, la place Colonne et le Transtevère. On ne fit ce jour-là aucune autre opération ni aucun autre mouvement.

Sur le soir, le général Cervoni annonça au cardinal secrétaire d'État les intentions du général en chef et de son Directoire. On conservait le gouvernement du Pape, mais on lui faisait subir une réforme et on changeait quelques vieux usages. On exigeait une contribution de plusieurs millions dans un délai prescrit, et une portion dans les quarante-huit heures. Le Saint-Père était en outre tenu de faire peser cet impôt sur les plus riches familles, afin d'en assurer plus vite le payement intégral. On voulait comme otages, et pendant un certain laps de temps, des cardinaux, des prélats et le neveu du Pape. Le Directoire en avait décrété quelques-uns de prise de corps; on exigeait qu'ils fussent remis ou con-

signés entre les mains de la République française. Ces dispositions et d'autres encore, qu'il n'est pas utile d'énumérer, furent mises à l'ordre du jour de l'armée et exécutées immédiatement.

Comme le gouvernement pontifical n'était pas renversé, j'allai ce matin-là même au Vatican, — car c'était jour de Rote, — afin de juger les procès de cette audience. En sortant du tribunal, je fus mandé par le secrétaire d'État. Avant de raconter ce qu'il me dit, je dois remonter un peu plus haut. Tandis que l'armée française campait à Narni, un membre du club des Jacobins, chaud partisan des idées démagogiques, était en communication très-active avec le général en chef. Il lui faisait passer de Rome toutes les nouvelles et les projets dont il avait connaissance pour assurer l'entrée des Français dans la ville, et pour régler les opérations successives. Ce clubiste vint me trouver en cachette dans une maison tierce. Afin de me témoigner la gratitude qu'il me vouait pour un ancien service que je lui avais rendu, il m'avertit secrètement de ceci : En ma qualité d'assesseur de la Congrégation militaire, j'étais le premier sur la liste des personnes qui devaient être consignées au Directoire, dès que l'armée se serait emparée de Rome. Il ajouta encore que la France voulait s'assurer de moi, me supposant chef des troupes pontificales, parce que je présidais la Congrégation militaire. « Vous êtes, me disait-il, celui que notre club a désigné au général

comme devant être arrêté de préférence à tout autre, afin de le laisser plus libre dans l'exécution de ses plans. »

J'étais de plus, en raison de mon titre d'organe de la secrétairerie d'État auprès des soldats, la première victime indispensable pour colorer l'occupation de Rome. On devait répandre le bruit que mon arrestation était une expiation de l'assassinat commis sur Duphot, assassinat dont le Directoire espérait faire endosser la faute à la Cour pontificale. Mon jacobin termina en me conseillant de me diriger à l'instant même vers Naples, puisque pour me sauver je n'avais pas une heure à perdre. Il me quitta très-brusquement, dans la crainte d'être surpris par quelque autre clubiste, et il ne me laissa presque pas le temps de le remercier de ses bons offices.

J'allai rapporter cette entrevue au cardinal secrétaire d'État, en lui cachant le nom du délateur. Son Éminence voulait que je profitasse de l'avis, et que je partisse sans différer pour Terracine, où j'attendrais l'issue de la crise, et d'où je verrais les mesures qu'il prendrait pour régler soit mon retour à Rome, soit ma retraite dans le royaume de Naples. Je remerciai le Cardinal de l'intérêt qu'il me portait, et je refusai avec fermeté, en lui disant que, par un effet des événements, et non par mon mérite, j'étais fort tranquille; que, dans ces heures si périlleuses où tout le monde a peur de se compromettre, si j'avais abandonné mon poste au département militaire, la

révolution intérieure se serait infailliblement déchaînée; que c'était le secret désir des Français, afin de ne pas avoir l'air d'être venus exprès pour renverser le Saint-Siége; qu'ils publieraient que les Romains le détrônaient eux-mêmes; que cette apparence leur fournirait un prétexte pour entrer à Rome et pour y rétablir le calme; que je ne voyais qu'une chose dont on pouvait tirer parti dans la chute inévitable du Gouvernement, c'était au moins de bien faire ressortir l'injustice et la violence des Français, afin qu'il fût impossible de prétendre que le Pape avait été détrôné par ses sujets. Je lui fis saisir que le nombre des méchants était très-inférieur au nombre des bons, mais que ce petit nombre de mal-intentionnés suffisait cependant pour atteindre le but, car les bons, paralysés par la crainte de la prochaine arrivée des Français, n'oseraient pas résister aux méchants. J'ajoutai que tant que je serais à la tête du département militaire, j'étais assuré de maintenir la tranquillité publique à l'aide des troupes pontificales, et que la négligence, l'abattement ou même la mauvaise volonté de quelques-uns ne sauraient être nuisibles à l'État; qu'en conséquence, persuadé que la force des choses, et non point ma valeur individuelle, me rendait nécessaire dans cette occasion, je n'achèterais jamais ma propre sécurité au prix de celle de mon Souverain et du trône pontifical, auquel j'étais attaché jusqu'à la mort[1]. Je finis

[1] En indiquant ces événements du bout de la plume, le cardi-

en déclarant que je refusais absolument de profiter de l'avis ou de la permission, et que je désirais rester à mon poste pour partager le sort de mon maître. Le Cardinal m'embrassa et loua ma résolution, que le Ciel couronna en m'accordant la récompense ambitionnée.

Ceci posé, je reviens donc à dire qu'après avoir été appelé par le cardinal secrétaire d'État en sortant

nal Consalvi ne dit pas que ses mesures, sages et courageuses en même temps, retardèrent la chute du Gouvernement pontifical. Il se tait sur les embarras intérieurs, qu'au milieu de tant de difficultés politiques la jalousie des uns et les lâchetés des autres lui suscitèrent. Ce n'est point ici le lieu d'évoquer ces tristes discordes intestines qui se présentent partout et notamment sous l'impulsion du caractère italien, cherchant trop à prendre les grandes questions par les petits bouts. Mais ce qu'il faut dire à la louange de Consalvi, c'est que, résolu et conciliant, il ne céda jamais à un excès de prudence ou à un excès de témérité, et que, par respect pour le Saint-Siége, pour la personne du Pape et pour lui-même, il ne transporta point dans le forum des antichambres ou sur les rostres de la rue ce pugilat d'accusations et de récriminations dont l'honneur et les affaires de l'Église doivent avoir tant à souffrir.

L'habileté pleine d'audace de Consalvi lui suscita, dans ces graves circonstances, des inimitiés d'autant plus redoutables qu'elles étaient souterraines et ne procédaient qu'à voix basse, par insinuation, pour ainsi dire. Le Cardinal a oublié ou méprisé tout cela en rédigeant ses *Mémoires*. Il ne daigne même pas faire allusion à cet antagonisme de prétentieuses petitesses et de rivalités mesquines compromettant les meilleures et les plus saintes causes. Nous n'avons qu'à suivre son exemple et à ne pas entrer dans ces misérables débats que sa correspondance quotidienne avec le pape Pie VI rend si précieux à l'histoire, tantôt comme enseignement rétrospectif, tantôt comme point de comparaison.

de la Rote, ce ministre me fit savoir que, parmi les choses dont le général Cervoni l'avait entretenu le soir précédent, il avait parlé de mon arrestation et de ma remise aux Français pour les raisons citées plus haut; que lui, ministre du Pape, avait plaidé en ma faveur et démontré mon innocence en racontant que je n'avais pas voulu me mettre en sûreté avant l'entrée de l'armée. Le général s'était aussitôt repris pour annoncer qu'il se contentait d'une prévention de quelques jours, motivée sur certaine apparence de culpabilité; qu'il renonçait à me faire arrêter, et qu'il permettait même que mon appartement, et non le fort Saint-Ange, me servît de prison.

Le Cardinal termina notre entrevue en me priant de me rendre directement chez moi et d'y rester aux arrêts jusqu'à nouvel avis, ne devant guère tarder, ainsi qu'il me l'assurait. Je retournai à la maison, et j'y demeurai d'après l'ordre que j'avais reçu du Gouvernement pontifical, au nom duquel tout se fit dans les premières vingt-quatre heures.

Le même jour — le 12 — je reçus à l'improviste la visite de deux commissaires français. Ils venaient procéder à un acte bien peu en harmonie avec une arrestation de simple formalité et très-momentanée, comme on l'avait assuré au cardinal secrétaire d'État. Ils bouleversèrent tout mon appartement et tous mes meubles, ne me laissant que ma chambre à coucher, ce que j'avais sur moi et sur mon lit. Je les interrogeai pour apprendre ce que cela signifiait; ils me

répondirent qu'ils n'en savaient rien et qu'ils étaient les exécuteurs de cet ordre.

Le matin suivant — le 13 — je vis apparaître un adjudant qui m'enjoignit de le suivre, et rien de plus. Je descendis l'escalier avec lui en habit noir, tel que je me trouvais, et je montai dans sa voiture sans qu'il m'adressât une seule parole. On me conduisit à la porte du général Sendini, qui était le premier personnage de la congrégation et le chef de l'armée pontificale. Sans sortir de la voiture, je vis descendre un autre adjudant qui amenait le général; on le fit monter dans le carrosse où je me trouvais, et nous fûmes conduits tous les deux au fort Saint-Ange, où l'on nous écroua.

Deux jours après, c'est-à-dire le 15, anniversaire de la création du Pape, la scène changea. Une poignée de sujets rebelles proclama, de concert avec les Français, l'abolition du Gouvernement pontifical et l'établissement de la République romaine [1]. Le géné-

[1] C'est par l'amplification de rhétorique suivante que le général Berthier inaugura la seconde république romaine :

« Mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, recevez l'hommage des Français libres dans le Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la République romaine. Ces enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté dressés par le premier des Brutus. Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous ce sang qui coule dans vos veines! Jetez les yeux sur les monuments de gloire qui vous environnent! Reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos pères! »

Cette prosopopée n'était que ridicule; l'odieux s'y ajouta. Au

ral Cervoni en porta la nouvelle au Saint-Père. Pie VI la reçut avec cette religion et cette fermeté d'âme qui formaient la base de son grand caractère. Quelques jours après il fut enlevé de Rome par les Français et traîné à Sienne, mais on l'y retint peu de temps, car on trouvait cette ville trop rapprochée de Rome, et on prétendait que Sa Sainteté y était trop libre, — quoiqu'elle ne le fût pas beaucoup.

En conséquence, on interna Pie VI à la Chartreuse de Florence, située dans une solitude à trois milles de la ville. Après avoir passé là bien des mois dans la plus étroite, la plus ennuyeuse et la plus incommode de toutes les captivités, on le fit partir, malgré ses douleurs et son âge très-avancé, pour Besançon en France.

Cependant, grâce aux victoires qu'elles remportèrent à cette époque, les armées russes gagnèrent du terrain. On redouta qu'elles ne missent le Pape en liberté, et on résolut de le transférer à Dijon. Mais les infirmités du Saint-Père ayant augmenté par suite de tant de voyages, ses geôliers se virent obligés de le laisser à Valence en Dauphiné, où ils l'enfermèrent dans la citadelle. C'est là que Pie VI termina sa glo-

nom du peuple libre et souverain de Rome, une députation de juifs, de moines apostats, d'étrangers tarés et de mercenaires de la Révolution, représentant les mânes des Caton, des Pompée et des Brutus évoqués par le futur prince de Wagram, vice-connétable de l'Empire français, ose signifier à Pie VI qu'il est déchu de ses droits temporels. On lui apprend qu'à partir de ce beau jour il n'est plus qu'un simple citoyen, et peu d'heures après le Pontife se voit traîner d'exil en exil.

rieuse vie par une mort glorieuse, le 29 août 1799, après un pontificat de vingt-quatre ans et demi, pontificat surpassant par sa durée ceux de tous ses prédécesseurs depuis saint Pierre.

J'étais resté incarcéré au château Saint-Ange, où je demeurai. . . . mois [1] sans jamais avoir été interrogé, et sans qu'on daignât s'inquiéter de mes sollicitations pour l'issue de mon affaire. On avait procédé à ma prise de corps selon la teneur du décret que j'ai cité plus haut, et durant tout ce temps j'avais été oublié, soit à cause du changement de trois ou quatre généraux en chef qui se succédèrent les uns aux autres à de très-courts intervalles, soit parce que l'on attendait de nouveaux ordres de Paris sur mon compte et sur celui des cardinaux ou prélats.

Toutefois, j'avais eu le bonheur de trouver dans le fort un commandant qui s'est acquis tous les droits à ma gratitude. C'était non-seulement un soldat très-probe, très-honorable et très-désintéressé, c'était encore un être très-humain. Il me prit en affection toute particulière, et il allégea autant qu'il le put l'amertume de ma situation. Il chercha souvent, mais en vain, des biais pour amener mon affaire à bon port. Chaque soir il venait dans ma chambrette, et nous jouions à un piquet de très-minime importance. Je n'avais pas un sou; tout ce que je possédais

[1] Le Cardinal a laissé en blanc le nombre des mois.

en fait de meubles ou d'autres objets m'était fourni par mes amis, car ma fortune était ou sous les scellés ou sous le séquestre. C'est ainsi que se passèrent quarante-trois ou quarante-quatre jours.

Tout à coup, au moment où je dînais, un officier vint m'appeler, sans que je fusse prévenu, pour me conduire en voiture du château Saint-Ange à l'ancien couvent des Converties, où il me laissa. J'y rencontrai un cardinal et plusieurs prélats. Ils m'apprirent que dans la nuit même nous allions être dirigés sur Cività-Vecchia, où l'on avait déjà réuni sept ou huit cardinaux et quelques prélats. Tous ensemble, nous devions faire voile vers l'Amérique pour être relégués dans l'île de Cayenne.

On peut s'imaginer combien je fus frappé de cette nouvelle imprévue et d'une semblable destination. Mes amis, et particulièrement la famille Patrizi, en furent vivement émus. Le hasard voulut que le général en chef habitât le palais des princes Ruspoli, proches parents des Patrizi, et qui m'étaient aussi fort attachés. Tous ensemble, avec la plus grande ardeur, se mirent à la peine pour me soustraire à cette déportation. Ils faisaient valoir ma santé, à laquelle un aussi long voyage sur mer serait très-fatal, mais leurs efforts furent inutiles. Quand la nuit fut sombre, on nous entassa tous sur des voitures, puis on nous conduisit à Cività-Vecchia, sous l'escorte d'un gros détachement de cavalerie française. Je partis avec mon habit noir et muni du peu d'écus qui m'avaient été

offerts durant ces courts instants par mes amis, plongés, eux aussi, dans une extrême détresse.

Arrivés à Cività-Vecchia le jour suivant, on nous claquemura dans le couvent où bivouaquaient les cardinaux et les prélats qui nous attendaient. Tout cela se passait vers le 25 mars, — je ne me souviens pas avec précision de la date. — Deux jours après, un matin, on nous réunit tous pour nous signifier la sentence du Directoire. Nous ressemblions à des hommes condamnés au gibet, lorsqu'ils entendent leur arrêt de mort. L'exil à Cayenne en différait fort peu, du reste. Mais quoi! soit que le bruit qui en avait couru fût exagéré, soit qu'on eût, comme cela s'affirmait, modifié les ordres précédents, le décret portait en substance que nous étions tous destinés à être dirigés par mer sur l'endroit que nous choisirions. On nous exilait à jamais du territoire de la République romaine, sous peine de mort si nous y rentrions.

Nous reçûmes cet arrêt comme les condamnés à la potence reçoivent la grâce de la vie. La joie fut universelle, car personne n'aurait jamais pu se flatter de choisir librement le lieu de sa déportation. Je n'hésitai pas un moment à jeter mon dévolu. Je brûlais d'un pieux désir de revoir le Pape, alors prisonnier dans la Chartreuse de Florence, et non-seulement j'aspirais à le revoir, mais encore j'espérais me mettre à sa suite et partager sa destinée. Je savais les nombreuses difficultés qui s'opposaient à mon projet, et les ordres que la République française avait

intimés au gouvernement toscan, de ne laisser auprès de Pie VI aucun cardinal et aucun prélat en dehors des deux qui se trouvaient avec lui. Je devais supposer à plus forte raison que l'on en agirait ainsi envers moi, qui étais plus signalé que tout autre. Mais je me flattais de surmonter peut-être ces obstacles, à l'aide de beaucoup d'amis que j'avais à Florence. En tout cas, si je ne réussissais pas, j'ambitionnais du moins de prouver au Saint-Père par un acte public que j'avais fait de mon côté tout le possible afin de résider auprès de lui pour le servir et l'assister jusqu'à ma mort ou jusqu'à la sienne.

Dans cette intention, je m'empressai de désigner Livourne comme lieu de mon exil. Aidé par un négociant de mes amis qui habitait Cività-Vecchia, je frétai un navire et je me préparai à partir le premier de tous, c'est-à-dire le jour même. Mais la mauvaise fortune me réservait un tout autre sort. J'étais sur le point de m'embarquer, quand un courrier, expédié de Rome, apporta un ordre enjoignant de laisser libres tous les autres et de me retenir seul, afin de me reconduire dans la capitale. Je fus frappé par ce contre-temps comme par un coup de foudre. Sans savoir à quoi j'étais destiné, je compris néanmoins fort bien tout ce qu'il y avait de préjudiciable pour moi dans ce retour exceptionnel, d'autant plus que je me voyais ravir la faculté d'aller à Livourne, où je désirais si vivement arriver, afin d'atteindre mon but.

L'ordre transmis de Rome était un effet des bons offices des Patrizi et des Ruspoli. Pour mon malheur, ils avaient obtenu du général en chef français de m'épargner une cruelle traversée; et ainsi mes excellents amis me rendaient involontairement un fort mauvais service.

S'il se fût encore agi d'être déporté à Cayenne, c'était une faveur inappréciable; mais, en vue de la destination que la sentence m'autorisait à choisir, leur intervention me privait de la liberté obtenue. Cette intervention me replongeait dans de nouvelles transes, ou tout au moins dans de nouveaux doutes sur mon sort. Elle me plaçait dans l'impossibilité absolue de me rendre en Toscane; je prévoyais avec certitude qu'à Rome on ne me permettrait jamais de me diriger de ce côté, ainsi que cela était arrivé à Cività-Vecchia, quand ma destinée n'avait pas été décidée isolément, mais confondue avec celle de beaucoup d'autres.

Blessé jusqu'au fond de l'âme d'un contre-temps si cruel et qui m'arrachait la coupe des lèvres comme à Tantale, je sortis de Cività-Vecchia avec le même détachement qui nous avait escortés jusque-là. De retour à Rome, je me vis inopinément écroué derechef dans le fort Saint-Ange. Le commandant, qui était très-désolé de mon départ, croyant que j'allais être dirigé sur Cayenne, fut au comble de la joie en me revoyant, et il me fit l'accueil le plus aimable. Mais dès qu'il connut le récit de mes aventures, il

partagea ma tristesse ; il me témoigna une compassion et un intérêt qui, tant que je vivrai, resteront gravés dans ma mémoire et dans mon cœur. On s'imaginera facilement aussi quelle fut la douleur de ceux de mes amis qui, après avoir voulu travailler à m'être utiles, s'aperçurent promptement qu'ils avaient été pour moi la cause de tant de maux.

Mon retour, dont le public de Rome ne connaissait point, ainsi que cela était naturel, la très-simple raison, provoqua la mauvaise humeur et la colère de beaucoup de Jacobins et spécialement des Consuls d'alors [1]. Les arrestations faites sous le Gouvernement pontifical de plusieurs d'entre eux, — et on en comptait même quelques-uns parmi les Consuls en exercice, — m'avaient suscité beaucoup d'ennemis, quoique je ne fusse en cela que l'exécuteur passif des ordres reçus. Dans l'enivrement de leurs prospérités et de

[1] Le gouvernement consulaire, dont parle le Cardinal, avait été manipulé par l'ex-oratorien Daunou et par un calviniste suisse nommé Haller, que la République française tenait à ses gages en qualité de commissaire. La vieille Rome, au temps de sa puissance et de sa grandeur, n'eut que deux consuls ; en 1798, elle s'en trouva sept sur les bras. Ce gouvernement n'avait pour mission que de proscrire et de voler. Il était présidé par un accoucheur juré, et nous lisons dans le *Moniteur* du 7 floréal an VI, page 251, sous la rubrique de Rome, 12 germinal an VI, la nouvelle suivante :

« Le consul Angelucci, célèbre chirurgien-accoucheur, jouit d'une grande popularité. Il a publié un avis par lequel il annonce à ses concitoyens que ses fonctions de premier magistrat ne l'empêcheront pas d'assister l'humanité souffrante, lorsque l'on croira avoir besoin de son ministère comme accoucheur et chirurgien. »

leur pouvoir éphémère, ils ne songeaient qu'à la vengeance. En me voyant rentrer à Rome tout d'un coup, ils crurent que j'allais, contrairement aux autres, recevoir ma grâce entière, c'est-à-dire obtenir le droit de résider dans la ville. Néanmoins il n'était pas question de cela, et je n'aurais jamais accepté cette faveur, quand bien même elle m'eût été offerte. Ils se donnèrent en conséquence tant de mouvement, ils s'employèrent avec tant de malice à me nuire, que mes affaires, dans ces jours terribles, devinrent on ne peut plus mauvaises.

Ce fut en vain que je réclamai l'exécution du décret directorial publié à Cività-Vecchia, qui me condamnait à la déportation hors de l'État romain, et dont je me déclarais satisfait. Ce fut inutilement que je demandai à être reconduit à Cività-Vecchia d'où j'avais été ramené, non sur ma prière ni sur une prière autorisée par moi ; plus inutilement encore que je déclarai me soumettre à l'exil par mer, avec le libre choix cependant du lieu où je devais être transporté, d'après la teneur du décret et de mon option pour Livourne. Toutes mes tentatives échouèrent, surtout par la malheureuse coïncidence du rappel du général en chef qui eut lieu à cette époque.

Le général Gouvion Saint-Cyr, qui le remplaça, ignorait ce qui s'était passé à mon sujet avec son prédécesseur. Nouveau dans ce conflit, il ne voulait point adopter de détermination sans connaissance de cause, ou révoquer en doute les fausses informations

que le gouvernement révolutionnaire de Rome lui insinuait méchamment sur mon compte. Les efforts de mes amis et ceux de mon pauvre frère André ne servirent à rien. Je dois ici payer un tribut de gratitude à sa chère et vénérable mémoire. Il se trouvait éloigné de Rome depuis plusieurs années, car, dévoré de la même passion que moi, il était allé courir le monde. Quand la Révolution s'abattit sur le patrimoine de Saint-Pierre, il habitait Venise. La nouvelle de cet événement lui parvint en même temps que celle de mon arrestation.

N'écoutant que sa tendresse pour moi, il accourut, et je le vis un jour apparaître à l'improviste dans ma chambre lors de ma première détention au château Saint-Ange, c'est-à-dire avant que j'en sortisse pour être transféré à Cività-Vecchia. Son retour en un pareil moment me fit autant de peine que j'aurais éprouvé de joie si je l'avais revu et embrassé dans toute autre circonstance.

A première vue, il me fut impossible de ne pas lui manifester mon profond chagrin, en même temps que mon plaisir et ma reconnaissance de le voir s'exposer à tous les périls et à tous les désastres de la Révolution, uniquement pour me soulager dans ma situation actuelle, car lui, par bonheur, il n'avait personnellement rien à redouter. Absent depuis plusieurs années, il ne devait même pas être considéré comme émigré. La perspective des dangers qu'il affrontait par son retour (périls accrus par son titre de frère

d'un homme non-seulement suspect, mais encore odieux aux républicains), me rendait bien amère la résolution qu'il avait prise. Je l'aimais en effet plus que moi-même, et je m'apercevais qu'il m'enlevait ainsi l'unique consolation que je goûtais dans ma disgrâce, celle de le croire en sûreté. De plus, je sentais que de nouvelles peines s'ajoutaient à mes douleurs, par les dangers que son amour pour moi l'entraînait à courir.

André n'avait pas épargné les soins et les fatigues durant ma première détention; il ne les épargna pas davantage pendant la seconde. Raconter tout ce qu'il entreprit en ma faveur, quoique ces efforts n'aient pas été couronnés du succès désiré, serait donc impossible.

Il y avait vingt-quatre ou vingt-cinq jours, peut-être un mois, que j'étais ainsi prisonnier de nouveau, lorsque, avec la permission du bon commandant, voici venir à moi, en même temps que mon cher frère, le prince Chigi et le prince di Teano, mes amis. Ils se disaient porteurs d'une bonne et d'une mauvaise nouvelle. Ils m'apprirent donc qu'enfin on avait sanctionné ma déportation — à Naples toutefois, et non pas en Toscane, justement pour m'empêcher d'aller auprès du Pape. — En même temps on avait stipulé que je serais traîné à âne par les rues de la ville; au milieu des sbires, et que, durant le trajet, je recevrais des coups de lanière. On louait déjà les fenêtres par les rues où je devais passer, et les Jaco-

bins et les femmes des Consuls se faisaient grande fête d'assister à cette exécution.

Mes amis furent stupéfaits en me voyant on ne peut plus indifférent à cette seconde nouvelle, qui, en réalité, ne me fit guère de peine, — car je regardais ce traitement comme mon grand triomphe et ma gloire, — mais fort désolé de la première, par laquelle j'apprenais que je ne pouvais me rendre en Toscane, où je désirais tant rejoindre le Pape.

Cet arrêté était l'œuvre du Consulat romain, auquel le général en chef français avait remis mon affaire. Je réclamai hautement sur l'incompétence de cette autorité consulaire, après le décret rendu contre moi par le Directoire exécutif. Ce décret m'avait été notifié à Cività-Vecchia, et j'en invoquais le bénéfice. Le général français, à qui mes amis et mon frère recoururent, fut inflexible sur ce point. Il ne voulut pas, dans son humanité et non sur mes instances, sanctionner l'article concernant la cavalcade sur l'âne à travers la ville, mais il approuva ce qui était relatif à ma déportation dans les environs de Naples.

Toutes mes prières furent inutiles, ainsi que celles que je fis adresser au général, en lui expliquant que la cour de Naples ne laisserait point les exilés de Rome pénétrer dans ses États; qu'en conséquence je risquais et même que j'étais certain de subir une troisième détention à Terracine, détention auprès de laquelle celle du château Saint-Ange était mille fois préférable, tant à cause des douceurs que je pou-

vais m'y procurer, que par les visites de mon frère, de mes amis et de l'affectueux commandant. Tout fut tenté en vain [1]. A la chute du jour, le commandant reçut du général l'ordre de faire partir cette nuit-là même, dans la direction de Naples, les personnes inscrites sur une liste qu'il lui envoyait. Cette liste contenait vingt-trois noms écrits pêle-mêle, d'après les principes d'égalité de ces temps républicains. Les noms qui figuraient sur la liste étaient

[1] L'aphorisme si étourdissant de machiavéliques promesses : « L'Église libre dans l'État libre » n'avait pas encore été inventé comme diminutif des grands principes de 1789 par les avocats du piémontisme et par les juifs de la presse italianisée ; mais déjà la République française l'avait appliqué dans toute sa consolante fraternité. Le Piémont incarcère et déporte à l'intérieur les cardinaux, les évêques et les prêtres fidèles à leurs devoirs et à leurs serments ; la République française se contentait d'exiler les cardinaux, prélats et sujets romains qui ne se prêtaient pas d'assez bonne grâce aux farandoles citoyennes du Campidoglio. Consalvi, pour en perpétuer le souvenir, a sauvé de l'oubli toutes les preuves originales de la manière dont la Révolution entendra éternellement le principe : l'Église libre dans l'État libre. Le général de division Dallemagne, commandant à Rome au nom de la République française (Liberté, Égalité!) écrit au prélat Consalvi, le 1er germinal an VI :

« Je suis bien fâché, citoyen, de n'avoir rien de satisfaisant à vous répondre. L'ordre qui vous déporte est une mesure générale. Je suis esclave de la loi, et l'arrêté du Directoire en est une pour moi. Je ne puis donc rien changer aux dispositions arrêtées pour l'arrestation et la déportation des cardinaux et prélats. Je suis peiné de vous voir de ce nombre ; mais c'est l'effet des circonstances, auxquelles je vous invite de vous conformer sans inquiétude et avec confiance dans le Gouvernement français, qui sait concilier l'humanité avec ses devoirs.

» Salut et fraternité.

» *Signé* DALLEMAGNE. »

ceux de dix-huit galériens, d'un frère lai, de deux avocats, d'un officier de l'ancien gouvernement chargé d'arrêter les personnes suspectes ou coupables de crimes, spécialement de crimes d'État, et le mien inscrit sous le numéro 13.

Le départ eut lieu à l'aurore et même un peu plus tard. Les dix-huit forçats étaient parqués sur une charrette, les quatre autres personnes dans une mauvaise voiture. Je suivais dans ma calèche, que, pour ce voyage, le général avait autorisé à prendre parmi mes meubles toujours sous le séquestre. Au milieu des larmes de mon cher frère, de plusieurs de mes serviteurs accourus pour me mettre en carrosse et même de celles du commandant du château, je quittai Rome vers la fin d'avril de cette année 1798 — je ne me souviens pas du jour précis.

Un fort détachement de soldats français escortait le *carretto* des galériens qui était le premier du convoi, puis la voiture des quatre honnêtes gens et ma calèche. Je ne sais par quel hasard, sur la belle route d'Albano, cette bonne calèche, qui allait au pas, se rompit aux deux essieux. Cet accident m'obligea, afin de poursuivre le voyage, à monter dans le carrosse des quatre. Ils furent six alors, grâce à moi et à un de mes serviteurs qui m'accompagnait.

A Albano, nous fûmes conduits dans une auberge pour dîner ensemble. J'eus le bonheur de rencontrer le baron Gavotti qui habitait le pays, et qui obtint la permission d'entrer dans la chambre où je me trou-

vais avec les galériens et mes autres compagnons. Il était mon ami; sachant qu'il possédait un casino à Terracine, où je prévoyais que je serais contraint de séjourner, parce qu'on m'empêcherait de franchir la frontière du royaume de Naples, je lui demandai de pouvoir occuper sa maison, si on m'en accordait la permission. En nous mettant en route le lendemain pour Terracine, nous fûmes abandonnés par l'escadron de cavalerie française. Une grosse bande de sbires de campagne, tels qu'il en fallait pour des galériens, le remplaça. On voyagea toute la journée et toute la nuit, et on arriva à Terracine le matin du jour suivant. La force armée nous introduisit en présence du commandant français, auquel le capitaine de nos gardes remit une lettre du général en chef, contenant la liste des vingt-trois déportés et le décret libellé dans les mêmes termes que celui de Cività-Vecchia, quant aux châtiments. Il relatait donc que nous étions condamnés à l'exil perpétuel hors des États romains, sous peine de mort si nous y rentrions, n'importe de quelle façon et à n'importe quelle époque.

Je cherchai quelle impression devaient produire sur cet officier ne sachant rien de ce qui s'était passé la vue des sbires et des galériens et la lecture d'une lettre aussi sèche et d'une liste qui ne mettait aucune différence entre les vingt-trois condamnés. Dès qu'il eut achevé sa lecture, je le priai de vouloir bien m'écouter séparément, parce que j'avais

quelque chose à lui communiquer. Je fis usage de la langue française; ce fut une première recommandation auprès de lui. Malgré le singulier entourage dont j'ai parlé tout à l'heure, il m'introduisit de la pièce où il nous avait reçus dans sa chambre à coucher.

Je lui expliquai alors ma condition, celle des quatre honnêtes personnes qui étaient avec moi et celle aussi des dix-huit galériens, puis je l'informai de mes aventures précédentes. Je lui dis encore que j'étais persuadé qu'on ne nous laisserait pas traverser la frontière de Naples — éloignée d'environ un mille et demi de Terracine; — que, dans ce cas, je le priais de ne pas nous confondre avec les dix-huit galériens dans les prisons de la ville durant le temps que nous avions à y rester; je lui demandai enfin de me permettre d'aller habiter avec mes gardes le casino Gavotti, et de placer mes quatre compagnons dans quelque couvent.

Je trouvai chez ce commandant un très-bon sentiment d'humanité. Il me consola de nos malheurs causés par la Révolution, il m'assura qu'il accordait une foi entière à mes paroles, seul motif pour lui de se convaincre, car la lettre et la liste n'offraient aucun renseignement. Il me promit de m'accorder la grâce sollicitée dans le cas où je resterais à Terracine; mais il ajouta qu'il n'en serait rien, parce que Naples n'oserait pas refuser un asile aux déportés du gouvernement français. En le remerciant de tant de courtoisie, je pris la liberté de lui dire qu'il

se trompait sur ce dernier point, et que pour s'en assurer il pouvait faire un essai. C'était de diriger à la frontière les dix-huit galériens, tandis que nous attendrions dans la salle, pour voir si l'entrée du royaume leur était oui ou non accordée. Le conseil lui sourit. Il nous retint dans son appartement et fit partir les forçats, qui, une fois arrivés à la frontière, furent mis en liberté, après avoir entendu la sentence dont nous avons parlé.

Mais les soldats napolitains de Portello, à quelque distance de la frontière, accoururent aussitôt à leur rencontre, et, la baïonnette en avant, les obligèrent à rétrograder. Au lieu de retourner en arrière et de se faire réintégrer dans la prison, les forçats se jetèrent dans les montagnes servant de confins, puis ils retournèrent presque tous dans les États romains, où j'ignore le sort qu'ils subirent.

L'escorte française, spectatrice du refus fait aux galériens de les laisser pénétrer sur le territoire royal, en fit son rapport au commandant. Cet officier tint sa parole, plaça mes compagnons dans un couvent et me permit d'habiter le casino Gavotti, sans me donner de gardes, se fiant entièrement à ma parole. Je ne crus pas devoir accepter cette faveur. Je craignais que les révolutionnaires de Terracine ne m'accusassent faussement de recevoir des prêtres chez moi et d'intriguer contre le nouveau Gouvernement. L'officier français finit par m'accorder la garde que je désirais.

Ce fut en vain qu'il représenta au général en chef qu'on ne pouvait plus passer dans le royaume de Naples, en vain aussi fis-je solliciter par mon frère et par mes amis l'autorisation de revenir en arrière, de rentrer une autre fois dans les murs de Rome et d'être déporté en Toscane, puisque ma déportation paraissait impossible à effectuer du côté de Naples. On ne voulait justement pas que j'allasse dans le pays où résidait le Souverain Pontife. Les efforts que je ne cessais de multiplier à Rome étaient inutiles. Pour ne pas languir dans une éternelle détention à Terracine, où le mauvais air commençait à sévir, il fallut essayer d'arracher un passe-port à la cour de Naples.

Dans le principe, toutes les démarches furent stériles, même celles que fit un personnage ayant libre accès auprès de la reine, tant il était nécessaire aux yeux du gouvernement royal de ne pas commencer à ouvrir la porte aux exilés de Rome. A la fin, un changement qui s'opéra dans l'esprit du ministre Acton me fut très-utile. Le cardinal duc d'York, réfugié à Naples depuis la chute du Gouvernement papal, lui avait demandé très-chaudement un passe-port pour moi. Ce ministre, qui était Anglais, fut flatté au delà de toute expression de voir que le légitime roi de la Grande-Bretagne attendait de lui une faveur. J'obtins ainsi un passe-port qui attestait que je pouvais demeurer à Naples trois jours seulement. Mais on avait insinué tout bas à l'oreille du

du cardinal duc que j'y résiderais tant que cela me plairait. Je partis donc pour cette ville vers la fin du mois de mai, après vingt-deux jours d'une troisième captivité à Terracine. J'étais rempli d'obligations et de reconnaissance pour le commandant français, qui, en me traitant avec affection, était devenu l'émule de celui du château Saint-Ange. Il usa, en effet, envers moi, pendant ma halte forcée de Terracine, de tous les égards les plus courtois [1].

Arrivé à Naples, j'y fus reçu avec une extrême bonté par le ministère, par le roi Ferdinand et spécialement par la reine. Je ne pouvais souhaiter un plus agréable séjour, tant pour la beauté du climat que pour le bonheur de revoir le cardinal duc et beaucoup de familles amies qui s'empressaient de

[1] Quand la République française ne tuait pas du premier coup ses victimes et qu'elle n'avait pas sous la main un lieu de déportation tout prêt, elle laissait ses proscrits vaguer aux frontières, en attendant l'exil. Consalvi resta donc plusieurs jours à Terracine, et il apprivoisa si bien le commandant de place, nommé Leduc, que ce vieux soldat se fit, dans son honnêteté primitive, un devoir et un plaisir de lui délivrer, le 16 floréal an VI, le curieux certificat suivant, dont nous respectons plus le style que l'orthographe trop peu française :

« Je prie tous ceux qui sont à prier de laisser passer M. Hercule Consalvi, ci-devant prélat auditeur de la Rote romaine, allant à Naples, après avoir été déporté par ordre du gouvernement romain.

» Ledit M. Consalvi a resté dans la place de mon commandement vingt-deux jours, et n'ai qu'à me louer de la bonne conduite qu'il a tenue pendant son séjour. C'est pourquoi je lui ai délivré le présent pour lui servir et valoir à tout ce qui est de droit.

» *Signé* Leduc. »

subvenir à mes besoins, car, comme je l'ai dit, mes biens étaient encore sous le séquestre.

Néanmoins je brûlais du désir d'aller auprès du Pape en Toscane. Il n'était pas aisé d'accomplir ce projet : il fallait d'abord quitter le cardinal duc et renoncer aux avantages dont je viens de parler, et ensuite obtenir un passe-port de la cour. Dans des vues politiques, le gouvernement napolitain avait conçu l'idée de faire nommer à Naples le nouveau Pape — ce qui ne devait pas tarder beaucoup, — car Pie VI était très-infirme et fort vieux. — La cour royale voulait en outre que le Pape futur résidât à Naples. Ayant ainsi entre les mains le Pontife suprême, elle espérait trouver en lui un défenseur naturel pour l'État et le pays. Elle aurait profité de sa présence pour enflammer les peuples, et même pour susciter une guerre de religion dans le cas d'une invasion française.

Voilà pourquoi le gouvernement empêchait les Cardinaux et les prélats de sortir de Naples. Il cherchait même à y attirer tous ceux qui vivaient réfugiés dans la Vénétie, appartenant alors à l'Autriche, afin que le Conclave eût lieu à Naples. Dans ces circonstances il m'était presque impossible de me faire délivrer un passe-port afin de quitter une ville où je n'avais pu entrer qu'à force de prières. Je crus que le motif seul plausible et décent à alléguer était de supposer un appel de mon oncle, le cardinal Carandini, réfugié à Vicence, dans les États

de Venise, et de persuader aux autres que ce vieillard me demandait pour lui tenir compagnie dans sa solitude. Je pus arracher mon passe-port à l'aide de ce prétexte, mais ce ne fut pas sans peine; et, après un séjour de près de deux mois, je m'embarquai vers le commencement d'août 1798.

J'essuyai un calme plat en mer; ce calme fit durer onze jours la traversée sur Livourne. Mon cœur souffrit beaucoup quand il revit Terracine et Cività-Vecchia, ces lieux qui me rappelaient tant de souvenirs. Mais je fus plus spécialement impressionné à Terracine, car j'avais entendu parler en m'embarquant de la révolte tentée dans cette ville contre le nouveau gouvernement républicain et de l'horrible sac qui en fut la conséquence. L'honnête commandant était accouru, comme son devoir le lui prescrivait, afin d'arrêter le mouvement dès que l'émeute se produisit. Il était mort frappé d'une balle au front. Je lui devais beaucoup, et à cette nouvelle j'éprouvai une sincère douleur.

Débarqué à Livourne le 25 ou le 26 août, je partis immédiatement pour Florence. On peut bien se figurer que ma première pensée fut de me procurer le moyen de parvenir aux pieds du Pape. Il fallait agir avec beaucoup de ménagements et de circonspection pour tromper la vigilance du plénipotentiaire français dans cette ville. Je laissai s'écouler quelques jours, afin de ne point trop attirer les regards, ainsi que cela aurait eu lieu si j'avais tenté

ce grand pas dès mon arrivée. Je fis en sorte d'obtenir un assentiment tacite du ministre toscan, que j'avais besoin de me concilier, dans l'espérance de rester ensuite auprès du Pape, si la chose pouvait s'arranger.

Je ne rencontrai toutefois chez ce ministre que les manières les plus dures et le plus impoli des refus. Je me vis forcé d'agir alors comme par surprise. Il me fallait voir le Pape à tout prix, et lui prouver au moins ma bonne volonté. Je choisis secrètement le jour et l'heure que je jugeai les plus favorables, et je me rendis à la Chartreuse, à trois milles de Florence, où le Saint-Père était prisonnier. Lorsque j'arrivai au pied de la colline, je ne puis exprimer les sentiments dont mon cœur fut agité à l'idée de revoir mon bienfaiteur et mon Souverain, qui avait eu tant de bontés pour moi, et en pensant au misérable état dans lequel se trouvait réduit ce Pie VI que j'avais vu au comble des splendeurs. Chaque pas que je faisais pour me rapprocher du Saint-Père apportait à mon âme une émotion toujours croissante. La pauvreté et la solitude de ces murs, le spectacle de deux ou trois malheureuses personnes composant tout son service, m'arrachaient les larmes des yeux. Enfin, je fus introduit en sa présence. O Dieu! que de sensations affluèrent alors à mon cœur, et en vinrent presque à le briser!

Pie VI était assis devant sa table. Cette position empêchait qu'on ne s'aperçût de son côté faible : il

avait à peu près perdu l'usage des jambes, et il ne pouvait marcher que soutenu par deux bras robustes.

La beauté et la majesté de son visage ne s'étaient pas altérées depuis Rome; il inspirait tout à la fois la plus profonde vénération et l'amour le plus dévoué. Je me précipitai à ses pieds; je les baignai de larmes; je lui racontai tout ce qu'il m'en coûtait pour le revoir, et combien je souhaitais de rester à ses côtés pour le servir, l'assister et partager son sort. Je lui jurai que je tenterais tous les moyens possibles dans l'espoir d'atteindre ce but.

Je renonce à rapporter ici le gracieux accueil qu'il me fit, la manière dont il agréa mon attachement à sa personne sacrée et ce qu'il me dit de Rome, de Naples, de Vienne, de la France, et de la conduite tenue par ceux qu'il devait regarder comme les plus attachés et les plus fidèles de ses serviteurs. Le Saint-Père m'affirma ensuite qu'il croyait de toute impossibilité que je pusse obtenir la permission de rester auprès de lui. Je répondis que je ne négligerais rien pour réussir, et il me congédia après une heure d'audience. Cette heure me combla tout ensemble de consolation, de tristesse et de vénération; elle augmenta, s'il est possible, mon respectueux amour.

Revenu à Florence, je ne parlai à personne de cette visite, et, pour éloigner davantage les soupçons, je demandai l'autorisation de me rendre à Sienne pour voir la famille Patrizi, qui arrivait de

Rome. Je n'obtins ce permis qu'avec une limite de quinze jours. Cela me fut d'un très-fâcheux augure pour mes projets de résider à Florence, projets que je voulais ensuite essayer de réaliser. Dès que les quinze jours furent écoulés, le commissaire grand-ducal me força de quitter Sienne, et je me séparai avec chagrin de cette famille, que j'aimais beaucoup.

D'autres jours se passèrent à Florence, pendant lesquels je tentai tout, je dis tout, j'osai tout, directement et indirectement, pour obtenir ce que je souhaitais avec tant d'ardeur. Mais alors le plénipotentiaire de France demanda expressément au premier ministre du grand-duc de me renvoyer sans retard. Mes efforts devenaient inutiles, et mon espérance s'évanouit. Je fus contraint de quitter Florence et d'aller habiter Venise, ainsi que j'en avais pris la résolution dans le cas où mon séjour auprès de Pie VI ne serait pas autorisé.

Tout ce que je pus faire en cachette, et non sans courir certains risques, fut de me rendre une seconde fois à la Chartreuse pour communiquer au Pape mes vaines tentatives, pour lui baiser encore les pieds et recevoir sa dernière bénédiction. Je fus accueilli avec la même bonté affectueuse. Il éprouva quelque peine en apprenant que je n'avais pas réussi dans mon projet, mais il n'en fut point étonné. Pendant l'heure entière d'audience qu'il m'accorda, il me prodigua toutes sortes de faveurs, et me donna les plus salutaires conseils de résignation, de sage conduite et de

courage dont les actes de sa vie et son maintien m'offraient un parfait modèle. Je le trouvai aussi grand et même beaucoup plus grand que lorsqu'il régnait à Rome. Au moment où il me chargea de saluer de sa part le duc Braschi, son neveu, qui habitait Venise et qu'il avait eu la douleur, peu auparavant, de voir arracher d'auprès de lui dans cette même Chartreuse, je jurai à ses pieds que je considérerais partout, en tout temps et dans n'importe quelle occasion, comme une dette la plus sacrée, d'être attaché à sa famille jusqu'au point de devenir pour elle un autre lui-même. C'est l'expression qui m'échappa alors dans mon enthousiasme. Je me flatte de n'avoir pas failli à ma parole dans les circonstances où j'ai pu le faire.

Pie VI me remercia avec une bonté et une majesté que je ne crois pas que l'on puisse égaler. J'implorai sa bénédiction. Il me posa les mains sur la tête, et, comme le plus vénérable des patriarches anciens, il leva les yeux au ciel, il pria le Seigneur, et il me bénit dans une attitude si résignée, si auguste, si sainte et si tendre, que, jusqu'au dernier jour de ma vie, j'en garderai dans mon cœur le souvenir gravé en caractères ineffaçables.

Je me retirai les larmes aux yeux. La douleur m'avait presque mis hors de moi; néanmoins je me sentais ranimé et encouragé par le calme inexprimable de mon souverain et par la sérénité de son visage. C'était la grandeur de l'homme de bien aux prises

avec l'infortune. De retour à Florence, j'en partis dans les vingt-quatre heures.

J'étais à Venise à la fin de septembre 1798. Après y avoir passé quelques jours, je remplis un devoir en allant visiter mon oncle, le cardinal Carandini, qui habitait Vicence. Je restai avec lui presque tout le mois d'octobre, à l'exception de cinq ou six jours consacrés par moi à des amis que je possédais à Vérone. A la fin d'octobre, je retournai à Venise, où j'avais des connaissances qui offraient de subvenir à mon extrême détresse. Le Gouvernement révolutionnaire avait confisqué mes propriétés, sous prétexte que j'étais émigré.

Sur les représentations que mes mandataires firent pour démontrer la fausseté de cette allégation, les Consuls rendirent deux décrets.

Par le premier, on me restituait mes biens comme n'ayant pas émigré; par le second, ces mêmes biens étaient confisqués de nouveau comme appartenant à un ennemi de la République romaine.

Quoique toujours dans les transes à cause du périlleux séjour à Rome de mon cher frère, à qui il n'était plus permis d'en sortir, je restai tranquillement à Venise, où l'on ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort du Pape. Elle arriva le 29 août 1799 à Valence, en France, où le Directoire l'avait fait traîner sans avoir égard à sa décrépitude et à ses incommodités si graves. Pie VI avait perdu l'usage des jambes, et son corps n'était qu'une plaie.

Il était bien naturel que la nouvelle de cette mort dirigeât toutes les pensées vers la célébration du Conclave pour l'élection de son successeur. Le cardinal doyen résidait à Venise avec plusieurs autres cardinaux; ceux qui habitaient sur le territoire de la République y arrivèrent à l'instant, ainsi que ceux qui étaient dans les États les plus voisins. Quand ils furent en majorité, ils s'occupèrent tout d'abord de nommer le secrétaire du Conclave, parce que le prélat qui aurait dû remplir cette charge, en raison de son emploi de secrétaire du Consistoire, n'était pas à Venise, mais à Rome. Du reste, des considérations personnelles interdisaient aux Cardinaux de le rappeler; ces mêmes considérations l'empêchaient de s'offrir de lui-même. Tous les prélats les plus élevés en dignité, et alors à Venise, concoururent pour être nommés à ce poste envié. Il y en eut un qui, de préférence aux autres, fut protégé et porté à cet office avec le plus grand zèle par un cardinal fort puissant. Ce cardinal avait beaucoup de bontés pour moi; il poussa l'amabilité jusqu'à me demander d'abord si j'avais l'intention de me mettre sur les rangs. Il déclarait que, dans ce cas, il renoncerait à son protégé. D'un côté, je professais une constante aversion pour tout emploi à responsabilité quelconque; de l'autre, je n'avais pas d'ambition qui pût être flattée des droits ou des affections que l'on devait acquérir dans ce poste, soit auprès du nouveau Pape, soit auprès des cardinaux qui

l'approcheraient de plus près. Je n'hésitai donc pas un seul instant sur la conduite que j'avais à tenir. J'affirmai que je ne concourrais en aucune manière pour obtenir cette place.

Les Cardinaux se rassemblèrent en congrégation générale : ils étaient assistés en premier lieu par tous les concurrents, et d'une façon particulière par celui qui étayait sa candidature sur ses propres mérites et sur les bons offices du cardinal qui le favorisait tant. Le fait est qu'à la réserve de quatre ou cinq votes qui lui furent accordés, je me vis choisi à l'unanimité.

Très-mortifié d'un événement si peu prévu, je redoutais que l'on pût imputer à toute autre cause qu'à la véritable mon abstention du concours. Je présentai ma justification en même temps que mes remercîments aux Cardinaux; puis, l'esprit assez peu satisfait, je me mis à exercer les fonctions qui m'étaient déléguées. Mon premier soin fut de composer les lettres annonçant aux souverains la mort du Pape et appelant au Conclave les cardinaux absents. J'avais fait des études particulières sur la littérature latine; cependant j'éprouvais une certaine perplexité. Je craignais de ne pas m'en tirer à mon honneur, car depuis longtemps j'avais perdu l'usage de cette langue et les documents de la Rote qui me passaient sous les yeux étaient quelquefois en latin élégant, mais souvent aussi fort barbare. En outre, les circonstances particulières de ce Conclave augmentaient encore la difficulté.

Dans les Conclaves précédents, une simple lettre de communication de la mort du Pape, avec quelques phrases à sa louange, suffisait pour toutes les cours et s'adaptait à toutes. Elle se réduisait donc à une circulaire très-brève. Mais les choses étaient bien changées. Le roi de Naples, après la capitulation signée avec les Français, avait pris possession de Rome et de l'État pontifical jusqu'à Terracine. De son côté, l'Empereur d'Allemagne s'était emparé du surplus, à partir de Rome jusqu'à Pesaro. Il avait aussi occupé les trois légations enlevées au Saint-Siége par le traité de Tolentino. Dès qu'il avait su la mort de Pie VI, le roi d'Espagne s'était permis des innovations très-sérieuses et portant atteinte à l'autorité pontificale. Le Conclave se tenait chez un autre, car l'Empereur d'Allemagne régnait à Venise. On peut en articuler autant de plusieurs cours dont les relations avec le Saint-Siége différaient essentiellement des relations passées.

De tout cela il ressort qu'on ne devait point adresser la même lettre à tous, et qu'il fallait insinuer à chacun quelque chose qui fît allusion à ses rapports particuliers avec la Cour romaine.

Épouvanté à cette pensée, et me défiant de moi-même non sans raison, j'invoquais un secours quelconque. On me dit que je pourrais rencontrer cet auxiliaire chez un brave ex-jésuite résidant à Venise. Je courus me recommander à lui, mais l'embarras où je le vis à l'examen de l'affaire m'effraya un peu.

Toutefois nous convînmes de nous réunir à la nuit tombante et d'essayer, dans deux chambres séparées, lequel de nous deux ferait le moins mal. On commença par la lettre la plus facile, c'est-à-dire par celle qui appelait les cardinaux absents au Conclave. Quand j'eus terminé, j'allai dans la chambre du Jésuite pour la lui soumettre. Je le trouvai qui avait à peine tracé quelques lignes fort médiocres. Lui-même, abasourdi en songeant aux difficultés trop réelles de la partie principale du travail, — les lettres aux souverains, — protesta de son impuissance à me servir dans une chose qui n'était pas de son métier. Désespéré de ne savoir à qui recourir, et pressé par le temps qui ne permettait pas de retarder l'envoi des dépêches aux souverains, je dus me résoudre, malgré mon trouble, à faire tout par moi-même. Je restai deux jours et une nuit à mon secrétaire, et j'achevai ce travail. Il eut la chance de plaire au cardinal doyen, ainsi qu'aux plus importants cardinaux qui en prirent lecture, et l'expédition se fit.

L'une de mes autres graves préoccupations fut d'approprier le local aux convenances du Conclave. Tous, nous étions nouveaux, et tout manquait. Sur moi retombaient les soucis, les soins et la responsabilité. Je dus veiller à chaque détail de la formation du Conclave dans le monastère de Saint-Georges, affecté pour cet usage, et à tout ce dont le Sacré-Collége aurait besoin pendant qu'il durerait. Énumérer ces travaux serait long et fastidieux : il suffira de

noter qu'ils me coûtèrent des peines, des fatigues et des inquiétudes sans nombre.

Le Conclave s'ouvrit le 30 novembre, jour de saint André, et les Cardinaux y entrèrent solennellement. Je ne fus aidé par personne autre que par un copiste. A la différence des Conclaves précédents, je ne profitai point du traitement habituel que touche le secrétaire du Conclave pour sa subsistance et celle de ses secrétaires. Je fournis moi-même à mes besoins, et je gardai le copiste à ma charge. Une main affectueuse, sachant que mes biens étaient séquestrés, me donnait quelques subsides.

Ce fut moi qui réglai l'emploi de la somme de vingt-quatre mille écus romains, qu'en vue des dépenses nécessitées par le Conclave la cour de Vienne, maîtresse de plus des deux tiers de l'État pontifical, offrit au Saint-Siége, privé de son patrimoine et de ses revenus. A la fin, je rendis un compte exact de cet argent, et je refusai de recevoir même le cadeau que l'on destine à ceux qui, comme moi, n'avaient pas touché leur pension mensuelle.

Durant tout le temps du Conclave, c'est-à-dire trois mois et demi, je me trouvai d'un côté fort occupé par mes fonctions tant de secrétaire du Conclave — fonctions très-délicates en ces circonstances, ainsi que je l'ai démontré dans un autre écrit — que de véritable maître de chambre (maestro di camera), puisque toutes les affaires matérielles retombaient sur moi. Je me tins sur la réserve pour ne pas m'im-

miscer dans ce qui ne me regardait point, et surtout pour ne me livrer à aucune brigue personnelle. Je ne visitai jamais aucun cardinal que pour les seuls devoirs de mon office. Exceptons de cette règle le cardinal doyen, le cardinal duc d'York, auxquels j'étais attaché par tant de liens de date ancienne, le cardinal Carandini, mon oncle, et les trois chefs d'ordre, qui, comme on le sait, se succèdent à tour de rôle. Aucun cardinal ne peut dire que durant ces trois mois et demi je lui aie parlé ou fait parler en ma faveur, directement ou indirectement.

Ce qui arriva pour les lettres de communication annonçant aux souverains l'élection du nouveau Pape est une preuve de la manière dont je me tins en dehors de ce qui ne touchait pas à mon emploi, ou de ce qui pouvait avoir certaine corrélation avec les événements, suite inévitable du Conclave. Quand il fut presque terminé et que l'on s'aperçut qu'il allait aboutir d'une façon ou d'une autre, un cardinal m'avisa de songer à préparer les dépêches qui doivent être adressées, ainsi qu'on le sait, le jour même de l'élection. Je répondis que j'étais secrétaire du Conclave, et qu'en conséquence toutes les choses, à dater du moment de l'élection du Pape, devaient me rester étrangères; que je ne voulais point m'occuper de ces lettres, pour qu'on ne pût pas soupçonner que je cherchais, comme on dit, à m'emprisonner avec le nouveau Pape et à m'en faire un mérite auprès de lui; que ces lettres seraient rédigées par celui que

le Pape en chargerait. Aucune instance ne put modifier ma résolution.

Enfin, après trois mois et demi, les Cardinaux électeurs choisirent le cardinal Chiaramonti, auquel ils allèrent baiser la main dans la soirée du 13 mars, pour le nommer ensuite au scrutin du jour suivant.

Dès que la cérémonie du baise-main fut achevée, il fallut songer aux lettres de communication qu'on est dans l'usage de préparer au moment même, afin de les envoyer le lendemain par divers courriers porteurs de la nouvelle qu'un Pape est accordé à l'Église. Pour rédiger ces lettres, un cardinal proposa l'un des conclavistes qu'il croyait le plus apte. Ce conclaviste en libella deux, il les soumit au Pape désigné et au cardinal doyen. Elles leur déplurent tant qu'ils me firent appeler de suite, et tous les deux me prièrent — s'il m'est permis de me servir de cette expression — tous les deux me prièrent avec instance de m'en charger sans retard.

Les lettres de participation de la mort de Pie VI avaient été embarrassantes; pour les mêmes raisons, celles-ci offrirent de plus grandes difficultés. Le Pape, en effet, écrivait à divers souverains : les uns s'étaient approprié ses États, les autres avaient des relations moins tendues avec le Saint-Siége. Il est évident qu'il fallait beaucoup de délicatesse et de mesure dans cette occurrence. Grâce au ciel, le travail de cette nuit, qui me coûta une grande contention d'esprit, ne déplut pas à celui qui me l'avait imposé. On l'ex-

pédia immédiatement après l'élection. Elle eut lieu le matin du 14 mars 1800. Le cardinal Chiaramonti, nouveau Pape élu à l'unanimité, prit le nom de Pie VII, en mémoire de son créateur et bienfaiteur Pie VI, dont il était destiné par la Providence à égaler les gloires.

Ce jour-là même, après dîner, le nouveau Pape descendit dans l'église pour y recevoir l'adoration du Sacré-Collége. Dès que la cérémonie fut accomplie, impatient de prouver par les faits qu'au moment où s'achevait le Conclave je me considérais comme hors de charge, je fis en moins d'une demi-heure ma visite d'adieu à tous les Cardinaux, fort surpris de ma résolution subite, puis au Saint-Père, qui daigna m'en témoigner son étonnement et, par indulgence, son grand déplaisir. Je répondis que, le Conclave fini, mes fonctions de secrétaire prenaient fin, elles aussi; que je n'avais plus de motifs pour rester, et que je priais Sa Sainteté de me permettre de me retirer dans mon appartement à Venise, afin de goûter quelques jours de repos.

Le Pape, que son amabilité naturelle empêchait d'articuler un non positif, n'était pas, depuis si peu d'heures, habitué au commandement. Presque étourdi par une journée semblable, il resta comme interdit à ma demande. Se rendant enfin à mes prières, il me permit de partir, en daignant m'assurer de sa pleine satisfaction pour la manière dont je m'étais acquitté de mon emploi. A l'instant je me retirai dans

ma maison, et je n'approchai plus du Conclave pendant les quatre ou cinq jours qui suivirent.

Cet espace de temps s'était écoulé, lorsque un matin le Pape me fit dire de venir sans retard à l'île de Saint-Georges. Je ne pouvais deviner pourquoi le Saint-Père me mandait, mais je pensai qu'il désirait peut-être des renseignements sur quelques-unes des affaires qui m'étaient passées par les mains durant le Conclave. Quelle ne fut point ma surprise quand, arrivé aux pieds du Saint-Père, il m'annonça qu'il allait me confier une chose d'extrême importance; qu'il venait de soutenir un violent assaut contre le cardinal Herzan, ministre de l'Empereur; que ce cardinal le pressait d'accepter pour secrétaire d'État le cardinal Flangini, dont lui, Pie VII, ne voulait à aucun prix pour de très-justes raisons; que néanmoins, se trouvant sur territoire impérial, à Venise, où le Conclave avait eu lieu, comme il espérait de l'Empereur la restitution des domaines du Saint-Siége, alors occupés par ses armées, il avait cru ne pas devoir notifier un brusque refus; qu'il avait donc adopté un moyen terme très-naturel et dit qu'il ne croyait pas pouvoir créer un cardinal secrétaire d'État, puisqu'il ne possédait pas d'État. Pie VII ajouta que, le cardinal Herzan lui ayant répondu qu'il était impossible que le chef de l'Église ne se servît pas de quelqu'un, lui, Pape, avait déclaré que le Pape continuerait à employer le prélat secrétaire du Conclave, jusqu'alors chargé des affaires; qu'il le

nommait pro-secrétaire d'État, et qu'il se réservait d'aviser ensuite, selon l'exigence des événements.

Le Pape termina en annonçant que le jour même il allait m'adresser le billet de pro-secrétaire d'État par l'intermédiaire du cardinal Braschi, d'après l'usage réglant que le neveu du Pontife défunt expédie les premières nominations sous le nouveau Pape, quand il n'y a pas encore de secrétaire d'État.

Je ne pourrais exprimer la douleur et les anxiétés dont je fus assailli à cette nouvelle, qui aurait causé à tant d'autres la joie la plus vive. Après avoir remercié de mon mieux le Pape, me témoignant une si grande bonté et une confiance que je ne méritais pas, je le conjurai de toutes mes forces de changer d'idée et de choisir quelque autre prélat, puisqu'il lui répugnait alors de prendre un cardinal. Voyant que cela ne suffisait pas pour être exaucé, je lui parlai avec simplicité de mon ancienne et profonde aversion pour toute charge entraînant avec elle une responsabilité, et spécialement pour un emploi faisant peser sur moi le fardeau des choses les plus sérieuses. Je lui fis en outre connaître le désarroi que jetteraient dans les affaires mon incertitude et ma timidité de caractère, conséquence de mes frayeurs de responsabilité. Enfin voyant que je ne gagnais rien, j'en arrivai presque à l'impolitesse ou au moins à la *désobligeance*[1]. J'ajoutai que je lui confesserais encore que je n'avais aucune

[1] Ce mot est en français dans le texte italien du Cardinal.

ambition d'être promu au cardinalat, dont l'exercice d'un emploi si relevé pouvait me valoir assez rapidement les honneurs; que, quand bien même je caresserais cette ambition, ma qualité d'auditeur de Rote m'assurait la pourpre lorsque je parviendrais au décanat, et que pour obtenir le chapeau je n'avais pas besoin de faire d'autres démarches; qu'à mon âge — j'avais alors quarante-trois ans — je pouvais attendre les huit ou dix années qui me restaient au plus pour être doyen, puisque même à cinquante et un ou à cinquante-deux ans je serais devenu cardinal très-jeune. Je ne laissai pas aussi de l'entretenir de ma passion pour les voyages, passion qu'il m'était loisible de satisfaire comme auditeur de Rote, pendant les longues vacances dont je jouirais durant dix années.

En réfléchissant après sur tout ce que je venais de dire au Saint-Père, je m'aperçus que j'avais dépassé les limites permises. Mais j'étais aveugle sur ce point, et je n'écoutais d'autres voix et d'autres conseils que ceux de ma sincère répugnance pour cette charge. Tout me paraissait licite pour l'éloigner de moi.

Le Pape fut inflexible. Il me déclara qu'après son entretien avec le cardinal Herzan, il ne pouvait changer, et que pour choisir un autre prélat il n'avait pas un prétexte aussi naturel et aussi juste que pour moi; que de moi il était possible et vrai de dire que j'avais toutes les affaires en main. Il m'avoua que cette répugnance dont je lui parlais l'engageait davan-

tage à me garder à ses côtés, et il eut des paroles que sa bonté seule et non mes mérites lui dictèrent. Pie VII conclut en affirmant que de mon acceptation dépendait son repos dans cette première et si épineuse négociation, et que je le débarrasserais d'une intrigue très-féconde en graves conséquences.

Il devenait cruel de résister à des raisons de telle nature. Je me jetai aux pieds du Saint-Père, et, le priant de me pardonner une répugnance qui prenait sa source dans certaines manières de voir et non dans un manque de gratitude ou dans un dégoût de le servir, je me restreignis à le supplier de ne pas me conférer du moins le titre de pro-secrétaire d'État. Le Saint-Père répondit : « Mais quel titre pouvons-nous vous attribuer ? Comment vous appellerons-nous ? »

— Pro-secrétaire de Sa Sainteté, répliquai-je.

Pie VII adhéra à la chose, et il me congédia en m'embrassant très-affectueusement. Je courus sur-le-champ à l'appartement du cardinal Braschi. Je le priai de ne pas oublier, si le Pape ne s'en souvenait pas quand il lui en parlerait, d'insister sur ce point et d'obtenir l'ordre de me donner dans le billet le titre que j'avais sollicité. L'affaire s'arrangea de cette manière.

C'est ainsi que j'arrivai aux fonctions de secrétaire d'État, que je n'aurais jamais eu l'idée de remplir, d'autant mieux que je n'avais aucune relation avec le cardinal Chiaramonti. Il résidait toujours dans

son diocèse, et je ne l'avais vu qu'une fois à Rome. Tant que dura le Conclave, je le visitai seulement aux trois jours qu'il se trouva chef d'ordre. J'avais pris l'habitude de me rendre chez ceux qui occupaient ce poste, comme je l'ai remarqué plus haut.

Durant tout le temps que je servis de secrétaire, étant encore prélat, je ne signai jamais qu'Hercule Consalvi, auditeur de Rote et pro-secrétaire de Sa Sainteté; mais tous m'appelaient pro-secrétaire d'État, sans que je pusse les dissuader d'agir ainsi.

Vers le 18 ou le 20 mars, je m'installai dans mon emploi. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer mes actes comme ministre. J'en ferai l'objet d'un écrit spécial, si j'en ai le loisir. Quant à celui-ci, il ne concerne que les Mémoires de ma vie privée, ainsi que le démontre son titre.

Je revins le même jour habiter près du Pape, dans l'île de Saint-Georges, et j'y demeurai jusqu'au départ de Sa Sainteté pour Rome, c'est-à-dire l'espace de deux mois, si je ne me trompe, car je ne m'en souviens pas avec précision.

Enfin sonna l'heure du départ. La cour de Vienne était restée sourde aux instances les plus vives et les plus multipliées du Pape. Celui-ci avait réclamé de l'Empereur, dans des lettres officielles et confidentielles écrites de sa propre main, la restitution des trois légations arrachées au Saint-Siége par les Français, et naguère envahies par les armées autrichiennes. La chancellerie aulique en vint à s'effrayer

de voir le Pape traverser ses anciens États. Elle se persuada que les peuples acclameraient le Pontife et le reconnaîtraient pour leur Souverain légitime. Elle adopta donc un parti qui surprit la ville entière, celui d'obliger Pie VII à voyager par mer et à s'embarquer à Venise pour prendre terre à Pesaro, première contrée au delà des trois légations. On nolisa la seule frégate alors dans l'arsenal. Elle se nommait *la Bellone;* puis, malgré les désagréments d'une traversée, la singularité de la chose, et l'absence de toutes les précautions les plus usuelles, le Saint-Père se vit forcé de céder à des éventualités que personne n'aurait su prévoir. On mit à la voile sur la fin du mois de mai, je crois.

Le Pape avait avec lui les quatre cardinaux Braschi, Doria, Borgia et Pignatelli, qu'il choisit, les prélats attachés à son service immédiat, c'est-à-dire moi, son maître de chambre, monsignor Caracciolo, et son secrétaire des mémoriaux, Mgr Scotti. Tous les deux devinrent cardinaux.

La navigation fut pénible et pleine d'inconvénients. Le bâtiment était mauvais, les marins insuffisants pour le nombre et pour l'expérience. Joignez à cela une véritable force majeure produite par un temps contraire. Nous nous vîmes contraints de relâcher à Portofino, sur la plage opposée d'Istri. Nous y demeurâmes deux nuits et un jour à attendre les vents propices. Enfin, après onze jours de navigation, *la Bellone* jeta l'ancre en face de Pesaro, où

l'on aborda à l'aide de chaloupes, le navire ne pouvant approcher de la côte.

L'entrée de Pie VII à Pesaro, Sinigaglia, Ancône, Lorette, Macerata, Tolentino et Foligno, devint une ovation perpétuelle. Ce fut à Foligno que le marquis Ghislieri, ministre de l'empereur d'Allemagne, opéra la restitution de l'État pontifical, occupé par les Impériaux de Pesaro jusqu'à Rome. J'annonçai cette nouvelle aux sujets du Pape par un édit que je fis imprimer et répandre. On continua le voyage vers la capitale de la Chrétienté, que le roi de Naples avait rendue peu de jours auparavant, ainsi que le reste des États jusqu'à Termine. Le trajet de Foligno à Rome et l'entrée dans la ville furent deux nouveaux triomphes. Une nombreuse escorte de troupes napolitaines vint à la rencontre du Pape à une distance de dix milles; elle le suivit jusqu'au Quirinal. Le peuple alla au-devant de lui à quelques milles de la ville, et à son arrivée toute la noblesse et le patriciat se trouvèrent réunis sur deux magnifiques estrades, aux deux côtés d'un arc de triomphe élevé à leurs frais.

Le Pape était assis dans la première voiture, ayant sur le devant les deux cardinaux Braschi et Doria, avec lesquels il fit le voyage depuis Pesaro. Les deux autres princes de l'Église, compagnons de la traversée, avaient précédé le cortége.

J'étais dans le second carrosse avec les trois prélats, le secrétaire des mémoriaux [1], le majordome et

[1] Le secrétaire des mémoriaux est un cardinal ou un prélat,

le maître de chambre. Le poste de pro-secrétaire d'État que j'occupais me rendait, après le Pape, le principal objet de l'attention générale. Je ne pus m'empêcher de réfléchir sur l'instabilité des destinées humaines, quand je considérai en quelle situation je revenais dans cette même ville, d'où un peu plus de deux années auparavant je sortais au milieu de dix-huit galériens, et où j'avais failli me voir promener sur un âne et fouetté dans les rues par les sbires consulaires. Tant il est vrai de dire :

Tu quamcumque Deus tibi fortunaverit horam,
Grata sume manu.

Avant de se rendre au Quirinal, le Saint-Père, accompagné de tout son cortége, alla prier dans la basilique du Prince des apôtres. Dès que Pie VII fut arrivé au palais de Monte-Cavallo, il accorda audience au général en chef et aux officiers de l'armée napolitaine, ainsi qu'au Sénat romain. Moi, je me retirai dans ma maison, parce que je ne voulais pas loger au Palais. Je me regardais toujours comme un *pro* devant bientôt céder la place au cardinal qui allait être sans retard nommé secrétaire d'État. Je hâtais ce moment de tous mes vœux. J'avais chaque jour une audience du Pape; souvent il me faisait appeler extraordinairement pour les affaires qui se renouvelaient sans cesse. En outre, je devais de mon côté

chargé de recevoir et de présenter les suppliques au Pape. Organe immédiat pour les grâces et la justice, il est l'intercesseur naturel entre le Souverain et les sujets.

donner audience aux ministres subalternes et à toutes sortes de personnes. Cela me fit comprendre la nécessité de demeurer au Palais. Sept jours après je fus forcé de m'y installer par ordre du Pape. Je conservai néanmoins toujours mon habitation particulière, où je soupirais si ardemment de revenir au plus tôt.

Quarante jours se passèrent de la sorte à peu près depuis l'entrée du Pape à Rome — 3 juillet 1800 — jusqu'au 11 du mois d'août. Quinze jours environ auparavant, le Pape, sans que je m'y attendisse, me déclara à la fin de l'audience habituelle qu'il était impossible de conserver la charge de secrétaire d'État à un simple prélat; que cette dignité rendait le ministre inférieur aux Cardinaux, auxquels cependant il devait souvent, à cause de ses fonctions, intimer des ordres. Le Saint-Père ajouta : « Comme nous sommes plus fermement que jamais déterminé à vous garder pour secrétaire d'État, nous vous avertissons de vous préparer au Cardinalat. Nous vous décorerons de la pourpre au premier Consistoire, que nous tiendrons le 11 août prochain. »

Cette nouvelle fut pour moi un coup de foudre. Je me jetai aux pieds du Souverain Pontife, et, le remerciant de tant de faveurs, je le conjurai de penser à d'autres. Je lui répétai les mêmes expressions et les mêmes raisons que je lui avais exposées avec tant d'insistance à Venise, lorsqu'il me nomma pro-secrétaire d'État. Tout fut inutile : il m'enjoignit

d'obéir, en me comblant en même temps des plus doux témoignages d'affection; il m'ordonna aussi d'avertir pour le Cardinalat Mgr Caracciolo, son maître de chambre [1], qu'il voulait m'associer. Il fallut obéir. Le 11 août, ce prélat et moi nous fûmes revêtus de la pourpre. Dans ce Consistoire, le Saint-Père fit de moi un éloge que je ne méritais point, et qui procédait de sa seule indulgence.

Le Pape souhaitait me créer Cardinal de l'ordre des prêtres, mais je désirai être Cardinal diacre. Il me fit remarquer que je perdais ainsi le bénéfice de première créature que m'attribuait sur Mgr Caracciolo mon titre de prélature supérieur au sien. Quant à lui, il avait choisi l'ordre des prêtres. Mais je répondis que je n'ambitionnais point les prééminences attachées à la qualité de première créature. Je fus donc placé dans l'ordre des diacres. Ce jour-là même je devins secrétaire d'État.

Qu'il me soit permis de dire qu'à l'occasion de mon élévation au Cardinalat, je me fis une règle de ne recevoir aucun des cadeaux que l'on a coutume d'offrir aux nouveaux *porporati*. Il est facile de s'imaginer que, si les amis et les connaissances des promus, ceux qui leur sont le plus dévoués ou qui espèrent quelque chose de leur protection, leur en-

[1] Le *maestro di camera*, ou maître de chambre du Pape, préside au cérémonial de la famille et de la cour pontificale pour l'admission à l'audience du Saint-Père. C'est le prélat introducteur et qui est, pour ainsi dire, l'inséparable du Souverain.

voient tous des présents — bien que ces cardinaux ne soient élevés qu'à la pourpre et non pas à une charge importante, — on en aurait offert davantage à un Cardinal créé en même temps secrétaire d'État et qui l'était déjà de fait. Je ne puis me dissimuler ce que j'aurais amassé dans cette circonstance si je l'avais voulu. Mais n'ayant jamais consenti par principe à recevoir le plus mince cadeau dans toutes mes fonctions précédentes, je crus que je devais agir encore de la sorte. Je refusai donc les présents, grands et petits, de mes plus intimes amis, afin de pouvoir, en alléguant cela pour corroborer ma maxime, décliner sans offense tous les autres. Il n'y en eut qu'un seul dont je ne pus me débarrasser. Je veux parler de l'anneau que me donna le cardinal della Somaglia, vicaire du Pape à Rome. Aucune raison ne l'ayant persuadé que mon refus n'était pas une injure, je dus céder à un cardinal, me réservant d'acquitter et au delà la dette contractée envers lui.

Ainsi devenu secrétaire d'État, je m'efforçai d'en remplir les devoirs de mon mieux. Le premier soin de mon administration fut de réorganiser l'État pontifical, que la révolution précédente avait complétement bouleversé. Je ne pourrais dire assez les soucis et les fatigues évoqués par les obstacles et les difficultés que je dus surmonter afin de réussir. Je ne sais comment ma santé put se soutenir à cette époque. Les nuits où mon repos se prolongeait au

delà de quatre heures au plus étaient fort rares; très-rares aussi les jours où mon travail ne durait pas dix-sept ou dix-huit heures sur les vingt-quatre composant la journée.

Au commencement de mon ministère, j'éprouvai deux chagrins très-vifs, sans parler de beaucoup d'autres. L'un n'eut aucun rapport avec mon emploi : ce fut la mort de mon grand ami (*del mio amicissimo*) Dominique Cimarosa, le premier, à mon avis, des compositeurs pour l'inspiration et la science, comme Raphaël est le premier des peintres. Il mourut le 11 janvier 1801, à Venise, tandis qu'il y travaillait à sa seconde *Artemisa*, si célèbre et qu'il ne put même pas achever.

L'autre peine prit son origine dans ma charge elle-même. Le libre commerce n'existait pas alors dans Rome et dans l'État pontifical. Le vide du trésor, conséquence des dommages produits par d'énormes contributions de guerre, la perte de quatre provinces et la Révolution qui arriva ensuite, l'abolition des billets (*cedole*) par la création desquels le gouvernement suppléait d'ordinaire, bien qu'à son préjudice, aux besoins du moment; les nécessités publiques qui absorbaient complétement le peu de revenus de l'État, ne lui permettaient pas les sacrifices qu'il avait coutume de s'imposer afin de donner, en payant de ses deniers le surplus, les denrées à un prix inférieur à celui du coût. Le libre commerce devint une nécessité basée non moins

sur les maximes de la justice que sur celles de la bonne économie et même de la politique. Mais le libre commerce amenait avec lui la fin d'une multitude de priviléges, de prérogatives, de droits et d'abus; il faisait cesser la juridiction et les bénéfices de beaucoup de dicastères et d'emplois déjà très-gênants sous l'ancienne administration toujours entravée. Le camerlingue[1], qui, dans ce système, accordait les permissions pour l'achat des grains, pour les exportations hors de l'État et la circulation même à l'intérieur, perdit plus que personne. Le cardinal Braschi était camerlingue; il n'accepta point avec résignation les préjudices inévitables que le libre commerce lui causait. On le vit le premier et le plus acharné des adversaires de l'innovation, et il mit tout en œuvre pour qu'on ne l'introduisît pas dans l'État et à Rome. Mais ses efforts durent céder à la fermeté et au courage qu'on leur opposa. Le gouvernement s'attendait à ce que ces obstacles, excitant et fomentant le mécontentement populaire, seraient plus formidables encore. Le Cardinal tourna toute

[1] Les fonctions du cardinal camerlingue ont été beaucoup réduites depuis quelque temps. Jadis le camerlingue, chef de la Chambre apostolique composée de prélats clercs de la Chambre, administrait la justice, réglait les dépenses du trésor et gouvernait temporellement l'État. Quand le Pape est mort, c'est le camerlingue, accompagné des prélats de la Chambre, qui reconnaît le cadavre et donne ordre de faire annoncer le décès du Souverain Pontife par la cloche du Capitole. Pendant la vacance du Siége, il a droit de faire frapper la monnaie à ses armes, et il est toujours suivi par un garde suisse.

son indignation, je dirai même toute sa fureur, contre celui qui avait favorisé le nouveau système, et qui le défendait sans respect humain en vue du bien public. Il n'y eut rien qu'il ne se permît contre moi. J'eus la douleur de voir devenir mon plus cruel ennemi celui pour lequel j'avais le plus d'attachement, tant à cause de son oncle le Pontife défunt, que par l'affectueuse estime qu'inspiraient ses qualités et ses talents. Il poussa les choses jusqu'à renoncer à l'emploi dont il se disait obligé de soutenir les droits prétendus, et il fournit de la sorte un aliment et une grande force à l'opinion populaire. Et cependant, le Pape et moi, nous l'avions amicalement supplié de ne pas agir ainsi. Quand sa démission fut un fait accompli, loin de me souvenir de sa conduite très-acerbe envers moi, je lui fis conférer de nouveau la charge de secrétaire des Brefs, restée vacante depuis sa promotion au camerlingat. Par bonheur, elle n'avait pas encore été accordée, et il en remplissait toujours les fonctions en qualité de pro-secrétaire. Je continuai à lui témoigner les plus grands égards. Dans toutes les occasions, dans toutes les circonstances et dans tous les moments, je me montrai son plus zélé serviteur. J'eus enfin, après quelques années, la douce satisfaction de reconquérir son affection, et de l'entendre dire qu'il me considérait comme l'homme le plus attaché à sa maison et à sa personne.

Je ne parlerai pas ici des autres fatigues, des sou-

cis et des travaux qui se succédèrent pendant ces premières années et celles qui suivirent, comme par exemple l'importante opération du retrait d'une masse de monnaie fausse ou altérée, sans aucune secousse dans l'État ni dans les fortunes privées. Je passerai sous silence d'autres choses semblables, qui s'exécutèrent lors de la prise de possession du gouvernement papal et dans la suite. Ces matières ne trouvent pas leur place dans cet écrit.

Afin d'opérer cette réorganisation, il fallut nommer plusieurs cardinaux visiteurs apostoliques ayant droit de surveiller la réforme et la systématisation des principaux établissements publics. L'ancienne affection que j'avais vouée à l'hospice de Saint-Michel me fit choisir l'inspection de cet asile, et j'en restai visiteur jusqu'à la chute du gouvernement, arrivée environ dix années plus tard.

Il n'y avait pas un an que j'étais cardinal et ministre à Rome, lorsque, malgré le poste que j'occupais auprès du Pape, les plus impérieuses circonstances motivèrent ma mission à Paris pour la grande affaire du Concordat. Les bases du traité n'avaient pu être arrêtées par le prélat Spina, archevêque de Corinthe, et par le père Caselli, autrefois général des servites. Ils devinrent tous deux cardinaux, et ils étaient à Paris pour suivre les négociations. D'un autre côté, le gouvernement français venait de déclarer au Pape, par l'organe de son envoyé à Rome, M. Cacault, que si on ne signait pas le Concordat

dans le terme de cinq jours, l'ambassadeur devait partir en déclarant la rupture et en faisant présager les terribles conséquences qu'elle entraînerait tant pour le spirituel que pour le temporel du Saint-Siége.

Le Pape ayant refusé d'accéder à cette injonction, le départ de M. Cacault fut résolu, et pour en empêcher les résultats s'il était possible, le Sacré-Collége, réuni en congrégation générale, décida unanimement que je devais partir pour Paris dans les quarante-huit heures, afin d'essayer d'y combiner un Concordat que le Saint-Siége pourrait accepter. Je partis à l'heure dite; je n'étais accompagné que de mon frère André, qui, plein d'amour pour moi, voulut bien endurer les incommodités de ce voyage et en partager avec moi les périls. Il préféra me servir de secrétaire plutôt que de m'abandonner. Deux seuls domestiques vinrent avec moi; je partis de Rome le 6 juin avec l'envoyé français, qui s'arrêta ensuite à Florence jusqu'à son retour à Rome. En quatorze ou quinze jours j'arrivai à Paris et j'y restai jusqu'à la signature du Concordat, c'est-à-dire trente-deux ou trente-trois jours. Les angoisses et les péripéties qui accompagnèrent cette mission très-difficile et pleine d'amertumes feront le sujet d'un autre écrit.

Le Concordat fut terminé le 15 juillet de cette année 1801, et je partis de Paris vers le 22 ou le 23. Je retournai très-rapidement à Rome, où j'arrivai le 6 août, après une absence de deux mois. Ce qui

m'engagea à faire un voyage si rapide, ce fut l'impatience que le gouvernement français manifestait pour obtenir la ratification du Pape, afin de publier le Concordat à l'instant même. On ne l'imprima pourtant qu'une année après, avec la fatale addition des lois organiques. On les élabora dans le courant de l'année, et pour que le public crût qu'elles avaient été formulées en même temps que le Concordat, on leur attribua la date du Concordat lui-même. Ces lois organiques le détruisaient au moment où il voyait le jour.

Peu après on signa l'autre Concordat avec la République italienne. A part le voyage à l'étranger, il me coûta autant de peine et il eut la même issue malheureuse, par suite des décrets ultérieurs du vice-président Melzi et des ordonnances du ministre des cultes.

Quelques mois après mon retour de Paris, j'avais reçu des mains du Pape les ordres du sous-diaconat et du diaconat. Je n'étais que minoré [1] quand Pie VII me donna le chapeau. Je me fis un devoir de me

[1] L'usage de revêtir de la pourpre sacrée des princes de race royale ou des *monsignori* ayant honorablement suivi la carrière de la prélature, mais non encore admis dans le sanctuaire, s'est conservé comme tout se conserve à Rome. Cet usage pouvait, il a dû même engendrer des abus de plus d'une sorte. Les Papes l'ont limité et restreint de telle façon que le clerc promu au cardinalat est obligé de prendre les ordres sacrés dans les six premiers mois de sa promotion. Le cas se présente assez rarement; néanmoins, de nos jours, en 1858, monseigneur Mertel fut élevé à la dignité cardinalice n'étant pas encore sous-diacre.

conformer à la règle, car j'éprouvais beaucoup de répugnance à solliciter des dispenses pour tout ce qui concernait les devoirs que mon état ou mon office m'imposaient.

Je ne me souviens pas bien de l'époque précise où je renonçai à être l'héritier fiduciaire du cardinal duc d'York, mais je sais que ce doit être vers ce temps-là. Je fus engagé à en agir ainsi par la considération qu'à la mort du duc de graves questions s'agiteraient parmi ses nombreux et respectables héritiers, et que, dans ce cas, ma qualité de fiduciaire et mes fonctions de secrétaire d'État pourraient se trouver inconciliables. La délicatesse me suggéra une pareille résolution. Pour la seconde fois, je déclinai en cette circonstance le legs de six mille écus. Le cardinal duc accepta ma démission de fiduciaire, et il rédigea un second testament par lequel il laissait ce titre au seul monseigneur Cesarini, alors évêque de Milevi *in partibus*. Il ne me répondit rien à propos du refus de ce legs magnifique; je pensai que le cardinal d'York l'acceptait aussi, car de mon côté la renonciation avait été complète.

Presque au même moment, j'eus l'occasion d'en faire encore deux belles. La première fut celle d'un gros bénéfice d'environ 5,000 piastres de revenu, dont le roi d'Espagne me gratifia spontanément et sans m'avoir consulté. Cette nouvelle inattendue me confondit et m'affligea, parce que j'entrevoyais la difficulté de refuser après la collation sans blesser le

Roi. La nomination au bénéfice était accompagnée des témoignages d'affection les plus honorables, les plus gracieux et même les plus économiques. Le Roi m'épargnait en effet tous les frais pour les lettres de naturalisation et de collation; il me faisait remise de la première annuité et demie imposée en faveur du fisc, et d'autres semblables réserves. Ma qualité de ministre du Pape ne me fit pas hésiter un seul instant sur le parti à prendre. Je me décidai à remercier respectueusement, mais très-nettement, sans me préoccuper des objections que ma détermination pouvait soulever, et sans me laisser influencer par les exemples de mes deux prédécesseurs à la secrétairerie d'État, les cardinaux Pallavicini et Zelada, qui n'avaient pas cru les deux choses inconciliables. J'adressai une lettre au roi Charles IV, et tout en lui exposant mes raisons avec respect et reconnaissance, je déclinai l'offre. Le roi eut la bonté d'acquiescer à mon refus et de ne pas s'en offenser. Il m'écrivit que le bénéfice me resterait toujours, et qu'il me le réservait pour le cas où, cessant d'être ministre, je n'aurais plus de motifs politiques à mettre en avant.

J'estime que le Roi songeait tout au plus alors à un changement du cardinal secrétaire d'État, produit par la mort accidentelle du Pape, puisque le nouveau souverain choisit toujours pour ministre le cardinal qui jouit le plus intimement de son affection et de sa confiance. Je me proposai dès lors de remercier Sa Majesté, même en admettant que je perdisse mes

fonctions, si les événements ne faisaient pas oublier cette affaire au Roi et à la cour d'Espagne.

Je renonçai encore à la croix de l'ordre de Malte, que le grand maître me conférait avec une commanderie de deux mille piastres de rente, et une décoration entourée de brillants. Je refusai, tout en témoignant au donateur ma plus vive gratitude.

A cette époque, je fus frappé d'un de ces coups si douloureux à mon cœur, qui devait pleurer bien souvent la perte des personnes les plus chères. Dès l'âge de cinq ans, il était entré dans notre maison un certain dom Albert Parisani, qui avait grandi et qui était devenu prêtre. Il possédait une intégrité sans pareille, et il avait voué à mes frères et à toute notre famille un attachement profond. A la mort de mon aïeul, — mon père l'avait précédé dans la tombe, ainsi que je l'ai raconté en commençant, — Parisani nous tint lieu de père, de gardien, de tout, et le cardinal Negroni, notre tuteur, se servait toujours de lui, à cause de l'entière confiance qu'il inspirait. L'abbé Parisani m'avait prodigué tant et de si éloquentes preuves d'amour, il s'était acquis de si nombreux titres à ma gratitude et à ma tendresse, que je lui étais extrêmement affectionné. Sa mort me fut un coup bien cruel. Il mourut dans un âge peu avancé, et ce ne devait pas être encore la plus cuisante douleur réservée à mon âme.

C'est aussi dans ce temps-là que le Pape me nomma préfet de la Signature. En devenant grand péniten-

cier, le cardinal Antonelli avait laissé cette charge disponible. D'après l'usage, on devait conférer au secrétaire d'État le premier poste à vie qui était vacant, parce que, le secrétaire d'État pouvant être *démissionné* par la mort du Pape, il ne semblait pas convenable que le ministre occupant la première place après le souverain restât sans aucune dignité, une fois le Pape descendu dans la tombe. J'avais refusé le camerlingat, vacant par la retraite du cardinal Braschi; je refusai encore d'être préfet de la Signature, dont j'avais cependant toujours exercé les fonctions, d'après l'usage voulant que le secrétaire d'État remplisse toutes les charges vacantes jusqu'à ce qu'elles soient conférées. J'avais géré cet office sans toucher le traitement mensuel de cent soixante-quinze écus. Enfin, après quelques années, le Pape, dans une de ses audiences quotidiennes, m'appela à cette dignité à l'improviste. Il me contraignit à l'accepter, sans me permettre d'insister et de m'excuser davantage.

L'époque du voyage du Pape à Paris pour le couronnement de l'empereur Napoléon arriva. L'invitation que ce dernier adressa au Pape, les raisons qui engagèrent Sa Sainteté, après une très-longue délibération avec le Sacré-Collége des Cardinaux, à y consentir; ce qui précéda, accompagna et suivit ce voyage, tout cela est la matière d'un autre écrit et non de celui-ci. Je ne dirai que ce qui regarde mon séjour à Rome. Le Pape pensa tout d'abord à moi

dans le choix des Cardinaux qui l'accompagneraient en France. Mais si beaucoup de raisons le poussaient à croire que je devais être du nombre, beaucoup d'autres motifs l'en dissuadèrent bientôt. En s'absentant de Rome sans prévoir avec certitude pour combien de temps, le Pape se livrait au pouvoir d'un autre, et à quel pouvoir!... Il considéra comme peu opportun et même nuisible sous de graves et nombreux rapports que le prince et le ministre abandonnassent ensemble Rome et l'État. Personne n'était au courant des affaires comme moi. Les relations extérieures devaient suivre leur train, de même que les affaires intérieures. Plusieurs autres vues concouraient à ce principal objet. Par-dessus tout le Saint-Père avait une opinion de moi qui provenait plus de sa bienveillance que de mon mérite, mais il l'avait.

Sa Sainteté se détermina donc à me laisser à Rome, et les réflexions qu'elle fit sur son désir de m'emmener à sa suite dans le voyage ne purent pas modifier sa résolution. Elle m'attribua une omnipotence dont je n'étais point digne, mais dont je n'abusai pas. Mes pouvoirs étaient illimités en ce qui concernait la direction de l'État dans lequel je restais pour tenir sa place.

Sa Sainteté partit, avec six cardinaux et plusieurs prélats, le 2 novembre 1804; elle ne revint que peu de temps avant la Pentecôte 1805.

Pendant ces six ou sept mois, je fus absolument dans le gouvernement temporel et quant à la puis-

sance comme un vice-pape, mais je me gardai bien d'user d'une pareille prérogative. J'écrivais au Saint-Père à Paris, et je prenais ses ordres en tout ce qui était possible. Pour ce qui est des affaires que je ne pouvais transmettre à cause de certaines réserves nécessaires, j'attendais son retour quand elles me semblaient susceptibles d'ajournement. Si c'était impossible, je faisais de mon mieux, et j'agissais avec une extrême prudence et une modération infinie. Grâce au ciel, personne ne put m'accuser d'avoir abusé en aucune manière de l'omnipotence dont j'étais investi.

J'eus la douleur de voir l'État assailli en même temps par trois fléaux terribles. Je parle d'abord de la peste de Livourne, qui obligea de prendre les mesures de préservation les plus dispendieuses, les plus embarrassantes, les plus capables de compromettre la sûreté publique et privée. Ces mesures étaient très-fécondes en questions et en difficultés, soit à l'égard des particuliers, soit à l'égard des gouvernements avec lesquels l'État pontifical entretenait des relations. La seconde calamité fut le débordement du Tibre. Une pareille inondation était sans précédent[1] : elle transforma en lac la moitié de la

[1] Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1805, le Tibre déborda avec une violence aussi soudaine qu'inusitée. Cette crue submergea en très-peu d'heures le quartier de Ripetta et ceux qui l'avoisinent. Le fleuve charriait des arbres déracinés, des meubles enlevés et des bestiaux que leurs propriétaires n'avaient pas eu le temps de mettre à l'abri. La rue de l'Orso avait de l'eau

capitale; elle causa de terribles ravages, et, par le fait même, compromit — c'était le pire — le repos public en provoquant les craintes et les besoins en

jusqu'à ses étages supérieurs, de sorte que les habitants, surpris dans leur sommeil, s'étaient à grand'peine réfugiés sur les toits. La faim, le froid et l'horreur de la situation leur faisaient pousser des cris de détresse. De tous côtés, on appelait des bateliers pour obtenir des secours ou des provisions. Les *barcaroli* n'osaient pas affronter le danger. Tout à coup, au milieu de cette désolation générale — car l'inondation gagne le Corso et menace les quartiers élevés — le cardinal Consalvi, revêtu de la pourpre, apparaît comme un ange tutélaire à ces familles éplorées. Il a trouvé une nacelle et des mariniers. Il leur a communiqué un peu de son audace et de sa confiance; puis, sur ce frêle esquif, chargé de vivres et de vêtements de toute espèce, il va, flottant de toit en toit, porter du pain et des consolations à ceux qui manquent de tout.

Le Cardinal avait espéré que son dévouement serait contagieux; il ne se trompa point. Entraînés par le spectacle de cette charité qui était tout à la fois un grand péril et un grand devoir, princes, prélats, bourgeois et peuple, à la tête desquels se signalait le jeune prince Aldobrandini, ne voulurent pas rester en arrière d'une pareille intrépidité. L'élan était donné; chacun s'empressa de le suivre. Après cinquante-deux heures d'anxiété et de désespoir, les eaux commencèrent à baisser, et le cardinal Consalvi, ayant mission de réparer tant de désastres, s'acquitta de cette tâche avec un si rare bonheur, que le pape Pie VII lui écrivit de sa propre main :

« Notre Cardinal très-aimé,

» Le dernier courrier nous a apporté de bien tristes nouvelles. Notre cœur paternel s'est ému, nos yeux ont versé de douloureuses larmes en apprenant les calamités qui viennent de fondre sur cette Rome, l'objet de nos regrets et de notre tendresse. Vous avez dignement et courageusement interprété nos intentions; vous avez prouvé que vous méritiez la confiance qu'à notre départ nous avions mise en vos lumières et en votre prévoyance. Soyez heureux de la félicité des autres et de celle que vous nous

partie véritables, en partie faux, qui surgissent ordinairement dans ces occasions. Et la troisième [1]....

L'absence du monarque, et d'un monarque pape, joignant le prestige du respect religieux à son autorité temporelle, priva d'un notable secours — il est facile de le comprendre — l'homme qui, en le remplaçant, avait assumé sur sa tête le soin de toutes choses. Le trésor était à sec au milieu des plus pressants besoins; le voyage du Pape avait, par ses dépenses énormes, absorbé non-seulement le peu de fonds qui s'y trouvaient, mais encore les ressources des financiers et des banquiers auxquels je pouvais m'adresser dans cette nécessité. A l'aide de soins vigilants, et plus encore grâce à la faveur du Ciel, je pus ne pas faire naufrage, et je ne donnai sur aucun

apportez en gouvernant l'État avec tant de sagesse. Adoucissez les maux, guérissez les plaies, séchez les larmes, et songez que vous êtes père à notre place. Afin de vous fortifier dans cette pensée que nous savons chère à votre cœur, nous vous répétons les sentiments de notre âme que vous connaissez si bien, et, en gage de notre affection toute paternelle, nous vous envoyons, avec les témoignages de notre gratitude, la bénédiction apostolique.

» Donné à Paris, le 15 février de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» Pius P. P. VII. »

« *P. S.* — L'Empereur, qui sort d'ici, a beaucoup loué et admiré votre courage; la bonne Joséphine a pleuré d'attendrissement et vous envoie *un souvenir*. »

[1] Le Cardinal s'est arrêté à ce mot; il n'a pas jugé à propos de terminer sa phrase et d'indiquer le troisième fléau qu'il eut à combattre. Dans une autre partie de ses Mémoires, il dit que ce fut la pénurie complète d'argent et le vide du trésor public.

écueil. Ni l'ordre ni la tranquillité ne furent troublés. Le Pape revint et eut la suprême bonté de se dire satisfait de ma gestion pendant son absence.

Toutefois, l'année qui apportait avec elle les désastres de l'État, ceux du gouvernement pontifical et les malheurs du Pape lui-même, sans parler des miens, approchait. Ni ceux-ci ni ceux-là n'auront place dans cet écrit, à moins qu'ils ne soient indispensables pour le récit des époques de ma vie privée, c'est-à-dire des événements divers, seul objet de ces pages.

Ce fut l'invasion inopinée et l'occupation de la ville et de la forteresse d'Ancône par les troupes françaises, sans aucune raison apparente, sans aucune déclaration préventive, qui amenèrent tout le reste à leur suite.

Sans compter les respects qui lui étaient dus et comme pontife et comme souverain, Pie VII croyait que son récent voyage à Paris pour couronner l'Empereur lui donnait quelques droits à des égards personnels [1]. Il ressentit vivement ce coup, qui compro-

[1] Dans sa *Vie de Napoléon Buonaparte*, œuvre historique peut-être trop exaltée en Angleterre et à coup sûr trop dépréciée en France, Walter Scott, protestant, se trouve sur ce point du même avis que le Cardinal de la sainte Église romaine. L'écrivain écossais s'exprime ainsi (t. VI, p. 401 et 402) :

« Les plus grands admirateurs de Napoléon ne peuvent s'empêcher de reconnaître que sa politique, dirigée moins d'après des principes stables que d'après les circonstances, changeait trop subitement selon l'occasion. Ainsi une des mesures les plus sages de son règne était celle du Concordat, qui faisait revivre

mettait à un si haut degré l'État et le Saint-Siége en les privant de leur neutralité dans cette guerre, neutralité que tout au moins il importait au Pape de revendiquer franchement et ouvertement en face d'une pareille infraction. Il écrivit de sa propre main à l'empereur Napoléon, alors aux portes de Vienne. Sa Sainteté demandait que la ville d'Ancône fût immédiatement évacuée et qu'on respectât sa neutralité. En outre elle se plaignait du peu d'égards qu'on lui témoignait. Pie VII parla dans le même sens

la religion nationale en France, et rétablissait l'ancien lien entre ce royaume et l'Église catholique. En récompense de ce service éminent, le pape Pie VII avait consenti à venir à Paris pour ajouter la sanction de la solennité religieuse et la bénédiction du successeur de saint Pierre à la cérémonie du couronnement de Napoléon. Il semblait qu'une amitié cimentée de la sorte, et qui, importante pour la sûreté du Pape, était loin d'être indifférente pour Napoléon, aurait dû subsister au moins pendant quelques années; mais ces deux souverains s'observaient l'un l'autre avec méfiance. Pie VII sentait qu'en sa qualité de Chef de l'Église il avait fait à Napoléon des concessions que sa conscience ne pouvait que difficilement approuver. Il devait donc compter sur une reconnaissance proportionnée aux scrupules qu'il avait surmontés; tandis que Napoléon était loin d'apprécier les services de Sa Sainteté, et surtout de comprendre les reproches qu'elle pouvait se faire.

» En outre, le Pape, en se relâchant sur les droits de l'Église dans un si grand nombre de cas, sentait qu'il avait agi sous l'empire de la nécessité, et comme un prisonnier, puisqu'il avait cédé plus qu'aucun des pontifes assis sur le Saint-Siége depuis le règne de Constantin. Il pouvait, par conséquent, se regarder comme doublement obligé de maintenir ce qui restait de la puissance de ses prédécesseurs, et même comme autorisé dans l'occasion à revendiquer une partie de ce qu'il avait cédé involontairement. »

au cardinal Fesch, ministre de l'Empereur auprès du Saint-Siége.

Cette lettre et ces réclamations demeurèrent plusieurs mois sans effet. L'empereur Napoléon voulut d'abord assurer la plénitude de ses victoires, afin de régler ainsi sa réponse, soit en dévoilant ses desseins, soit en les différant à un autre temps, selon que le sort des armes le favoriserait plus ou moins. La grande victoire d'Austerlitz le mit à même de ne plus retarder sa manifestation. En revenant vers Paris, il écrivit de Munich, dans le cours du mois de janvier, si je me souviens bien, la fameuse lettre qui sera le thème auquel il ne renoncera jamais dans tous ses projets ultérieurs.

Par cette réponse, Napoléon se proclamait empereur de Rome, tout en tolérant que le Pape en fût le souverain, mais il voulait être vis-à-vis de Pie VII dans le temporel ce que Pie VII était vis-à-vis de lui dans le spirituel. Il exigeait de la part du Pape cette dépendance que les Pontifes avaient accordée à Charlemagne, dont il se prétendait l'héritier [1].

Dans cette même lettre, il parlait de moi comme d'un ennemi de son ambassadeur à Rome et d'un cardinal hostile à la France. Enfin, sans s'occuper des réclamations présentées par le Pape, l'Empereur menaçait des plus désastreuses conséquences si le

[1] Charlemagne signait : « Moi, Charles, roi des Francs et humble auxiliaire du Saint-Siége apostolique en toutes choses, » et Charlemagne n'en était pas, il n'en reste pas moins grand pour cela dans l'histoire.

Saint-Père ne suivait pas la route tracée par lui Napoléon.

Si le Pape fut surpris de ce langage inattendu et des principes que la lettre contenait, il ne s'en effraya pas néanmoins. La réponse que l'on adressa sans retard à l'Empereur ne pouvait être ni plus décisive, ni plus franche, ni plus courageuse, ni plus apostolique. On y démontrait la fausseté de la dépendance des Papes au temps de Charlemagne, et on prouvait que, la véracité de cette dépendance même admise, dix siècles de souveraineté libre et indépendante avaient complétement effacé cette prétendue subordination de la souveraineté du Saint-Siége. On exposait à la fin combien cette indépendance et cette liberté étaient intimement liées au bien de la Religion pour la complète manifestation de la suprématie spirituelle; on disait que les autres puissances ne permettraient pas à un Pape vassal d'un prince quelconque d'exercer son autorité spirituelle dans leurs États. Le Pape déclarait enfin à Napoléon qu'il n'était pas l'empereur de Rome, et que le Pontife ne dépendrait jamais de lui comme de son suzerain. Pie VII ajoutait qu'il n'abdiquerait pas volontairement cette neutralité, qui lui convenait sous le double aspect de Père commun et de chef de la Religion.

Cette lettre, pleine d'ailleurs des égards que l'honneur autorisait, fut adressée par le Pape à Napoléon dès que celui-ci eut fait sa rentrée dans la capitale.

On peut croire que l'Empereur s'en montra extrêmement irrité. Cependant cela ne le persuada pas, et rien ne lui fit changer de manière de voir. Ceux qui ont par la suite apprécié son caractère et le développement de ses vastes desseins ont pu s'en apercevoir. Non-seulement il ne s'arrêta pas, mais il ne recula point même d'une semelle. Peu à peu, Napoléon multiplia ses exigences et força le Pape à ne pas les admettre, retenu qu'il était par sa conscience. De la sorte, le Pape dut subir la perte de la domination temporelle du Saint-Siége et les autres conséquences que tout le monde connaît. L'Empereur attribua au ministre, comme toujours cela se pratique, la conduite du Saint-Père, dont il se prétendait indigné.

A cette cause presque naturelle d'aversion qu'il me témoignait, s'en joignit une autre que je ne puis passer sous silence. Ainsi que je l'ai dit, le cardinal Fesch était ambassadeur de Napoléon à Rome. Il n'y eut pas d'attentions compatibles avec mes devoirs, d'égards délicats et en toute espèce de choses, que je n'eusse pour lui dès le principe. Fesch le savait; il me témoigna tout d'abord une sincère reconnaissance, de l'estime, et même de l'amitié. Mais plusieurs raisons altérèrent ensuite son affection pour moi. Je ne sacrifiais certainement pas mon honneur aux volontés de son maître, auprès duquel il ambitionnait de se faire bien venir. En conséquence, pour ne pas paraître vis-à-vis de l'Empereur ou peu perspicace ou peu habile, il fallait une victime sur le

compte de laquelle on pût rejeter l'inflexibilité du Pape à ses désirs. Fesch avait un caractère fort soupçonneux, et il s'imaginait presque toujours voir en réalité ce qui n'existait pas même en rêve[1]. Enfin, pour ne pas trop m'étendre sur ce sujet, il était par malheur devenu l'intime ami d'une famille dont le mari, par soif du lucre, et la femme, par vanité, étaient mes plus cruels ennemis. Je n'avais jamais voulu sacrifier les intérêts du Trésor à la cupidité du premier et la bienséance à la coquetterie de la seconde.

Voyant, après de nombreux échecs, qu'ils n'avaient rien à gagner près de moi et sous mon ministère, ces pauvres gens dirigèrent tous leurs artifices et toutes leurs batteries vers l'ambassadeur de Napoléon. C'était déjà la puissance qui dictait la loi au

[1] Le caractère du cardinal Fesch était un mélange de bonnes et de mauvaises qualités, où néanmoins l'honnêteté prévalait. Prêtre avant la Révolution, il avait par peur renoncé, pendant la tourmente, à ses devoirs sacerdotaux, et s'était improvisé garde-magasin, munitionnaire, fournisseur des vivres de l'armée, enfin ce que, dans l'argot des camps, les soldats de la République appelaient un *rizpainsel*. Comme tant d'autres, Joseph Fesch, à ce métier, eut bientôt réalisé une belle fortune. Quand le calme revint dans les esprits et que l'ordre triompha sur les débris de l'anarchie, Fesch rentra dans le sanctuaire; puis, après la signature du Concordat, il se vit rapidement nommé archevêque de Lyon, cardinal et grand aumônier.

En l'envoyant à Rome en qualité de son ambassadeur, Napoléon avait eu la main malheureuse. Le cardinal Fesch n'avait pas encore bien repris les habitudes de son état, et il s'imaginait qu'on pouvait traiter les affaires de l'Église au pas de charge, comme un marché de viande ou de fourrages. Fort de la puissance sans limites de son impérial neveu, et poussé dans ses derniers retranchements par les insatiables désirs de Napoléon,

monde. Ces gens espéraient ainsi qu'il leur serait possible de me faire sauter de mon poste. Pour arriver à leur but, ils employèrent le mensonge, la duplicité, la séduction.

Tous ces motifs réunis amenèrent le cardinal Fesch à me représenter comme la cause unique de l'opposition du Pape à l'Empereur. Et cependant le Pontife n'avait pas besoin de tels mobiles. Mais il suffisait à l'ambassadeur de France de voir que le Pontife résistait pour inculper résolûment son ministre. La douceur du caractère de Pie VII l'avait mal fait juger en France. On ne sut pas distinguer en lui ce besoin d'accomplir ses devoirs, besoin qui l'emportait sur tout le reste.

Peu de paroles suffiront relativement à ce sujet,

Fesch eut le tort de céder à des emportements et à des jalousies qui n'étaient pas de saison. Il voulut même rivaliser de talent, d'influence et de popularité déjà européenne avec Consalvi. Cette ambition, allant jusqu'à la haine, fut une des causes déterminantes des malheurs de Pie VII et de l'invasion française. Mais le cardinal Fesch était au fond un homme juste et sensé; il comprit bientôt qu'il faisait fausse route. Dans l'intérêt de l'Empire et de l'Empereur, source de sa fortune ecclésiastique, il lutta avec énergie, souvent même avec passion, contre les exigences de Napoléon. Ainsi, dans plusieurs graves circonstances, et notamment en 1812, au Concile de Paris, dont l'Empereur l'avait nommé président, Fesch s'honora en déployant pour le Pape prisonnier et pour l'Église persécutée une audace véritablement sainte. Plus tard, à la chute de l'Empire, exilé de France et de son siége archiépiscopal, il trouva à Rome une affectueuse hospitalité. Pie VII et le cardinal Consalvi oublièrent des torts passagers pour ne se souvenir que du courage déployé, et, par sa vie digne et circonspecte, le cardinal-archevêque de Lyon prouva qu'il était aussi reconnaissant qu'honnête.

c'est-à-dire à l'opinion en partie personnelle et en partie inspirée que l'Empereur nourrissait sur mon compte. Il enjoignit à son plénipotentiaire de me communiquer la lettre qu'il lui écrivait de sa main — ce qui fut fait. — En parlant de moi dans cette lettre, il terminait ainsi : « Dites au cardinal Consalvi de ma part que, s'il aime son pays, il n'a qu'une de ces deux choses à faire : ou obéir à tout ce que je veux, ou bien laisser le ministère. »

Je ne balançai point un seul instant quand le cardinal Fesch me fit lire cette dépêche, et je lui permis de répondre de ma part « que je ne ferais jamais la première des deux choses, et que j'étais tout prêt à exécuter la seconde dès que le Pape m'y autoriserait, afin de ne pas servir de prétexte ou de motif aux malheurs de mon pays ». Pendant tout le temps que le cardinal Fesch résida à Rome, les déclarations les plus impérieuses de l'Empereur contre moi, ainsi que les manifestes les plus péremptoires de sa volonté de ne plus me voir au ministère, et les menaces des plus grands périls pour l'État si je restais dans ma charge, se multiplièrent à l'infini. Les objurgations en vinrent à un tel point qu'il fallut toute la fermeté de ce caractère que l'Europe a depuis, et à son étonnement, admiré dans le Pape, pour le faire résister non moins aux efforts de la France afin de m'éloigner de ses côtés, qu'à mes prières elles-mêmes. Je les appuyais sur ma ferme résolution de n'être pas l'occasion de tous les désas-

tres qui fondraient sur Sa Sainteté et sur l'État; je disais qu'il fallait avoir soin de ne pas inculquer aux peuples — quoique sans raison — la pensée que ces désastres arrivaient parce que le Pape avait voulu me défendre, et qu'on les aurait évités s'il eût consenti à me sacrifier, quoique sans motifs, aux exigences de celui qui pouvait tout. Le Pape resta toujours inébranlable. Il trouvait en moi, disait-il, des qualités appropriées à son service et à celui de l'Église attaquée; mais c'était un pur effet de sa bonté, car ces qualités n'existaient pas.

La fureur de Napoléon, excitée par la résistance de Pie VII à ses desseins et à ses volontés, allait toujours croissant. Il avait substitué le ministre Alquier au cardinal Fesch, qu'il venait de rappeler, afin que son oncle et cardinal ne fût pas l'exécuteur de la dernière ruine de Rome, quand l'heure de la réaliser aurait sonné. Alquier reçut contre moi les mêmes ordres que son prédécesseur, mais ils n'eurent pas plus de succès pendant un certain temps. Enfin le moment arriva où le Pape crut opportun de se rendre à l'idée de ma retraite. Peu après, l'Empereur répondit au Pape par une note officielle de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères. On reproduisait dans cette note les prétentions naguère exposées sur sa souveraineté dominatrice à Rome et dans l'État ecclésiastique, — *sulla sua soprasovranità di Roma e Stato ecclesiastico*, — ainsi que sur la dépendance du Saint-Siége.

Cette note demandait encore que l'on entrât dans le système de l'Empereur, que le Pape fît la guerre aux Anglais, qu'il reconnût pour ses amis et pour ses ennemis les amis et les ennemis de l'Empereur, et autres choses semblables, conséquences de sa prétendue *soprasovranità*. Le Pape répondit négativement à tout. Mais pour prêter à cet acte solennel un plus grand poids, pour qu'on ne pût attribuer ce refus à une influence étrangère, mais à la volonté spontanée et propre du Saint-Père lui-même, et pour que ce refus pût amener chez l'Empereur la conviction que l'unique et véritable impossibilité de manquer à ses devoirs sacrés et non des inspirations étrangères empêchaient Pie VII d'accéder à ses désirs, on jugea que c'était le moment de compenser le non définitif donné aux prétentions impériales, par le bonheur qu'il ressentirait en m'arrachant lui-même du ministère. On prouvait ainsi à Napoléon que le Pape faisait pour lui plaire, bien qu'à contre-cœur, tout ce qu'il était possible de faire, mais qu'il n'accordait pas ce que ses devoirs sacrés lui interdisaient de céder. Le Saint-Père se résolut d'autant mieux à consommer son sacrifice, — c'est ainsi qu'il l'appelait, dans sa bonté, — que les exigences de l'Empereur et les refus du Pape n'avaient pas été jusqu'alors livrés à la publicité. Il était donc permis d'espérer qu'après la satisfaction de mon renvoi obtenue, Napoléon se convaincrait de la réalité des obstacles s'opposant à ce que Pie VII adhérât à ses

désirs, et que, dans ce cas, il se désisterait de ses prétentions. Il pouvait le faire sans froisser son amour-propre, justement parce que rien n'avait encore transpiré dans le public, ainsi que je l'ai dit. Je dois rendre justice à la droiture des intentions du Pape et à son excessive bonté envers moi. Il ne les fit céder qu'à cette considération puissante et ne se soumit qu'à ces réflexions. Il me sera permis de rendre encore justice, non à moi-même, — ce qui ne serait pas convenable, — mais à la vérité, sur une particularité qui me regarde. Je dirai donc que, quoique non-seulement je n'eusse pas ambitionné la secrétairerie d'État, mais encore que j'eusse fait tout mon possible pour en décliner les honneurs, cependant ce n'eût pas été au milieu des périls qui menaçaient le Saint-Siége et le Pape, mon grand bienfaiteur, que j'aurais privé l'un et l'autre de mes services, quels qu'ils fussent. Toutefois je me laissai guider dans ma conduite par la pensée dont je viens de parler. Il en coûta beaucoup à mon cœur à cause des circonstances, et aussi parce qu'il fallait quitter celui que je vénérais et chérissais tant.

La chose ainsi arrêtée entre le Pape et moi, le même courrier extraordinaire portant à Paris le nouveau refus de Pie VII à propos des grandes affaires qui étaient l'objet des convoitises ambitieuses de l'empereur Napoléon, lui porta en même temps l'acceptation pontificale de mon éloignement du ministère, et la nomination de mon successeur.

C'était le cardinal Casoni. Cela arriva le 17 juin 1806, si je ne me trompe. Je ne dois pas raconter la douleur du Pape et la mienne à cette séparation. Il me sera permis de dire seulement que ce ne fut pas sans des pleurs réciproques et que, dans la suite des temps, le Saint-Père ne démentit jamais son immense bienveillance envers moi.

Me sera-t-il permis d'ajouter que si j'avais ressenti une vive amertume en perdant la charge qui était certainement la première de toutes, j'aurais trouvé une large compensation à ce déplaisir dans le déplaisir universel qui éclata lors de ma retraite du ministère? Je ne parlerai pas des témoignages que me prodiguèrent les plénipotentiaires étrangers; ils m'adressèrent officiellement les notes les plus flatteuses et toutes contenant les expressions de la peine qu'ils éprouvaient de mon départ. Ils affirmaient avec énergie que leurs souverains respectifs la partageraient; ils rendaient justice, disaient-ils, à l'honnêteté, à la loyauté et à la franchise de mon caractère [1], et à la célérité avec laquelle j'expédiais les affaires sans les laisser languir; il n'y eut pas un seul ambassadeur qui ne m'écrivît de semblables notes. Si sa qualité obli-

[1] Dans une lettre confidentielle datée de Rome le 2 mars 1805, et adressée au Premier Consul, Cacault, l'ambassadeur de la République française, trace en quelques mots le portrait du secrétaire d'État de Pie VII. Il écrit : « M. le cardinal Consalvi, infiniment laborieux, et qui a beaucoup d'esprit, est probe, désintéressé, incorruptible, pauvre et pourtant envié. »

Ces trois lignes sont le plus éloquent et le plus sincère résumé des Mémoires du Cardinal.

gea celui de France à s'en abstenir, il ne s'abstint pas néanmoins, malgré la délicatesse de sa position, et quoique son gouvernement fût cause de ma retraite, de m'adresser de vive voix ses compliments de condoléance. Il vint, lui aussi, comme tous les autres ambassadeurs, le lendemain de mon départ du Quirinal, me visiter chez moi; il me donna alors et par la suite les plus constantes preuves d'estime. Mais l'émotion que le public manifesta à la nouvelle que je n'étais plus secrétaire d'État ne fut pas moins flatteuse pour moi. J'irai plus loin, et s'il est possible de le dire, j'ajouterai que j'en fus d'autant plus touché, que cette émotion s'étendit aux diverses classes de la société.

A l'époque de ma chute, car mon sort était tel, sinon de la part du Pape, certainement du moins de la part de cette puissance que le monde entier regardait déjà comme l'arbitre de toutes choses, les regrets et l'affection dont j'étais entouré ne pouvaient être l'effet de l'adulation ou de l'égoïsme. On s'exposait même en agissant ainsi, puisqu'on se faisait un démérite auprès de celui qui m'avait renversé de mon poste. Ces marques de publique estime me consolèrent et me charmèrent comme appréciation d'une sage conduite. Mais, grâce au Ciel, j'avais un autre témoin en moi-même qui approuvait ma façon d'agir et qui l'approuve encore : ce témoin m'accompagnait sans cesse et ne me laissait jamais. Ma conscience n'était obsédée d'aucun remords pour

ce qui a trait à mon administration publique. Je ne pouvais point m'accuser d'avoir sciemment commis le moindre excès, le moindre passe-droit, le plus insignifiant abus de pouvoir, et je n'avais pas profité de ma position pour m'enrichir ou pour enrichir ma famille. Je n'avais jamais accepté aucun cadeau, ni grand ni petit, pendant les nombreuses années que je fus en charge. Il est facile d'imaginer que les occasions ne manquèrent pas; mais on ne pourra pas citer un fait pour démentir mon assertion, et je comprends jusqu'aux comestibles, aux régalades et aux tributs de Noël ou d'autres bonnes fêtes, tributs que l'on offre d'après l'usage. Mon pauvre frère se trouva nu comme moi quand je sortis du ministère, c'est-à-dire tel qu'il était au moment où j'y entrai [1]. Je ne lui avais pas procuré le plus mince avantage, bien que je l'aimasse beaucoup, et de son côté il ne permit jamais à âme qui vive de tirer profit de sa faveur auprès de moi. La même chose arriva pour mes familiers : on ne peut pas dire que je leur aie accordé quelques bénéfices; je m'opposai même à ce que les autres leur en fissent accorder. Je ne con-

[1] La justice que se rend ici le cardinal Consalvi, justice méritée sous tous les rapports, doit être également rendue à ses deux plus illustres successeurs. Nous n'avons à parler ni du cardinal della Somaglia ni du cardinal Albani, l'un secrétaire d'État du pape Léon XII, l'autre du pape Pie VIII. Ces ministres ne firent que passer et s'honorèrent par leur désintéressement. Mais les cardinaux Bernetti et Lambruschini occupèrent longtemps le poste envié de secrétaire d'État, et avec un nom sans tache, ils ne léguèrent à leurs familles que le noble orgueil de leur probité.

sentis pas non plus à ce que mon camérier obtînt un poste de courrier, comme tous les camériers de mes prédécesseurs. Personne ne peut avancer que j'aie reçu un seul placet des mains de mes domestiques. C'est ainsi que je ne pouvais, grâce au Ciel, être soupçonné de la plus imperceptible partialité dans les propositions soumises au Pape pour les emplois. Beaucoup de mes amis furent mécontents en voyant qu'ils n'étaient pas promus comme ils s'en flattaient. Mais je m'appliquai à ne peser que le mérite des gens et non leurs relations. Enfin, personne ne pourra m'accuser de n'avoir pas consacré aux devoirs de mon emploi toutes les heures de ma vie. Je n'ai apporté aucun retard aux affaires, aucune difficulté à accorder audience. A tout instant, mon cabinet était ouvert au public; enfin, je ne me suis rendu coupable d'aucune autre faute. Je n'entends pas en écrivant ces choses faire moi-même mon éloge : il n'y aurait rien de plus inconvenant. Je raconte simplement ce qui arriva en réalité, afin de peindre le contentement intérieur qu'au milieu de mon désastre me laissait ma conscience, environnée de sa pureté comme d'une égide invulnérable.

« Sotto l'usbergo del sentirsi pura. »

Je le dirai encore, parce que je pense que, si ce dont je viens de parler était autant de strictes obligations qui m'incombaient, je crois aussi qu'en certaines situations et circonstances on doit se rendre

témoignage qu'on a exactement accompli ses devoirs, comme j'étais tenu de les accomplir.

J'abandonnai le Quirinal, puis, installé dans mon habitation particulière, je m'occupai de la direction de Saint-Michel a Ripa et de mes fonctions de préfet de la signature. Je ne pris plus aucune part aux grandes affaires de France en raison de mon office, comme autrefois; mais, en ma qualité de cardinal, j'assistai aux fréquentes congrégations générales de tout le Sacré-Collége, que le Pape assemblait de temps en temps pour délibérer dans les graves occasions. Cela dura jusqu'à la chute du gouvernement pontifical.

Un an et un mois après mon éloignement du ministère, j'eus la douleur de perdre le cardinal duc d'York. Il mourut le 15 juillet 1807, et sa mort me fut très-sensible. Quand Mgr Cesarini, son héritier fiduciaire, notifia les volontés du testateur par rapport aux legs, j'appris avec la plus extrême surprise que le cardinal duc n'avait pas accédé à la seconde renonciation que je fis du beau legs de six mille piastres qu'il m'avait destiné. Il me le confirmait pour la troisième fois, avec une bague d'une valeur de cent cinquante écus à peu près. J'acceptai l'anneau comme un souvenir très-précieux, et je renonçai pour la troisième fois aux six mille piastres, afin de ne pas diminuer l'héritage du Cardinal au préjudice de ses familiers. Ma renonciation fut recueillie dans les actes d'un notaire public

Peu après la perte du cardinal duc d'York, que je respectais et aimais tant et qui me chérissait si paternellement de son côté, mon cœur fut frappé du coup le plus cruel qu'il pût jamais recevoir. Ah! au moment où je commence ce funèbre récit, les pleurs s'échappent en abondance de mes yeux! Que serait-ce donc si je devais écrire longuement sur ce trépas? car, et moi aussi, je puis dire avec vérité :

Tu mea, tu moriens fregisti commoda, frater,
Tecum una nostra est tota sepulta domus!
Omnia tecum una perierunt gaudia nostra,
Quæ tuus in vita dulcis alebat amor!

Oui, il mourut-après tous les autres, mon cher et unique frère André, lui qui m'aimait plus que lui-même, et qui m'en avait prodigué de si nombreuses et de si incontestables preuves; lui, un miroir de toutes les vertus; lui, religieux, humble, modeste, désintéressé, bienfaisant, courtois et aimable; lui, plein de talents, de savoir et dont l'esprit était cultivé plus qu'aucun autre; lui, tout mon soutien, toute ma consolation et mon bonheur; lui, enfin, dont je ne pourrai jamais faire assez l'éloge pour égaler les mérites. Ah! oui, il mourut après une pénible maladie de soixante-treize jours, pendant laquelle il offrit de très-éclatants modèles de toutes les vertus chrétiennes. Il supporta courageusement ses souffrances. Au milieu des douleurs et dans ses peines continuelles, il se montra détaché de la terre et de moi-même, qui lui étais néanmoins

si cher. Il fut plein de résignation à la volonté de Dieu ; il l'aimait ardemment, ainsi que sa très-sainte Mère. La ville entière, qui en sut bientôt la nouvelle, fut très-édifiée de cette mort. Il rendit son âme à son Créateur le 6 août 1807, jour *quam semper acerbam, semper honoratam habebo*. Que Dieu le veuille ainsi !

J'étais à ses côtés quand il expira. Je n'avais jamais voulu le laisser un instant. En effet, je lui rendis les derniers devoirs, en faisant la plus extrême violence à mon cœur. Et comme je ne l'abandonnai point jusqu'à ce que le Ciel eût reçu son âme, ainsi je ne l'abandonnerai point après mon trépas. Je désire que nos corps reposent ensemble et soient unis dans la mort, comme nos âmes furent unies durant la vie. Je lui en confirmai la promesse presque au moment où il expira. D'une voix affaiblie et tremblante, mais avec toute son âme sur ses lèvres pâlies, il m'en fit la touchante demande et en exigea l'assurance formelle. J'espère que le gouvernement sous lequel le Ciel me fera mourir sera assez bon et assez humain pour ne pas mettre obstacle, dans une circonstance aussi indifférente, à l'accomplissement de ces vœux innocents de deux frères que les révolutions purent rendre infortunés — je parle plutôt de moi que de lui, — mais qui ont toujours été honorés et honorables, et qui ne firent jamais de mal à personne. Je l'espère, et tandis que je nourris de cet espoir le misérable reste d'existence dont je désire vivement voir

le terme, la chère mémoire d'André restera toujours gravée dans mon esprit et dans mon cœur.

A dater de ce moment la vie me fut souverainement à charge, et il n'y eut plus de plaisir pour moi. Je n'étais plein que de sa pensée, et je remplissais mes devoirs dans le but de me rendre le moins possible indigne du secours du Ciel et d'aller l'y rejoindre un jour. Depuis l'époque douloureuse de sa mort jusqu'au moment où j'écris, mon existence a été une série continuelle d'amertumes et de malheurs. Pendant l'espace de cinq mois je vis se succéder des jours plus sombres les uns que les autres, précurseurs de l'irruption des armées françaises venant à Rome pour renverser ce Gouvernement dont je faisais partie, quoique sans mérite de ma part. J'assistai à cette invasion qui eut lieu le 2 février 1808, et si elle ne brisa pas subitement la souveraineté apparente du Pape, elle la détruisit néanmoins en substance. On languit encore dix-sept autres mois, en attendant la crise finale. Les jours et les nuits que l'on passa dans cette anxiété furent plus amers que la mort, *morte amariores*.

Le 20 juin 1809, cette crise finale éclata; on déclara l'abolition de la Souveraineté pontificale et l'annexion des États de l'Église à l'Empire français. Après, je fus témoin d'un siége de plusieurs semaines que l'on mit devant le Palais pontifical et qui arrachait les larmes des yeux de tous les bons[1];

[1] Le peuple romain a été accusé — et souvent avec justice —

puis, dans les ténèbres de la nuit, le sac du Quirinal. On escaladait les murs en différents endroits, comme on aurait pu l'effectuer sur une citadelle prise d'assaut. Soldats, sbires, coupe-jarrets, galériens, sujets

d'une notoire ingratitude envers les successeurs de saint Pierre. Pendant l'occupation française, il a racheté par une fidélité à toute épreuve ses ingratitudes passées et futures. De 1809 à 1814, le pape Pie VII était captif à Savone ou à Fontainebleau, et l'empereur Napoléon Ier, qui appelait Rome la seconde ville de son Empire et qui avait fait de la capitale du monde chrétien l'héritage royal de son fils au berceau, rencontra dans ce peuple une opposition inattendue et à laquelle s'associèrent quelques familles du patriciat romain seulement. Les autres appartenaient au vainqueur par le droit de leur lâcheté. L'opposition se manifesta par un acte de courage de la conscience, refusant de prêter foi et hommage à un autre souverain qu'à Pie VII, prince légitime. Le palais de Monte-Cavallo ne se nommait plus le Quirinal; dans les bulletins impériaux, c'était le palais du Roi de Rome. Les Romains ne consentirent jamais à de pareilles annexions, et dans deux séances du conseil d'État, tenues, la première à Saint-Cloud, le 10 avril 1812, sous la présidence de Napoléon Bonaparte; la seconde aux Tuileries, le 24 avril 1812, toujours sous la présidence de l'Empereur, l'on trouve la trace de cette résistance muette. Les procès-verbaux des deux séances ne furent jamais livrés à la publicité, et pour cause; mais, à notre grand étonnement, ils figurent parmi les papiers du cardinal Consalvi, avec une lettre d'envoi datée de Paris, le 11 août 1814, et signée par le baron Locré, secrétaire général du Conseil d'État sous l'Empire. C'est donc un titre de gloire, une preuve de sens et un bon exemple qu'il est juste d'évoquer et de remettre sous les yeux des Romains.

Le résumé de la discussion du projet de décret relatif à la prestation du serment dans les États pontificaux est ainsi conçu :

« M. le comte Boulay, au nom de la section de législation, présente le projet de décret dont la teneur suit (n° 2658 *ter*) :

« M. le comte Defermon ne voit de difficulté que dans la disposition qui prononce la confiscation des biens. Il serait juste

rebelles et ivres de colère, y pénétrèrent en armes, après avoir fait tomber la porte intérieure. Ils surprirent le Pape au lit, lui laissant à peine le temps de se lever. Ils lui proposèrent de souscrire aux vo-

sans doute d'ôter au coupable la jouissance de sa fortune; mais est-il conforme à l'humanité d'en priver ses enfants? Ils n'ont point pris part à sa faute.

» M. le comte Boulay répond que le coupable est en état de révolte, et que dans ce cas le Code pénal prononce la confiscation. Au surplus, Sa Majesté adoucira la rigueur de la loi en faveur de la femme et des enfants, suivant les circonstances.

» Sa Majesté dit que les enfants auront toujours des aliments; mais qu'il n'est point dans l'intérêt de l'État de maintenir dans l'opulence quelques familles où règne l'esprit de révolte. Les enfants ont presque toujours les sentiments de leur père. Quand les pères seuls seront imbus de mauvais principes, on pourvoira plus largement au sort des enfants. Au surplus, ce n'est pas ici le seul cas où la famille se trouve ruinée par la mauvaise conduite de son chef.

» M. le comte Berlier observe que le coupable n'est pas frappé d'abord : on lui donne le temps de venir à résipiscence. S'il n'en profite pas, assurément on ne peut plus douter qu'il ne changera jamais de principes.

» M. le comte de Ségur demande le retranchement de la seconde partie de l'article 2. Le coupable qui répare sa faute fait connaître qu'elle n'avait pour principes que l'irréflexion ou la sottise; or, la sottise et l'irréflexion ne sont pas là des causes qui doivent faire mettre sous la surveillance de la police.

» M. le comte Boulay dit qu'on doit regarder comme une révolte scandaleuse le procédé de celui qui, pouvant se dispenser de comparaître, se présente néanmoins et refuse le serment. Un tel homme mérite que la police ait constamment les yeux sur lui.

» M. le comte Regnault de Saint-Jean d'Angély voudrait qu'avant de le condamner on lui fît sommation de comparaître à l'effet de se défendre.

» M. le comte Merlin observe que la représentation du con-

lontés de l'Empereur ou de partir immédiatement, sans désigner le lieu de l'exil. Le Pape refusa avec courage et fermeté. Il fut aussitôt enlevé de sa résidence; puis, seul avec le cardinal Pacca, pro-secré-

tumax fait tomber avec toutes les suites les condamnations prononcées contre lui.

» Sa Majesté pense qu'il conviendrait de ne remettre la peine qu'autant que le condamné le demandera. A cet effet, on pourrait décider que le séquestre mis sur ses biens lui sera signifié; qu'il aura un mois pour se présenter devant la cour impériale et y prêter serment; que faute par lui de le faire, la confiscation et la déportation seront prononcées.

» M. le comte Caffarelli dit que les Anglais ont expulsé de l'île de France M. Bertrand, qui y remplissait les fonctions de premier président de la cour impériale, et ne lui ont pas même permis d'emporter aucune partie de ses biens, parce que ce magistrat a refusé de leur prêter le serment.

» Sa Majesté dit que les deux espèces ne sont pas entièrement les mêmes.

» M. le comte Gassendi dit qu'on ne peut pas compter sur les serments qui sont prêtés par force. Les sentiments et les opinions demeurent les mêmes et n'attendent que l'occasion pour se développer.

» Sa Majesté dit que le serment est toujours un frein, du moins pour les hommes qui ne sont pas entièrement pervertis. On ne demande le serment à personne; mais si quelqu'un se présente à l'effet de remplir une fonction pour laquelle le serment est exigé, et que néanmoins il le refuse, il vient évidemment braver la loi : le laisser impuni serait un scandale.

» M. le comte Gassendi dit qu'on pourrait se borner à le mettre en surveillance.

» Sa Majesté dit que cette mesure n'est pas une peine. En vérité le gouvernement s'avilit s'il souffre qu'un individu puisse spontanément prétendre vivre sous la protection de l'autorité et partager les avantages qu'elle accorde aux citoyens, et que néanmoins il vienne déclarer en public qu'il ne reconnaît ni l'Empereur ni l'Empire. Il est naturel que cet individu soit écarté

taire d'État, sans un domestique, sans personne des siens — on ne permit ensuite qu'à un petit nombre de le suivre, — on le jeta dans une mauvaise voiture, sur le siége de laquelle le général français avait

par la déportation. Ce jeu est insultant. Il faut y mettre un terme. C'est l'indulgence qui a donné tant d'audace. Quand on usait de plus de sévérité, personne ne se serait permis ces excès. Aujourd'hui l'on en fait une plaisanterie. On va rire dans sa maison de sa scandaleuse résistance. Si quelques confesseurs y poussent, ces confesseurs sont des ignorants. Jésus-Christ a reconnu César, les saints Pères ont juré fidélité à des empereurs païens. En Italie, tous les évêques ont prêté serment à la République française, même dans le temps où ses troupes brisaient les autels. Ils y ont exhorté leurs ouailles par des instructions que tout le monde a vues. Mais alors on était très-sévère. Que du moins maintenant il en coûte les biens pour de semblables jeux, et l'on est bien sûr qu'ils ne se renouvelleront point.

» M. Fiévée, maître des requêtes, rappelle la proposition de M. le comte de Ségur. Il lui semble qu'il n'est pas nécessaire de mettre en surveillance un homme qui revient de lui-même.

» Sa Majesté renvoie le projet à la section, pour préparer une rédaction nouvelle conforme aux bases qui viennent d'être posées.

» Sa Majesté consent au retranchement proposé. Il y a là plutôt folie que mauvaise intention. »

Séance du 24 avril 1812.

« M. le comte Boulay, par ordre de Sa Majesté et d'après le renvoi fait à la section de législation dans la séance du 10 avril dernier, présente une nouvelle rédaction du projet dont la teneur suit (n° 2568 *ter*) :

« Sa Majesté dit qu'il suffit d'adresser le décret à la cour impériale de Rome et qu'il ne doit pas être inséré au Bulletin des lois. Rome est la seule ville de France où le scandale que le décret tend à prévenir ait eu lieu. Aucune autre contrée de l'Empire n'en a jamais donné l'exemple.

» S. A. S. le prince archichancelier de l'Empire dit qu'il serait juste de donner un délai plus long pour purger la contumace.

pris place. Alors, avec la rapidité de l'éclair, et sans lui accorder aucun répit, on le traîna jusqu'à Grenoble, où il ne resta prisonnier que onze jours, parce que la piété du peuple inspirait des craintes au Gouvernement. Le Saint-Père fut ensuite transféré à Savone, où il est encore captif.

J'ai dit tout à l'heure improprement que j'avais été spectateur de l'assaut du Quirinal. J'ai vu, non de mes yeux, mais j'étais un des rares Cardinaux

» M. le comte Boulay dit qu'on ne peut pas accorder cinq ans à celui qui ne refuse le serment que parce qu'il espère un changement dans l'ordre des choses. Si on lui donne un aussi long délai, il attendra les événements sur lesquels il compte, et il persistera avec d'autant plus d'opiniâtreté dans son refus qu'il est assuré de recouvrer ses biens après cinq ans, dans le cas où il faudrait renoncer à son illusion.

» M. le comte Defermon dit que cependant il en perdrait irrévocablement les fruits.

» M. le comte Boulay répond que ce sacrifice n'arrêtera point celui qui espère s'en faire un mérite auprès du Souverain dont il espère le retour.

» Sa Majesté dit qu'elle ne voit pas pourquoi l'on parlerait de la contumace. Il ne peut jamais y en avoir, puisque pour qu'un individu refuse le serment il faut bien qu'il soit sur les lieux.

» M. le comte Boulay dit qu'il faut prévoir deux cas. Si l'individu ne se présente pas, il n'y a point de refus de serment ni par conséquent de poursuites; mais il peut se faire aussi qu'après avoir refusé le serment il s'évade, et alors on serait obligé de le juger par contumace.

» Sa Majesté dit qu'au moment même du refus, on doit s'assurer de sa personne.

» M. le comte Boulay dit que cette addition aplanit toutes les difficultés. »

On passe, par ordre de Sa Majesté, à la discussion d'une autre affaire, et le décret fut rédigé dans le cabinet de l'Empereur.

alors résidant à Rome, et je pus savoir par des témoins oculaires tous les détails qui n'entrent pas dans le cadre de cet écrit[1].

Il est aussi impossible d'imaginer que d'exprimer la douleur que me causa cet événement. A partir du 6 juillet, je restai à Rome pendant cinq mois et quelques jours avec six ou sept Cardinaux — les autres avaient été forcés de partir depuis longtemps. — Je vécus dans la tristesse la plus amère et dans de mortelles angoisses que provoquaient le contraste des circonstances présentes et l'obligation d'accomplir exactement mes devoirs. Plus qu'aucun de mes collègues, j'étais placé dans cette alternative par suite d'une combinaison dont je vais parler. Mes collègues n'étaient connus personnellement d'aucun des hommes composant la nouvelle autorité française. Il n'en était pas ainsi de moi. Mon voyage à Paris et mon séjour prolongé à la secrétairerie d'État m'avaient mis en rapport avec beaucoup de militaires, de magistrats, et avec un grand nombre

[1] Ce fut dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809 que des soldats français, conduits par quelques révolutionnaires romains, pénétrèrent de vive force dans le palais du Quirinal. Radet, général de gendarmerie, déclara le Souverain Pontife prisonnier de Napoléon, et il le fit partir de Rome avec des précautions qui décelaient de vives craintes et plus d'un remords peut-être.

Quand les Romains complices de l'attentat vinrent palper le salaire promis à leur trahison, le général Miollis ne put s'empêcher de dire aux officiers qui l'entouraient : « Maintenant, messieurs, chassez cette canaille. »

C'est le remercîment réservé à tous les Iscariotes, à tous les Deutz et à tous les Liborio Romano.

d'individus de toutes les classes de la nation envahissante. Je dirai, en outre, que ces circonstances, et spécialement la seconde, m'avaient fait non-seulement connaître, mais encore, qu'on me permette de l'avouer, aimer de tous. Pendant mon ministère, j'avais eu mille occasions de rendre des services à plusieurs d'entre eux. Il m'avait été donné de faire des politesses aux uns, d'être utile aux autres ou à leurs amis; bref, ceux-ci pour une raison, ceux-là pour une autre, m'étaient demeurés reconnaissants et attachés. Autant j'étais mal vu par le chef de la France, à cause des motifs déduits, autant j'étais personnellement aimé, et, s'il est permis de le dire, estimé par tous les Français. Ceux qui étaient absents et surtout les présents se firent un devoir, en cette occurrence, d'user envers moi de tous les égards possibles. Ils me visitèrent, m'honorèrent, m'offrirent leurs bons offices, me comblèrent de distinctions, et s'efforcèrent de me garantir, autant qu'ils le pouvaient, contre les persécutions nées du nouvel état de choses. Cette situation périlleuse me donna plus d'une fois les transes de la mort. Il fallait sauvegarder ma dignité de Cardinal et ne pas heurter l'opinion publique, qui, soit ignorance, soit méchanceté, ne sait point ou ne veut point établir de distinction entre les personnes et leur gouvernement, ni s'appesantir sur les cas particuliers. L'opinion aurait pu se formaliser de me savoir au mieux avec les Français et comblé d'égards. Par délicatesse, je me

vis obligé non-seulement de repousser, mais encore de prévenir et d'arrêter leurs soins. J'allai jusqu'à être impoli, incivil et même ingrat. Je le fus certes, et je n'éprouve pas le plus léger remords pour avoir risqué la plus petite démarche qui ne fût pas convenable. Je me repentirais même d'avoir poussé trop loin les choses, jusqu'à ne pas rendre par carte les visites que l'on me fit et que je ne reçus jamais. Je n'acceptai pas davantage les faveurs et les politesses, tant était puissante sur mon âme la crainte de paraître, quoique sans réalité, souiller le moins du monde un nom que je voulus toujours conserver pur et sans tache. Mais Dieu sait combien il m'en coûta, et ils peuvent se l'imaginer ceux qui n'ont pas un cœur ingrat et insensible. Ma douleur vint de l'impossibilité de persuader à ceux qui usaient envers moi de toutes ces prévenances que j'étais forcé de tenir cette conduite, en ma qualité de Cardinal et de membre du Gouvernement qu'ils avaient renversé. Ces fonctionnaires ne voulaient pas et ne pouvaient pas comprendre que, s'ils étaient mes amis personnels, je me voyais dans la nécessité de les considérer comme les ennemis du Saint-Siége et de mon Prince. Ils répondaient que le gouvernement français et leur caractère individuel étaient deux choses très-distinctes; que leur amour-propre s'offensait de mon éloignement prémédité; ils ajoutaient même que leur honneur en souffrait.

Je tins ferme, mais ce combat fut pour moi très-

pénible et fort douloureux, et la victoire me coûta cher. Rien n'était plus cruel à mon cœur que de paraître, quoique sans le mériter, ingrat et grossier. Mais s'il était amer, dur, déplaisant, embarrassant et souvent même périlleux, d'agir ainsi vis-à-vis des particuliers et des autorités civiles et militaires, bien que subalternes, on peut croire qu'il devenait beaucoup plus scabreux de procéder de la même façon avec l'autorité supérieure qui commandait à Rome. Par malheur je me vis dans ce cas.

Le soldat qui remplissait à la fois les fonctions de général en chef de l'armée et de président de la Consulte gouvernementale (Miollis) était lié avec moi par une amitié déjà vieille et par une intimité de relations. Il se croyait encore mon redevable pour certains services rendus à son frère avant et après son élévation à la dignité épiscopale. Ce frère, n'étant encore que prêtre, avait résidé à Rome en qualité d'émigré, et j'avais eu l'occasion de lui être agréable. Une fois qu'il fut sacré, il s'adressa toujours à moi dans ses besoins, par suite de nos anciens rapports. Alors j'étais encore en position de le servir de nouveau.

On conçoit facilement comment le général en chef, en souvenir des relations que j'avais eues avec son frère et avec lui-même, se crut obligé d'user d'égards envers moi, de me visiter, de me témoigner mille attentions. On conçoit aussi combien mes refus et mon abstention — je ne lui rendis même pas les

visites qu'il me faisait à la porte, car je ne le reçus jamais — furent blessants pour son amour-propre. Ce sacrifice, imposé à la délicatesse de ma position, me peina beaucoup, et je dois ici payer un tribut de gratitude à la bonté de ce général pour moi, et aux éminentes qualités qui le distinguaient. Au premier rang de ces qualités brillaient le désintéressement, la modestie, l'énergie, la modération, l'absence la plus complète de toute vanité et de tout orgueil, et une justice incorruptible [1].

Néanmoins, mon abstention n'eut pas à soutenir de plus rude assaut que celui que me livrèrent mes

scrupules à propos du nouveau roi de Naples. C'était ce général Murat, avec lequel j'avais contracté la plus étroite amitié depuis ses différents voyages à Rome au temps de mon ministère et de notre entrevue à mon passage à Florence, où il commandait l'armée, quand je me rendis à Paris pour le Concordat. Il ne serait pas facile de peindre ici l'intimité de notre liaison, liaison qu'autorisaient et exigeaient son inexprimable dévouement et son attachement pour la personne du Pape, non moins que les bienfaits que le Saint-Père lui-même et l'État en avaient recueillis pour l'avantage de l'Église. Au moment où il traversa Rome avec le titre de roi de Naples, le Pape résidait

encore dans sa capitale, et je fus mis à une rude épreuve. Murat n'était pas reconnu par Sa Sainteté comme roi de Naples. Cardinal, je ne crus donc pas que je devais aller le saluer. Il en fut mortifié, affligé, et il me le prouva. Il fit arriver à mes oreilles, et de la manière la plus courtoise et la plus aimable, qu'il pouvait bien, grâce aux circonstances, me pardonner de ne pas le voir en public, mais qu'il ne me pardonnait pas de ne pas lui rendre une visite privée, et, comme on dit habituellement, *en cachette*. Ma conscience ne me le permit point, bien qu'il me fallût faire un grand effort. Mais quand il revint à Rome, après la chute du gouvernement pontifical et le départ du Pape, il s'y arrêta neuf jours environ, revêtu du titre de lieutenant de l'Empereur. L'épreuve à laquelle je me vis soumis fut encore plus dure. Comme le Pape ne résidait plus au Vatican, et qu'il n'était même pas prince de fait, le roi de Naples crut que mon devoir ne m'obligerait plus à la même retenue par rapport à une simple visite. Cinq jours après son arrivée, voyant que je n'allais pas chez lui, il me plaça, durant le reste du temps qu'il habita Rome, dans la position la plus fausse et la plus affligeante. Mes devoirs, ou tout au moins les précautions que je jugeai convenable de prendre pour n'y pas manquer, — peut-être ai-je poussé la susceptibilité au delà de ce qu'ordonnait la règle stricte? — l'emportèrent sur tout, et je ne le visitai pas. Je ne saurais dire toutefois combien mon cœur eut à souffrir de cette absten-

tion, soit par tout ce que je devais à Murat, soit à cause de l'outrage que, disait-il, ma conduite, spécialement dans cette seconde occasion, lui infligeait.

Sans parler de beaucoup d'autres, je ne puis passer sous silence l'embarras dans lequel je me vis à cette époque. Un édit de la Consulte gouvernante forçait tout citoyen romain âgé de moins de soixante ans, de quelque condition ou rang qu'il fût, à devenir garde national, exerçant ou contribuant. Les ecclésiastiques étaient placés dans cette seconde catégorie, et la loi ne spécifiait aucune exception. Le cardinal Pacca étant consigné avec le Pape au Quirinal, j'étais le seul cardinal qui, n'ayant pas la soixantaine, fût englobé dans la mesure. Ce n'était point l'intérêt pécuniaire, mais la dignité cardinalice, qui m'engageait à m'opposer à cette exigence et à ne pas obéir à une loi à laquelle, justement à cause de ma pourpre, je ne me croyais pas astreint. Mais cette pourpre était regardée comme peu de chose par le gouvernement impérial; il prétendait même et il désirait l'humilier. Je me décidai donc à résister vigoureusement, à tous risques, en vue de ce que je devais à cette même dignité. Toutes les vexations que l'on me fit subir pour m'amener à payer la contribution qui, quoique bien minime comme intérêt pécuniaire, blessait pourtant beaucoup l'honneur du Sacré-Collége, demeurèrent sans effet.

J'étais, on le sait, supérieur de l'hospice de Saint-Michel a Ripa. Cette charge me suscita une autre

peine et en même temps un autre grave péril. Mon emploi entraînait de fréquents et sérieux rapports avec le gouvernement séculier, et particulièrement avec la trésorerie ou le ministère des finances, dont l'hospice tirait à peu près tous ses moyens de subsistance quotidienne. Il en était de même pour la police, avec laquelle on se trouvait journellement en relation, à cause des condamnés détenus à la prison de Saint-Michel des Méchants (*San-Michele dei Cattivi*), prison annexée à l'hospice général. Dès que l'administration pontificale eut été renversée, je jugeai que je ne devais plus occuper ma présidence, parce que je me serais vu chaque jour en contact avec le Gouvernement nouveau. Ce Gouvernement m'aurait intimé ses ordres, et, en les exécutant, je l'aurais reconnu, ce qui devait répugner à un cardinal. Par motif d'économie, on n'avait pas remplacé le prélat défunt qui exerçait sous moi l'autorité dans cet hospice. Cela était mon plus grand embarras, car je ne savais en quelles mains la laisser, et je m'exposais, en quittant Saint-Michel, à m'entendre accuser d'avoir, par un excès d'aversion pour le Gouvernement nouveau, plongé dans l'anarchie une agrégation de sept ou huit cents individus. Après de mûres réflexions, je me déterminai à convoquer les chefs de toutes les communautés et de chacune des sections de l'hospice; puis je leur enjoignis, en les rendant responsables, de diriger chacun son office d'après les règles et les lois actuelles. En

agissant ainsi, je ne doutais pas qu'après mon départ le nouveau pouvoir ne laisserait pas s'écouler un bien long temps sans nommer à un poste que beaucoup ambitionnaient certainement. Cela fait, je me démis de mon titre et ne voulus pas annoncer cette démission au Gouvernement. Il me semblait que de la sorte j'aurais fait acte d'adhésion. Ce scrupule me créa un risque affreux.

Le nouveau pouvoir, ayant appris que j'avais résilié mes fonctions, s'irrita de ce que j'eusse effectué cette retraite sans lui en faire part. De plus, il se trouva vexé d'avoir à s'occuper de me remplacer au moment où des pensées et des affaires plus urgentes absorbaient ses moments. Il s'indigna surtout de l'exemple que ma démission offrait aux autres employés, qui allaient se croire autorisés à m'imiter plutôt qu'à servir le régime impérial. Il me fit adresser une très-verte et très-énergique intimation pour avoir à rentrer en charge à l'instant même, sauf à me démettre plus tard dans les formes légales entre les mains du Gouvernement, si ce Gouvernement voulait bien m'en accorder la permission. En cas de refus, et tout en me reprochant d'avoir livré à l'anarchie un hospice n'ayant point d'autre chef que moi, on me menaçait de toute la sévérité des lois.

Je répondis au commandant de place, — évitant ainsi le titre de gouverneur que j'aurais dû employer en m'adressant au général au nom duquel le com-

Lettre du cardinal Castiglioni (ppe Pie VIII) au cardinal Consalvi.

Emi e Rmi Sig.r Mio Oss.mo

Riservata

Nella venerata ed amorevole Lettera di Vostra Eminenza del 18 corr.te si compiace Ella di comunicarmi riservatamente per ordine di Sua Santità la sua intenzione di farmi Successore al fu Emi Di Pietro nella Penitenzieria Maggiore.

Sorpreso dalla sovragrande degnazione di S. B. con tutta ingenuità rappresento ai di Lei Illmi Piedi la mia tenuità di cognizioni, e distanza infinita da lumi, e virtù dell'ottimo Card. defonto, la mia età già senile, da cui sento ben diverso il vigore della mente, e del corpo, l'amore a questa mia Sposa, e il Noviziato in carica di tanto rilievo, Per questi veri motivi supplicarla di porre l'occhio in altro soggetto di virtù. Ma persistendo nella sua intenzione, sono figlio d'ubbidienza per mezzo della quale avrò gli ajuti, che mi ne rendano idoneo.

Vorrei meritare Eminenza la buona opinione, che ha di me, per cui le sono obbligatissimo, e con particolare devozione pronto ai di lei comandi col più profondo ossequio le bacio umilissimamente le mani

Di Vra Emza

Cesena 22 Luglio 1821

Umil.mo Devmo Servitor vero
Il S. Card Castiglioni

mandant m'avait fait faire la sommation, — et je répondis par écrit, afin qu'on ne pût pas soutenir que j'avais imploré ou reconnu l'autorité, ce qui aurait eu lieu si j'avais traité de vive voix, car ils étaient libres alors de présenter la chose selon leur manière de penser. Je répondis donc que j'étais fort étonné des alarmes que causait ma démission; qu'il me paraissait étrange qu'on n'eût pas senti et compris, comme on devait le faire, qu'en ma qualité de cardinal j'avais cessé d'avoir un emploi dans le gouvernement civil, dès que le gouvernement civil dont je le tenais, et au nom duquel je l'exerçais, n'existait plus. J'ajoutai ensuite que, quant à la fausse imputation d'avoir laissé l'hospice dans l'anarchie, j'y avais pourvu, ainsi qu'on pouvait s'en assurer en prenant la peine d'interroger l'administration elle-même de l'hospice.

Après cette réponse, je ne tentai pas d'autres démarches, et je me résignai sans frayeur aux conséquences dont on m'avait menacé. On chercha à m'effrayer ensuite en me détaillant ce que j'avais à redouter de l'Empereur; mais je ne revins point sur mon parti pris.

C'est à travers ces événements et d'autres aussi difficiles et aussi cruels, qui se succédèrent à peu près chaque jour pendant un mois, que je vis se lever le 21 novembre. Une lettre m'arriva du ministère des cultes à Paris. Dans cette lettre on m'ordonnait, au nom de l'Empereur, de me rendre à

Paris, où je devais toucher trente mille francs de pension comme tous les cardinaux français, puisque Rome était proclamée ville française. Quelques-uns des rares princes de l'Église résidant à Rome avec moi avaient reçu peu de temps auparavant semblable injonction. Leur réponse, basée sur des motifs de santé, était dilatoire. Je ne jugeai pas qu'il fût convenable de suivre la même marche; et le cardinal di Pietro, qui reçut lui aussi sa lettre en même temps que moi, fut de cet avis.

Tous les deux nous répondîmes que nos devoirs ne nous permettaient pas de nous rendre à Paris et de laisser Rome, notre résidence, sans la permission du Pape, à qui nous allions à l'instant en référer; que, quant au traitement, les ordres de Sa Sainteté nous empêchaient de l'accepter; que toutefois nous protestions de notre reconnaissance.

Cette réponse froissa l'Empereur, qui, se regardant comme notre prince, désirait d'être obéi sans retard, et tolérait fort peu, par suite de son caractère personnel, que l'on fît dépendre la soumission à ses volontés de la volonté d'un autre, c'est-à-dire du Pape. Le général en chef avait reçu l'ordre de notre appel. Il nous le transmit par l'intermédiaire d'un colonel de gendarmerie. Comme, par les raisons indiquées, Miollis s'intéressait à moi, il se montra très-affecté de ma réponse, et il n'y eut pas d'assaut que je ne fusse mis en demeure de soutenir de sa part pour me conformer aux injonctions de Napoléon, ou tout

au moins pour adoucir ma résistance, en alléguant un motif de santé ou un autre de ce genre. Il eut la complaisance de celer cette lettre pendant plusieurs jours, afin de m'épargner les terribles résultats auxquels, disait-il, la missive m'exposait. Je luttai de fermeté, et je ne modifiai point la lettre, qu'il dut enfin se résigner à faire passer. J'écrivis alors au Pape, ainsi que l'autre cardinal, pour lui communiquer notre refus de la pension, et pour lui demander de nouvelles instructions sur notre appel à Paris. Quelques jours se passèrent, depuis le 21 novembre jusqu'au 8 décembre, puis on me signifia brusquement, ainsi qu'au cardinal di Pietro, un ordre exprès de partir pour Paris dans les vingt-quatre heures. Je déclarai que j'étais dans l'impossibilité d'obéir, puisque je n'avais pas encore reçu les instructions du Pape. L'autre cardinal fit de même.

Les vingt-quatre heures étaient à peine expirées, qu'au commencement de la nuit du 9 décembre je vis s'abattre chez moi la force armée française. L'officier qui commandait la troupe m'intima de partir cette nuit même, escorté de soldats. On agit de la même façon avec di Pietro. Cédant à la violence, je m'apprêtai au départ. Toute la nuit, les soldats restèrent dans ma maison; je me séparai de mes amis en larmes, accourus pour me dire adieu, et de mes domestiques pleurant. Deux heures avant l'*Ave, Maria,* le 10 décembre 1809, et accompagné par la force armée, je descendis l'escalier.

En sortant de chez moi, je vis à ma porte une voiture dans laquelle se tenait le cardinal di Pietro, ayant subi la même avanie. L'on m'accordait ainsi la consolation inattendue et inespérée de voyager avec le meilleur ami que j'eusse dans le Sacré-Collége. Au bout de cinq ou six lieues, la force armée nous lâcha, et nous poursuivîmes notre route, autorisés que nous étions par un ordre que Pie VII avait intimé quelque temps auparavant à d'autres cardinaux partis de Rome avec une escorte militaire. Le Pape leur avait dit qu'ils pouvaient continuer le voyage lors même que les soldats les abandonneraient en chemin. A ses yeux, il suffisait de ne pas quitter Rome volontairement.

Notre voyage fut fort long, car nous ne courions pas la poste. Nous ne nous arrêtâmes cependant que vingt-quatre heures à Bologne et quarante-huit à Sienne. Mais nous allions à petites journées; rien ne nous pressait pour accélérer la marche, et, dans la prévision de ce qui nous attendait à Paris, nous eussions souhaité que notre voyage s'éternisât, puisque nous voulions rester fidèles à nos devoirs. Nous ne passâmes point par Florence, mais par le Tyrol; nous n'allâmes pas par le Cortonais, mais par le Bolonais. Après quarante et un jours de voyage, nous arrivâmes à Paris, le 20 février 1810. Là, il fallut se séparer. Di Pietro prit résidence chez les Irlandais, et je louai un appartement rue de Lille.

En me retrouvant à Paris, je me vis plus encore

qu'à Rome livré à ces luttes qui me plaçaient entre mes devoirs et ces circonstances personnelles dont j'avais déjà tant souffert. Ma position différait essentiellement de celle de mes collègues, que je rencontrai là presque au nombre de trente. Ils n'étaient pas individuellement connus, et pour eux l'occasion ne s'était pas offerte de nouer des relations avec les autorités. Quant à moi, j'étais venu neuf années auparavant à Paris. J'y avais négocié le Concordat, c'est-à-dire un traité dont tous généralement s'étaient montrés satisfaits, et en particulier les plus hauts fonctionnaires. Tous les dignitaires de la cour, tous les ministres me connaissaient, et je dirai même qu'ils m'aimaient. Je les connaissais, moi aussi, depuis longtemps. Durant mon ministère, j'avais traité avec eux, j'avais accueilli beaucoup de leurs recommandations, j'avais pris soin de leurs affaires et de celles de leurs amis; j'avais été secrétaire d'État, et j'avais eu le bonheur — non à cause de mes propres qualités — de leur être agréable. Telles étaient les raisons fort naturelles de leur attachement et aussi de leur estime pour moi.

L'archichancelier (Cambacérès), l'architrésorier (Lebrun), le vice-grand électeur (Talleyrand), le ministre des cultes (Bigot de Préameneu), le ministre de la police (Fouché), et presque tous les autres ministres, se trouvaient dans ce cas à mon égard. Je dirai plus encore. Je connaissais particulièrement toute la famille impériale, la mère de l'Em-

pereur, ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères, les nouveaux rois et les nouvelles reines auxquels j'avais rendu service à Rome, où ils vinrent au temps de mon ministère. J'avais aussi été en rapport avec eux lors de mon premier voyage à Paris pour le Concordat. J'étais donc assuré qu'ils m'auraient prodigué toutes les marques possibles de leur empressement et de leur considération. Leurs soins, les politesses et les invitations ne devaient certainement pas me manquer. Moi-même, en raison des circonstances particulières dont j'ai parlé, je m'avouais tout bas obligé d'être avec eux en d'autres termes que mes collègues.

Ces réflexions me causèrent plus d'angoisses que la crainte où j'étais de ne pas me prêter aux apparences que notre qualité de sujets de fait nous imposait, et de ne pas imiter tous les autres *porporati*. Mais le Saint-Père avait ordonné à Rome aux Cardinaux et aux prélats de ne participer à aucun dîner, à aucune réception, à aucune fête dans ces temps de si grand deuil pour l'Église et pour le Saint-Siége. Sans avoir besoin de la prohibition du Pape, mon seul titre de cardinal et de membre du gouvernement pontifical me faisait regarder comme une chose très-indécente et très-indigne qu'au moment même où notre chef était prisonnier, le Saint-Siége plongé dans le malheur, l'Église privée de sa liberté et de ses domaines, la Religion au milieu des périls, de la ruine et de la tristesse, un cardinal put para-

der dans les assemblées, dans les conversations, assister aux banquets et faire bonne mine aux représentants de ce gouvernement qui avait renversé le sien. En conséquence, j'avais pris la résolution de mener une vie très-solitaire, et de ne faire rien de tout ce dont j'ai parlé, comme je croyais que cela cadrait nécessairement avec mes devoirs et mon titre. Je voulus cependant remplir les formalités absolument indispensables de politesse et de convenance. Chacun voit combien cette ligne de démarcation était plus difficile à suivre pour moi que pour tout autre, justement en raison des circonstances particulières. Pour accomplir mon devoir, j'évoquai une nouvelle difficulté et de nouveaux périls. La seule excuse qui pouvait m'empêcher d'offenser quelqu'un me manquait. Il me devenait impossible d'attribuer ma réserve à mon rang de cardinal et à une impérieuse nécessité de mon état. La conduite de certains de nos collègues qui avaient précédé notre arrivée à Paris m'enlevait absolument cette excuse. Vaincus par la crainte, — je ne veux pas les incriminer, mais je narre simplement les faits, — ces cardinaux pensèrent, quant à la prohibition du Pape, qu'elle ne s'étendait pas hors de Rome; quant aux autres considérations, ils se figurèrent que la situation dans laquelle ils se trouvaient les réduisait toutes à néant. En arrivant, je m'aperçus qu'ils assistaient à tous les dîners. Ils couraient à toutes les soirées, dans les maisons des grands et des mi-

nistres; ils faisaient céder aux exigences du temps et des périls toutes les considérations, — dont ils ne croyaient pas altérer la substance, — considérations relatives à leur dignité, à leur individualité, à leur chef, et au Saint-Siége lui-même.

Quant à moi, je n'en jugeai pas de même, et il ne m'appartenait pas de décider si je jugeais bien ou mal. Et comme je ne pensais pas ainsi, aucun subterfuge, aucun danger, aucune crainte ne purent m'engager à suivre leur exemple. On comprendra bien qu'il me fut pénible de ne pas faire ce que faisaient les autres cardinaux, à l'exception du cardinal di Pietro, venu avec moi à Paris, et de deux autres dont l'arrivée coïncida avec la nôtre. Ces deux autres (Pignatelli et Saluzzo) étaient animés des mêmes sentiments que nous. Mais absolument inconnus à Paris et placés dans un cas bien meilleur que le mien, ils eurent à surmonter moins de difficultés et à courir moins de dangers pour dominer cette crainte, et néanmoins il y avait dans leur fait un éclatant mérite.

Je confesserai que cette crainte ne fut pas ce qui me coûta le plus à surmonter. Paraître répondre avec incivilité, impolitesse et ingratitude aux invitations courtoisement réitérées et à cette multitude d'attentions et de gracieusetés dont on usa à mon égard, voilà ce qui me devint le plus pénible. Je ne pouvais point alléguer le véritable motif de ma conduite; il ne m'appartenait pas en effet de censurer

et de flétrir la façon d'agir différente de mes collègues, façon d'agir qui me privait du plus solide argument pour ma défense. Cet argument pouvait déplaire; c'est vrai, mais il n'admettait aucune juste réplique. Dans cette dure alternative, voici à quoi je m'arrêtai. Je répondis aux invitations à dîner que ma santé m'obligeait à manger toujours chez moi; quant aux assemblées, aux fêtes et aux visites, je ne pus pas alléguer la même excuse, mais en réalité je m'en abstins complétement, laissant croire tout ce qu'on voulut. Il m'était impossible de transiger avec ce que je pensais être mon devoir. Ainsi, à la réserve des certaines premières visites fort peu nombreuses que je fis dès mon arrivée, on ne m'aperçut dans aucun lieu public, à aucune soirée, à aucune assemblée, à aucun dîner, à rien de semblable enfin. On en saisit la vraie cause, et il me fut bien cruel d'agir ainsi; mais, avec l'aide du Ciel, je dominai tout respect humain, et durant mon séjour dans cette grande capitale, je fis ce que je crus convenable à ma dignité.

Une autre affaire non moins pénible fut pour moi celle de la pension de 30,000 francs. Tous mes collègues, arrivés avant moi à Paris, l'avaient acceptée. Ils crurent qu'ils n'enfreignaient pas les ordres du Pape, parce que le gouvernement impérial, s'apercevant que plusieurs cardinaux témoignaient de la répugnance à recevoir cette somme à titre de traitement ou de pension, avait substitué à ce nom celui

d'indemnité de dépenses pour leur entretien à Paris. Deux ou trois jours après mon arrivée, malgré le refus formel exprimé dans ma lettre de Rome, le ministre des cultes, au nom de l'Empereur, me notifia la collation de ce traitement. Je fus plus à plaindre en cette affaire que le cardinal di Pietro et que les cardinaux Pignatelli et Saluzzo, venus à Paris presque en même temps que nous. Tous les quatre, nous ne pensions pas qu'il nous fût permis d'accepter. L'ordre absolu du Pape et notre conviction personnelle s'y opposaient. Il nous était impossible de croire qu'on pût s'endormir sur la défense du Saint-Père, ou s'excuser de ne pas lui obéir, sous prétexte du titre d'*indemnité de dépenses* remplaçant celui de *traitement* ou de *pension*. Les noms ne créent pas la substance de la chose; mais la chose elle-même était en jeu, c'est-à-dire le recevoir ou le non-recevoir du souverain dont le Pape avait interdit d'accepter les offres.

Quant à nous, notre manière de voir nous faisait considérer comme illicite et indécent d'agréer quoi que ce fût d'un gouvernement qui avait détruit celui du Saint-Siége et qui retenait le Pape en prison. Les cardinaux Pignatelli et Saluzzo, en allant visiter le ministre des cultes, eurent la bonne fortune de l'entendre dire qu'il leur adresserait plus tard le mandat mensuel. Ils purent répondre que, n'ayant actuellement aucun besoin, ils le priaient de suspendre ses faveurs. Le cardinal di Pietro eut une

chance à peu près égale. Le ministre, ayant oublié de le prévenir de vive voix pendant sa visite, lui écrivit que le lendemain il recevrait, lui aussi, son mandat mensuel. Di Pietro put donc riposter dans le même sens que les deux autres. Soit oubli, soit fait exprès, soit encore ma mauvaise étoile, je fus le seul des quatre auquel le ministre adressa le mandat avec un billet m'annonçant le traitement mensuel, qui remontait à plusieurs mois arriérés, afin de liquider les dépenses de mon voyage, ainsi qu'on avait fait aux autres cardinaux. Cet incident, qui me forçait à joindre à mon refus le renvoi du mandat, me devint très-amer. Je devais agir ainsi, sous peine de ne pouvoir jamais affirmer que j'avais dénié le traitement, lors même que j'aurais recouru au moyen terme de ne pas toucher le mandat, d'autant mieux que le renouvellement de l'envoi et de l'acceptation mensuels prouverait de plus en plus mon adhésion. Enfin on aurait pu attribuer mon refus à ce que je ne me voyais pas dans un besoin pressant d'accepter cet argent, ou à ce que j'avais préféré déposer cette somme en lieu sûr.

Mais on comprendra combien le renvoi du mandat était injurieux et cadrait peu avec le prétexte de ne pas me trouver dans un besoin urgent, prétexte que les trois autres cardinaux avaient pu alléguer. Je prévoyais que le ministre me répondrait que le besoin qui n'existait pas actuellement pouvait venir. Qu'il vînt ou qu'il ne vînt pas, ce n'était point une

raison pour lui renvoyer le mandat. Je me sentis dans la situation la plus critique et dans les plus rudes angoisses. Mais je voulais à tout prix faire ce que mon devoir me prescrivait. Je grinçai les dents, comme dit le proverbe, et je pris la résolution de tenir une conduite franche, ouverte, courageuse, et d'avouer sans détour ce que mon cœur éprouvait et ce qui m'obligeait à décliner l'offre. Je pensai que pour amortir l'injure du renvoi, il valait mieux que je reportasse moi-même le mandat au ministre. Bien que ce parti me réduisît à une discussion très-orageuse et à tout ce que le papier m'épargnait, car le papier ne rougit pas, assure encore le proverbe, je me décidai et je me rendis chez le ministre le jour suivant.

Après l'avoir remercié, je rappelai ce que je lui avais écrit de Rome à ce sujet; puis, sans ajouter un mot, je le priai de ne pas trouver mauvais que je remisse entre ses mains les faveurs de l'État. On peut facilement s'imaginer sa surprise et son insistance pour que je ne tinsse pas une conduite différente de celle des cardinaux qui tous avaient accepté, sans aucun autre motif valable. Je me vis alors dans la nécessité d'argüer de la défense du Pape et de mes sentiments propres. Le ministre m'objecta que je condamnais donc comme infracteurs de cette défense pontificale tant de respectables collègues qui avaient accepté. Je ripostai que je ne les condamnais point comme tels; que chacun avait sa manière de penser;

qu'ils étaient assez heureux pour supposer que le nom d'indemnité les mettait à l'abri, et que j'avais tout lieu de croire qu'ils se figuraient de bonne foi être autorisés à en agir ainsi : — j'étais amené à justifier leur conduite devant le ministre. — J'ajoutai que, ne jugeant pas la chose sous le même aspect, je ne pouvais transiger avec ma conscience et mon sens intime, et faillir à mon devoir, les yeux ouverts.

Il serait trop long d'énumérer tout ce que me dit le ministre, ce que je répliquai, et les efforts qu'il fit — avec grande bonté, je l'avoue — pour me développer les conséquences de ma situation vis-à-vis de l'Empereur. Il me répéta très-souvent de bien y réfléchir. Je maintins mes actes. Je déclarai que je voyais tout, que je saisissais tout, mais que mon devoir l'emportait sur tout dans mon âme. Et, en exprimant aussi fortement que possible et dans les termes les plus polis le déplaisir que je ressentais de me trouver dans cette dure nécessité, je déposai le mandat sur son bureau. Je le remerciai aussi de l'indulgence avec laquelle il m'avait si longtemps écouté, et je sortis. Qui ne l'a pas éprouvé ne pourra comprendre ce que je souffris dans cet entretien et dans l'accomplissement de cet acte qui voulait dire tant de choses, — *che voleva dir tanto*.

Néanmoins, une épreuve plus décisive encore m'était réservée. Je parle de la réception de l'Empereur. J'avais toujours eu le pressentiment que, malgré ses dédains et son mauvais vouloir à mon

égard, puisqu'il était allé jusqu'à me faire sauter du ministère, selon l'expression française, je ne serais pas mal reçu par l'Empereur. Bien plus, j'étais persuadé qu'il m'accueillerait fort bien. Pendant tout mon voyage, cette idée avait été une épine très-aiguë pour mon cœur. Je considérais, en effet, le préjudice que la gracieuseté de celui qui jouissait de tout autre chose que de l'amour et de l'estime du monde aurait pu me causer en face de ce même monde, et voici sur quels fondements je basais mon appréhension d'un bon accueil. Je savais que, par caractère, l'Empereur tenait beaucoup à ses premières impressions. Or, la première impression que je lui fis avait été favorable, parce que nous avions ensemble négocié le Concordat. C'était si vrai que toutes les fois qu'il se plaignait amèrement de moi, il se servait de paroles indiquant qu'au fond il me croyait changé, et que je n'étais pas naturellement ou par mes principes hostile à sa manière de voir. Il disait, par exemple, que j'avais perdu la tête, et autres sornettes de la même portée. En second lieu, la faveur dont je jouissais près de ses ministres et près de tous les Français dont j'étais connu avait tant fait, qu'au milieu de la scission de plus en plus prononcée entre la France et Rome, il entendait souvent et peut-être incessamment murmurer autour de lui par les siens que ma retraite de la secrétairerie d'État avait été fatale. On lui répétait que, si je m'étais refusé à ce que je ne me croyais point permis

d'accorder, je n'étais cependant pas ce qu'ils appelaient — à tort — un fanatique, et que je ne repoussais jamais les choses possibles; que la seule haine et la jalousie du cardinal Fesch m'avaient peint sous de trop fausses couleurs, et qu'en préparant et occasionnant ma chute ce dernier avait rendu un mauvais service aux affaires publiques.

Enfin je réfléchissais que le verre s'étant brisé, comme on dit, en d'autres mains que les miennes, il s'ensuivait naturellement que celui qui ne prenait pas la peine d'approfondir les choses et qui s'arrêtait à la seule rupture extérieure, — rupture non de mon fait ni de mes œuvres, — devait croire que mon éloignement du ministère n'était pas un avantage. Cependant les événements arrivés étant un effet des principes consacrés, ces événements eussent été les mêmes si j'avais gardé le pouvoir. Il paraissait donc très-faux de prétendre que dans ce cas ce qui était survenu n'aurait pas eu lieu.

Ces considérations, qui prenaient leur source dans l'essence de la nature humaine, me faisaient appréhender, je le répète, un accueil favorable, et ce fut avec cette épine dans le cœur que, six jours après mon arrivée, je me rendis à l'audience impériale.

Nous étions cinq Cardinaux que le cardinal Fesch présentait ce jour-là à l'Empereur, tous cinq arrivés seulement durant cette semaine, savoir : le cardinal di Pietro, venu avec moi, et les cardinaux Pignatelli, Saluzzo et Despuig. Le cardinal Fesch

nous avait placés à part d'un côté, en demi-cercle; tous les autres Cardinaux étant de l'autre. Suivaient les grands de la cour, les ministres, les rois, les princes, les princesses, les reines, et autres dignitaires. Voici que l'Empereur arrive. Le cardinal Fesch se détache et commence par lui présenter le premier, qui est le cardinal Pignatelli. Nous étions, nous cinq, rangés par ordre de prééminence de cardinalat. A Fesch disant : « C'est le cardinal Pignatelli, » l'Empereur répond : « Napolitain, » et il passe outre, sans rien ajouter. Le cardinal Fesch présente le second, en disant : « Le cardinal di Pietro. » L'Empereur s'arrête un peu et lui dit : « Vous êtes engraissé. Je me rappelle de vous avoir vu ici avec le Pape à l'occasion de mon couronnement, » et il passe. Le cardinal Fesch dit en présentant le troisième : « Le cardinal Saluzzo. » « Napolitain, » répond l'Empereur, et il s'avance. Le cardinal Fesch présente le quatrième et dit : « Le cardinal Despuig. » « Espagnol, » répond l'Empereur. Et le Cardinal plein de frayeur de répliquer : « De Majorque, » comme s'il reniait sa patrie. Je ne puis à ce trait retenir ma plume.

L'Empereur passe outre; arrivé jusqu'à moi, il s'écrie, avant que le cardinal Fesch m'eût nommé : « O cardinal Consalvi, que vous avez maigri! je ne vous aurais presque pas reconnu. » Et en parlant ainsi avec un grand air de bonté, il s'arrêta pour attendre ma réponse. Je lui dis alors, comme pour

expliquer mon amaigrissement : « Sire, les années s'accumulent. En voici dix écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de saluer Votre Majesté. — C'est vrai, répliqua-t-il, voilà bientôt dix ans que vous êtes venu pour le Concordat. Nous l'avons fait dans cette même salle; mais à quoi a-t-il servi? Tout s'en est allé en fumée. Rome a voulu tout perdre. Il faut bien l'avouer, j'ai eu tort de vous renverser du ministère. Si vous aviez continué à occuper ce poste, les choses n'auraient pas été poussées aussi loin. »

Cette dernière phrase me fit tant de peine, que je n'y voyais presque plus. Quelque désir que j'eusse d'être bien reçu par Napoléon, je n'aurais jamais osé croire qu'il en arrivât là. S'il pouvait m'être agréable de l'entendre attester en public qu'il avait été la cause de mon éloignement de la secrétairerie, je fus saisi de l'entendre affirmer que, si j'étais resté dans ce poste, les choses ne seraient pas allées aussi loin. Je craignis, si je laissais passer cette assertion sous silence, que cela ne donnât lieu au public de conclure qu'il en était vraiment ainsi et que j'aurais trahi mes devoirs, comme cela en paraissait la conséquence naturelle.

Sous l'impression de cette crainte, je ne consultai que mon honneur et la vérité. Au lieu donc de me montrer touché et reconnaissant de sa bonté et de cet aveu si extraordinaire et tellement significatif sur les lèvres d'un pareil homme, aveu fait en s'accusant d'avoir eu le tort de m'écarter du ministère, je me

vis dans la dure nécessité de riposter à une assertion des plus obligeantes de sa part par une phrase des plus fortes et des plus énergiques. Je lui dis donc : « Sire, si je fusse resté dans ce poste, j'y aurais fait mon devoir. »

Il me regarda fixement, ne fit aucune réponse, et, se détachant de moi, il commença un long monologue, allant de droite et de gauche, dans le demi-cercle que nous formions, énumérant une infinité de griefs sur la conduite du Pape et de Rome pour n'avoir pas adhéré à ses volontés et s'être refusé d'entrer dans son système, griefs qui ne sont pas à rapporter ici. Après avoir ainsi parlé pendant un temps assez long, et se trouvant près de moi, dans ses allées et venues, il s'arrêta, puis répéta une seconde fois : « Non, si vous étiez resté dans votre poste, les choses ne seraient pas allées aussi loin. »

Quoiqu'il fût bien suffisant de l'avoir contredit une fois, néanmoins, toujours animé des mêmes motifs, j'osai le faire de nouveau et lui répondre : « Que Votre Majesté croie bien que j'aurais fait mon devoir. »

Il se mit à me regarder plus fixement. Sans rien répliquer, il se détacha de moi, recommença à aller et venir, continuant son discours, formulant les mêmes plaintes sur les actes de Rome à son égard, sur ce que Rome n'avait plus de ces grands hommes qui l'avaient autrefois illustrée. Puis s'adressant au cardinal di Pietro, le premier au commencement du

demi-cercle, comme moi j'étais à l'autre extrémité, il répéta pour la troisième fois : « Si le cardinal Consalvi fût resté secrétaire d'État, les choses ne seraient pas allées aussi loin. »

Lorsque Napoléon articula ces paroles pour la troisième fois, je ne dirai pas mon courage, mais mon peu de prudence dans cette occasion, et comme un zèle excessif de mon honneur, me firent passer les bornes. Je l'avais déjà contrarié deux fois; il ne me parlait pas alors comme précédemment; il était assez éloigné. Néanmoins, à cette répétition, je sortis de ma place; puis m'avançant jusque auprès de lui, à l'autre extrémité, et le saisissant par le bras, je m'écriai : « Sire, j'ai déjà affirmé à Votre Majesté que, si j'étais resté dans ce poste, j'aurais assurément fait mon devoir. »

A cette troisième profession de foi, si j'ose ainsi parler, il ne se contint plus; mais, me regardant fixement, il éclata en ces paroles : « Oh! je le répète, votre devoir ne vous aurait pas permis de sacrifier le spirituel au temporel. » Dans son idée, il cherchait à se persuader que j'aurais adhéré à ses volontés plutôt que d'exposer les intérêts de la Religion aux dangers de le voir rompre avec Rome. Cela dit, il me tourna les épaules, ce qui me fit revenir à mon rang. Alors il demanda, en peu de mots, aux Cardinaux qui étaient de l'autre côté, s'ils avaient entendu son discours. Il revint ensuite à nous cinq, et se tenant proche du cardinal di Pietro, il dit que,

le Collége des Cardinaux étant à peu près au complet à Paris, nous devions nous mettre à examiner s'il y avait quelque chose à proposer ou à régler pour la marche des affaires de l'Église. Il ajouta que nous pouvions nous réunir en conséquence, ou tous à la fois ou quelques-uns des principaux d'entre nous. Il expliqua ce qu'il entendait par les principaux : c'étaient les plus versés dans les questions théologiques, comme il ressortait de l'antithèse qu'il fit en disant au cardinal di Pietro, à qui s'adressaient ces paroles : « Faites que dans ce nombre se trouve le cardinal Consalvi, qui, s'il ignore la théologie, comme je le suppose, connaît bien, sait bien la science de la politique. » Il termina en demandant qu'on lui remît les résolutions par l'intermédiaire du cardinal Fesch, et il se retira.

L'issue de cette audience et la réponse que par trois fois j'adressai à l'allégation de l'Empereur se répandirent bientôt dans Paris, et de Paris dans la France entière. Ce fut le thème de tous les entretiens, et je ne crois pas convenable de m'étendre davantage sur ce sujet.

La présentation dont je viens de parler se fit au moment de la messe dans la chapelle des Tuileries, selon l'usage de l'Empereur, qui donnait avant ou après la messe ses audiences publiques et qui recevait les hommages des grands, des corps de l'État et de ceux qui étaient admis à la cour. Or, après ce qui était arrivé à Rome, cette assistance à la messe

devint l'objet de mes préoccupations durant tout le cours du voyage.

L'excommunication fulminée dans la Bulle du Pape [1] ne nommait pas l'Empereur d'une manière explicite, mais elle l'atteignait évidemment. C'était du reste sur ce point que roulaient ses doléances perpétuelles dans ses entretiens privés et publics. Cette excommunication en elle-même ne le rendait pas *vitandus*, d'après la célèbre Bulle de Martin V, *Ad evitanda scandala*. En effet, elle ne déclare *vitandi* que les individus formellement nommés. Toutefois on considérait à Rome l'Empereur comme tel, c'est-à-dire comme devant être généralement évité. On n'avait pas voulu prier pour lui, on ne pouvait communiquer de quelque manière que ce fût avec lui *in divinis*. Des personnes de toute condition, des nécessiteux mêmes, et d'autres, au prix de leur fortune et de leur liberté, s'honorèrent à ce propos par de très-éclatants exemples de religion et de courage chrétien. Ils donnèrent des preuves d'une foi digne des premiers confesseurs.

La raison qui faisait regarder l'Empereur comme un excommunié *vitandus*, selon les résolutions et les réponses émanant de l'autorité légitime demeurée à Rome après l'enlèvement du Pape, n'était pas l'excommunication contenue dans la Bulle du Pape. Cette Bulle, je l'ai dit, ne le constituait pas *vitandus*.

[1] La bulle *Quum memoranda*, dont parle ici le Cardinal, fut affichée et publiée à Rome dans la nuit du 10 au 11 juin 1809.

C'était, par le fait, l'excommunication ressortant de la Bulle de Martin V. Ce Pontife, après avoir déclaré *vitandi* les individus que l'on désignait expressément, attribuait encore ce nom à ceux qui frappaient publiquement un clerc; mais il fallait que le cas fût flagrant : « *Nulla possit tergiversatione celari aut excusari.* » Dans l'enlèvement violent du Pape exécuté pendant la nuit du 5 au 6 juillet, on avait porté la main — *injicere violentas manus* — non-seulement sur un clerc, mais encore sur le Grand-Prêtre et le Vicaire du Christ. On l'avait jeté en prison à Savone, et comme les canonistes voyaient dans la personne du détenteur celui qui avait frappé, on crut que Napoléon, auteur de ces deux actes, encourait l'excommunication majeure et qu'il devait être évité, d'après la Bulle du pape Martin V.

Je réfléchis à cela durant le voyage, et je me regardai comme une victime nécessaire de ces principes à l'occasion de la messe de l'Empereur à laquelle intervenaient les cardinaux habitant Paris. Je les voyais avec douleur manquer par faiblesse à leurs devoirs, et je me proposais de ne pas les imiter, sans me dissimuler toutefois la gravité de cet acte, qui allait blesser l'Empereur au plus vif en face du public et en dépit de l'exemple de mes collègues.

Cette pensée et cette résolution ne m'appartenaient point en propre. Mon compagnon de voyage et trois autres cardinaux que nous rencontrâmes en route

les partageaient. Mais, arrivés à Paris, nous nous vîmes forcés d'envisager la chose sous un autre aspect et de modifier notre détermination.

Je ne m'arrêterai pas à raconter que les cardinaux et leurs conseillers qui étaient à Paris, en apprenant que nous ne voulions pas nous rendre à la messe de l'Empereur, objectèrent, afin de nous faire changer d'idée et pour légitimer leur conduite, que l'on ne se trouvait pas dans le cas mentionné par la Bulle de Martin V. D'abord parce que c'était seulement par l'opinion des canonistes et non par le fait des paroles de la Bulle, paroles qui *in odiosis non sunt ampliandæ*, que le détenteur est comparé à celui qui frappe. Ce sont les canonistes et non la Bulle qui prétendent que l'acte consistant à traîner quelqu'un d'un lieu dans un autre à l'aide de la force armée peut être regardé à l'égal d'un coup porté. En second lieu, les paroles : *dummodo factum nulla possit tergiversatione celari aut excusari*, rendaient évidemment, selon quelques-uns, cette Bulle inapplicable à l'Empereur, qui se disculpait de rapt violent exécuté à Rome sur la personne du Pape, et proclamait à haute voix que le général Miollis avait agi ainsi sans son ordre ; mais que, la chose faite, des raisons politiques l'empêchaient de replacer Sa Sainteté sur son trône. Napoléon, ajoutaient-ils, affirmait que le Pape à Savone était très-libre et qu'il ne se croyait nullement en captivité. Les Cardinaux reconnaissaient que ces raisons étaient des prétextes dépourvus de sens ;

mais ces prétextes suffisaient néanmoins pour arracher l'Empereur aux effets de la Bulle, qui, dans cette intention, admet les faux-fuyants dès qu'elle déclare que ceux qui ont frappé sont *vitandi*, si leur acte ne peut être caché ou excusé par aucune tergiversation.

Mieux encore que ce raisonnement, un autre motif nous convainquit que l'Empereur n'était point *vitandus*. Ce fut l'attestation du cardinal Spina, déclarant par écrit avoir entendu le Pape à Gênes parler de l'excommunication, et lui dire à lui qu'il n'avait pas nommé expressément l'Empereur dans la Bulle, afin de ne pas le rendre *vitandus*, et qu'il avait de la sorte tiré d'embarras et de danger les évêques et tous ceux qui seraient dans la nécessité de communiquer avec Napoléon. Pie VII parlait de l'excommunication contenue dans sa Bulle et non de l'excommunication de la Bulle de Martin V; toutefois, comme le Pape s'exprimait de la sorte longtemps après la nuit du 5 au 6 juillet, et qu'on ne pouvait pas supposer qu'il ignorât cette doctrine et l'existence de cette Bulle, on devait en tirer la conséquence que le Saint-Père, malgré ce fait, ne regardait pas l'Empereur comme *vitandus*, soit qu'il voulût le dispenser, afin de ne pas compromettre les personnes qui refuseraient d'assister aux fonctions et aux prières, soit qu'il crût que les raisons dont l'Empereur pouvait argüer — et il en argüait effectivement — ne le plaçaient point dans le cas prévu par la Bulle.

Nous fûmes frappés de cette considération que le

Pape ne l'envisageait pas comme *vitandus*. Un cardinal-archevêque en faisait le serment, et l'exemple de l'évêque de Savone tendait à le confirmer. Sous les yeux du Pape, habitant son palais épiscopal, ce prélat assistait aux fonctions et aux prières pour l'Empereur, et le Pape, qui le voyait chaque soir, ne l'en blâmait point. Ces faits nous démontrèrent que nous ne devions pas, nous aussi, considérer l'Empereur comme *vitandus*. Cela nous fit réfléchir à la différence qui existe entre Paris et Rome. Pie VII, souverain à Rome, avait témoigné le désir qu'on ne rendît pas à l'Empereur les honneurs qu'on lui devait en sa qualité de souverain, par exemple, le *Te Deum* en certaines occasions; et, à Paris, ce désir était comme non avenu. De plus, nous vîmes qu'en France on admettait une doctrine que les Pontifes n'avaient point condamnée, mais qui soutenait que, pour encourir l'excommunication, une sentence était nécessaire. Nous conclûmes donc qu'en France il était permis de participer à ces fonctions, et c'est ainsi que nous nous rendîmes à la messe impériale.

Je pensai cependant qu'il ne convenait pas à un cardinal de le faire souvent, sinon en vue de l'excommunication, du moins pour un autre motif. Malheureusement l'usage avait été établi par les premiers arrivés, et il ne fallait pas se mettre en désaccord ouvert avec eux. Il n'était point bienséant aux Cardinaux de courtiser celui qui avait provoqué et amené les malheurs du Saint-Siége et de

leur Chef, et de se montrer en public pendant le deuil de l'Église romaine dont ils avaient l'honneur d'être les principaux membres. C'est pourquoi, durant mon séjour de cinq mois à Paris, je n'assistai à la messe impériale que le moins possible, c'est-à-dire quatre ou cinq fois au plus, et je l'avoue franchement, si je fusse arrivé le premier ou l'un des premiers, je n'y aurais jamais pris part, et j'aurais exprimé très-haut les motifs de mon abstention.

Napoléon nous avait engagés, on ne l'a pas oublié, à lui soumettre un plan; ce fut pour moi en particulier une nouvelle source de chagrins et de périls. On avait soupçonné le but caché de l'Empereur dans cette affaire : il voulait que les Cardinaux fissent un contre-autel (*contro altare*) au Pape ou au plan qu'ils présenteraient. Ce plan devait être dirigé et réglé par le cardinal agissant au nom de l'Empereur. Plus tard on aurait forcé la main au Saint-Père pour obtenir son adhésion, ou on l'aurait accusé de fermer l'oreille au vœu du Sacré-Collége. Je fus compromis plus que les autres, parce que personne n'osa, après avoir entrevu le motif qui poussait Napoléon, se mettre en avant. Par là, on évitait de négocier avec le cardinal Fesch et de lui notifier la réponse que l'on fit ensuite, et que l'on prévoyait bien devoir être malsonnante aux oreilles de celui à qui elle était destinée. Tous refusèrent donc d'ouvrir la négociation; ils répétèrent que ce soin regardait le cardinal di Pietro et moi, tous les deux désignés par

l'Empereur. Il était faux que Napoléon m'eût désigné, car l'Empereur avait chargé véritablement du travail le seul cardinal di Pietro, et ne m'avait nommé que pour que je fusse compris parmi les principaux à réunir afin de former le plan, dans l'hypothèse qu'il ne convoquerait pas tout le Sacré-Collége. Je ne manquai pas de prouver l'inexactitude de leur assertion à ceux qui, pour se débarrasser eux-mêmes d'une commission qu'ils prévoyaient devoir être dangereuse, me jetaient en avant à l'aide de ce faux prétexte; mais je ne reculai pas, et le Ciel m'est témoin que je n'agis qu'avec des intentions droites. Je craignais que cette affaire ne tombât entre des mains moins fermes que les miennes, peu fortes cependant par mon habileté, mais bien fortes par ma bonne volonté. Je préférai donc mille fois m'exposer moi-même, plutôt que de compromettre les intérêts ainsi que le service du Pape et du Saint-Siége. Je ne me trompais pas dans mes prévisions. Le cardinal di Pietro et moi, nous visitâmes chacun la moitié des Cardinaux; puis après avoir formulé la réponse, nous la mîmes au net.

Cette réponse portait en substance que les Cardinaux, séparés de leur chef, ne pouvaient et ne devaient tracer aucun plan, ni rédiger aucune proposition, notamment dans des questions sur lesquelles le Pape avait déjà prononcé un jugement définitif; qu'il ne restait plus autre chose à faire aux Cardinaux que d'unir leurs vœux à ceux de Sa Sain-

teté, et de supplier Sa Majesté Impériale de les exaucer. Tous les deux nous portâmes cette réponse au cardinal Fesch, avec qui nous avions conféré avant d'interroger les Cardinaux. Nous nous étions trouvés dans la nécessité de lui révéler la différence qui existait sur divers points entre nos opinions et les siennes. Il se montra mécontent de la note, qui non-seulement n'atteignait pas le but de l'Empereur, désireux d'avoir un plan, mais qui ravivait les réclamations et les instances du Pape, puisque nous proclamions unir à ses vœux nos propres prières, et que nous demandions qu'elles fussent exaucées. L'Empereur fut bien plus mécontent encore que le cardinal Fesch. Ivre de colère en sentant ses volontés dédaignées, il déchira notre lettre en mille morceaux et les jeta au feu, tandis que le cardinal Fesch lui racontait ce qui s'était passé. Mais Fesch, guidé par un reste de son ancienne animosité contre moi ou par une malicieuse appréciation recueillie auprès de ceux qui n'eurent pas le courage de lui résister en face lorsqu'il vint reprocher leur abstention à plusieurs cardinaux, fut bien heureux de faire retomber sur moi l'odieux de la chose. Il répéta que j'avais préparé l'insuccès de l'affaire en interprétant mal ses paroles aux Cardinaux, et de la sorte je me trouvai de plus en plus compromis avec l'Empereur. Il arriva ensuite que le cardinal Fesch — on crut généralement qu'il en avait été chargé par Napoléon — fit proposer

aux Cardinaux, par l'intermédiaire du cardinal Mattei, notre doyen, d'appuyer auprès du Pape une supplique des évêques français, à l'effet d'obtenir certaines facultés qui les auraient transformés en autant de Papes. Ils basaient leurs prétentions sur ce que, dans cette période de temps, le Saint-Père ne pourvoyait pas aux besoins de l'Église. C'était faux, complétement faux, car Pie VII répondait toujours aux évêques qui lui écrivaient. Si, dans ce moment, le Saint-Père ne recevait point leurs lettres ou si ses réponses ne leur parvenaient point [1], la faute en était au Gouvernement qui les retenait. En outre, le cardinal Fesch insinua aux Cardinaux qu'il serait bon de prier l'Empereur de députer auprès du Pape trois ou quatre membres du Sacré-

[1] Nous n'avons point à entrer ici dans le détail de toutes les mesures acerbes dont la captivité du pape Pie VII fut entourée; mais pour corroborer les paroles du cardinal Consalvi, nous croyons indispensable de publier un document évidemment dicté par l'empereur Napoléon lui-même et transcrit par le préfet de Montenotte, comte de Chabrol. Ce document est libellé en termes plus qu'étranges :

« Le soussigné, d'après les ordres émanés de son Souverain, Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération, etc., est chargé de notifier au pape Pie VII que défense lui est faite de communiquer avec aucune église de l'Empire ni aucun sujet de l'Empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église catholique celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et déposer un Pape.

» Savone, le 14 janvier 1811. »

Collége pour l'informer de l'état des choses et pour lui soumettre des propositions sortables. A une grande pluralité de voix, le Sacré-Collége repoussa ces deux projets du cardinal Fesch.

Sans parler de ce que j'ai déjà avancé plus haut, quant au premier, on considérait le péril offert par le second, et l'on disait que cette députation aurait l'air d'aller tenter le Pape pour qu'il se prêtât aux volontés de l'Empereur. On aurait aussitôt répandu dans le public le bruit que, si l'Empereur n'avait pas jugé cette députation propice à ses desseins, il ne l'aurait certes point autorisée. On considérait aussi que la députation finirait par être vraiment favorable en substance à Bonaparte, puisque avant de partir les envoyés devaient lui être présentés. On aurait difficilement trouvé des hommes capables de lui tenir tête ou de lui résister au moment où il leur dicterait ses conditions. Du reste, il avait donné à entendre que le bien de l'affaire exigeait que le choix des ambassadeurs lui fût confié. Je me rangeai parmi les opposants, en majorité, je l'ai dit. On surchargea mon compte de l'épithète de mécontent, et on ne manqua pas de la faire valoir près de l'Empereur, afin de raviver les idées qu'on lui avait suggérées au temps de mon ministère, et qu'il avait publiquement répudiées quand il s'était accusé de m'avoir écarté de la direction des affaires et du poste que j'occupais.

Cependant, soit qu'il ne fût pas entièrement con-

vaincu, soit qu'il dissimulât, comme c'est plus probable, Napoléon ne me tint pas rigueur, la seconde fois que je le vis, à l'occasion de l'audience habituelle qu'il accordait chaque dimanche. M'apercevant au milieu des Cardinaux, il m'adressa la parole avec un visage calme et un air de bonté, et il me dit : « Comment vous portez-vous? Vous me semblez un peu plus engraissé. » Ce à quoi je ne répondis que par une révérence. Il me répéta la même chose à la troisième audience. Mais avant de peindre son maintien vis-à-vis de moi dans la quatrième, je dois d'abord rappeler ce qui donna lieu à ma grande catastrophe et à celle des douze cardinaux qui furent mes compagnons d'exil. En peu de mots, voilà ce qu'il est nécessaire de savoir pour expliquer et comprendre cet événement.

Je vivais très-retiré à Paris, n'allant jamais aux soirées officielles, aux festins et aux assemblées. Je ne fréquentais que deux maisons que je connaissais depuis longtemps, l'une italienne, l'autre française, et tous mes collègues indistinctement, quoique nous n'eussions pas les mêmes opinions. La célébration du mariage que l'Empereur brûlait de contracter avec une archiduchesse d'Autriche approchait. Ce grand coup provoquait de très-sérieuses et de très-tristes réflexions. On prétendait que le mariage précédent avec Joséphine avait été dissous, quant au lien sacramentel, par une sentence de l'officialité de Paris, confirmée par l'officialité métropolitaine, déclarant

nulle la première union. Treize cardinaux, du nombre desquels j'étais, trouvèrent cette procédure illégale et illégitime. L'autorité était incompétente, car nous estimions que les causes de mariage entre souverains appartenaient exclusivement au Saint-Siége, qui les jugeait directement ou indirectement par l'intermédiaire des cardinaux, des évêques, des légats, ou par des conciles présidés eux-mêmes par ses légats. Les autres cardinaux, au nombre de quatorze, — sans y comprendre ni le cardinal Caprara, privé de raison et presque mourant, ni le cardinal Fesch, qui se faisait juge et qui dans cette affaire, après avoir, avec la permission du Pape résidant alors à Paris, uni l'Empereur et l'impératrice Joséphine en mariage religieux, la veille de leur sacre, avait, par les sentences de son officialité, déclaré nul ce même mariage, — les autres cardinaux, dis-je, au nombre de quatorze, ne crurent pas devoir partager notre avis. Nous les y engageâmes très-vivement, et nous leur soumîmes nos raisons. Plus tard, ils nièrent tout cela, afin de pallier leur conduite [1] : je ne puis omettre ces détails dans le récit, afin de ne pas faillir à la vérité. Quant à nous, non contents de manifester notre façon de penser à nos collègues, par l'intermédiaire du cardinal Mattei, notre doyen, nous l'exposâmes avec loyauté et fermeté au cardinal

[1] Cette accusation, que le cardinal Consalvi fait peser sur une partie du Sacré-Collége, est très-grave; par malheur, elle est justifiée et au delà par des documents irréfragables, et qui auront leur place ailleurs.

Fesch, oncle de l'Empereur, si intéressé à la chose, puisqu'il devait officier au nouveau mariage.

Nous lui fîmes dire qu'après avoir juré de maintenir dans leur intégrité les droits du Saint-Siége, et les voyant, à notre avis, lésés par l'annulation du mariage de l'Empereur, nous ne nous croyions pas permis d'y assister et de légitimer un acte semblable par notre présence; que nous le prévenions de notre résolution; qu'il devait faire en sorte, pour ne pas rendre tout ceci public et éloigner les autres conséquences dans un cas si grave et si délicat, de ne pas inviter les Cardinaux, du moins tous, car parmi eux il s'en rencontrait un certain nombre pensant comme nous; que, sous prétexte que l'enceinte était trop étroite pour contenir tout le monde, il serait sage de ne convoquer qu'une partie du Sacré-Collége, ainsi qu'on le pratiquait pour le Sénat et pour le Corps législatif. Nous ajoutâmes que ceux qui ne pensaient point comme nous y assisteraient, que cela suffirait, en vue de l'invitation limitée, et que notre absence ne produirait pas dans le public les effets qu'on devait en attendre certainement, si, étant tous invités, nous n'assistions pas en corps au mariage.

Nous ne pouvions pas montrer plus de prudence, de loyauté, de franchise et d'égards dans une affaire plus épineuse. Il est du reste facile d'imaginer ce que nous coûtait le pas que nous étions disposés à franchir. Il s'agissait en effet de blesser l'Empereur à la prunelle des yeux, comme on dit. Le cardi-

nal Fesch se donna tout le mouvement possible pour nous amener à changer de résolution. Il nous supplia d'intervenir, et nous détailla les conséquences auxquelles notre abstention allait nous exposer. Puis, comme nous demeurions inébranlables dans l'accomplissement de ce que nous estimions être notre devoir, Fesch parla à l'Empereur pour qu'il ne nous fît pas inviter, ainsi que nous en soufflions l'avis. On comprendra parfaitement la fureur de l'Empereur à cette ouverture. Il refusa d'adhérer à notre moyen terme, et il se contenta de dire au Cardinal : « Ils n'oseront pas! » En nous rapportant cette parole, Fesch nous livra de nouveaux assauts, mais sans aucun succès. Nous prîmes la résolution d'accomplir notre devoir à n'importe quel prix.

Ce fut après son entrevue avec le cardinal Fesch que je vis l'Empereur pour la quatrième fois à l'audience, un dimanche matin. Peut-être le cardinal Fesch m'avait-il rendu particulièrement en cette occasion un mauvais service; peut-être aussi l'Empereur lui-même, comme je le crois plutôt, lui avait-il demandé alors si j'étais parmi les opposants, question à laquelle le Cardinal devait répondre affirmativement. Le fait est que, dans cette audience, l'Empereur vint tout exprès du côté où je me trouvais. Sans m'adresser la moindre parole courtoise, ainsi qu'il l'avait fait aux autres fois, il s'arrêta vis-à-vis de moi, me lança un regard terrible avec deux yeux vraiment foudroyants; puis, pour me faire bien com-

prendre qu'il m'en voulait, se tournant à l'instant, le visage plein de gaieté, vers le cardinal Doria placé à mes côtés, il lui dit les choses les plus aimables. Il fit quelques pas, adressant aussi à d'autres cardinaux des paroles gracieuses, et il revint tout d'un coup en arrière, se posa de nouveau en face de moi, me regarda d'une manière très-féroce, — *ferocissimamente,* — ainsi que la première fois. Comme s'il eût douté que je n'avais pas saisi que c'était pour moi seul, il répéta très-gaiement les mêmes choses obligeantes qu'il avait adressées d'abord au cardinal Doria, puis il sortit. Je ne devinai pas tout de suite que c'était là un effet des insinuations du cardinal Fesch; je le compris plus tard, mais je m'aperçus bien que l'Empereur était fort irrité contre moi, et que plus que tout autre je courais des risques. Je le dis à quelques-uns de mes amis en sortant des Tuileries.

Nous savions qu'il y aurait quatre invitations : la première à Saint-Cloud : l'Empereur devait présenter à l'Impératrice, à peine arrivée, tous les grands corps de l'État; la deuxième encore à Saint-Cloud, pour assister au mariage civil; la troisième aux Tuileries, pour le mariage religieux; la quatrième aussi aux Tuileries, afin de recevoir tous les grands corps de l'État, les souverains étant sur leur trône. Après de longues délibérations entre nous treize, il fut convenu que nous ne nous rendrions pas à la deuxième et à la troisième invitation, qui regardaient le mariage, c'est-à-dire ni au mariage ecclésiastique, par

la raison susdite, ni au mariage civil, parce que nous ne crûmes pas séant à des cardinaux d'autoriser par leur concours la nouvelle législation qui sépare un tel acte de la bénédiction nuptiale, ainsi qu'on l'appelle, indépendamment de ce que cet acte lui-même donnait lieu de regarder comme brisé légitimement le lien précédent, ce que nous ne pensions pas, et avec justice.

Nous décidâmes de n'intervenir ni à la seconde ni à la troisième réunion. Quant à la première et à la quatrième, nous n'y vîmes qu'un acte de déférence et de respect à l'abri des difficultés qui naissaient du mariage. Il nous sembla que nous pouvions faire cette démarche auprès de Napoléon et de l'Archiduchesse sans les reconnaître par là comme mari et femme. On considéra qu'il fallait adoucir autant que possible ce qu'il y avait de dur dans la démonstration que nous allions faire contre l'Empereur en face de l'Europe entière; car ne pas assister à la célébration de son mariage, c'était protester officiellement et canoniquement. Il convenait de tenter tout ce que nous pourrions afin de lui prouver que nous ne refusions que l'impossible. Les sentiments étaient partagés sur le quatrième point (et je fus un des obstinés à dire non) par la crainte d'une scène en public, comme on a coutume de dire; ce que le caractère violent de l'Empereur ne faisait que trop augurer, après que nous aurions manqué à la seconde et à la troisième réunion. Il n'en était pas de même pour la

première. Les raisons pour le oui ayant aussi prévalu relativement à la première invitation, on conclut, d'un commun accord, de ne pas nous diviser dans une circonstance où il était si important d'être unis, et de maintenir notre nombre dans son entier. La raison qui l'emporta fut, en opposition de celle que nous venons d'indiquer, que paraître à la première et à la quatrième réunion offrait un moyen à l'Empereur de passer, au moins en public, sur notre absence des deux autres, ou comme étant due à des causes accidentelles, ou comme lui ayant échappé (et nous pensions qu'il agirait ainsi); car il était de son intérêt de ne pas *faire un éclat* dans une conjoncture aussi délicate.

Les quatre invitations nous parvinrent. Nous allâmes tous à Saint-Cloud le soir de la première cérémonie. Pendant que nous attendions dans le grand salon la venue des deux souverains, j'eus à soutenir un assaut des plus vifs et qui me donna une sueur de mort. Nous étions tous réunis : Rois, Cardinaux, Princes de l'Empire, les Dignitaires, les Ministres, quand je me vis accosté à l'improviste par le ministre de la police, Fouché, duc d'Otrante. J'avais fait sa connaissance à mon premier voyage de Paris, et il m'avait pris en extrême amitié. Je lui devais une grâce très-signalée en faveur d'une personne que je lui avais alors recommandée. Pendant mon ministère, il m'avait toujours fait saluer par les Français qui venaient à Rome; il ne parlait de moi qu'avec enthou-

siasme. A ma visite d'arrivée (la seule que je lui fis pendant les cinq mois que je résidai à Paris pour ce second voyage), il me fit l'accueil le plus honorable et le plus amical, me parla de toutes les difficultés qui avaient eu lieu, en les attribuant à ma sortie de la secrétairerie d'État. La sincérité de mon caractère m'avait engagé à lui répondre franchement (ce dont il ne voulut pas convenir) qu'il en serait arrivé tout autant, parce que j'avais toujours été moi-même et que je serais toujours de l'avis qu'on ne pouvait faire ce qui était exigé.

Ce soir-là, il me prit par la main, me conduisit dans un coin du salon, et me demanda s'il était vrai que quelques cardinaux oseraient faire la folie, ou plutôt, ajouta-t-il, commettre l'énorme attentat de ne point intervenir au mariage de l'Empereur. Comme je ne désirais exposer aucun de mes collègues avant le temps, ni entrer dans une discussion qui serait devenue fort embarrassante, je différai de répondre, ne voulant pas lui nier la chose. Il me répéta sa question avec insistance; alors, prenant mon parti avec ma franchise ordinaire, je lui répondis que je ne pouvais lui citer le nombre et les noms de ceux-là, mais qu'il parlait à l'un d'eux.

Il s'écria qu'à son plus grand regret il avait entendu ce matin même l'Empereur déclarer que j'en étais véritablement, mais qu'il le lui avait nié, en assurant qu'il était impossible qu'un homme doué de mon intelligence, non imbu des préjugés de mes col-

lègues, pensât ainsi, surtout dans une affaire où je voyais la majorité du Sacré-Collége (ce qui me montra qu'il était sûrement informé) agir tout différemment. Il se mit à m'énumérer les conséquences de la démarche que nous prétendions faire, et me dit que nous allions nous rendre coupables envers l'État, puisque cette affaire intéressait de si près la succession au trône, la légitimité du mariage et des enfants qui en naîtraient, et la tranquillité de l'Empire. Il ajouta qu'un acte semblable de notre part jetterait la France, sinon maintenant, à cause de la crainte de l'autorité, au moins plus tard, dans des troubles sans fin. Il développa ces motifs, et, avec les prodigieuses ressources de son talent, il m'apporta je ne saurais dire combien d'arguments divers, tirés des circonstances, et spécialement de ce qu'on ne devait pas appeler mariage l'acte que nous repoussions comme tel, puisque le mariage, disait-il, a été déjà fait à Vienne, et que tout se réduit maintenant à une pure formalité.

Mais j'eus réponse à tout; je réfutai chacun de ses arguments; et quant aux conséquences que je ne pouvais nier, je lui dis que nous en étions pleins de douleur, que ce n'était point notre faute, puisque nous avions suggéré le moyen de les éviter en n'invitant pas tous les Cardinaux; qu'on ne l'avait malheureusement pas adopté, et que finalement, en ce qui touchait notre intérêt personnel, ce motif ne serait pas assez puissant pour nous faire trahir notre devoir. Il me répliqua une infinité de choses inutiles à men-

tionner, ainsi que mes réponses. Il termina en disant que, si mes autres collègues ne voulaient pas se rendre, ce ne serait pas, après tout, un mal irréparable, quoique cela fût un mal; mais que, quant à moi, il en était autrement. « Vous marquez trop, reprit-il; vous avez fait le Concordat; vous avez été premier ministre; vous êtes si connu et, ajouta-t-il, si estimé (bien que je ne méritasse pas cette estime), que c'est une chose affreuse de vous voir parmi les absents. L'Empereur en sera plus furieux que de tout le reste. Vous pesez trop dans la balance. »

Il se mit ensuite à me conjurer d'assister au mariage ecclésiastique, ce qui était l'important; il répéta que ce ne serait pas le plus grand des malheurs si je ne paraissais pas au mariage civil. Je tins toujours ferme, je le remerciai de cette bonne opinion non méritée d'homme de jugement qu'il avait de moi; je déclarai que j'avais autant, et plus peut-être que tous les autres, de ce qu'il appelait des préjugés, préjugés que j'appelais, moi, plus sainement, devoirs de mon état; je conclus en l'assurant que rien ne m'en ferait départir. Voyant qu'on ouvrait les portes pour l'entrée de Leurs Majestés, il me laissa, en me conseillant de mieux réfléchir et, bien plus, de persuader à mes collègues d'assister au moins au mariage ecclésiastique. — « Quant à vous, termina-t-il, je vous le dis, je suis capable de venir vous prendre moi-même dans ma voiture, ce matin-là, plutôt que de permettre votre non-intervention, ce qui serait le pire

de tout, non moins pour la chose que pour vous-même. » Ainsi finit ce colloque, qui me donna, je le répète, une sueur mortelle. Je n'en laissai ignorer aucun détail à mes douze collègues, qui en avaient été spectateurs avec les autres cardinaux et les princes réunis dans cette salle.

Entrèrent alors les Souverains; l'Empereur tenait par la main la nouvelle Impératrice, et il lui présenta successivement les personnes. Lorsqu'il fut arrivé à nous : « Ah! s'écria-t-il, voici les Cardinaux! » Et, nous passant lentement en revue, il nous nomma à l'Impératrice un à un, ajoutant pour quelques-uns leur qualité, ce qui lui fit dire de moi : « C'est celui qui a fait le Concordat. » Personne ne parlait, mais chacun s'inclinait. L'Empereur fit cette présentation avec un visage plein d'affabilité et de courtoisie. Il voulait, comme on l'a su, essayer de triompher, par cette marque de bonté, de notre opposition, dont il était instruit. Cela se passa le 31 mars, un samedi, au soir.

Le dimanche eut lieu le mariage civil à Saint-Cloud. Nous n'y parûmes pas, au nombre de treize, savoir : les cardinaux Mattei, Pignatelli, della Somaglia, Litta, Ruffo-Scilla, Saluzzo, di Pietro, Gabrielli, Scotti, Brancadoro, Galeffi, Opizzoni et moi. Des quatorze séparés de nous (excepté, je le répète, le presque mourant et sans connaissance Caprara, et le cardinal Fesch, qui intervint avec la maison impériale et civile de la cour en qualité de grand aumônier),

onze furent présents : les deux Doria, Spina, Caselli, Fabrice Ruffo, Zondadari, Vincenti, Erskine, Roverella et Maury. Les trois autres qui ne firent pas acte de présence furent : Bayane, Despuig et Dugnani, qui s'excusèrent comme malades; mais l'excuse de santé les fit considérer par la Cour et par le public comme adhérents, et non comme opposants.

Vint le lundi, où l'on fit aux Tuileries le mariage ecclésiastique, avec cette immense pompe que l'histoire a décrite. On vit les siéges préparés pour tous les Cardinaux; jusqu'à la fin on ne perdit pas l'espérance de les compter tous parmi les spectateurs de cet acte, qui intéressait le plus vivement la Cour; mais les treize ne parurent point. On enleva de suite les siéges vides, afin qu'ils ne frappassent point les yeux de l'Empereur lorsqu'il arriverait.

Ce fut le cardinal Fesch qui fit la cérémonie du mariage. Quand l'Empereur entra dans la chapelle, son regard se porta d'abord vers l'endroit où étaient les Cardinaux. En n'y voyant que le nombre indiqué ci-dessus, son visage parut si courroucé que tous les assistants s'en aperçurent. Nous autres treize, nous nous éclipsions entièrement. Nous restâmes renfermés ces deux jours comme des victimes destinées au sacrifice, en ayant soin de ne nous montrer alors à qui que ce fût. C'était tout ce que nous pouvions faire de mieux dans l'état des choses, et sans manquer à aucun de nos devoirs.

Arriva le mardi, jour de la quatrième invitation,

où se devait faire la présentation générale aux deux Souverains assis sur leur trône. Nous y allâmes tous, comme il était convenu, et il est facile d'imaginer de quel cœur nous attendions dans la grande salle, où se trouvaient Cardinaux, Ministres, Évêques, Sénat, Corps législatif, magistrats, dames et tous les autres grands de l'Empire, le moment solennel de voir l'Empereur et d'en être vus. Tout à coup, après plus de trois heures d'antichambre, et quand on introduisait dans la salle du Trône le Sénat, le Corps législatif et les autres corps, à qui l'on donnait le pas sur les Cardinaux, arrive un aide de camp de l'Empereur avec l'ordre aux cardinaux qui s'étaient absentés du mariage de partir immédiatement, parce que Sa Majesté ne les voulait pas recevoir. L'Empereur avait, du haut de son trône, appelé cet officier et lui avait intimé cet ordre. L'aide de camp avait à peine descendu les marches du trône, que l'Empereur le rappela et lui dit de renvoyer les seuls cardinaux Opizzoni et Consalvi. Mais cet officier, soit crainte, soit embarras, ne comprit pas bien, et crut que, en excluant tous les treize, Napoléon voulait mortifier plus spécialement ces deux-là. Il notifia donc l'ordre aux treize, au grand étonnement de tous les spectateurs. Les uns l'entendirent, les autres virent cette scène, que nos costumes rouges rendaient encore plus apparente. Chassés publiquement, nous retournâmes dans nos demeures.

Les cardinaux assistant au mariage étaient restés;

ils furent ensuite introduits. La présentation se faisait en passant un à un, lentement, et ne s'arrêtant au pied du trône que pour un profond salut. Pendant tout le temps de leur défilé, l'Empereur debout ne se contint pas et dit des choses terribles contre les cardinaux expulsés. Mais presque tout son monologue et ses terribles invectives tombèrent sur Opizzoni et sur moi. Il reprochait au premier son ingratitude pour l'archevêché de Bologne et le chapeau de cardinal qu'il lui avait procurés. Ce qu'il me reprochait, à moi, c'était bien plus grave, et pour ce qu'il y avait de spécieux et pour les conséquences dont j'étais menacé. Il disait qu'il pouvait peut-être pardonner à tout autre, mais non à moi. « Les autres, ajoutait-il, m'ont insulté à cause de leurs préjugés théologiques; mais Consalvi n'a pas de ces préjugés. Il m'a offensé par principes politiques. Il est mon ennemi. Il veut se venger de ce que je l'ai renversé du ministère. Pour cela, il a osé me tendre un piége le plus profondément calculé qu'il a pu, en préparant contre ma dynastie un prétexte d'illégitimité à la succession au trône, prétexte dont mes ennemis ne manqueront pas de se servir quand ma mort aura dissipé la crainte qui les comprime aujourd'hui. »

Voilà les couleurs qu'il prêta à une démarche que je n'avais faite que par conscience et pour remplir mon devoir comme tous les autres. On sent facilement combien cette accusation était fausse à tous

égards. Mais il est facile aussi de juger à quoi m'exposaient et m'exposent encore de semblables idées dans un homme qui peut tout ce qu'il veut, et dont la volonté n'est retenue par aucun frein. Ce fut un miracle qu'ayant dans sa première fureur donné l'ordre de fusiller trois des treize, Opizzoni, moi et un troisième dont on n'a pas su le nom (ce fut sans doute le cardinal di Pietro), et s'étant ensuite borné à moi seul, la chose ne se soit pas réalisée. Il faut supposer que la suprême adresse du ministre Fouché parvint à me sauver la vie.

Rien de nouveau le lundi et le mardi. Le mercredi, sur les huit heures du soir, les treize reçurent, les uns à leur logis, les autres où ils se trouvaient, un billet du ministre des cultes nous convoquant pour les neuf heures, afin de recevoir par lui les ordres de l'Empereur. Nous accourûmes de divers côtés, ignorant ce qu'on devait nous communiquer. Seulement, un d'entre nous, qui était évêque d'un diocèse d'Italie, avait appris du ministre Aldini, peu d'heures auparavant, que l'Empereur voulait sa démission de l'évêché qu'il possédait en Italie. Ce qui fut aussi intimé, par l'organe du ministre des cultes, à quelques autres des treize qui n'avaient pas leurs évêchés dans le royaume d'Italie, mais dans les États pontificaux, alors français. Ces démissions furent minutées en une heure de temps, sous le coup de la surprise, de la crainte, et sous la menace d'une prison d'État. Elles furent minutées avec toute la régularité

que permettaient la surprise elle-même et cette crainte subite, c'est-à-dire en s'en remettant à la volonté du Pape et selon qu'il les accepterait ou les refuserait. C'est ainsi qu'on sauva la substance de la chose. Le Pape n'en accepta aucune. Ils restèrent donc évêques de ces diocèses, bien que quelques-uns fussent supprimés et réunis à d'autres évêchés par décret impérial. Je reprends mon récit.

Arrivés tous les treize chez le ministre des cultes, nous fûmes introduits dans son cabinet, où était aussi le ministre de la police Fouché, paraissant s'y rencontrer par hasard. Nous étions à peine entrés que le duc d'Otrante, qui était à la cheminée, dont je m'approchai pour le saluer, me dit à voix basse : « Je vous ai annoncé, monsieur le Cardinal, que les conséquences seraient terribles; mais ce qui me désole, c'est de vous voir, vous, au nombre des victimes. » Je le remerciai de ce bon intérêt qu'il prenait à ma personne, et je lui dis que j'étais préparé à tout. Ses paroles me donnèrent à comprendre que nous avions tout à redouter. Je l'interrogeai sur ce qu'il en serait. « Le ministre des cultes va vous l'apprendre, me répliqua-t-il, il en est chargé. »

En effet, nous nous assîmes, et ce ministre nous fit un long discours dont le fond était de nous montrer notre tort, la gravité de notre faute, ses conséquences si cruelles pour le repos de la France, soit maintenant, soit plus tard. Il ajouta que nous avions failli à notre devoir, en ne lui manifestant pas nos

doutes et nos sentiments, et qu'il aurait tout éclairci. Se faisant fort de nous prouver combien notre opinion était erronée, il appuya principalement sur le complot tramé entre nous et caché soigneusement à nos collègues. Après avoir beaucoup insisté sur ce prétendu complot, il finit par déclarer que ce crime, prohibé et puni très-sévèrement par les lois existantes, le mettait dans la pénible nécessité de nous signifier les ordres de Sa Majesté. Ils se réduisaient à ces trois points : 1° nos biens, soit ecclésiastiques, soit privés, nous étaient enlevés et mis sous séquestre; nous en étions entièrement dépouillés; 2° on nous défendait de faire usage des insignes cardinalices et de toutes marques de notre dignité, Sa Majesté ne nous considérant plus comme cardinaux; 3° Sa Majesté se réservait de statuer sur nos personnes. Il nous fit entendre que quelques-uns d'entre nous seraient mis en jugement.

La plupart, qui ne savaient pas le français, ne comprirent pas ce discours; ils étaient réduits à se le faire expliquer par leur voisin, si leur voisin entendait cette langue.

Les trois ou quatre qui comprenaient le français (et j'étais du nombre) répondirent sur-le-champ qu'on nous accusait à tort, que notre conduite nous était imposée par notre devoir et non sûrement pour notre plaisir; que si nous ne nous étions pas ouverts à lui, nous ne l'avions pas caché au cardinal Fesch, que nous trouvions plus à même, comme

oncle de l'Empereur, comme notre collègue et comme un canal non ministériel, de donner à la chose le moins de publicité possible; qu'il était faux que nous en eussions fait mystère à nos autres collègues; que nous avions tenu avec eux un juste milieu, en ne leur celant pas notre manière de voir et en ne cherchant pas à la leur faire adopter, afin précisément qu'on ne nous accusât point de former un parti contre le Gouvernement; qu'il n'y avait rien de plus faux que la trame qu'on nous reprochait; que c'était là vraiment une toute nouvelle manière de comploter que d'informer (comme nous l'avions fait par le cardinal Fesch) celui contre lequel on nous faisait conspirer; que cette accusation flétrissante de rébellion était aussi mal fondée qu'absurde et injurieuse à notre dignité et à notre caractère, et que nous le priions de faire connaître à Sa Majesté que c'était la seule chose qui nous tînt au cœur, étant préparés à tout le reste [1].

[1] L'empereur Napoléon, qui s'est tant plaint des hostilités personnelles et politiques dont il se croyait l'objet de la part de Pie VII et des plus illustres cardinaux, était au contraire aimé et admiré par tous. Le Pontife n'avait jamais caché ses sentiments de prédilection envers cet homme qui faisait tant de choses extraordinaires. Les manuscrits du cardinal Consalvi abondent en révélations sur ce point et même, après la dispersion du Sacré-Collége et l'enlèvement de Pie VII au Quirinal, le successeur des Apôtres n'en persistera pas moins dans son *bonapartisme*. La violence des persécutions et la sainte énergie du Pape-Roi dans l'accomplissement de ses devoirs pontificaux ou royaux n'affaiblissent pas cette tendresse, qui s'épanche même en présence d'un ambassadeur autrichien. Le comte de Lebzeltern a pu parvenir aux

Le ministre des cultes, comme celui de la police, parut touché de ces réponses. Il faut dire qu'ils se montrèrent tous deux très-fâchés de ce qui nous arrivait et très-désireux de pouvoir y remédier en quelque chose, afin de ne pas faire plus d'éclat. Ils

pieds de l'exilé de Savone. Le 16 mai 1810, il transmet au prince de Metternich un rapport secret sur ses entrevues avec le Pape, et nous lisons dans ce rapport : « Il (Pie VII) parut s'intéresser vivement à des détails que, dans le cours de l'entretien, il excitait et que je lui donnais sur le mariage, lequel offrait le plus sûr garant d'une paix stable. Le Pape parut oublier un moment ses griefs, ses chagrins et prendre une part réelle et sincère à cet événement. « Veuille le Ciel, dit-il, que cet événement imprévu consolide la paix continentale! Nous désirons plus que personne que l'empereur Napoléon soit heureux; c'est un prince qui réunit tant d'éminentes qualités! Veuille le Ciel qu'il reconnaisse ses vrais intérêts : il a dans ses mains, s'il se rapproche de l'Église, les moyens de faire tout le bien de la Religion, d'attirer à soi et à sa race la bénédiction des peuples et de la postérité, et de laisser un nom glorieux sous tous les aspects! »

« Bientôt après, ajoute le comte de Lebzeltern dans sa dépêche, des souvenirs et des réflexions amères sur sa situation traversèrent ces élans de son cœur délivré, avec cette candeur qui lui est caractéristique. Son isolement et plusieurs autres sujets désagréables furent ramenés par lui sur le tapis. Le discours que je viens de rapporter m'a confirmé dans l'opinion que je n'ai jamais abandonnée, et que j'eus le loisir d'asseoir sur des bases fondées, à la suite de mes observations pendant un séjour de sept à huit ans à Rome : c'est que le Pape a ressenti toujours la plus grande partialité pour l'Empereur personnellement. Combien de preuves n'en ai-je pas eu! et, je l'avoue, combien de fois, à une époque bien différente, sous tous les aspects, du grand moment actuel, n'ai-je pas relevé que cette partialité se manifestait bien plus sensiblement pour Napoléon que pour notre Souverain. Il a fallu toutes les amertumes dont le Pape a été abreuvé pour l'obliger à adopter un système qui au fond répugnait évidemment à son cœur. »

nous avouaient ouvertement qu'ils le souhaitaient non-seulement pour nous, mais pour le bien de l'Empire, ne sachant comment tout cela devait finir. Ils désiraient qu'au moins on n'apprît pas notre *décardinalisation*, sentant l'impression fâcheuse qui en résulterait partout. Ils ajoutèrent que, si l'Empereur connaissait les sentiments que nous avions exprimés à son égard, on pourrait espérer peut-être de calmer sa fureur. Nous répondîmes qu'ils n'avaient qu'à le lui apprendre. Ils nous insinuèrent que ces rapports de vive voix ont peu de valeur, parce qu'on les suppose arrangés par l'intermédiaire de manière à être utiles à celui qui est disgracié; puis ils nous demandèrent si nous ferions difficulté d'écrire nous-mêmes à l'Empereur. Notre réponse fut qu'il n'y en avait aucune, parce que c'était la vérité. Ils nous prièrent alors d'accepter un autre point, mais nous nous y refusâmes. Finalement, ils nous suggérèrent une teneur de lettre où il y avait du bon et du mauvais, c'est-à-dire certaine chose qui répugnait à notre délicatesse. Nous leur déclarâmes que nous nous occuperions de faire cette lettre telle qu'ils la souhaitaient autant que possible, eu égard à tous nos devoirs, et que nous la leur remettrions. Ils nous firent observer que l'Empereur partait le jour suivant pour Saint-Quentin, qu'ils devaient le voir dans la matinée; qu'ils ne pouvaient se dispenser de lui rapporter ce que nous avions dit à l'intimation de ses ordres; qu'il n'y avait pas de

temps à perdre, et qu'aucun retard n'était permis. Nous répondîmes que nous nous réunirions cette nuit même dans la maison de notre doyen, et que le jour suivant, de bonne heure, nous leur enverrions cette lettre pour l'Empereur, à qui ils la remettraient en allant à Saint-Cloud. Cet engagement fut pris avec les ministres sur deux pieds, comme on dit, — *su due piedi*, — entre la surprise et la crainte. Tous les Cardinaux ne se rendirent pas compte de ce qu'ils promettaient. Ils n'eurent pas le temps de réfléchir, et quelques-uns commirent certaines maladresses, ainsi qu'il arrive quand plusieurs parlent à la fois sans maturité. Mais l'engagement était pris, on ne pouvait pas reculer. Nous n'avions plus qu'à être bien attentifs à composer une courte lettre inattaquable, tout en s'écartant le moins possible du projet arrêté avec les deux ministres. Nous nous réunîmes donc chez le cardinal Mattei, et, de onze heures du soir à cinq heures du matin, on travailla à la rédaction de la note que l'on devait adresser à l'Empereur. Nous adoptâmes le parti de montrer dans l'introduction que le seul et unique but de notre démarche était de nous disculper de l'imputation de complot et de révolte; ensuite nous relations avec franchise le véritable motif de notre abstention, et enfin nous déclarions que nous n'entendions point nous immiscer dans le fond de l'affaire, et statuer sur la validité ou sur l'invalidité du premier mariage, par conséquent sur la justice ou l'injustice

des causes du second; que notre désir était de ne point léser les droits du Saint-Siége, qui, à notre avis, devait être le seul juge compétent dans cette affaire. On rédigea une lettre dans laquelle on disait que nous avions été désolés en entendant le ministre de Sa Majesté Impériale nous annoncer que nous étions regardés comme coupables de complot et de révolte; que cette accusation était incompatible avec notre dignité et notre caractère; que nous nous étions déterminés à exposer nos griefs à Sa Majesté avec loyauté et franchise; que nous déclarions donc n'être pas intervenus à son mariage, parce que le Pape n'y était pas intervenu lui-même; que nous ne prétendions point nous ériger en juges, et qu'en nous déterminant à suivre cette ligne de conduite, nous n'avions pas voulu répandre dans le public des doutes sur la nature du second mariage et de ses effets futurs. On se servit du mot répandre (*spargere*) pour indiquer que nous n'étions pas poussés par le désir de propager de semblables rumeurs. Nous terminâmes en priant Sa Majesté d'être persuadée de notre soumission et de notre respect. Nous ne fîmes pas une seule allusion aux peines très-sévères qu'on nous avait imposées, et nous n'en demandâmes pas l'annulation.

Cette lettre, signée par tous les treize, fut remise de bonne heure au ministre des Cultes, dans la matinée du 5 avril, par le cardinal Litta, au nom du cardinal Mattei, chez lequel il habitait, et qui ne

savait pas le français. Le ministre la reçut avec bonté, mais en la lisant il ne s'en montra pas très-satisfait. Il n'en dit pas moins qu'il allait la porter à Saint-Cloud, et que, dans le courant de la journée, on nous transmettrait la réponse de l'Empereur. Vers le soir, le ministre nous écrivit un billet très-succinct, dans lequel il déclarait que l'Empereur avait avancé son départ pour Saint-Quentin, qu'il était parti le matin au lieu de partir le soir; puis le haut fonctionnaire ajoutait que, n'ayant pas pu présenter la lettre à Sa Majesté, il ne se croyait pas autorisé à suspendre les ordres reçus. Nous fûmes donc obligés, le même jour, de ne plus faire usage des insignes cardinalices et de nous revêtir de noir; ce qui donna lieu à la dénomination des *noirs* et des *rouges,* dénomination par laquelle on désigna les deux partis du Sacré-Collége. Nous restâmes aussi privés de nos biens, tant ecclésiastiques que patrimoniaux. Ils furent tous mis par le Gouvernement sous un séquestre de nouveau genre. On ne saisit pas seulement nos revenus, mais on les fit verser au trésor, et on mit les scellés jusque sur nos meubles. Nous fûmes réduits pour vivre à puiser dans la bourse de nos amis ou à recourir aux subsides charitables des personnes pieuses, qui ne firent pas défaut. Je ne profitai point de ce second moyen, afin de diminuer les charges des fidèles qui l'alimentaient, et d'en laisser jouir ceux de mes collègues n'ayant pas autant d'amis que moi auxquels ils pussent s'adresser

pour subvenir à leurs besoins. Deux mois et quelques jours se passèrent ainsi. Nous attendions l'exécution de la troisième peine dont nous étions menacés, c'est-à-dire que l'on décidât de notre sort, ainsi que l'Empereur se l'était réservé, ou que l'on nous rétablît dans notre premier état, soit en raison de la lettre, qui lui parvint plus tard, soit par suite des démarches tentées en notre faveur. Ces démarches ne venaient point de notre fait ; nous n'avions même jamais voulu les solliciter, et nous nous y étions refusés, quoiqu'on nous engageât beaucoup à les approuver. Mais le cardinal Fesch et certains cardinaux rouges, honteux de la différence qui existait entre notre costume honoré par tous et le leur que chacun méprisait, plaidèrent ainsi auprès de l'Empereur plutôt la cause de leur amour-propre que la nôtre. L'Empereur répondit à ces instances par des paroles plus ou moins brusques, et il ne fit rien.

Enfin, le 11 juin 1810, nous fûmes appelés chez le ministre des Cultes, qui nous indiquait une heure spéciale pour nous recevoir deux à deux dans son cabinet. Le cardinal Brancadoro et moi, nous eûmes la première heure. J'arrivai avant les autres, et le ministre, d'une voix triste et avec un air courtois, m'annonça qu'il avait le déplaisir de me notifier que dans les vingt-quatre heures je devais partir pour Reims, où je resterais jusqu'à nouvel ordre, ainsi que le cardinal Brancadoro. Le ministre s'exprima dans les mêmes termes avec mon compagnon, en-

trant au moment où je sortais. Il parla de la sorte à tous les autres, qui furent exilés deux à deux à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin et à Sedan. Ceux qui avaient été relégués dans cette dernière ville allèrent à Charleville, parce qu'il n'y avait pas de logement pour eux. Les trois autres cardinaux se virent internés à Semur et à Saulieu. Peu de jours après, on leur permit de se réunir tous les trois à Semur. A chacun de nous on offrit cinquante louis pour les frais de voyage. Quelques-uns acceptèrent, d'autres refusèrent. Le ministre avait oublié de m'offrir cette somme; au moment où je me retirais, il me rappela, s'excusa de son oubli et le répara; mais je déclinai l'offre en me servant de mes remercîments habituels. Je partis pour Reims quelques heures après l'expiration du délai; mon compagnon n'arriva que deux jours plus tard. Sa voiture n'était pas en état, et il avait obtenu ce bref délai afin de la faire réparer. On remarqua qu'en nous fixant le lieu de notre exil, on mit une attention toute spéciale à séparer ceux qui habitaient ensemble à Paris ou qui étaient liés plus intimement. On désigna à chacun pour compagnon celui avec lequel il avait le moins de relations cordiales. C'est ainsi que je fus séparé du cardinal di Pietro, mon grand ami, avec lequel j'étais venu à Paris, et que je me vis uni au cardinal Brancadoro, que j'avais fréquenté moins que tout autre pendant mon séjour dans la capitale.

Un mois après notre éloignement de Paris, nous

reçûmes une lettre du ministre des Cultes, nous annonçant que l'Empereur nous accordait un traitement mensuel de deux cent cinquante francs pour notre subsistance. Comme je n'avais jamais rien accepté, le ministre me fit savoir cette nouvelle d'une manière fort délicate. Je répondis le plus poliment possible, mais en déclinant l'offre toutefois. Je crois que les autres firent la même chose de leur côté.

Voici quatre mois que j'habite Reims, et j'y mène la même vie retirée qu'à Paris. Je n'ai accepté aucune invitation. Je n'ai pas d'autres connaissances que les trois ou quatre maisons auxquelles j'étais recommandé, ou que je fréquente par d'autres motifs. Je n'ai jamais assisté à aucune fête, à aucune réunion. J'ai toujours passé mes soirées chez mon compagnon, qui a tenu la même conduite. Nous vivons entre nous, et nous faisons et rendons seulement quelques visites de politesse, selon les circonstances. Notre position, celle de notre Chef, du Saint-Siége et de l'Église ne permettaient pas à un cardinal d'agir autrement. Tel est du moins mon avis.

Quand j'en aurai le loisir, je me propose de corriger et de châtier ces pages, que je n'ai même pas relues; mais je veux d'abord écrire les mémoires que les dangers quotidiens me commandent de ne pas différer. Avant même de revenir sur ce que je confie au papier, j'ajouterai aux souvenirs déjà recueillis les choses les plus intéressantes qui m'arriveront successivement.

Le cardinal Consalvi a joint à son manuscrit les lignes suivantes :

Le 10 du mois de janvier 1811, je reçus à l'improviste, et mon compagnon d'exil aussi, un billet du sous-préfet de Reims (M. Ponsard), par lequel il m'annonçait que « des ordres supérieurs l'obligeaient à m'appeler sans retard à la sous-préfecture, pour lui fournir des renseignements sur l'objet de ces ordres». A la réception de ce billet, mon compagnon fut saisi de crainte, parce qu'il ignorait la nature des ordres, et il opinait pour que nous nous présentassions ensemble. Je pensai différemment. Comme il n'était pas question dans ce billet d'une invitation adressée à tous les deux, il me parut à propos pour plusieurs raisons de ne pas le faire. Mais j'offris à Brancadoro d'y aller le premier, et je déterminai avec lui le moyen de l'informer de l'objet de cet appel, en sortant de la maison du sous-préfet, afin qu'il y allât préparé d'avance. Et cela non à la dérobée, comme j'ai coutume de faire. Je demandai à Dieu de m'assister (plusieurs événements arrivés à Paris nous donnaient lieu de craindre beaucoup), et je partis. Le sous-préfet me dit qu'il était chargé de me demander quelles sommes j'avais reçues pour mon entretien depuis mon exil à Reims, et par quel intermédiaire, par la poste, ou par la diligence, ou par des voituriers, ou par des personnes venues *ad hoc,* et de qui, et de quel chiffre, et de quelle manière. Je lui répondis que je n'avais jamais reçu un sou de personne. —

« Mais, répliqua-t-il, comment faites-vous pour vivre, le Gouvernement ayant saisi tous vos biens ecclésiastiques et patrimoniaux? » Je lui déclarai que mon banquier de Rome n'avait pas, dans cette circonstance, retiré à son correspondant de Paris (à qui il m'avait recommandé à mon départ de Rome) l'ordre de me fournir de l'argent. La somme que j'en avais reçue pour me rendre à Reims m'avait suffi jusqu'alors, et je n'hésitai pas à manifester que, si le banquier de Rome eût retiré son crédit, j'aurais profité des offres de quelques amis qui m'avaient ouvert leur bourse. Le sous-préfet reprit que, puisque je n'avais rien reçu de personne depuis mon arrivée à Reims, il n'y avait pas lieu de m'adresser les autres questions, c'est-à-dire en quelle quantité, de qui, de quelle manière, par quelle voie. Ainsi se termina cette audience, honnête pour la forme : le sous-préfet n'ayant ajouté aucune impolitesse, aucune dureté à la dureté de la chose.

Cette mesure du Gouvernement était provoquée par l'irritation qu'il éprouvait en voyant plusieurs personnes charitables s'unir entre elles et se cotiser pour verser chaque mois dans une caisse commune les sommes destinées à soutenir les Cardinaux dépouillés de tous leurs biens et de leurs revenus. Je n'avais jamais consenti, et quelques autres encore des treize, à recevoir la pension mensuelle de cette caisse, sans autre motif que d'avoir de quoi subsister modestement par le secours dont j'ai parlé. Je ne voulais point

surcharger de gaieté de cœur ces généreux et nobles souscripteurs. Mon compagnon, qui avait toujours accepté les secours de la caisse, se trouvait dans une situation bien différente de la mienne. Pour ne pas compromettre les plus aumôniers ni leurs intermédiaires en avouant qu'il avait reçu de l'argent, il prit le parti de déclarer qu'il ignorait de quelle manière ces secours charitables avaient été remis chez lui par une main inconnue. L'impossibilité que les autres, dispersés en divers lieux, où on leur fera probablement les mêmes questions dans le même temps, aient donné la même réponse, et le but que le Gouvernement se propose, à ce qu'il paraît, et qui est de nous obliger à plier les épaules et à demander grâce, *propter inopiam rerum omnium,* font croire que cette affaire n'en restera point là, et qu'elle pourra avoir des conséquences inquiétantes et mêmes désastreuses [1].

[1] Nous trouvons dans les portefeuilles du cardinal Consalvi deux lettres qui sont toute une révélation. Après le simulacre de Concordat arraché, le 25 janvier 1813, par l'empereur Napoléon au pape Pie VII prisonnier à Fontainebleau et isolé de toute communication avec le Sacré-Collége dispersé ou exilé, le gouvernement impérial crut devoir laisser une apparence de liberté au Pape et aux Cardinaux. Consalvi, Pacca, Litta, di Pietro, Mattei et les plus éminents personnages de l'Église romaine accoururent auprès du Saint-Père. « Son esprit, ainsi qu'il s'exprime dans sa lettre du 24 mars 1813 adressée à l'Empereur, était continuellement déchiré des plus grands remords et du plus vif repentir. » Il voulait à tout prix annuler un acte qui n'avait aucune portée légale et qui n'engageait pas sa conscience. Les Cardinaux, dévoués à la gloire de l'Église et de la Papauté, le secondèrent dans ce vœu réparateur; mais quand Napoléon, pressé par les armées de l'Europe marchant contre lui, sentit

qu'il ne lui était plus possible de garder à Fontainebleau son auguste captif, il se décida à le renvoyer à Rome, puisque la fortune faisait échouer l'un après l'autre tous ses gigantesques projets. Le départ du Pape eut lieu le 23 janvier 1814. La veille et le lendemain de cet heureux jour, le cardinal Consalvi, l'âme des conseils de Pie VII, le prince de l'Église qui avait soutenu et dirigé son courage dans ces rudes épreuves, reçut le prix d'une inaltérable fidélité. Le ministre des cultes lui adressa en termes inouïs un nouvel ordre d'exil dans l'exil, ordre que le ministre de la police générale de l'Empire, par un curieux intervertissement de rôles, tâcha d'adoucir au moins dans la forme.

« Paris, le 21 janvier 1814.

» Monsieur le Cardinal, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Excellence le ministre de la police générale est chargé de vous signifier des ordres dont l'exécution ne peut être différée. Je ne pourrais recevoir aucune réclamation, il serait dès lors inutile que vous demandassiez un délai pour m'en adresser. Vous donnerez par votre soumission une nouvelle preuve de votre respect pour votre Souverain.

» Agréez, monsieur le Cardinal, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre des cultes,*

» Le comte Bigot de Préameneu. »

« Paris, le 23 janvier 1814.

» Monsieur le Cardinal, conformément aux ordres que j'ai reçus concernant Votre Éminence, elle doit partir le plus promptement possible, et dans le plus sévère incognito, pour se rendre à Béziers, département de l'Hérault. La personne qui vous remettra cette lettre est M. Motte, sous-officier de la gendarmerie impériale de Paris, qui a ordre d'accompagner Votre Éminence jusqu'à Béziers.

» Il lui est expressément recommandé d'obtempérer à tout ce que Votre Éminence désirera dans la ligne des ordres qu'il a reçus.

» J'ai prévenu les autorités de Béziers de votre arrivée, et je suis persuadé qu'elles s'empresseront de concourir à tout ce qui pourra vous en rendre le séjour agréable.

» Je saisis cette occasion d'offrir à Votre Éminence les assurances de ma très-haute considération.

» Le duc de Rovigo. »

MÉMOIRES

SUR MON MINISTÈRE.

Je rédige ces Mémoires onze années environ après mon entrée à la secrétairerie d'État (18 ou 19 mars 1800), et cinq années après être tombé du pouvoir (17 juin 1806). Je les rédige au milieu des plus grands dangers, et assiégé par la crainte incessante de me voir surpris composant un travail qui pourrait me coûter cher s'il était révélé. En vue de pareils motifs, ces Mémoires ne peuvent donc pas être exacts et accompagnés des considérations que les faits exigeraient. Du reste, je n'ai pas tous les événements présents à l'esprit. Je ne possède en ce moment aucun papier pour diriger ou corroborer mes souvenirs. Je n'ai même pas ceux qui furent publiés et qui pourraient suppléer au défaut des souvenirs et des documents. Enfin écrivant dans l'exil, et au milieu de circonstances semblables à celles que nous traversons, je ne jouis pas du temps, du calme, de la sécurité et de la liberté nécessaires pour enrichir mon manuscrit des réflexions et des ornements opportuns. En m'occupant de cet ouvrage à la hâte,

je ne me propose pas d'autre but que de courir à fleur d'eau, comme on dit, sur les événements qui me viendront à l'esprit à mesure que j'écrirai pour que la trace ne s'en perde point. Et ce que je fais servira peut-être un jour à quelque chose, dans l'intérêt ou pour la défense du Saint-Siége, dont on a pillé toutes les archives. Si le Ciel m'accorde une vie et des temps meilleurs, je veux donner à ce travail le perfectionnement qu'il ne m'est pas possible de réaliser maintenant, tant pour le fond que pour la forme et le style.

Ceci posé, je mets de suite la main à l'œuvre.

Mon ministère fut un pur effet du hasard. J'étais alors auditeur de Rote. Me trouvant à Venise au moment de la première chute du gouvernement pontifical, sous Pie VI, après avoir souffert plusieurs mois de détention au château Saint-Ange, et d'autres aventures aussi tristes qui aboutirent à la déportation et à la perte de mes biens, je fus choisi par les Cardinaux pour être secrétaire du Conclave qui allait s'ouvrir. Le prélat secrétaire du Consistoire et du Conclave était absent et habitait Rome, où il avait voulu rester. Le Conclave terminé, j'en sortis le jour même, par un effet de la délicatesse qui dirigea ma conduite, tout le temps de sa durée.

Je ne désirais rien, je n'ambitionnais rien, et comme pendant le Conclave je n'avais fait la cour à aucun cardinal afin de me préparer un appui particulier près du nouveau Pape, je quittai le Conclave

le jour même qu'il fut terminé et je me retirai dans mon habitation. Il me répugnait que l'on pût soupçonner que je continuais à résider près du Pape dans le but d'obtenir quelque faveur. Le nouveau Pontife, Pie VII, me connaissait à peine, car le cardinal-évêque d'Imola ne séjournait jamais à Rome. Durant le Conclave, je ne l'avais vu que fort peu, et comme tous les autres, seulement pour les affaires de mon office, alors qu'il était chef d'ordre.

Aussi, quand je pris congé de lui, peu d'heures après son exaltation, il me permit, tout en me témoignant son déplaisir, de me rendre chez moi. Je passai trois ou quatre jours sans le revoir et sans m'approcher de l'île de Saint-Georges, où le Saint-Père résidait. Voilà que tout à coup il me fait appeler contre mon attente, — je pouvais en effet imaginer toute autre chose que celle-là, — et il me dit que le cardinal Herzan, ministre de l'empereur d'Autriche, lui avait livré le plus impitoyable assaut pour qu'il nommât secrétaire d'État le cardinal Flangini; que, lui, Pie VII, n'en voulait absolument pas, et que d'un autre côté, ne pouvant point déplaire tout d'abord à la cour impériale par un refus trop net, il avait adopté le parti de répondre que, se trouvant privé de ses États, il n'avait pas besoin d'un secrétaire d'État. Le Pape ajouta que, le cardinal Herzan lui ayant répliqué qu'il ne saurait se dispenser de se servir de quelqu'un pour traiter les affaires de tout genre et spécialement pour négocier avec les cours

étrangères, lui, Pape, avait riposté qu'il se servirait du prélat secrétaire du Conclave, qu'il y trouvait un avantage puisque ce prélat connaissait déjà les affaires, après les avoir dirigées pendant le temps de l'élection. Pie VII conclut en m'annonçant qu'il m'expédierait le jour même le billet de pro-secrétaire d'État, et que je devais revenir habiter avec lui sans retard.

Une répugnance ancienne et vraiment fatale que j'avais éprouvée pour tout emploi traînant à sa suite une responsabilité quelconque me fit appeler à mon aide toutes les résistances permises, — je le confesse avec simplicité, — afin de ne pas être chargé de ces fonctions réunissant mille responsabilités à la fois, et les plus graves. Mais j'employai vainement les prières et les supplications; il fallut obéir, d'autant mieux que l'ordre était intimé avec cette bonté et cette douceur irrésistibles qui n'appartenaient qu'à Pie VII. Je me bornai à demander qu'il ne me conférât pas le titre de pro-secrétaire d'État, mais celui de simple pro-secrétaire de Sa Sainteté. J'obtins cette faveur. Je fus cependant appelé dans les actes publics pro-secrétaire d'État. Quant à moi, je signai toujours auditeur de Rote et pro-secrétaire de Sa Sainteté. Je me vis donc revêtu de la charge de secrétaire d'État sans l'avoir je ne dirai pas ambitionnée, mais encore sans y avoir pensé, car je ne pouvais pas même y songer. Le jour suivant, j'allai de nouveau habiter le couvent

où le Conclave s'était tenu et où le Pape demeurait; puis j'entrai immédiatement en fonction.

Le Pontife, ayant, selon l'usage, fait part aux souverains et à la Chrétienté de son exaltation dans une encyclique rendue publique, combina tous ses efforts afin de remettre le Saint-Siége en possession de son héritage. Il fallait réclamer non-seulement les territoires qui lui étaient restés après ce qu'on nomme la paix de Tolentino — la *cosi detta pace di Tolentino,* — et qui, à la suite des revers essuyés par l'armée française, se voyaient occupés d'un côté par les Autrichiens et de l'autre par les Napolitains, mais encore les trois légations, perdues en même temps que le Comtat d'Avignon à l'occasion de ce même traité, et dont la maison d'Autriche s'était emparée. A cet effet, on adressa des notes officielles; le Pape écrivit même de sa main, afin de solliciter cette restitution. Mais ni les notes officielles que l'on renouvela ni les lettres du Pape à l'empereur François et au ministre baron de Thugut — auquel Sa Sainteté avait daigné écrire dans le but de tout essayer — ne furent honorées d'un mot de réponse. Le ministre en question ne voulait pas rendre les légations. Peu lui importait qu'on rétablît le reste. Le cardinal Herzan risqua alors une démarche très-grave et on ne peut plus embarrassante. Elle n'allait à rien moins qu'à conduire le Pape à Vienne. Herzan lui représenta les immenses avantages qui devaient résulter de ce voyage, soit pour la Religion, soit pour l'État. Le

Cardinal basait sa demande sur la supériorité que les armes autrichiennes obtenaient en ce moment contre les armes françaises. Partant de là, il faisait ressortir que le Pape devait tout espérer et tout redouter de l'empereur d'Allemagne. On ne peut se figurer les intempérances de zèle mises en jeu par le ministre impérial pour faire réussir ce voyage.

Mais nous avions deviné le motif secret qui l'animait. Il n'était pas difficile de s'expliquer son but, après avoir vu ce qu'il avait tenté, mais en vain, pour faire élire Pape celui qu'il croyait le plus apte à réaliser les intentions de sa cour au moment de l'occupation des trois provinces. Il cherchait à obtenir de l'élu, quand il serait à Vienne, ce que lui, Herzan, n'avait pu arracher en travaillant à l'élection du candidat qu'il supposait disposé à le favoriser en tout, je crois (*io credo a tutto*). En deux mots, loin de songer à restituer les légations, on voulait que Pie VII signât librement une confirmation de la cession que son prédécesseur avait acceptée par force majeure. Le plan caché était démasqué. Cela, joint à la considération que les autres puissances pourraient être jalouses en voyant le Pape aller à Vienne, fit qu'on résista victorieusement à ces invitations réitérées. Et cependant le cardinal diplomate les accompagnait de réflexions sur la puissance de l'Empereur, et il ajoutait toujours qu'il ne fallait pas s'aliéner les bonnes grâces d'un homme possédant, outre les trois légations, presque tout l'État pontifical jusqu'aux

portes de Rome, et pouvant en accorder ou en différer la restitution. Sa persévérance et ses assauts répétés ne servirent à rien : le voyage de Vienne n'eut pas lieu.

L'insuccès de cette première tentative fut probablement ce qui donna naissance au fait que je vais raconter. Peu après et subitement, on vit arriver à Venise un envoyé extraordinaire de l'empereur d'Allemagne. C'était le marquis Ghislieri, de Bologne, et employé à la chancellerie de Vienne. On ne saisit pas tout d'abord le motif de sa venue. En effet, il ne s'était point annoncé comme chargé d'une tâche particulière, et, à Venise, nous avions l'ambassadeur impérial dans la personne du cardinal Herzan. D'autre part, Ghislieri n'était point d'un rang assez élevé pour être apte à une mission de cérémonial, comme, par exemple, celle de complimenter le Pape sur son exaltation ou autre chose semblable. Mais on ne tarda pas à connaître l'objet de son ambassade.

Après de longues circonlocutions — (*un lungo giro di parole*), — il exposa les dispositions de sa cour, et annonça qu'elle était prête à restituer les États du Saint-Siége, de Pesaro à Rome, contre une renonciation du Pape à ses droits sur les trois légations perdues au traité de Tolentino et occupées maintenant par la maison d'Autriche. Cette proposition fut complétement rejetée, malgré les diverses démarches que Ghislieri ne cessa de faire auprès de moi et auprès du Pontife lui-même. Quand il s'aper-

çut que ses efforts n'aboutissaient à rien, il vint à composition, ainsi qu'on a l'habitude de le dire. Il offrit la restitution d'une des trois légations, la Romagne, à l'exception d'une petite partie avoisinant la Mesola et le Ferrarais; mais le Pape devait confirmer la cession des deux autres légations de Bologne et de Ferrare.

Cette offre fut encore repoussée, et la mission de Ghislieri demeura ainsi sans effet. Le Pape pressait pour qu'on lui rendît les trois légations. Voyant que ses lettres, ses prières et ses instances n'aboutissaient à rien, il adressa un jour au marquis Ghislieri ces paroles mémorables, que l'événement vérifia si vite : « Après tout ce que nous avons dit et écrit pour que l'Empereur rende au Saint-Siége les provinces qui lui appartiennent, nous ne savons plus ni que dire ni que faire, monsieur le marquis. Il ne veut pas restituer, mais viendra un temps où il se repentira de ne l'avoir pas fait. L'Empereur met dans sa garde-robe des habits qui non-seulement se corroderont bientôt, mais encore qui communiqueront un ver rongeur à ses propres vêtements. » Le marquis Ghislieri, dans sa bouillante jeunesse, et quoique fort religieux et fort honnête, se montra blessé de ce mot. Il se contint en présence du Pape; mais il accourut se plaindre amèrement à moi. Il disait que le Saint-Père avait peu l'idée de la grandeur et de la force de la cour d'Autriche, et qu'il fallait beaucoup, mais beaucoup, pour qu'un ver se glissât dans ses

possessions. Je répondis que le Pape s'était sûrement exprimé *dal tetto in sù*, c'est-à-dire dans la prévision que le Ciel ne bénirait pas la maison d'Autriche si elle gardait le patrimoine de l'Église, et que parlant *dal tetto in sù*, la chose pouvait fort bien arriver malgré la grande puissance de la maison d'Autriche.

Deux mois et quelques jours s'écoulèrent, et la prédiction commença à se réaliser. L'Autriche perdit d'abord les trois légations, puis les États vénitiens, puis les autres parties de ses anciens domaines. Ainsi se vérifia ce qu'avait dit le Pape du ver rongeur que la maison de Habsbourg attachait à ses propres vêtements en plaçant ceux de l'Église dans sa garde-robe.

Ayant perdu tout espoir de restitution, le Saint-Père suppléa à ce que son prédécesseur n'avait pu faire pendant sa captivité. Il sauvegarda les droits du Saint-Siége sur ces provinces par une protestation qui devait produire ses effets dans des temps meilleurs. A la fin d'avril, le Pape manifesta son désir d'aller à Rome. Cette ville était occupée, ainsi que le reste des États pontificaux jusqu'aux frontières du royaume — sans parler des duchés de Bénévent et de Pontecorvo — par les troupes napolitaines; mais le Pontife était certain de tout obtenir du Roi de Naples, auquel il en avait demandé la restitution. Les entraves que le gouvernement autrichien mit à l'exécution de ce dessein ne furent pas sans gravité. Le baron de Thugut, n'ayant pu obtenir que le Pape se

rendît à Vienne, désirait au moins le garder à Venise ou dans une autre cité voisine. Mais la fermeté du Pape surmonta tout. Une fois le voyage décidé, on songea à la manière de l'exécuter. Le ministre appréhendait beaucoup le passage de Pie VII à travers les légations. Il sentait — et cela était certain — que ces peuples acclameraient le Saint-Père sur la route et le reconnaîtraient pour leur prince, ce qui aurait beaucoup gêné l'Autriche refusant de rendre ces provinces. Le gouvernement impérial adopta le parti de faire embarquer le Pape depuis Venise jusqu'à Pesaro. Or la marine vénitienne n'existait plus qu'à l'état de souvenir. On nolisa à la bonne — *alla meglio* — la seule frégate qui se trouvât dans l'arsenal et à peu près en mesure de tenir la mer. On réunit un petit nombre de mauvais marins pour l'équiper, et on prépara assez mesquinement ce qui était nécessaire à la navigation. On n'établit même pas de four pour offrir du pain frais au Saint-Père. Le Pape s'embarqua, accompagné des quatre cardinaux Joseph Doria, Pignatelli, Borgia et Braschi, et avec les quatre prélats admis à le suivre, le pro-secrétaire d'État, le majordome, le maître de chambre et le secrétaire des mémoriaux. Il prit aussi quelques-uns de ses domestiques. Le marquis Ghislieri, nommé ambassadeur d'Autriche à Rome, nous suivit. En essayant de gagner le large, on s'aperçut que *la Bellone*, trop lourde et mal gréée, ne pouvait pas marcher. On consacra toute

la nuit à la débarrasser de ses canons afin de l'alléger. L'impéritie des marins et le mauvais état de la frégate, bien plus que les vents contraires, nous obligèrent, au lieu de cingler sur Pesaro, à traverser le golfe et à nous réfugier dans le port d'Istri, sur la rive opposée. Nous restâmes près de deux jours à Portofino, en espérant un temps meilleur. Et cependant les autres navires tenaient la mer sans difficulté. Enfin, après onze jours de la navigation la plus pénible, nous touchâmes à Pesaro. Le Pape et sa suite montèrent dans une chaloupe pour entrer dans le canal, parce que la frégate ne pouvait pas y pénétrer. Elle alla prendre port à Ancône.

L'accueil que l'on fit au Pape à Pesaro et ensuite à Fano, à Sinigaglia et à Ancône, fut un triomphe perpétuel. Comme nous descendions de voiture à Ancône, le marquis Ghislieri, qui nous y avait précédés de quelques heures en partant de Sinigaglia, nous annonça, d'un air plein de tristesse et avec de douloureuses paroles, la grande victoire des Français à Marengo, la cession de treize forteresses et de tout le pays jusqu'à l'Adige, cession imposée aux Autrichiens par l'armistice. C'est ainsi qu'on vit se réaliser la prédiction du Pape sur l'Autriche.

Le marquis Ghislieri, pieux comme il était, m'en fit lui-même la remarque avec peine. On continua le voyage, et ce fut à Foligno que le marquis opéra la restitution au Saint-Siége des États pontificaux, de Pesaro à Rome. Il ne m'en avait pas soufflé mot jus-

qu'à Lorette, où il me l'annonça ainsi qu'à Sa Sainteté. Un édit que je signai à Foligno faisait connaître cette nouvelle à toutes les populations, et à dater de ce jour, le Pape commença à parler en souverain dans son patrimoine.

Quand on arriva aux environs de Rome, à la distance de dix milles à peu près, on rencontra un des corps de l'armée napolitaine en grande tenue, qui attendait le Pape pour lui servir d'escorte à son entrée dans la ville. La restitution de Rome et du reste de l'État jusqu'aux frontières du royaume de Naples, avait été effectuée peu de jours auparavant par la maison de Naples. Elle avait remis l'autorité entre les mains de trois cardinaux qui précédaient le Pape; de sorte qu'il entra à Rome le 3 juillet 1800, en qualité de souverain.

Sa Sainteté était placée dans le premier carrosse avec les cardinaux Joseph Doria et Braschi, ses compagnons de route depuis Pesaro. Les deux autres, venus par mer avec Pie VII, avaient pris les devants. Je me trouvais dans la seconde voiture avec les trois autres prélats. Le Pape, reçu au milieu des acclamations populaires, alla directement à la basilique de Saint-Pierre, puis il se dirigea vers son palais du Quirinal, où le soir même il admit la noblesse romaine — *il baronaggio romano* — à lui présenter ses hommages. Le général napolitain, accompagné des officiers de l'armée royale, eut le même honneur.

Rentré en possession de ses domaines, le Saint-

Père s'occupa aussitôt de reconstituer le gouvernement pontifical. Il n'y avait plus ce grand nombre de prélats par l'intermédiaire desquels le Pape exerce son pouvoir soit dans les matières civiles, les magistratures et les finances, soit dans les matières criminelles, soit enfin dans l'administration des principales villes de province. Cela, joint à la difficulté d'improviser des modifications à la hâte, rendait la reconstitution immédiate du gouvernement clérical impossible, du moins par le concours des coopérateurs ecclésiastiques. La majeure partie des prélats était absente. Au temps de la Révolution, plusieurs d'entre eux avaient émigré; quelques-uns furent expulsés des corps de la prélature, beaucoup étaient volontairement rentrés dans leurs familles. Du reste, l'incertitude dans laquelle chacun était plongé relativement à la résurrection du domaine temporel, sans cesse ajournée, comme je l'ai dit, jusqu'aux derniers moments, n'avait pas permis à la prélature dispersée çà et là de revenir assez promptement. Il y en eut aussi qui, regardant la Révolution comme affermie ou tout au moins comme de longue durée, prirent le parti de renoncer à l'habit prélatice et d'abandonner la carrière qu'ils avaient embrassée. Nous avions encore une autre raison excellente pour différer. La Révolution avait tout bouleversé, elle ne cessait de détruire.

En rétablissant l'ancien ordre de choses, il était facile de tirer un bien de ce mal. Quoique les insti-

tutions du gouvernement pontifical fussent très-sages, il est cependant hors de doute que certaines d'entre elles dégénéraient de leur primitive origine. On en avait altéré, changé ou corrompu quelques autres, et il s'en trouvait qui ne convenaient plus au temps, aux idées nouvelles et aux nouveaux usages. Les effets et les tendances de la Révolution, survivant à la Révolution elle-même, exigeaient des atermoiements et des ménagements, non moins pour la stabilité du Saint-Siége qu'il fallait restaurer, que pour l'avantage du peuple. Je pourrais étendre et développer beaucoup plus au long cette thèse, mais le peu de calme dont je jouis et les obstacles dont j'ai parlé plus haut, sans compter d'autres raisons excellentes ressortant de la nature du sujet, s'y opposent absolument. Du reste, ce que j'ai dit suffira à tout lecteur perspicace pour saisir que de très-légitimes et de très-justes motifs nous engageaient à profiter de la circonstance et à différer de quelque temps la restauration des anciennes formes gouvernementales afin d'en modifier quelques parties, du moins les plus urgentes. Cela valait mieux que de le rétablir de suite tel qu'il était avant la Révolution; et le Saint-Père lui-même émettait ce vœu.

Dans ce but, on prit la détermination de conserver, à dater du mois de juillet jusqu'à la fin d'octobre, le gouvernement provisoire que les troupes napolitaines, en déclarant la cessation de l'État républicain, avaient constitué d'après le modèle du régime ponti-

fical, et nous le confiâmes aux hommes les plus probes et les plus doctes de la ville.

En même temps que cette prorogation se régularisait, on forma une congrégation composée de plusieurs cardinaux, de quelques prélats et des séculiers les plus instruits et les plus estimés pour leur bon esprit et leur conduite. On les chargea de tracer un plan pour la restauration du gouvernement, fondé sur les bases et sur les constitutions antiques, mais adapté aux conditions modernes ainsi qu'à la nature des temps, en le dépouillant des vices ou des abus qui auraient pu se glisser dans l'ancien peu à peu avec les années, comme il arrive à toutes les choses de la terre. La congrégation reçut ordre de terminer son travail pour la mi-octobre. Le provisoire devait prendre fin le 1er novembre, après l'approbation du nouveau plan par le Saint-Père, et alors on remettrait l'autorité entre les mains des prélats.

Quelques mois suffisaient, croyait-on, pour que ces derniers pussent arriver à Rome des divers lieux où ils avaient fixé leur résidence. En même temps que l'on confirmait le gouvernement provisoire dans la capitale, on le confirmait aussi dans les provinces, qu'on prit soin de séparer en six grandes délégations; chacune de ces délégations reçut un prélat avec le titre de délégat apostolique chargé de l'administrer. Toutes les autorités provisoires des villes et des campagnes devaient dépendre d'eux. Nous étions entrés à Rome le 3 du mois de juillet, et nous avions aussi-

tôt pris toutes ces mesures. Vers la fin du mois, dans une des audiences quotidiennes que j'avais du Saint-Père en vertu de ma charge, le Pape me dit qu'il voulait faire une promotion de deux cardinaux et revêtir de la pourpre moi et son maître de chambre (maestro di camera), don Diego Caracciolo, Napolitain, afin de récompenser la fidélité avec laquelle il avait accompagné et servi son prédécesseur jusqu'à la mort. « Nous sommes décidé, ajouta-t-il, à vous nommer notre secrétaire d'État, et il ne vous serait pas possible, étant simple prélat, de remplir ces fonctions. Comme prélat, vous êtes moins qu'un cardinal; comme secrétaire d'État, vous devez signifier aux Cardinaux des ordres qui émanent de nous. C'est pourquoi nous avons pris la résolution de vous créer cardinal au premier consistoire en même temps que secrétaire d'État. Préparez-vous donc dès cette heure à recevoir le chapeau. »

Le Ciel m'est témoin que je ne mens point en disant que, dans la surprise et la reconnaissance dont ces paroles me pénétrèrent, ma réponse fut tout entière consacrée à prier et à supplier le Saint-Père de changer d'avis. Je lui répétai qu'outre mon incapacité, j'avais encore un autre motif à mettre en avant pour refuser : c'était l'ancienne et invincible aversion que je ressentais pour les charges qui entraînaient une responsabilité, et plus encore pour celle qui les entraînait toutes et au plus haut degré possible. Le Pape demeura inébranlable, et, le 11 août

1800, je devins cardinal, ainsi que le prélat cité plus haut. Le même jour je reçus ma nomination de secrétaire d'État.

Pendant ce temps, la Congrégation formée pour le rétablissement de l'autorité acheva son travail, qui ne répondit point entièrement aux espérances conçues. Ce travail indiquait plusieurs changements et certaines modifications sur divers points, mais il ne réglait pas tout, et peut-être même ne régla-t-il pas le plus important.

S'il est partout difficile de vaincre les vieilles habitudes, d'opérer des réformes et d'introduire des innovations, il faut avouer que cela le devient bien davantage à Rome, ou, pour mieux dire, dans le régime pontifical. Là, tout ce qui existe depuis quelque temps est regardé avec une sorte de vénération, comme consacré par l'antiquité même de son institution. Personne ne prend la peine de remarquer qu'il est souvent faux que telles et telles règles aient été établies dans l'origine comme elles apparaissent actuellement. Parfois même il arrive qu'elles sont altérées, soit par les abus dont nulle institution humaine ne peut assez se garantir, soit par d'autres vicissitudes, soit par le temps lui-même. En outre, ce qui à Rome plus que partout ailleurs s'oppose aux réformes, c'est la qualité de ceux qui, dans ces réformes, perdent quelques attributs de leur juridiction ou d'autres priviléges. La qualité dont ils sont revêtus fait qu'il est plus malaisé de vaincre

leur résistance, et, par ces justes considérations, le Pape lui-même se trouva quelquefois forcé d'y avoir égard.

Et c'est précisément en vue de telles déférences que je ne puis pas longuement énumérer ces obstacles et d'autres semblables fourmillant à Rome plus que partout et s'opposant à toute espèce d'innovations. Je me tairai donc sur ce point. Je me bornerai à dire que le plan de la Congrégation amenda quelques abus, changea des institutions, en retrancha ou en ajouta de nouvelles, selon que le permirent les obstacles ci-dessus indiqués. Je dois avouer encore que, sans l'efficace volonté du Gouvernement, qui insista avec vigueur pour qu'on se mît à ouvrir la brèche aux réformes, rien ne se serait fait peut-être, car le Gouvernement ne pouvait pas agir seul.

L'opinion publique ne devait point favoriser les innovations que le Saint-Siége aurait édictées de son chef. Ceux auxquels ces réformes n'étaient point avantageuses, et qui, en raison de leur qualité ou à cause de leurs relations, aspiraient à diriger l'esprit public, auraient su les décréditer dans les masses. La récente élévation du premier ministre, encore jeune, et promu à ce poste au désappointement de ceux qui l'ambitionnaient, la nouveauté du Pape lui-même, devaient fournir des arguties et des prétextes contre les modifications et les changements. Il importait de les étayer, du moins en apparence, sur les

idées, les conseils et les réflexions d'un grand nombre, c'est-à-dire d'une Congrégation, d'après l'usage existant à Rome en pareil cas.

Le Pape lui-même, par suite de la douceur bien notoire de son caractère, — qu'il soit permis de produire respectueusement cet autre motif de la nécessité où l'on était de recourir à une Congrégation dans cette affaire, — le Pape lui-même n'aurait peut-être pas pu tenir tête aux opposants et protéger les réformes contre les attaques de tout genre auxquelles il aurait fallu se résigner, si le Saint-Siége eût agi seul et spontanément. Il devint de nécessité absolue de se servir d'une Congrégation, et une Congrégation ne pouvait donner que ce que l'on obtint. On se vit obligé de s'en contenter : cela valait mieux que rien, comme dit le proverbe vulgaire. Le Pape approuva et sanctionna le plan de la Congrégation par une Bulle intitulée : *Sur le rétablissement du Gouvernement,* et qui commence par ces mots : *Post diuturnas.* Elle fut rédigée par le célèbre monsignor Stai, que la mort enleva peu après, dans un âge avancé. Cette Bulle est la dernière œuvre de cette grande plume.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici une réflexion. La Providence a permis une seconde chute du gouvernement pontifical, onze ans après son rétablissement. Si cette Providence permettait une seconde résurrection, il serait à désirer que le nouveau pouvoir, en trouvant tout changé et détruit derechef,

profitât de ce malheur pour en recueillir plus de fruits qu'on n'en avait tiré lors de la première restauration. En maintenant les constitutions et les bases du Saint-Siége, il faudrait d'une manière victorieuse surmonter tous les obstacles s'opposant aux changements et aux réformes que pourraient avec raison exiger l'antiquité ou l'altération de certaines institutions, les abus introduits, les enseignements de l'expérience, la différence des temps, des caractères, des idées et des habitudes. Il est permis de formuler ces vœux à celui qui ne les exprime point par mépris des choses anciennes, par amour de la nouveauté ou par singularité d'idées, mais qui ne souhaite tout cela que pour le plus grand bien du gouvernement pontifical, dont il est si fier d'être membre, malgré son indignité, Gouvernement auquel il reste si profondément attaché qu'il sacrifierait pour lui jusqu'à son existence.

Je dirai encore que parmi les rares modifications introduites par la Congrégation dans le plan que la Bulle sanctionnait, on compte l'admission de la noblesse romaine aux emplois publics. Le Saint-Siége témoignait ainsi de la confiance à ce corps, et il se l'attachait par la même occasion. La Révolution récente et les idées qu'elle avait fait germer et qu'elle développait exigeaient de semblables déférences, spécialement dans un pouvoir que l'on accusait déjà avant la Révolution — ce fut bien pis après — de tout jeter entre les mains des prêtres et de ne laisser

absolument rien aux séculiers. La Cour romaine comprit qu'il était très-aisé d'introduire quelques laïques dans certains emplois sans altérer la constitution de la puissance ecclésiastique et sans heurter contre les écueils que l'on redoutait autrefois, ou du moins que l'on regardait comme à éviter sans aucune raison valable. Le Saint-Siége considéra en outre qu'il existait des places auxquelles on pouvait appeler des laïques non-seulement sans danger, mais encore avec un bénéfice assuré pour le Gouvernement, tout en sauvegardant encore plus l'honneur de son *ecclésiasticité,* si je puis m'exprimer ainsi.

Par exemple, il était bien plus décent de voir, au moins dans les emplois en dehors, comme les théâtres et les spectacles publics, des fonctionnaires séculiers qu'un prélat gouverneur de Rome[1]. On pouvait laisser à ce prélat la haute surintendance

[1] Le prélat gouverneur de Rome, qui n'est souvent ni prêtre ni engagé dans les ordres sacrés, est, comme beaucoup d'autres fonctionnaires de l'État pontifical, revêtu du costume ecclésiastique. Par le droit de sa charge, le gouverneur de Rome assiste aux représentations théâtrales dans une loge d'avant-scène qui lui est réservée. Le lendemain de Noël, tous les 26 décembre, le gouverneur préside solennellement à l'ouverture du *Nobile teatro di Apollo* ou de Tordinone. Ce jour-là, le gouverneur est dans l'usage de faire offrir aux princesses romaines, aux dames de la diplomatie et aux matrones de distinction des glaces, des sorbets et toute espèce de bonbons. Il est vu dans sa loge en grand costume violet; il est rencontré sur l'escalier des théâtres par tous ceux qui montent ou qui descendent. C'est cette étrange apparition, assez explicable du reste quand on connaît la chose, qui fit répandre et accréditer en Europe le bruit absurde qu'à Rome les cardinaux et les évêques fréquentent les spectacles.

des spectacles et le constituer chef du corps séculier, auquel on en réservait ce que je nommerai la direction ostensible. Et encore ce poste ne faisait-il pas partie de la charge de gouverneur de Rome à cause de la nécessité, mais par suite d'une jalousie qui n'avait rien de fondé. J'en dirai autant du département militaire, dans lequel le Pontife défunt, Pie VI, avait déjà opéré des réformes, substituant au prélat ministre des armes la congrégation militaire, composée du chef le plus élevé en grade de l'État pontifical, de quelques autres officiers et de nobles romains pour la partie économique, et présidée par le Cardinal secrétaire d'État et par un prélat assesseur qui le représentait. Il était encore facile d'ouvrir à des nobles romains la porte des départements de l'Annone et des grains, et, en vue de l'intérêt du Saint-Siége, de les associer aux prélats présidents. Je dis dans l'intérêt du Saint-Siége, parce que, à l'heure des irritations populaires provoquées par la cherté des denrées ou par la disette, ces fonctionnaires auraient partagé avec le prélat ou peut-être même complétement assumé sur leur tête cette haine et ces colères qui, sous l'ancien système, incombaient au seul prélat, parlons plus juste, à la Cour romaine.

A ce sujet on ne manquait pas d'exemples dans la Constitution en vigueur, par laquelle au prélat président des routes se voyaient adjoints des chevaliers maîtres des routes (*i cavalieri maestri di strade*).

D'autres nobles, députés du Mont-de-Piété, étaient associés au prélat trésorier, et ainsi de suite.

Admettre par le nouveau plan des laïques dans les emplois toujours sous la surveillance d'un prélat, mais à condition que ces emplois seraient réglés de façon à ne pas rendre leur coopération tellement humiliante ou servile que l'honneur les empêchât d'accepter, n'était pas une nouveauté. On donnait ainsi une plus large extension à ce qui existait déjà dans la Constitution. Cette extension devait profiter, comme je l'ai remarqué tout à l'heure, à l'avantage et au plus grand honneur de l'autorité elle-même. On pouvait et il fallait agir aussi de la sorte dans les autres départements, et non dans ceux-là seuls où les réformes furent introduites. Mais les obstacles susmentionnés empêchèrent la réalisation de ces progrès, et ce ne fut pas chose de minime importance que d'amener à bien ceux que l'on put arracher. On confirma dans le plan, puis dans la Bulle, l'institution de la Congrégation militaire, et on créa les députations de l'Annone, des vivres et des spectacles. On composa ces députations de laïques associés au prélat qui en était le chef. La noblesse se montra reconnaissante et sensible à la confiance du pouvoir, puis elle exerça ces emplois gratuitement, avec une honnêteté, un zèle et une vigilance dignes des plus sincères éloges. La pensée que l'on avait eue de rattacher la noblesse à un gouvernement, ne distribuant pas de clefs de chambellans, de croix ou

de cordons, comme les autres souverainetés séculières, et par conséquent possédant peu de moyens de la rendre fidèle et dévouée, provoqua l'idée d'instituer la garde noble.

Avant la Révolution, la garde du corps des Papes était confiée aux régiments des chevau-légers et des cuirassiers. Ce dernier avait déjà été supprimé sous Pie VI, à la création de la nouvelle administration militaire, et on l'avait remplacé par des escadrons de cavalerie. La Révolution détruisit le corps des chevau-légers, qui, à proprement parler, formait la garde du corps. Cette garde était composée d'hommes de basse et même de vile extraction. Mille fois on avait entendu dire que c'était peu convenable et peut-être aussi peu rassurant pour le Souverain, et qu'il ne fallait faire entrer dans cette garde que des nobles. Outre certains obstacles qui existaient avant la Révolution et qui s'opposaient à l'accomplissement de ce projet, dans un État où les protections et les titres exercèrent toujours une large influence par la nature même du Gouvernement, on ne savait comment et où placer ce corps qu'on allait détruire, afin de lui substituer de jeunes nobles. C'était une difficulté. En désorganisant cette troupe, la Révolution s'était chargée de la besogne. On voulut profiter de la circonstance pour la composer de nobles romains, d'autant mieux que ceux-ci désiraient remplir cet office, même à titre onéreux. On accepta leur offre; mais quant au service gratuit, on crut

qu'il ne devait pas être entièrement tel. On assigna donc à chaque soldat la somme nécessaire au moins pour l'entretien de son cheval. On pensa aussi que cette situation précaire ne saurait durer longtemps. On ne consentit à rétribuer ainsi les soldats que jusqu'au jour où les pensions accordées par le Gouvernement aux individus autrefois chevau-légers, que l'on n'employait plus, feraient retour au Trésor, et jusqu'à l'heure où la prospérité des finances lui permettrait d'assigner une solde convenable à la nouvelle garde noble, même avant l'extinction des pensions.

En instituant cette garde noble, dans laquelle furent admis les jeunes patriciens de la capitale et des provinces, toujours sous le commandement de ces princes romains qui avaient été chefs des chevau-légers supprimés, on eut en vue non-seulement d'honorer davantage ou de mettre plus en sûreté la personne du Saint-Père, et d'attacher au Saint-Siége tant de familles nobles admises dans cette garde ou espérant y être reçues plus tard, mais encore on se proposa de veiller sur la conduite morale de la jeunesse appelée à en faire partie. Cette jeunesse était mise dans l'impossibilité de se livrer au mal ou de se corrompre par la fréquentation des mauvaises compagnies, soit à cause du service qu'elle devait remplir auprès du souverain durant de si longues heures, — heures qui se seraient passées autrement et dans des occupations bien différentes, — soit en

raison de la crainte de ne pas avancer dans le corps et de déméríter auprès des chefs ayant inspection sur chacun. Malgré cela, il y en eut qui ensuite blâmèrent cette institution : ce fut l'effet très-naturel du besoin que l'on éprouve de critiquer tout ce que fait l'autorité. Dans le cas présent, c'était tout simplement un désir, un acte d'opposition contre celui qui présidait aux affaires, et qui, par suite des circonstances dans lesquelles il avait été choisi, ne pouvait pas ne pas être un objet d'envie et de contradiction.

Les mécontents se mirent donc à exploiter les fautes que commirent certaines recrues de la nouvelle garde noble. Ces fautes, avouons-le, furent très-légères, fort rares durant l'espace de neuf à dix ans, toutes naturelles parmi tant de jeunes gens, très-aisées à empêcher et à punir par les chefs, et absolument insignifiantes en comparaison des fautes reprochées au corps précédent; mais on semblait en avoir perdu le souvenir. On oubliait les torts des anciens pour mieux s'appesantir sur ceux de leurs remplaçants.

Le 1er novembre, le gouvernement provisoire prit fin, et, selon le nouveau plan de la Congrégation et de la Bulle *Post diuturnas,* on remit l'administration entre les mains des prélats. L'installation de ce pouvoir fut accompagnée d'une nombreuse promotion, car nous avions eu le soin de distribuer les emplois à des prélats nouveaux, et qui, n'ayant exercé au-

cune fonction sous l'ancien régime, ne purent cependant pas s'habituer à la différence signalée soit dans l'extension de la juridiction, soit dans la diminution des traitements, diminution qui naissait du changement de système.

Une pareille précaution suffit à peine pour calmer l'irritation de ceux qui entraient en charge. Cette irritation devait plus tard paralyser le régime qu'on inaugurait. A l'exception de quelques prélats, en petit nombre, auxquels on ne saurait accorder trop de louanges et rendre une justice trop méritée, la plupart n'envisagèrent pas les charges telles qu'ils les recevaient, mais telles qu'elles auraient dû être si on n'avait pas introduit le nouveau système. Bien loin de se prêter aux dispositions nouvelles, ils en devinrent les ennemis les plus acharnés et cherchèrent constamment à les ébranler. Cette hostilité porta un notable préjudice aux affaires; elle causa de cruels embarras et des soucis de toute espèce au Saint-Siége lui-même. De vigoureuses mesures auraient pu facilement mettre un terme à cette opposition, mais le caractère trop doux du Souverain Pontife n'était pas fait pour les moyens acerbes. D'un autre côté, les protections puissantes dont se glorifiaient les mécontents augmentaient les difficultés précisément en raison de l'indulgence du Saint-Père, et le Gouvernement eut à souffrir dix fois plus qu'il ne fallait de fatigues et de tracasseries pour faire marcher, comme on dit, la machine.

La grande œuvre de l'introduction dans l'État pontifical du libre commerce fut l'un des premiers devoirs de l'autorité après son rétablissement. Le libre commerce était un mot complétement ignoré dans les États du Pape. Personne plus que le précédent pontife Pie VI n'avait été partisan du libre commerce; mais, malgré l'immense dose de courage dont la nature l'avait gratifié, ce Pape n'avait jamais osé exécuter un projet si vaste et si utile. Il était fort sensible aux témoignages de la faveur populaire. La crainte de s'aliéner cette faveur par l'introduction du libre commerce, introduction qui, dans les circonstances particulières où le Saint-Siége se plaçait, devait d'abord mécontenter le peuple, auquel on n'aurait plus fourni les denrées à vil prix sans porter un énorme préjudice au trésor, fut ce qui retint ce grand Pape dans l'accomplissement d'une œuvre aussi éclatante.

La gloire et le mérite de doter l'État d'un semblable bienfait étaient réservés à Pie VII. Le mérite fut en lui d'autant plus digne d'admiration que les événements au milieu desquels il inaugura ce progrès étaient plus défavorables. Pape depuis très-peu de mois, il n'avait pas encore eu le temps de gagner les tendresses du peuple. Ce peuple sortait à peine d'une révolution dans laquelle il s'était vu à même de recueillir des sentiments et des opinions à l'égard de la Papauté certes bien inusités à Rome dans les siècles passés. Le rétablissement de la Répu-

blique cisalpine et les nouveaux triomphes de l'armée française surexcitaient les esprits des malintentionnés. Rien n'était donc plus scabreux que de froisser le peuple; or l'augmentation du prix des denrées qui allait se produire en inaugurant le nouveau système ne pouvait nécessairement que l'irriter. Il fallut donc un étonnant courage et un plus admirable dédain de la faveur populaire pour décréter une innovation aussi antipathique aux Romains, et aussi peu conforme aux actes de tous ses prédécesseurs. Mais les lumières, ainsi que l'appréciation des principes d'économie sociale, ne manquaient pas à Pie VII. Il savait encore les avantages qui, pour l'État et les particuliers, résulteraient du nouveau système. Enfin la nécessité elle-même que les circonstances lui faisaient subir le poussa à surmonter tous les obstacles qui s'opposeraient à ce salutaire projet. Le trésor public, sous les Pontifes précédents, avait pu parer à de ruineuses dépenses, et faire acheter par la préfecture de l'Annone les grains à douze, à quinze, à dix-huit piastres la mesure de blé (*il rubbio*) pour la distribuer aux Romains à huit écus et même à moins. On livrait donc pour un sou (*un baïocco*) un pain de sept ou huit onces. Il en était de même à la présidence des vivres pour tout ce qui se trouvait de son ressort, comme la viande, l'huile et autres denrées semblables. A l'aide d'un billet de quelques lignes, les Papes, en un jour ou dans une nuit, faisaient fabriquer par le mont-de-piété ou par la

banque du Saint-Esprit deux ou trois cent mille écus en papier, de telle sorte que le trésor n'était jamais à sec.

Mais la fabrication de tant de billets, n'étant pas garantie par une somme de numéraire correspondante, devait à la longue entraîner, comme elle l'entraîna, la ruine du Gouvernement. La Révolution avait virtuellement aboli les billets de banque : les ressusciter eût été un affreux désastre, et le peuple ne s'y serait pas prêté. Il n'existait donc plus de billets; d'un autre côté, on signalait un vide immense dans le trésor, vide produit par les énormes contributions que les Français avaient imposées, par la perte des plus riches provinces et par l'augmentation successive de la dette. Comment donc l'État aurait-il pu, pour plaire au peuple, maintenir à ses dépens le prix des vivres, les acheter à leur valeur aux propriétaires, puis les livrer à un taux si inférieur, afin de garder l'ancienne proportion entre la valeur véritable de la denrée et le tarif accordé à la multitude?

Le libre commerce qui permettait à chacun de vendre ses denrées au juste prix, — on ne conservait que les lois dirigées contre le monopole, — le libre commerce qui obligeait le public à payer les choses selon la valeur, était conseillé non-seulement par les principes d'économie sociale et d'utilité publique, — et la Toscane en offrait un exemple lumineux, — mais encore par la nécessité, à moins qu'on ne se

décidât, pour s'attirer les caresses de la rue pendant peu d'années, disons mieux, durant quelques mois, à réduire le Saint-Siége, par de très-ruineuses opérations, à la dernière extrémité. Néanmoins chacun avouait qu'après un certain laps de temps le libre commerce devait indispensablement arrêter l'élévation des prix, que des faits exceptionnels occasionnèrent alors.

Les tarifs ne pourraient que s'abaisser, car le nombre des cultivateurs, alléchés par la liberté des transactions, allait s'accroître; puis, avec des bénéfices considérables, il en résulterait pour l'État l'introduction des denrées étrangères et plusieurs autres conséquences qu'il est inutile de rapporter ici. On calculait encore que si dans cette mauvaise saison le prix des vivres pouvait augmenter, il était juste que tout le monde s'en ressentît, et que les agriculteurs, la classe la plus nécessiteuse de l'État, et le trésor public avec eux, ne fussent pas les seuls à en souffrir. On prit courageusement le grand parti, on procéda avec la prudence et la circonspection requises. Pour faire concorder dans l'opinion publique un tel changement avec les pensées qui allaient surgir, non d'une tête ou de deux têtes, mais d'un très-grand nombre, on voulut, après de mûres discussions et de sérieuses réflexions, assembler une Congrégation de dix-huit cardinaux et de plusieurs prélats, en présence du Pape, afin de délibérer sur la chose.

Les raisons militant en faveur du nouveau système étaient évidentes. Elles démontraient si logiquement l'avantage intrinsèque que l'on en retirait, elles prouvaient si bien que les circonstances actuelles exigeaient de semblables réformes, que tous les prélats et quinze cardinaux se rangèrent à l'affirmative. Un seul prince de l'Église, le cardinal Braschi, camerlingue, fut de l'avis contraire. Deux autres cardinaux opinèrent comme lui, afin de le flatter, mais ils n'eurent pas le courage d'exprimer franchement leur manière de voir. Ils se retranchèrent derrière un vote douteux, inclinant plutôt vers le non. C'étaient les cardinaux Roverella et Rinuccini. Ce dernier, fort lié avec le camerlingue, pensait plutôt avec l'esprit de son ami qu'avec le sien propre. Le Pape s'expliqua parfaitement à ce sujet, il adhéra à l'affirmative, et le libre commerce fut inauguré. Les effets répondirent bientôt à notre attente.

On s'aperçut très-promptement de la différence par rapport aux vivres, et Rome, qui avait toujours vécu dans les transes de ne pas être ravitaillée durant toute l'année, et qui alors n'avait pas en magasin pour quarante jours de subsistances, ne manqua jamais de rien, même dans les saisons les moins propices. A dater de ce moment et sans que l'autorité s'en mêlât, Rome se vit toujours abondamment pourvue. Quant à ce qui concernait l'accroissement ou la diminution des tarifs, les effets, comme on l'avait prévu, ne furent pas tout d'abord excel-

lents; mais ils s'améliorèrent ensuite, et la foule, peu de temps après, s'en montra fort satisfaite. Dans le principe, deux mauvaises récoltes successives mirent à l'épreuve le courage du Pape. Le poisson était très-cher, et on avait lieu de redouter des troubles à cette occasion. Toutefois l'autorité, à force de soins, réussit à maîtriser tous les obstacles, et les peuples furent obligés de reconnaître qu'ils avaient reçu de Pie VII un bienfait dont aucun de ses prédécesseurs n'avait songé à les gratifier.

Un autre bienfait, encore plus signalé à cause de l'heure où il fut accordé par le Pontife, et qui ne coûta pas autant de luttes que le libre commerce, fut le renouvellement des monnaies. Les besoins extrêmes dans lesquels on s'était vu plongé avant la Révolution firent multiplier d'une façon scandaleuse la monnaie de mauvais aloi (*moneta erosa.*) L'or et l'argent n'existaient plus dans le commerce, et la *moneta erosa* produisait le même mal que les billets. Les difficultés qui empêchaient qu'on l'anéantît paraissaient insurmontables, surtout au milieu de tous les désastres d'une contrée si appauvrie et si amoindrie. Le Gouvernement ne se laissa cependant pas effrayer par la crainte d'aborder une entreprise aussi ardue. Beaucoup de royaumes plus étendus, plus peuplés et plus riches que l'État pontifical, ont désiré et désirent encore l'essayer chez eux; mais, malgré les progrès et les efforts de tant d'années, ils n'ont pas encore pu inventer un moyen pour réussir. A

l'aide de plans sagement combinés, cette grande opération s'effectua en peu de mois. Les particuliers ne perdirent pas un sou, et l'État ne ressentit aucune secousse. Bien plus, personne ne s'aperçut du changement, tant les précautions avaient été calculées pour prévenir les inconvénients que l'on redoutait à juste titre. La monnaie de mauvais aloi disparut complétement, quoiqu'elle fût très-abondante, et on ne vit plus que de l'or et de l'argent, ainsi qu'une quantité fort restreinte de billon romain indispensable au petit commerce. Les effets de cette opération furent si heureux, qu'il ne serait pas possible d'en parler suffisamment.

Ces deux opérations, — le libre commerce et le renouvellement de la monnaie, — rendirent une vie nouvelle à l'État. Malgré les pertes endurées, l'administration publique, dotée de règlements nouveaux et de lois sages, et se livrant à son économie d'autrefois, commença tellement à prospérer que l'on peut dire avec vérité et sans craindre d'être démenti que, si l'empire français n'avait pas provoqué de nouvelles calamités et poussé l'État à sa dernière ruine, non-seulement on aurait perdu le souvenir des malheurs passés, mais encore on n'aurait jamais vu d'époque plus féconde et plus heureuse.

Dans les premiers mois de son rétablissement, le Saint-Siége s'occupa aussi de la grande affaire de la dette publique. Au moment de la Révolution, et même auparavant, on peut dire qu'à cause des

charges onéreuses imposées par la France, le Trésor avait cessé de la payer. D'autres gouvernements beaucoup plus fertiles en ressources que le gouvernement pontifical n'eurent même pas l'idée, sans avoir passé par la Révolution, de s'occuper de leur dette. Ils mirent à profit les troubles qui avaient forcé le Trésor public à l'arriéré, et ils laissèrent subsister cet ordre de choses, au grand détriment des créanciers de l'État. Le Pape pensa qu'une semblable manière de faire banqueroute ne convenait ni à sa justice ni à son paternel amour. Il décréta le payement de la dette dans une mesure au-dessus de ses moyens. Il remboursa les deux cinquièmes, et il fit espérer qu'on arriverait peu à peu à couvrir le tout.

Le Saint-Père aurait très-sincèrement tenu et réalisé sa promesse, si de nouvelles calamités et la dernière catastrophe qui suivit n'en eussent arrêté l'exécution.

On continua à s'occuper d'autres objets d'utilité publique. On fonda un nouveau système pour l'administration des communes et des municipes. Un plan fut mis à l'étude afin d'opérer l'extinction de leur passif successivement accru. On érigea une Congrégation en faveur de l'économie publique et pour les inventions utiles à l'agriculture, aux manufactures, aux douanes, et à d'autres nouveaux systèmes introduits ou à introduire. Les fouilles commencèrent dans Rome et au dehors. On voulait compenser ainsi la perte immense et à jamais regrettable des

statues et des monuments anciens que la paix de Tolentino avait causée à l'État. On interdit sous des peines sévères d'exporter à l'étranger les manuscrits, les statues et les tableaux anciens. Cette prohibition fut maintenue malgré les réclamations des plus hautes puissances, accoutumées à ne pas trouver à Rome de résistance à leurs désirs.

Afin de ne point porter préjudice à leurs possesseurs qui ne pouvaient pas vendre au dehors, l'État acheta lui-même ces objets d'art avec une économie aussi pleine de prudence que de régularité, et il les acheta à des conditions peu onéreuses. On en forma, sous la direction du célère chevalier Canova, la grande galerie Vaticane dans l'immense corridor qui conduisait au Musée Pio Clementino. Sous le rapport intrinsèque des raretés qu'elle renfermait, cette galerie rivalisa avec le musée qui la précédait et qui était dû au zèle des Papes défunts. On déblaya, on restaura les plus fameux des monuments antiques, comme les arcs de Septime Sévère et de Constantin, qui furent déterrés jusqu'au niveau du pavé romain. On débarrassa le Colisée des pierres et des monceaux de terre qui depuis tant de siècles encombraient ses issues. De nouveaux escaliers ainsi que de nouvelles plates-formes y furent découverts. Ces heureuses recherches démontrèrent la fausseté de ce qui jusqu'alors avait été accrédité. On inaugura aussi de semblables travaux dans l'arène et à l'extérieur, afin de rendre le gigantesque monument à son état pri-

mitif; mais les crises qui se succédèrent ne permirent pas de mener cette œuvre à bonne fin. Pour empêcher la chute imminente d'un des côtés qui menaçait ruine et qui pouvait occasionner celle de la plus notable partie de l'édifice, on construisit le grand éperon (*il grande sperone*), et au témoignage de tous, ce grand éperon est digne du Colisée, qu'il soutient. Ces mots suffisent pour faire comprendre l'importance de l'ouvrage.

On travailla aussi beaucoup aux fondements du Panthéon [1]; nous avions même conçu le dessein d'en faire autant pour les autres monuments. On encou-

[1] Au nombre des projets qui préoccupaient le Cardinal, il en est un dont il aimait à s'entretenir avec le Saint-Père et les grands artistes. Ce projet consistait à rendre au Panthéon sa splendeur primitive, tout en respectant la sombre vétusté dont les siècles l'ont couvert. Consalvi voulait isoler le vieux monument d'Agrippa, le débarrasser des ignobles maisons qui l'obstruent, l'isoler, lui donner plus d'espace et plus d'air, et prendre des mesures pour détourner les égouts voisins. Ce projet, qui suffirait à la gloire d'un règne, était le rêve de prédilection du Cardinal. Les événements se jetèrent toujours à la traverse pour en arrêter la réalisation, et le 3 mai 1819, Canova lui écrivait :

« La grande pensée que, depuis l'exaltation du Saint-Père, a conçue Votre Éminence pour la résurrection du Panthéon s'est vue exposée à tant de chances contraires, que je crois devoir y renoncer dans le désespoir de mon âme. Je suis trop âgé et trop épuisé pour voir briller cette nouvelle aurore de l'art. Votre Éminence a accompli tant de merveilles de toute nature que cette dernière peut encore lui être réservée, et que certainement elle lui est bien due; mais ce n'est pas sous un Pontife malheureusement presque octogénaire qu'il faut commencer une aussi vaste entreprise. Nous avons eu la gloire de l'idée, d'autres peut-être auront l'honneur de l'exécution. »

ragea les arts et l'industrie par tous les moyens possibles, et on s'occupa aussi du bon ordre et de la propreté de la ville. On plaça aux rues et aux maisons des indications et des numéros, chose qui n'avait jamais existé. On traça des plans pour que la cité fût éclairée pendant la nuit, pour que, hors des murs, deux ou trois cimetières fussent établis, afin d'enlever des églises certaines émanations qui étaient aussi pénétrantes que pernicieuses. Nous songions à tracer une promenade publique, qui manquait à Rome. Cette promenade devait partir de la place du Peuple et finir à Ponte-Molle, sur les rives du Tibre. Elle pouvait se faire sans que le Gouvernement s'imposât trop de sacrifices, mais on aurait trouvé la compensation des dépenses dans l'utilité même de l'œuvre. Les malheurs qui fondirent ensuite sur le Saint-Siége empêchèrent d'exécuter ces plans, qu'il fallut abandonner. Nous étions réduits à l'impuissance absolue par suite des sommes immenses que, contre toute justice, on arrachait au Trésor pour entretenir les troupes françaises de passage ou en garnison dans les provinces. Nous devions enlever tout prétexte de plaintes au public, toujours disposé à la critique par ignorance ou par malignité. Ce public aurait murmuré s'il avait vu le Gouvernement se livrer à des dépenses peu urgentes, tandis que pour remplir les obligations dont j'ai parlé nous retardions de quelques mois le payement de la dette, ou que nous l'accroissions par un nouvel impôt.

L'introduction du libre commerce me coûta fort cher sous le rapport des sentiments de respect que je portais dans mon cœur à la mémoire de Pie VI. Son souvenir m'attachait étroitement à sa famille, et ce fut justement dans le cardinal Braschi, son neveu, avec lequel j'avais été très-lié jusqu'à cette époque, que je rencontrai un ennemi, lors de l'introduction du nouveau système. Il avait été secrétaire des Brefs [1] et était devenu plus tard camerlingue. Cette charge, d'après le nouvel état des choses, subissait de grandes pertes, soit dans sa juridiction, soit dans ses revenus. Il n'était plus besoin de permission pour l'exportation ou l'importation des blés dans le pays, et quelques-unes des prérogatives du camerlingue cessaient par le fait même.

Le cardinal Braschi se crut obligé de soutenir les droits de sa charge. — Je ne puis, en effet, attribuer à aucun autre motif, indigne de lui, la guerre à mort qu'il fit au nouveau système. — Malgré tous mes efforts, il ne put jamais se rendre à mes représentations; il contrecarra le projet directement et indirectement le plus possible. Il tourna spécialement

[1] Les fonctions du cardinal secrétaire des Brefs consistent à rédiger et à signer les lettres sur parchemin que le Souverain Pontife adresse à des personnes privées, à des communautés et à des princes. Ces Brefs n'ont point rapport aux affaires générales de l'Église; mais ils embrassent tous les cas particuliers. Cette universalité fait du titre et des prérogatives du cardinal secrétaire des Brefs une des charges les plus enviées de la Cour romaine.

la fureur et son dédain contre celui qui avait introduit le libre commerce et qui le défendait avec vigueur, en dépit des manœuvres de tous les agents subalternes. Ceux-ci, dans leur désappointement, tentaient tout pour entraver sa réussite. N'ayant pu empêcher qu'on mît le plan à l'étude, ils cherchèrent à le faire échouer. Le cardinal Braschi se jeta à la tête d'un parti d'opposition fort nombreux et très-puissant dans l'opinion publique. Comme il avait beaucoup de crédit, en sa qualité de neveu du Pape défunt et de chef des créatures de son oncle [1], il entraîna à sa suite une multitude de personnages et d'individus. Mais le Gouvernement, inébranlable comme un roc, soutint une opération aussi utile à l'État; alors le Cardinal, poussé à bout, renonça à sa charge.

Cette action — qui produit toujours un certain *éclat* sur les masses — nuisit étonnamment à notre entreprise; elle souleva bien des haines contre celui qui en était l'auteur. Durant de longues années encore, le cardinal Braschi resta mon plus redoutable ennemi, et ce ne fut seulement qu'après mon ministère qu'il se montra juste et me témoigna la confiance que j'avais toujours méritée. Pendant cette longue et terrible guerre qu'il me suscita, je ne lui rendis que le bien pour le mal, et j'en cherchai les occasions avec le soin le plus minutieux. Loin de me souvenir des injures qu'il m'adressa et

[1] Les *Créatures* d'un Pape sont les cardinaux nommés par ce Pape.

de tout ce qu'il disait publiquement ou permettait contre moi, je n'opposai à ses actes que les marques et les preuves les plus positives d'estime, d'égards et d'intérêt pour sa personne. Je lui fis restituer la charge de secrétaire des Brefs, que par bonheur nous n'avions pas encore conférée, et qu'il continuait à exercer en qualité de pro-secrétaire. Je ne voulus point lui succéder et accepter son titre de camerlingue, malgré l'usage fort ancien qui veut que l'on attribue aux secrétaires d'État la première charge inamovible venant à vaquer pendant leur ministère.

L'exemple récent du cardinal Valenti, secrétaire d'État sous Clément XIV et camerlingue tout ensemble, ne modifia point ma résolution. Suivant l'acte de Pie VI envers Clément XIV, le Pape ne voulait plus laisser le droit du chapeau [1] à la famille Braschi. J'engageai le Saint-Père à ne pas lui enlever ce droit. Sur la présentation du cardinal Braschi, monsignor Serlupi, son concitoyen et son ami, aujourd'hui cardinal, fut revêtu de la pourpre. Je ne cessai pas de rendre à Braschi ainsi qu'à sa maison tous les témoignages possibles d'honneur, afin de montrer mon attachement aux neveux et à la mémoire de Pie VI. Je les servis en tout et pour tout. Mais quand

[1] Il est d'usage à Rome que le Pape nouvellement exalté restitue à la famille de son prédécesseur le chapeau qu'il en a reçu. Pour s'acquitter de cette dette de gratitude, le Pape nomme cardinal un neveu ou un parent de son prédécesseur, et Grégoire XVI, en honorant de la pourpre sacrée le cardinal della Genga, neveu de Léon XII, s'était conformé à cette tradition.

le gouvernement français, qui retenait le cadavre de Pie VI, — car le Pape était mort à Valence en Dauphiné, pendant sa captivité, — eut rendu sa dépouille mortelle au Saint-Siége, la magnifique et si grandiose réception, ou plutôt le triomphe qui entoura le cercueil, fut mon œuvre et celle du Pape. Nous agîmes en cela contre le gré des principaux cardinaux, je dirai même de tous. Ils craignaient de déplaire à la France. Ce fait peut bien, ce me semble, être cité en preuve de mon assertion.

Rome ne vit jamais un spectacle plus auguste, plus splendide, et en même temps plus émouvant. Toute la gloire et tout l'honneur en rejaillirent sur la mémoire du grand Pontife vers laquelle j'avais tout dirigé.

A propos de charges refusées, je crois que je dois parler d'un autre exemple presque contemporain. Je n'acceptai point la succession du cardinal Antonelli, promu à la grande pénitencerie, tandis qu'il était préfet de la Signature. Cette dernière charge m'incombait, en raison de son inamovibilité. Ainsi que les secrétaires d'État sont tenus de le faire pour les emplois cardinalices vacants, je l'exerçai, mais je n'en touchai point les émoluments, et cela durant plusieurs années. Enfin, un jour, le Saint-Père me contraignit à l'accepter, et il fallut obéir à son ordre absolu.

Cependant les affaires les plus graves se succédaient les unes aux autres à l'extérieur. Depuis le

commencement jusqu'à la fin de ce laborieux ministère, elles absorbèrent tellement les soins du pouvoir, qu'elles lui enlevèrent tout moyen de s'occuper des affaires intérieures. D'après la forme du gouvernement pontifical, le secrétaire d'État, contre l'usage des autres cours, est tout à la fois ministre du dedans et du dehors. Il est donc bien difficile d'expliquer comment on put, pendant la gestion politique dont je parle ici, prêter une attention quelconque aux travaux susmentionnés, et à d'autres encore dont je n'ai rien dit afin d'être plus concis. La multiplicité et la gravité des événements extérieurs s'emparèrent effectivement de l'homme tout entier, sans lui laisser un seul instant de trêve et de calme pour veiller à d'autres intérêts. J'indiquerai seulement les principales, ou plutôt quelques-unes des principales affaires étrangères, si nombreuses sous mon administration. Afin de me répéter aussi peu que possible, je suivrai moins l'ordre des temps que l'ordre des différentes puissances avec lesquelles j'eus à traiter. Je m'explique. Dans mon récit, je réunirai tous les événements qui eurent lieu dans chaque pays, quoiqu'ils se soient passés à diverses époques.

Je diviserai donc ainsi cette matière. Je parlerai notamment des affaires de Naples, d'Espagne, de Portugal, d'Autriche, de Russie, de Malte et de France. Ce qui regarde les autres puissances, comme l'Italie, Gênes, Lucques, la Toscane, la ré-

publique de Raguse, la Hollande et l'Angleterre, fut purement ecclésiastique, — les deux derniers États, par exemple, — et en conséquence n'est pas du ressort de la secrétairerie d'État. Ces négociations, assez peu remarquables par elles-mêmes, pourraient très-bien dispenser de s'en occuper. Tout au plus dirons-nous sur chacune d'elles deux ou trois mots à peine. Je répète néanmoins que la situation dans laquelle j'écris me force à ne m'énoncer qu'avec réserve sur ces affaires, qu'il fallut traiter avec les puissances dont je parlerai. Je ne m'étendrai donc sur aucune, et on ne devra prendre ce que je raconte que pour des notes rares et très-brèves.

Je commence par celles de Naples. La première eut lieu par rapport à Bénévent et à Ponte-Corvo. La cour de Naples, maîtresse de Rome pour la première fois, à l'aide d'une nombreuse armée qui venait de chasser les quelques républicains français préposés à sa garde, avait tout d'abord affiché d'autres dispositions que celle de rendre la ville au Saint-Siége. Mais elle se résolut à agir différemment dans la seconde invasion. La cour de Naples se trouvait, après les revers des Français en Italie, en face des troupes autrichiennes, qui occupaient l'État pontifical jusqu'aux portes de Rome. L'Autriche possédait en effet les domaines du Saint-Siége depuis Pesaro, sans compter les trois légations; et la cour de Naples, qui s'était emparée du reste de l'État jusqu'à Termini, servant de frontière, sentait bien que la cour de

Vienne, plus forte qu'elle, pouvait facilement, en continuant à battre les Français, mettre la main sur ce qui restait du domaine pontifical, pousser ses conquêtes même au delà et se jeter sur Naples. Les idées envahissantes du baron de Thugut, premier ministre à Vienne, étaient connues. Il ambitionnait de faire revivre les prétendus droits impériaux sur l'Italie tout entière. Dans le seul but de pourvoir à sa propre sûreté, la cour de Naples se détermina à restituer au Saint-Siége la partie de ses États qu'elle occupait depuis les frontières du royaume jusqu'à Rome. Elle considérait que le patrimoine du Pape servirait de barrière à ses propres États, et que la chancellerie autrichienne éprouverait plus de difficultés à dépouiller, en face de la Chrétienté, le Saint-Père qui venait de rentrer dans ses possessions, qu'à spolier le roi de Naples. Mais cette tactique, portant la cour des Deux-Siciles à restituer au Pape ses provinces de Terracine à Rome, perdait de sa valeur en ce qui regardait Bénévent et Ponte-Corvo, enclavés au milieu du pays napolitain. On sait que la cour avait toujours désiré posséder ces deux villes, quoique de peu de prix en comparaison de ses propres domaines si vastes et si étendus. Or, comme il se trouvait qu'elle les occupait depuis l'invasion des États de l'Église par la République française, il lui semblait aussi naturel qu'opportun de ne plus songer à les rendre.

Cependant le général Acton, qui dirigeait tout à

Naples, n'osait pas avouer ouvertement, dans sa politique pleine d'astuce et de mensonge, qu'il ne voulait pas remettre le Pape en possession de cette partie de ses États. En conséquence, sous le même prétexte à l'aide duquel on avait laissé à Rome, après sa restitution, des troupes napolitaines, on continua à en maintenir aussi à Bénévent et à Ponte-Corvo. Mais ce prétexte n'avait pas la même valeur apparente. On échelonnait à Rome des soldats napolitains comme un corps avancé pour la défense de l'État; on ne pouvait pas en dire autant pour Bénévent et Ponte-Corvo, villes situées dans le royaume.

L'occupation de Rome dura plusieurs mois, malgré les remontrances du Pape. Les Napolitains se virent enfin forcés de rentrer chez eux, par un article de la paix signée avec Bonaparte au traité de Florence. Quant à l'occupation de Ponte-Corvo et de Bénévent, elle fut plus longue, et cependant le motif qu'on alléguait pour expliquer sa continuation perdait toute valeur depuis l'arrangement définitif avec les Français. Le cabinet de Naples n'avait point l'intention de restituer au Pape ces deux territoires. Tel était le vrai motif qui le déterminait. N'osant pas, dans ce moment assez peu propice, s'en emparer à force ouverte, il s'obstinait à y rester sous de frivoles prétextes. Chaque jour il faisait un pas de plus. Ne se renfermant pas dans les limites d'une occupation militaire, il exerçait avec perfidie d'autres actes de juridiction civile. Il serait difficile, même si j'en

avais le loisir, de raconter toutes les intrigues et les fourberies du général Acton [1] dans cette entreprise, et ce qu'il en coûta de formalités et de circonspection au gouvernement pontifical. Il ne pouvait pas tolérer de tels actes, qui lésaient ses droits souverains. Il réclamait chaque jour son entière réintégration dans ses domaines, puis en même temps le Saint-Siége luttait pour ne pas rompre en visière à une cour avec laquelle il devait terminer les affaires ecclésiastiques et entretenir des relations de bon voisinage. En outre, l'apparence du bienfait récent de la restitution des États pontificaux de Terracine à Rome empêchait jusqu'à la plus légère rupture. Après bien des remontrances, tantôt pleines de douceur et tantôt fort aigres, et après une insistance que ni les artifices, ni la mauvaise humeur, ni les refus évidents ne lassèrent jamais, les troupes napolitaines évacuèrent enfin le patrimoine de l'Église. Une circonstance fortuite contribua beaucoup à cette

[1] Joseph Acton, premier ministre du roi de Naples, était un de ces nombreux aventuriers qui, vers la fin du dix-huitième siècle, remplirent l'Europe du bruit de leurs noms. Né en 1736, à Besançon, d'une famille d'origine irlandaise, il vint s'établir à Naples, après de longues courses sur mer et sur terre. Il gagna la confiance du roi Ferdinand et de la reine Caroline; puis, à force d'intrigues, il arriva à gouverner l'État. De concert avec l'amiral Nelson et la fameuse Emma Lyon, plus connue sous le nom de lady Hamilton, ce ministre exerça sur les Deux-Siciles un despotisme qui ne pouvait que rendre odieuse la famille royale. Ce trio d'Anglais, présidé par une courtisane avide et fantasque, amena les crimes ou les sanglantes représailles de 1799, que l'histoire a si souvent reprochés à la cour de Naples.

heureuse issue. Le Premier Consul laissa échapper quelques demi-paroles en présence de l'ambassadeur de Naples à Paris, et il déclara qu'il voulait voir exécuter complétement l'article de la paix de Florence relatif à la rentrée des troupes napolitaines sur leur territoire, dont Bénévent et Ponte-Corvo, ajouta-t-il, ne faisaient point partie. C'est alors que cette usurpation prit fin.

La réduction des évêchés lui succéda. Ferdinand IV désirait diminuer le nombre des évêques d'une manière exorbitante. Si je ne me trompe, son projet était de les réduire de cent quatre-vingts à cinquante. Il s'agissait aussi de ménager un concordat pour débrouiller les affaires ecclésiastiques fort nombreuses et fort graves, et d'après la teneur de l'investiture qui avait été accordée aux rois de Naples, pour régler le payement du tribut et de la haquenée. Ces trois opérations peuvent se raconter simultanément comme n'en faisant qu'une, d'autant mieux qu'elles coïncidèrent ensemble.

La cour ne voulait parler que des deux premières, se promettant bien d'en tirer quelque chose. Quant à la troisième, comme il y avait longtemps qu'elle ne payait plus le tribut et ne fournissait plus la haquenée, elle s'exposait à ne subir que des mécomptes en remettant cette question sur le tapis. En conséquence, la cour manifesta la plus vive répugnance pour la négociation entamée dans le but de traiter ce dernier point, et le Saint-Siége ayant toujours

déclaré qu'il exigeait qu'on tranchât toutes les difficultés, la cour fit valoir une objection spécieuse en apparence, mais qui au fond n'offrait aucune base solide.

Elle prétendit que le Pape se montrerait coupable de ne pas terminer les affaires religieuses en s'obstinant à y rattacher une question purement temporelle dont la cour refusait d'entendre parler. Nous répondîmes que d'abord on ne pouvait pas appeler chose purement temporelle le payement du tribut et de la haquenée, parce que c'était un droit du Saint-Siége, et qu'en cette qualité, ce droit ne devait pas être regardé comme temporel ainsi que ceux des princes séculiers. Nous fîmes observer qu'il était de la nature de tous les accommodements, quand on négociait de bonne foi, d'achever tout d'un seul coup, et de ne pas laisser subsister des débats qui alimentent sourdement la rupture et détruisent bien vite ce que l'on croit avoir arrangé. Nous ajoutâmes encore qu'en raison de ses obligations et de ses serments, le Saint-Père ne pouvait pas mettre de côté cette affaire, et que dans une transaction de ce genre il fallait que tout fût liquidé en même temps. Mais la cour consentait à négocier sur le reste, pourvu qu'on ne mît pas ce dernier point en avant. Elle désirait tout gagner, comme je l'ai dit, sachant fort bien que, dans les traités signés avec le Pape, celui-ci, grâce aux malheureuses éventualités de notre siècle, ne fait que des concessions

et perd toujours, sans aucune compensation, quelques-uns de ses droits et de ses prérogatives. La persévérance du Pape et de son ministère fit enfin reculer la cour de Naples, et elle consentit à parler de la haquenée.

Deux questions étaient à résoudre sur ce sujet, savoir : les huit ou dix mille écus que le royaume de Naples devait fournir au Saint-Siége, et la présentation solennelle d'une haquenée. La cour refusait de payer le tribut comme tel, mais elle offrait de l'acquitter sous forme de pieuse oblation ou d'aumône à saint Pierre. Quant à la cérémonie de la présentation d'une haquenée, le gouvernement napolitain regrettait d'en entendre parler, malgré le pacte de l'investiture et les serments tenus non-seulement par les prédécesseurs du roi Ferdinand, mais encore par le roi lui-même, et cela pendant si longtemps. Dans la négociation entamée, le Saint-Siége, tout en se déclarant opposé à l'abandon de son droit sur la présentation solennelle telle qu'elle était décrite dans le placet d'investiture, se montra très-disposé à modifier le cérémonial et à en faire disparaître les articles qui pouvaient blesser ce que j'appellerai le point d'honneur de la cour, à cause des nouvelles idées du siècle. Le roi de Naples ne comprenait plus que cette manifestation adressée au Pape, beaucoup moins puissant que lui en force et en grandeur temporelle, ne froissait pas sa dignité, mais que c'était un témoignage de respect pour le chef de l'Église et

pour le Saint-Siége, et qu'un pareil acte de vénération n'abaissait certainement pas celui qui l'accomplissait. Jamais en effet le plus fort ne s'est humilié en honorant le plus faible, car son hommage est spontané et nullement forcé. Mais la cour ne considérait pas la chose sous cet aspect. Dans le but de repousser toute accusation d'orgueil ou d'ambition, et malgré les droits évidents que lui accordait le traité d'investiture, confirmé par des serments et observé pendant de longs siècles, Pie VII se montra prêt à modifier le plus possible la solennité, pourvu qu'elle ne fût pas entièrement abrogée et qu'on reconnût catégoriquement le droit du Saint-Siége. On élabora divers projets sur la forme moins pompeuse qui pourrait être donnée à la présentation. Tous demeurèrent sans réponse. On ne sait pas s'ils auraient été admis, quand bien même la question serait arrivée à son terme. Mais la conclusion devait être le refus inévitable de la cour de payer le tribut, en tant que tribut, et son obstination à l'acquitter, comme offrande volontaire. Elle avait même déclaré qu'elle se servirait de ce terme en payant la dette.

Il était impossible au Saint-Siége de transiger sur ce point. On dénaturait la substance de la prérogative, et accepter cet argent comme oblation pieuse et volontaire, n'était autre chose que renoncer expressément à son droit. On l'anéantissait par conséquent. Cette négociation fut donc rompue, et nous continuâmes à protester solennellement comme

par le passé, depuis qu'on avait cessé d'offrir la haquenée. C'est le Pape lui-même qui, après la grand'-messe, le jour de la fête de saint Pierre, réclamait publiquement au milieu de l'église.

Il est bon de raconter ici une anecdocte qui pourra donner une idée de la frauduleuse politique avec laquelle le général Acton traitait les affaires.

Peu d'années après, le roi Ferdinand perdit son royaume, et il se vit remplacé par Joseph Bonaparte, frère de l'Empereur. Ferdinand s'était réfugié en Sicile, tandis que Rome était occupée par l'armée française, qui ne laissait au Saint-Père que l'ombre du pouvoir, ombre qui lui fut elle-même bientôt ravie.

Sans qu'il s'y attendît, le Pape reçut par une voie détournée une lettre du roi Ferdinand, proposant, à l'occasion de la fête de saint Pierre qui approchait, de présenter la haquenée avec la pompe la plus solennelle et toutes les formalités usitées, formalités que l'on avait refusé d'accomplir les années précédentes et pendant la négociation. Toutefois, on persévérait dans la lettre à nommer ce tribut une pieuse offrande. Le général Acton savait bien que la mise en scène de cette pompe et de cette solennité était impossible sans la permission de l'armée française. Il offrit donc ce qu'il était certain d'avance de ne pas réaliser, tout en persistant à dénier ce que la lettre pouvait si parfaitement accorder, et ce que personne n'aurait empêché, je veux dire la reconnaissance du tribut comme tel. Le général se proposait

d'arracher une réponse qui maintînt la maison de Naples dans ses droits sur le royaume occupé par Joseph Bonaparte. Dans le cas où il ne pourrait pas l'obtenir, — et il ne l'obtint pas en effet, — il espérait du moins prouver un jour qu'il avait témoigné de sa bonne volonté pour satisfaire à une obligation. Mais en n'offrant pas le tribut comme tel, il n'acquittait nullement cette dette.

Malgré cela, c'était un grave sujet de réflexions sur l'instabilité des choses humaines que de contempler la cour de Naples s'empressant d'offrir volontairement de faire son devoir, quoique d'une manière détournée, au moment où elle ne possédait plus de trône, elle qui, dans sa puissance, avait cessé d'accomplir ce même devoir pendant trente années, et qui avait même refusé de l'accomplir, malgré l'insistance du Saint-Siége. Elle prétendait alors qu'elle n'y était plus tenue depuis qu'elle avait eu le mérite, disait-elle, de réintégrer le Pape dans une portion de ses domaines. On ne considérait pas qu'en agissant ainsi, — si toutefois l'on peut dire que ce fût l'œuvre d'un homme, et non l'œuvre des circonstances et d'une nécessité particulière, — le Roi ne faisait que remplir l'engagement imposé par le pacte d'investiture.

La réduction des évêchés et l'arrangement des affaires ecclésiastiques ne réussirent pas mieux. Le Saint-Père ne pouvait pas se prêter à une réduction aussi notable dans une contrée qui n'avait pas les

mêmes raisons que la France à faire valoir. Du reste Sa Sainteté, pour consentir à diminuer les évêchés de ce pays, s'était vue condamnée à de longs efforts et à de rudes angoisses. La Cour ne voulut jamais se contenter de la diminution discrète à laquelle le Pape se montrait enclin. Quant aux autres affaires, la Cour aspirait à prendre tout et à ne rien donner, comme dit le proverbe. Elle désirait que le Saint-Père consacrât en substance dans l'accommodement toutes les usurpations, toutes les violations des lois et des priviléges de l'Église, toutes les irrégularités qui avaient été mises à l'ordre du jour depuis tant d'années et que le Gouvernement sanctionna. Il visait à détruire le Concordat du pape Benoît, ainsi que les lois ecclésiastiques, et il ne voulait rien céder. De plus, il exigeait des concessions et l'introduction de nouveaux usages que le Saint-Siége ne pouvait accorder sans travailler lui-même au renversement de son autorité. Toutes les conférences demeurèrent donc sans effet. Il serait presque impossible de rapporter ce qu'on eut à souffrir de la politique insidieuse du général Acton pendant la négociation, et combien d'expédients et d'habiles procédés on dut employer pour ne pas se laisser tromper par lui et pour ne pas rompre avec sa Cour.

Le cardinal Fabrice Ruffo était ministre de Naples à Rome. C'est lui dont on parla tant lorsque, les armes à la main, il reconquit le royaume sur les républicains. Le général Acton, ne le croyant pas

apte aux manéges qui étaient dans son caractère et dans son esprit, créa un second ministre, que je nommerai confidentiel, dans la personne du cardinal Caraffa di Belvedere (qui renonça à la pourpre quelques années plus tard), et qui lui paraissait plus propre à faire réussir ses desseins. Les convenances, que je suis forcé de ménager, ne me permettent pas de dire autre chose à ce sujet. Je me bornerai à déclarer que toutes ses tentatives furent infructueuses, et que si elles causèrent de cruels soucis, des amertumes et des embarras au gouvernement pontifical, elles ne purent jamais produire les effets que leur auteur en attendait.

Je ne parlerai pas de beaucoup d'autres négociations moins importantes qu'on engagea avec la cour de Naples. On peut en juger par ce que je racontais tout à l'heure. Ce fut un grand malheur que d'avoir à traiter avec un homme tel que le général Acton. Tout ce que l'on entreprit avec lui éprouva le même sort, et le ministre pontifical fut sans cesse obligé de se tenir en garde contre sa politique astucieuse et méchante. La vérité seule m'arrache de la plume cette dernière expression.

Voici néanmoins un de ces faits qui me revient à l'esprit sur le moment même, et je ne crois pas devoir le taire, car si les choses se rétablissent un jour, sa révélation pourra servir les intérêts du Saint-Siége. Si j'en parle, ce n'est point parce que la diplomatie du général Acton aurait triomphé, cela

était impossible. Je n'en veux entretenir le lecteur qu'à cause de son importance intrinsèque.

A la mort du cardinal Zurlo, archevêque de Naples, la Cour présenta pour lui succéder un nouvel archevêque dont je ne me rappelle pas le nom avec certitude, mais qui devait être, je crois, Mgr Monforte. Ce prélat vint à Rome pour les informations et pour être préconisé. On l'installa, et la Cour eut la prétention de le faire nommer cardinal, parce que l'usage voulait que les archevêques de Naples fussent membres du Sacré-Collége. Mais si cet usage ne faisait pas loi pour le Saint-Siége, comme le prouvait le récent exemple de Mgr Filangieri, — Pie VI n'avait jamais consenti à le décorer de la pourpre à cause de sa doctrine, dont le Saint-Père n'avait pas lieu d'être édifié; — cet usage ne pouvait pas avoir plus de valeur dans les circonstances présentes.

Sous le règne de Pie VI, le Saint-Père et le Roi avaient accepté un article, le premier d'un Concordat à l'état de négociation, et par lequel on attribuait au Roi la nomination à toutes les églises du royaume. Bien que le Saint-Siége ne fût pas contraint de reconnaître comme ayant force de loi ce premier article, préliminaire d'un traité qui n'avait point abouti; cependant le successeur de Pie VI, après avoir protesté qu'il n'y était pas tenu, mais par condescendance et dans l'espoir de voir se terminer bientôt le Concordat, laissa passer les nominations présentées par le Roi, parmi lesquelles se rencontra

celle de Monforte. Cette raison seule n'obligeait pas le Pape à lui accorder le chapeau cardinalice. Quand l'archevêque de Naples était nommé par le Pape, celui-ci, en le créant cardinal, donnait le chapeau à une de ses créatures. Mais l'archevêque de Naples dépendant du Roi, si le Pape eût fait cardinal le prélat désigné, la cour de Naples acquérait par là même le privilége de la nomination au chapeau, privilége qu'elle ne partageait pas avec plusieurs autres puissances catholiques. Et en effet, si le Pape avait maintenu l'usage de créer les archevêques de Naples cardinaux, il suffisait à la Cour de faire archevêque de Naples celui auquel elle désirait procurer la pourpre. Ces réflexions firent que le Saint-Siége refusa complétement d'élever Monforte au cardinalat. Soit hasard, soit chagrin, Monforte mourut peu de mois après, et la cour de Naples, pour éviter de tomber de nouveau dans le même embarras, nomma à l'archevêché monseigneur Ruffo Scilla, déjà cardinal.

Je passe aux affaires d'Espagne. Le caractère loyal et franc de la nation espagnole développa pendant mon ministère toutes les dispositions nécessaires et désirables pour s'entendre et pour arranger les choses, quand les deux parties traitent de bonne foi et avec la ferme volonté d'arriver à une solution.

Les prétentions de la cour de Madrid étaient bien dures au Saint-Siége. Les voici en peu de mots. En Espagne, le Nonce n'avait pas été réduit à la simple

qualité d'ambassadeur du Souverain de Rome, comme cela se pratiquait ailleurs; il était considéré comme l'envoyé du Pape. Bientôt on voulut, en le privant de toute juridiction, le jeter dans la même impasse que les Nonces auprès des autres cours. On essayait de placer les réguliers sous la domination des évêques et de les soustraire à l'autorité de leurs supérieurs généraux. On s'efforçait d'attribuer aux évêques les facultés pour toutes les dispenses matrimoniales. On désirait accaparer la collation de tous les bénéfices et d'autres pouvoirs très-étendus. La cour de Madrid demandait le droit d'imposer à volonté les biens ecclésiastiques et de confisquer même plusieurs de ces biens, au préjudice évident du clergé. Bref, on exigeait simultanément tant de choses, et des choses si importantes, qu'on ne pourrait pas y ajouter foi si on les rapportait ici.

Quoique ces prétentions fussent appuyées sur la menace de faire revivre le fameux décret promulgué à la mort de Pie VI, décret qu'on avait aboli à l'élection de son successeur, cependant le Saint-Siége tint ferme, et il résista à ces sollicitations avec la plus grande énergie. Seulement il permit de nommer un visiteur général pour tous les ordres religieux, dans la personne du cardinal de Bourbon, afin de rechercher et de dévoiler au Saint-Siége les abus qui pourraient s'être glissés dans les monastères.

Cette visite souffrit une multitude de difficultés et de retards, et la Cour, après toutes les remontrances

qu'on lui fit, renonça à son désir de soumettre les réguliers à la juridiction des évêques. Elle demanda alors d'arracher les religieux au pouvoir de leurs généraux résidant à l'étranger, et de confier l'exercice de l'autorité à des supérieurs espagnols qui habiteraient l'Espagne, et seraient ainsi plus à même de connaître le mal et d'y apporter remède. On termina ces différends par une conciliation et un Concordat. On décida qu'à l'exemple de l'ordre des Franciscains, ainsi régularisé depuis la bulle de Léon X, les ordres qui ne devaient pas, d'après leur institution, avoir des généraux indigènes, seraient gouvernés désormais par un général tantôt espagnol, tantôt étranger; que, dans ce dernier cas, l'Espagne aurait des vicaires généraux, et *vice versa,* qui rendraient compte au général étranger des événements les plus graves, lui demanderaient et en obtiendraient les facultés déléguées pour tout le reste, et administreraient ainsi leurs ordres respectifs. De cette façon, nous empêchâmes non-seulement que les réguliers dépendissent des évêques locaux, mais encore on s'opposa à ce qu'ils ne fussent pas soustraits à la juridiction de leurs généraux de Rome. Nous obtînmes ainsi un Concordat fort avantageux eu égard aux circonstances. On accorda encore à la Cour des subsides extraordinaires sur les biens ecclésiastiques. Des brefs pontificaux imposèrent ces subsides aux religieux, en vue de la guerre contre les Anglais et pour accélérer la destruc-

tion du papier-monnaie qui encombrait l'Espagne.

Ce fut à ces légères concessions que se réduisirent les nombreuses prétentions de la cour de Madrid, et la nonciature, les facultés des évêques, les dispenses matrimoniales, les ordres réguliers, le clergé, les biens ecclésiastiques, demeurèrent en l'état et ne subirent aucun changement. La Cour elle-même se montra si satisfaite, — quoiqu'on lui eût à peu près tout refusé, — que non-seulement l'union la plus étroite et l'harmonie réciproque continuèrent à subsister entre elle et Rome, mais encore elle voulut, afin de manifester plus amplement son adhésion, conférer un bénéfice annuel de quatre mille écus, dans la cathédrale de Cordoue, au cardinal secrétaire d'État avec lequel tout avait été négocié.

Je crus de mon devoir de ne pas l'accepter, et cependant le Roi m'avait déjà nommé et la collation était publiée. Les efforts du plénipotentiaire d'Espagne à Rome pour m'empêcher de renoncer à ce bénéfice furent inutiles. Il mit en avant les exemples des cardinaux Pallavicini et Zelada, jouissant des munificences de la cour de Madrid, quoiqu'ils fussent secrétaires d'État — je croyais que ce titre m'empêchait d'accepter; — mais le ministre espagnol ne put rien sur moi. J'écrivis au Roi une lettre de remercîments et en même temps de renonciation, que je fondai sur le motif dont je viens de parler, en le priant de ne pas prendre ma conduite en mauvaise part. Le Roi me répondit avec grande indulgence; il

accepta ma démission et me fit savoir que ce bénéfice resterait toujours vacant, qu'on le conserverait pour moi dans le cas où je cesserais, par un motif quelconque, d'être secrétaire d'État, puisqu'alors je n'aurais plus de motifs pour le refuser [1].

De longues années s'écoulèrent après cet événement. Je n'avais jamais eu l'intention de jouir de ce bénéfice, même si je cessais d'être secrétaire d'État. Je présumais qu'en attendant ce jour le Roi aurait tout oublié, ou que d'autres exigences empêcheraient l'exécution d'un projet si éloigné. Il n'en fut pas ainsi.

Quand je me démis du poste que j'occupais, pour les motifs que je raconterai à la fin de ces Mémoires, le Roi, de son propre mouvement et sans que je lui en eusse fait la demande, ordonna à la même heure de me conférer ce bénéfice, ainsi que l'arriéré des revenus. Par erreur, il avait été accordé à d'autres. Aussitôt le Roi m'en fit offrir un second, dans la même église de Cordoue, et encore plus productif. Je ne voulais pas le recevoir, mais je n'avais pas de bonnes raisons pour agir ainsi sans offenser le Roi. Du reste, le Pape ne me permit à aucun titre de le refuser. Je l'acceptai donc, mais je ne devais pas en jouir longtemps. Un ou deux ans après, pendant lesquels je ne touchai qu'une somme très-minime, les tristes catastrophes de l'Espagne m'en privèrent

[1] Toutes les lettres dont parle le cardinal Consalvi sont entre nos mains; mais nous croyons que leur publication n'est pas nécessaire.

complétement. Revenons maintenant au récit des affaires publiques.

Parmi tous les faits qui arrivèrent sous mon ministère entre Rome et le Portugal, je ne parlerai que d'un seul, fort important et fort douloureux pour le Saint-Siége. Les autres en effet ne le furent pas autant, quoiqu'il y en eût de plus ou moins graves; mais j'ai autre chose à raconter et je n'en dirai rien. Au moment où le Pape était en France pour sacrer l'empereur Napoléon, la cour de Portugal publia un édit qui blessait les droits du Saint-Siége et plusieurs lois canoniques. Cet édit était composé d'une multitude d'articles : comme je ne m'en souviens pas très-exactement, je n'en ferai pas l'énumération. Le Saint-Père écrivit lui-même de Paris au prince régent de Portugal; mais, grâce aux ruses du cabinet de Lisbonne, ce fut avec peu de succès. Toutefois la Cour ne recula pas pour entrer en discussion, et son ministre à Rome passa plusieurs notes tendant à soutenir le fait, tout en accordant des modifications. On répliqua par des mémoires, et peut-être serions-nous arrivés à une conciliation aussi favorable que nous aurions pu l'espérer au temps où l'on vivait, si les affaires de France, nombreuses et déplorables, n'eussent pleinement absorbé par leur importance toute la sollicitude du Pape et de son ministre. La négociation avec le Portugal se vit ajournée pour quelque temps, et je ne sais si elle eut des suites après ma sortie du ministère.

La piété de Louis Ier, roi d'Étrurie [1], nous procura de grandes consolations et nous fit concevoir les meilleures espérances pour l'état de l'Église dans ce royaume. Le fameux décret par lequel il révoqua en partie les lois joséphines du grand-duc Léopold remplit le Saint-Siége d'allégresse. Mais l'opposition fatale du ministre français, soutenue par l'empereur Napoléon, qui ne voulait pas même chez les autres une législation différente de la sienne, arrêta l'exécution des nouvelles ordonnances. Le Saint-Siége traita avec la Toscane beaucoup d'autres questions sous ce roi, et, après sa mort, sous la reine régente. Ce fut toujours avec une parfaite bonne foi réciproque. Ces affaires ne furent cependant pas aussi intéressantes que ce que j'ai rapporté jusqu'ici, et ce qui me reste à raconter me dispense d'en entretenir plus au long le lecteur.

La démocratique république de Lucques causa à Rome des déplaisirs et des amertumes. Les négociations se terminèrent néanmoins à la satisfaction des deux parties. Pour les raisons que j'ai exposées, je ne les relaterai pas. Plus grave et plus amer fut ce

[1] En 1801, Bonaparte, Premier Consul, s'était imaginé de transformer le grand-duché de Toscane en royaume d'Étrurie. Il avait nommé souverain de ce royaume improvisé l'Infant d'Espagne, Louis, prince héréditaire de Parme. Bonaparte appela à Paris ce petit-fils de Louis XIV. Il lui fit rendre tous les honneurs dus à son rang, comme pour habituer les Parisiens à revoir des têtes couronnées; puis, trois ou quatre ans plus tard, le royaume d'Étrurie, qui n'avait eu qu'une éphémère durée, fut réuni à l'Empire français sous le vocable de trois départements italiens.

qui arriva avec le nouveau prince de Lucques, beau-frère de l'empereur Napoléon [1]. Ce prince ayant promulgué plusieurs décrets fort préjudiciables aux lois de l'Église, le Pape réclama aussitôt. Ce ne fut pas le prince qui nous répondit, mais sa femme qui se chargea de ce soin. Elle nous adressa une lettre très-dure. De son côté, Napoléon se prit à soutenir ce qu'on avait fait à Lucques comme très-conforme à ses maximes et à ses lois. Napoléon en vint jusqu'à reprocher au Pape de notifier ses observations à un prince que lui, Napoléon, aurait désiré voir reconnu par le Saint-Siége; puis il ajouta que si le Pape voulait réclamer, c'était à Paris et non à Lucques qu'il fallait s'adresser. Je parlerai du royaume Italique quand j'arriverai aux affaires de France, puisque le même souverain régnait sur les deux pays.

Passons aux négociations avec la cour de Vienne.

Je ne dois m'occuper que de celles qui occasionnèrent au Pape les plus cruelles amertumes et, pour plus de brièveté, je laisserai les autres de côté. Les lois joséphines, que Pie VI combattit et flétrit, quoique sans résultat, comme opposées aux règles, à la discipline de l'Église et aux droits du Saint-Siége, loin d'être révoquées ou modifiées d'après les instances faites par Pie VII à l'empereur François, rece-

[1] Ce prince de Lucques était Félix Bacciochi, époux d'Élisa Bonaparte, cette sœur de Napoléon qu'on avait surnommée la Sémiramis de Lucques. Elle régnait, elle gouvernait, et son mari n'était tout au plus que son premier commis.

vaient chaque jour des développements plus étendus de la part des divers ministères. Ils empêchaient ce monarque de se rendre aux prières du Pape; ils le pressaient même d'outre-passer ces lois, tout en lui persuadant qu'il n'agissait que d'après leur teneur. Ils abusaient ainsi d'une certaine vénération vouée par l'Empereur, depuis son enfance, à tout ce que Joseph II, son oncle, entreprit et réalisa. Le Saint-Père n'avait rien épargné, — je l'ai dit, — et il accomplissait avec zèle les devoirs de son apostolat, afin d'obtenir l'abrogation de ces décrets. Il s'éleva beaucoup plus encore contre l'extension dont la chancellerie de Vienne les gratifiait.

L'un des premiers objets de cette extension regarda la juridiction du Nonce. Quoique les lois joséphines, après lui avoir enlevé sa juridiction, l'eussent réduit à n'être qu'un ambassadeur du prince de Rome, au lieu d'agir en délégué du Pape, on lui avait laissé néanmoins quelques attributions, soit par irréflexion, soit par tolérance, soit enfin parce que les lois joséphines n'osaient pas pousser plus loin les choses. Mais, sous François II, les ministres cherchèrent à ravir au Nonce ce que Joseph et Léopold lui avaient abandonné. Nous réclamâmes et nous fîmes valoir ce motif, sans compter les raisons intrinsèques. L'innovation la plus étrange fut de vouloir empêcher le Nonce de faire les procédures pour les évêques nommés; et cependant, sous Joseph, ainsi que sous Léopold, les Nonces avaient toujours exercé ce droit.

La cour de Vienne eut la prétention de vouloir que les procédures fussent suivies par les évêques; elle défendit très-sévèrement au Nonce de s'en mêler désormais.

On alla jusqu'à menacer le Pape de pousser les choses à l'extrême. Comme Sa Sainteté avait déclaré avec une grande fermeté qu'elle ne confierait jamais les procédures à d'autres qu'au Nonce, la Cour signifia que dans les États impériaux elle se passerait de l'institution canonique pour les évêques. Le Saint-Père opposa de son côté la plus vigoureuse résistance; il fit la sourde oreille aux menaces; il ne montra pas de craintes pusillanimes, et il affirma que, si l'on exécutait ce qu'on se promettait d'accomplir, Rome ferait son devoir, car elle ne redoutait rien. Nous exposâmes combien étaient injustes les prétentions élevées contre le Nonce, et nous en administrâmes une preuve à laquelle la Cour ne sut que répliquer.

Nous lui dîmes qu'en admettant l'hypothèse qui prétendait que les lois joséphines auraient enlevé toute juridiction au Nonce, les informations sur les évêques désignés n'étaient pas un acte de juridiction, et qu'en conséquence de semblables procédures n'avaient rien à démêler avec ces lois. Les procédures ne consistent point en autre chose, ajoutions-nous, qu'à recueillir les témoignages sur les personnes nommées : or, charger quelqu'un de recueillir des témoignages, c'est prouver qu'on a plus de confiance en lui qu'en tout autre, mais ce n'est pas un acte de

juridiction qu'il exerce. Avant d'accorder aux évêques nommés l'institution canonique, le Saint-Père doit d'abord apprécier leurs qualités personnelles et s'assurer qu'ils possèdent en eux ce qui est requis par les canons. Dans ce but, il délègue à son Nonce la charge de réunir les preuves que ces qualités existent et de les lui faire connaître. Le Pape ayant plus de confiance en son ambassadeur qu'en tout autre, et lui accordant de préférence cette insigne fonction, c'était donc chose très-naturelle. En cela, il ne faisait que ce qu'un prince séculier aurait pratiqué à Rome à l'égard de son ambassadeur. Et celui-ci, en prenant à Rome des informations de ce genre pouvant intéresser son souverain, n'aurait jamais été taxé d'exercer un acte de juridiction. On appuya, on confirma ces réflexions en citant des exemples de procédures instruites par les Nonces en dépit des lois joséphines et sous les empereurs Joseph et Léopold. Ces exemples prouvaient parfaitement qu'on avait accepté les informations comme des preuves de confiance plutôt que comme des actes de juridiction.

Ces arguments et la fermeté du Saint-Siége firent que la Cour impériale se relâcha de ses prétentions, et, comme par le passé, le Nonce continua à informer le procès des nouveaux évêques. Mais le Nonce lui-même avait couru le risque de faire naufrage, et l'y arracher fut presque un miracle. La Cour était blessée de quelques actes de juridiction qu'il avait exercés. Je parle de ces actes en petit nombre et

très-peu essentiels que les Nonces avaient toujours pu accomplir, même depuis les lois joséphines, sous les yeux des deux empereurs précédents et sous François II jusqu'à ce jour.

Désireuse de donner une plus ample extension à ces lois, la Cour ne se borna pas à défendre au Nonce la plus légère intervention dans n'importe quelle négociation, mais encore elle insista vivement et avec persévérance pour qu'il fût rappelé. Elle profitait en cela de certaines paroles de politesse que Rome jeta au vent durant les luttes entre l'Empire et la Papauté. Nous avions fait savoir à l'Empereur que si, par de mauvais procédés, le Nonce s'était mis dans le cas de déplaire à Sa Majesté, nous n'éprouverions aucune difficulté à le rappeler. Mais, en tenant ce langage, le gouvernement pontifical avait entendu parler de fautes véritables, et non des griefs injustes que l'on accumulerait contre son ambassadeur. On dut user de beaucoup de fermeté pour que ces demandes de rappel restassent sans effet. La favorable issue de cette scabreuse affaire fut due en partie à la connaissance personnelle que j'avais faite du premier ministre de Vienne, le comte de Cobenzl, quand nous nous rencontrâmes en France. Nous y étions venus, moi pour le Concordat, et lui pour la paix de Lunéville. Je lui écrivis une longue lettre confidentielle, et je m'exprimai en toute sincérité. Les raisons que j'alléguai, l'opinion qu'il avait de ma loyauté et de mon jugement, et

l'amitié qui nous unissait, empêchèrent le mal de s'aggraver.

La cause matrimoniale de la comtesse Kinski, à laquelle le ministère et la Cour prenaient le plus vif intérêt, eut le même succès quant à la juridiction du Nonce. Il s'agissait d'une dispense de mariage ratifié et non consommé — *ratum et non consummatum.* — Le Pape seul avait le droit de juger cette affaire, à la différence des causes de nullité du mariage, qui, dans la première instance, étaient soumises à l'Ordinaire.

Sous Pie VI, le Nonce apostolique avait chargé l'archevêque de Vienne de suivre les procédures et de les transmettre ensuite à Rome. En raison de son grand âge, l'archevêque ne put pas s'en occuper, et il laissa traîner la chose en longueur. La Cour, s'apercevant que l'archevêque ne prenait pas cette affaire à cœur, manifesta le désir de la voir en d'autres mains. Sur sa demande, le Saint-Siége confia la procédure à l'archevêque de Prague. Cette délégation s'était faite par une ordonnance du Nonce, et la Cour n'y avait rien vu à redire. Mais au bout de quelques années, pendant lesquelles le silence s'était fait autour de la cause matrimoniale, — Vienne et Rome se trouvant envahies par les armées françaises, — la chancellerie impériale poursuivit ses instances. Comme déjà elle s'était mise à l'œuvre pour donner aux lois joséphines une plus large extension et pour anéantir les pouvoirs du Nonce

apostolique, elle révéla une étrange ambition. Elle voulait que l'archevêque de Prague, qui lui plaisait, restât chargé de la procédure, mais elle exigeait qu'il fût de nouveau investi de cette fonction par un Bref pontifical, parce que la Cour répugnait à reconnaître l'ordonnance du Nonce.

S'associer à une semblable idée, c'était faire affirmer par le Saint-Père lui-même que le Nonce n'avait pas de juridiction dans les affaires ecclésiastiques. Le Pape pouvait souffrir et tolérer cela comme tout ce qu'il est impossible d'empêcher; mais il ne devait à aucun prix s'y prêter et le sanctionner. Par un effet de l'esprit de conciliation qui dirige le gouvernement pontifical dans tout ce qu'il lui est permis d'accorder, on offrit, plutôt que de rompre dans des temps si difficiles et si périlleux, de changer de personne, et de nommer un autre archevêque ou évêque au lieu de celui de Prague. Dans ce cas, le Pontife aurait donné une nouvelle délégation par un Bref et non par une ordonnance du Nonce. C'était fuir l'écueil contre lequel Sa Sainteté aurait pu se briser, si elle avait délégué par un Bref la même personne déjà indiquée par le Nonce, le Pape ne pouvant admettre que l'acte du Nonce fût invalidé.

La Cour refusa d'adopter ce parti, si raisonnable pourtant, et elle en rejeta plusieurs autres proposés, eux aussi, par le Pape dans le même esprit de conciliation. On en mit sur le tapis un dernier que l'ambassadeur d'Autriche à Rome jugea excellent,

parfaitement admissible, et qui sauvait même les apparences pour sa cour. Le vieil archevêque de Vienne était mort; Pie VII offrit de déléguer par un Bref le nouvel archevêque. La délégation retournant de la sorte au lieu d'où elle était sortie à cause de l'âge du défunt, le public aurait jugé ce motif très-suffisant pour enlever l'office à l'archevêque de Prague. Ainsi les deux parties se seraient estimées satisfaites, comme on dit. Mais qu'arriva-t-il? La cour impériale désapprouva ce que son plénipotentiaire avait arrangé à Rome; elle ne consentit même pas à se rendre à cette proposition. Tenant à ce que la délégation restât entre les mains de l'archevêque de Prague, la Cour voulait en outre qu'un nouveau Bref papal vînt annuler l'œuvre du Nonce. L'affaire prit tant de gravité que l'on vit le moment où les plus fâcheuses conséquences allaient en découler. Pour ne point y fournir prétexte, nous recourûmes à un autre parti. Nous donnâmes à l'archevêque de Prague un pouvoir plus ample, par conséquent différent de celui que le Nonce avait signé.

D'habitude en déléguant une affaire de dispense dans les mariages *ratifiés et non consommés,* on charge le délégué d'informer simplement le procès. La cause est ensuite jugée par le Pape après un vote d'une Congrégation cardinalice, qui lui conseille d'accorder ou de refuser la dispense. La délégation donnée d'abord à l'archevêque de Prague était rédigée dans les termes ordinaires, c'est-à-dire qu'elle ne s'éten-

dait qu'à la seule préparation du procès. Dans le Bref qu'on lui adressa postérieurement sans lui parler du passé, on le chargea aussi de ce que la Congrégation cardinalice fait en pareil cas. On lui permit d'instruire le procès d'abord, et, en outre, il fut admis à émettre son avis sur le oui ou le non de la dispense, afin de hâter le cours de la procédure, qui durait depuis dix ans et plus. Ce moyen terme, qui ne détruisait pas l'œuvre du Nonce et ne préjudiciait en rien à son autorité, puisqu'on remettait à l'archevêque des pouvoirs plus étendus que ceux relatés dans le décret, plut à la Cour, et c'est ainsi que se termina cette épineuse question par rapport à la juridiction de la Nonciature. J'ai dit par rapport à la juridiction de la Nonciature, car l'affaire en elle-même eut plus tard (après mon ministère) une très-fâcheuse issue.

L'archevêque de Prague trahit indignement ses devoirs les plus sacrés. Au lieu de prononcer son vote sur la concession ou le refus de la dispense, dont le Pape devait demeurer seul juge, et au lieu de rechercher dans le procès si le mariage avait été oui ou non consommé, — objets sur lesquels roulait sa délégation, — il instruisit le procès et se déclara pour la *nullité* du mariage. Cet arrêt était sans valeur et très-inique. Il était sans valeur, car l'archevêque n'avait pas la faculté d'agir ainsi. Il était très-inique, car cette nullité de mariage s'appuyait non sur les lois de l'Église, mais sur les lois joséphines, qui pou-

vaient tout au plus rendre le mariage nul quant aux effets civils, mais non quant au lien religieux. La comtesse Kinski se maria de nouveau, elle donna sa main au général de Merveldt. Le Pape adressa un Bref très-sévère à l'archevêque de Prague. Il annula sa sentence et les secondes noces; il écrivit encore au cabinet de Vienne, mais il parlait à des sourds.

Les circonscriptions de certains diocèses, dont quelques-uns avaient été érigés à nouveau et d'autres démembrés ou constitués d'une manière différente par le fait de la Cour, devinrent pour le Saint-Siége une source d'embarras. On sait qu'il n'appartient qu'au Pape de délimiter les diocèses, et que le pouvoir séculier n'y a et ne peut y avoir aucune part. Quand les gouvernements désirent que les diocèses soient établis d'une manière plutôt que d'une autre, ils soumettent leur vœu au Pape, qui, s'il n'y voit pas d'inconvénients, se prête volontiers à ce qu'on sollicite de lui. La Cour, écrivant à ce sujet à Sa Sainteté, se servit de paroles positives qui n'exprimaient pas une demande, mais une opinion formelle et qui n'attendaient rien du Pape, si ce n'est qu'il expédiât son Bref en conséquence. Ce procédé parut outrageant au Saint-Siége, car on lésait ainsi l'autorité de l'Église. Après bien des contestations, nous refusâmes d'admettre les lettres, et on les renvoya à l'ambassadeur d'Autriche à Rome pour qu'elles fussent modifiées. Cette affaire se compliqua d'une façon fort douloureuse. N'ayant pas de bonnes raisons à mettre

en avant, la cour impériale s'appuya sur les faits. Elle produisit des lettres antérieures dans lesquelles elle avait tenu le même langage, et ces lettres n'avaient pas été rejetées par les précédents secrétaires d'État. Par malheur ce n'était que trop vrai, et cela provenait de l'inadvertance ou de la faiblesse. A l'aide d'un faux-fuyant, l'on espérait pallier la chose, et l'on disait que, dans le Bref où le Saint-Père parle de son autorité absolue, on passait ces lettres sous silence; mais ces lettres me semblèrent inadmissibles et préjudiciables, même en dépit du moyen terme. Il est inutile de le démontrer, et je les repoussai. Je fis valoir que les expressions dont elles étaient accompagnées accusaient plus de violence que les précédentes, et, après beaucoup de pourparlers et d'efforts, je terminai cette autre négociation sans que l'autorité du Pape eût à en souffrir.

On traita encore bien des choses entre le Saint-Siége et la cour de Vienne, mais je me bornerai à raconter succinctement et en dernier lieu le Concordat germanique, qui nous causa, dès son principe, tant de soucis et de tracas, qui nous exposa à tant de périls et qu'on ne put jamais mener à bonne fin. En parlant du Concordat autrichien, j'entretiendrai en même temps le lecteur du Concordat de Bavière, qui lui est connexe. Cette puissance, la plus grande des puissances germaniques après l'Autriche, mérite une mention particulière, à cause de la gravité des actes qu'elle s'était permis contre les lois de l'Église. Le

Concordat germanique fut des plus difficiles et des plus inquiétants pour le Saint-Siége, qui se trouva engagé dans la lutte entre la cour de Vienne et les autres États de la Confédération, soutenus par la France. Il s'agissait de statuer sur le lieu où l'on traiterait, sur le mode dont on traiterait et sur la matière qu'on aurait à traiter. Les puissances germaniques déclarèrent que chacune d'elles voulait avoir son Concordat séparé. C'était peut-être ce qui pouvait aller le mieux aux intérêts du Saint-Siége, d'après l'axiome connu : *divide et impera*. Le Premier Consul de la République française, qui aspirait à dominer en Allemagne et qui méditait déjà ce qu'il exécuta plus tard, appuyait ces puissances de tout son pouvoir et leur faisait insinuer en même temps qu'il désirait négocier leurs Concordats à Paris. Mais cela ne plaisait pas aux puissances; elles songeaient absolument à faire des Concordats séparés et indépendants du chef de l'Empire, qui était l'empereur d'Autriche, mais elles ne se souciaient point de traiter à Paris et sous la dépendance de Napoléon. Ce qu'elles souhaitaient, c'était de négocier à Rome ou dans leurs propres capitales.

De son côté, l'empereur d'Autriche, en sa qualité de chef de l'Empire, insistait et faisait valoir les droits que lui attribuait son titre, aux termes de la Constitution. Il proposait de rédiger un Concordat général à Vienne ou tout au plus à Rome, mais lui seul se chargeant de traiter au nom de tous. La position du

Saint-Siége peut s'imaginer plus facilement qu'on ne saurait la dépeindre. Il fallait nécessairement déplaire soit à la France, soit aux puissances germaniques, soit à l'empereur d'Autriche. Dans ces conflits divers, voyant qu'il était impossible de ne pas blesser quelqu'un, nous prîmes le parti de la justice, qui est toujours le meilleur, s'il n'est pas toujours le plus productif et le plus heureux. La raison était en faveur de l'empereur d'Autriche : le Saint-Père inclina de ce côté. Le Pape, courageux et ferme, fit donc savoir aux princes germaniques et à la France qu'il ne devait pas et ne voulait pas négocier séparément ni indépendamment du chef de l'Empire. Les princes ne manquèrent pas d'exposer le bon parti que Rome tirerait à son avantage en traitant séparément avec eux; de son côté, le Premier Consul donna des marques de mauvaise humeur qu'il accompagna de menaces; mais rien ne put ébranler la constance du Saint-Siége. Les sacrifices du Pontife furent bien mal récompensés par celui en faveur duquel il se sacrifiait.

Quand, par l'intermédiaire du Nonce à Vienne, qui traitait avec une personne désignée par le Gouvernement, on essaya d'arrêter les bases du Concordat germanique que l'on cherchait à rendre commun à toutes les puissances, la Cour impériale déclara tout d'abord qu'elle ne consentirait pas à introduire le moindre changement dans ses domaines héréditaires. Elle voulait que l'on ne dérangeât en

rien l'état des affaires ecclésiastiques, état fort précaire cependant depuis les lois joséphines et les autres en vigueur. En substance, la Cour ambitionnait de faire le Concordat au nom des autres puissances de l'Empire, afin de prendre de l'influence sur elles et de les dominer, mais son but n'était pas de favoriser l'Église, qu'elle se proposait d'acculer à une fâcheuse alternative dans ses propres domaines. En second lieu, la Cour soumit un plan de Concordat au Nonce. Ce n'était pas un plan sur lequel on devait établir les bases du Concordat, ainsi qu'il en avait été convenu, mais c'était un projet de traité religieux, tel que le demandait le cabinet autrichien. Le Nonce y découvrit tant de propositions contraires aux maximes et aux lois de l'Église, aux droits et aux prérogatives du Saint-Siége, qu'après d'innombrables, mais inutiles remontrances, il prit le parti de l'envoyer à Rome. On y déclara aussitôt, franchement et avec force, que jamais on n'y adhérerait, et qu'il fallait en conséquence refondre ce projet et en rédiger un autre sur des bases différentes.

Pendant le long espace de temps qu'on employa à débattre ces questions, Rome eut beaucoup de peine à équilibrer les affaires des autres États et en particulier celles de la France, dont le mécontentement devenait plus redoutable à mesure que croissait son ascendant sur l'Europe. On en était là, quand les hasards de la guerre, toujours favorables aux Français, changèrent la face des choses. La Constitution de

l'Empire germanique s'affaissa peu à peu; plusieurs membres se séparèrent du tronc et se confédérèrent avec la France. Enfin l'empereur d'Allemagne lui-même prit la résolution de renoncer à l'Empire et de se proclamer empereur d'Autriche. D'un côté, cet événement tirait presque le Pape des embarras du Concordat germanique, puisque, après sa renonciation au Saint-Empire, la cour de Vienne n'avait plus titre pour se mêler de cette affaire; mais d'un autre côté, le Pape, au lieu de sortir définitivement de l'impasse où ces incidents l'avaient précipité, se voyait plongé dans un dédale de plus grandes complications. Il restait toujours à décider si le Concordat se ferait avec chacune des puissances germaniques séparément; si les négociations auraient lieu à Rome ou chez elles, ainsi que c'était leur vœu; ou bien si l'empereur Napoléon se chargerait des transactions, comme il le signifiait d'une manière absolue, surtout depuis qu'il lui était facile d'alléguer les prétendus droits que lui attribuaient la renonciation de l'empereur François et l'établissement de la Confédération rhénane, dont lui, Bonaparte, s'était déclaré le protecteur et le chef.

Dans l'abdication de l'empereur François, le Pape ne voyait de légitime que l'abdication en elle-même, car l'Empereur avait le droit d'agir ainsi. Mais parce que ce Prince renonçait au diadème germanique, le Pape ne pouvait pas en conclure que le Saint-Empire n'existait plus, qu'il était transféré en France et que

le titre d'empereur était légitimement acquis à Napoléon.

Le fait est que le Saint-Père ne reconnut jamais ces actes; il n'accepta pas la Confédération rhénane et la suprématie établie sur cette Confédération par le nouveau prince primat, dans la personne de l'Électeur de Bavière. Les vicissitudes de la guerre l'avaient fait Électeur de Mayence, et le Pape avait contribué à sa nomination. Pie VII n'admit pas non plus le coadjuteur que l'Empereur imposa à ce prince dans la personne du cardinal Fesch, et il n'accorda jamais à l'empereur Napoléon les titres d'empereur d'Allemagne, des Romains et d'Occident qu'il prenait.

La manière d'agir du Pape et ses refus amenèrent enfin la ruine totale de son domaine temporel, et les autres événements dont je parlerai en terminant cet écrit. Continuons maintenant à expliquer le Concordat germanique.

Le parti le moins dangereux qui restait à prendre au Pape était d'accepter de faire des Concordats séparés avec les États germaniques, d'après les vœux de chacun. Depuis l'abdication de François II et la désunion des princes allemands, le Saint-Père pouvait entrer dans cette voie sans se mettre en désaccord avec son passé. Outre la satisfaction des puissances, ce parti offrait deux avantages : il empêchait de reconnaître la prétendue suprématie de l'empereur Napoléon, et il permettait d'éviter un

Concordat œuvre de ses mains. La politique qu'il avait suivie en négociant les Concordats français et italien, ou, pour mieux dire, les tentatives par lui mises à jour afin de ruiner ces Concordats à l'aide des lois qu'il y fit annexer, — on en parlera plus bas, — donnaient une idée de ce que le Saint-Siége aurait à espérer des Concordats qu'il dirigerait. Malgré les mauvaises dispositions des puissances contractantes en tout ce qui regardait l'Église et le Siége apostolique, le Pape pouvait attendre d'elles, et non sans fondement, de moins tristes résultats.

On prit le parti de traiter séparément avec elles; puis on ouvrit les conférences à Rome avec les ministres étrangers, et spécialement avec la Bavière. Me voici donc arrivé au point où je puis raconter quelques-unes des affaires particulières de cette puissance.

Après la mort de l'Électeur de Bavière Charles-Théodore, Maximilien-Joseph, prince de Deux-Ponts, lui succéda. Il devint Électeur et plus tard roi de Bavière. Il faut renoncer à raconter les amertumes qu'il causa au Saint-Siége par sa conduite relativement aux transactions ecclésiastiques [1]. Le

[1] Comme beaucoup de princes et de rois de ce temps-là, Maximilien-Joseph avait subi l'influence des sophistes du dix-huitième siècle et accordé toute sa confiance à un ministre imbu des doctrines philosophiques et antichrétiennes. Franc-maçon, illuminé, incrédule, novateur et libéral, ne faisant du despotisme que contre les principes religieux et les hommes monarchiques, le comte de Montgelas, le ministre favori du roi de Bavière, était le plus

Saint-Père n'épargna ni les bons offices, ni les prières, ni les admonitions, ni les plaintes provoquées par les décrets que ce nouveau monarque ne cessait de rendre au détriment de l'Église et des lois canoniques. Il en était de même à l'égard des faits si nombreux qui furent un sujet de scandale pour l'univers catholique. On avait adressé à ce prince des brefs, des lettres officielles, des lettres particulières de la main du Pape, afin de le ramener dans la voie droite. Tout resta inutile. Il avait adopté un moyen de se défendre assez commode. C'était de nier tout, même les choses les plus certaines et les plus notoires. Ses réponses portaient invariablement : que Sa Sainteté était mal informée, qu'on n'avait promulgué aucune loi, qu'on n'avait commis aucun acte dont l'Église pût avoir à se plaindre. Il fallut accumuler de longs écrits, indépendamment du Concordat, pour lui mettre sous les yeux ce dont le Pape se plaignait avec tant de raison. Il répondait en niant ce qui était le plus évident et en arrangeant le reste à sa façon.

Par malheur, ce que nous avions allégué ne souffrait aucune explication. Les mois et les années

ardent sectaire de l'Allemagne. Il dépouillait les couvents pour enrichir les loges maçonniques. Tolérant en paroles et jamais en action, il torturait les lois afin d'en extraire de bonnes petites persécutions contre le clergé. Le roi Maximilien-Joseph était sous le charme; mais enfin le comte de Montgelas fut obligé de céder à l'indignation des cœurs religieux et à la pression des événements. Après la chute de l'empire napoléonien, il tomba en disgrâce complète et laissa la Bavière ainsi que son roi faire heureusement leur paix avec le Saint-Siége.

s'écoulèrent au milieu de ces prières infructueuses. Enfin, à l'époque dont j'ai parlé, quand, après l'abdication de l'empereur François II, il eut été admis que l'on traiterait séparément les Concordats avec chacun des princes allemands, les affaires de la Bavière, c'est-à-dire les reproches que lui adressait le Saint-Siége, se mêlèrent, si j'ose m'exprimer ainsi, au Concordat bavarois. Alors Maximilien-Joseph assura que tout allait s'arranger désormais à la satisfaction réciproque des deux parties. On entreprit donc à Rome, avec le ministre de Bavière, de poser les fondements du Concordat. On en fit autant avec les autres cours germaniques. Bientôt, à la demande des souverains, le Saint-Siége leur donna pour Nonce Mgr della Genga, archevêque de Tyr, qui devait se transporter successivement dans les diverses cours et conclure avec chacune d'elles un Concordat particulier. Le Nonce partit. Il se rendit d'abord en Bavière, puis dans le Wurtemberg.

Les deux Concordats étaient sur le point d'être signés, quand un ordre impérieux et irrésistible de Napoléon, dont la puissance était à son apogée, força le Nonce à interrompre ce qu'il avait entrepris et ce qui lui restait à entreprendre. Il fut obligé d'accourir immédiatement à Paris, au grand déplaisir du Pape et des cours avec lesquelles il traitait.

Je n'étais plus alors au ministère. Le Nonce séjourna à Paris quelques mois sans rien faire. La rupture entre le Saint-Siége et l'Empereur ayant éclaté pu-

bliquement, le Pape se vit dans la nécessité de rappeler son légat près la cour de France et le Nonce lui-même. Le Saint-Père n'avait pas d'autre moyen de témoigner le mécontentement qu'il ressentait de toutes les manœuvres de l'Empereur contre l'Église et contre le Siége apostolique. Le légat, après s'être démis de son titre, demeura cependant à Paris, en qualité d'archevêque de Milan (j'en parlerai tout à l'heure), et le Nonce retourna à Rome.

Peu après, la grande catastrophe pontificale arriva. Le Pape fut détrôné et réduit en captivité. Les Cardinaux se virent séparés et le gouvernement du Saint-Siége aboli. Les Concordats qui depuis le principe avaient coûté tant de soins et de sacrifices à l'Église restèrent à l'état de projet. Je ne dirai rien des affaires de Prusse, qui pourtant ne furent ni peu nombreuses ni peu graves, ni faciles à conduire; toutefois, dans les circonstances où j'écris ces pages, je dois les laisser de côté, pour m'occuper de choses plus intéressantes et plus sérieuses. Je ferai seulement remarquer que ce fut sous Pie VII et au temps de ma Secrétairerie que l'on vit à Rome, pour la première fois, un ministre plénipotentiaire de Prusse. Ce fut M. le baron de Humboldt. Avant Pie VII, Rome n'avait jamais admis de représentants des puissances non catholiques. Elles n'avaient même pas de consuls dans les ports de Cività-Vecchia et d'Ancône.

Il existait un usage par lequel le gouvernement papal créait lui-même deux consuls dans ces ports,

— ils étaient ses sujets et habitaient sur les lieux. — On les appelait consuls du levant et du ponant, parce que chacun d'eux servait de protecteur aux bâtiments des nations qui étaient à l'orient ou à l'occident de leur résidence. Cet usage, sans entrer dans d'autres considérations, offrait de graves inconvénients intrinsèques. Souvent, en effet, les navires de deux puissances situées toutes les deux, par exemple, au levant, avaient ensemble quelques démêlés. Le même consul devait donc représenter et plaider leur cause auprès du Saint-Siége, ce qui était absurde, comme on le voit. Au moment de l'occupation napolitaine à Rome et à Cività-Vecchia, lors de la première Révolution et de l'établissement de la république romaine sous Pie VI, les Napolitains admirent à Cività-Vecchia des consuls anglais ou appartenant à d'autres nations. Pie VII, rentré en possession de l'État pontifical, se vit dans le cas de l'axiome : *turpius ejicitur quam non admittitur*, et c'est ainsi que s'introduisirent dans le patrimoine de l'Église des agents accrédités par des puissances non catholiques. D'abord il n'y eut que des consuls dans les ports, ensuite vinrent à Rome même des ministres plénipotentiaires. D'ailleurs les temps étaient trop changés pour que le Pape pût refuser de les admettre sans exposer la Religion à de notables préjudices dans les États schismatiques ou hérétiques. En vue de ce motif et pour d'autres que je dois taire ici, on jugea opportun d'adoucir la sévérité de l'an-

cien système. Le ministre plénipotentiaire de Prusse fut le premier représentant des puissances non catholiques qu'on laissa s'installer à Rome. Il n'est point nécessaire de les citer tous; il suffit d'avoir expliqué comment ils s'y introduisirent.

Je viens aux affaires de Russie. La première négociation eut lieu sous Paul Ier. Il s'agissait du rétablissement légal des Jésuites en Russie. On sait que, quand Clément XIV détruisit cet ordre, la Russie ne permit pas que le Bref de suppression fût publié. Les Jésuites, qui résidaient alors dans cet empire, y restèrent donc, et ce fut avec une joie infinie qu'ils prirent cette détermination, car ils étaient fort attachés à leur Institut. Cependant ils devaient s'avouer l'*illégalité* de leur existence, et souhaiter que la situation fût éclaircie et mise hors de tout débat.

Dès que le Pape Pie VII se vit de retour à Rome, il reçut une lettre de l'empereur Paul Ier qui lui demandait avec instance le rétablissement des Jésuites dans ses États [1]. On ne sut jamais si le czar avait été

[1] Avant même d'avoir reçu la lettre de l'empereur de Russie sollicitant la résurrection de l'ordre de saint Ignace de Loyola, Pie VII s'était déjà occupé de cette question. A peine Souverain Pontife depuis un mois, il écrit à l'infant Ferdinand, duc de Parme, qui a pris les devants même sur la Russie, et par cette lettre autographe du Pape on peut juger quels furent toujours ses sentiments à l'égard des Jésuites :

« Altesse Royale,

» Le P. Panizzoni, que Votre Altesse Royale nous a recommandé, vous remettra cette lettre et vous dira en même temps

poussé à cette démarche par les sollicitations des Pères, ou s'il agit par un mouvement de volonté personnelle. Le Pape saisit avec joie une aussi bonne occasion d'être agréable à un grand monarque, et de faire une louable action.

C'en était une en effet que de rendre la vie à un Institut si bien méritant de la Chrétienté et dont la chute avait hâté la ruine de l'Église, des trônes, de l'ordre public, des mœurs et de la société. On peut s'exprimer ainsi sans craindre d'être taxé d'exagération ou de mensonge par les hommes probes, raisonnables, et qui ne sont pas imbus d'une fausse philosophie et de l'esprit de parti. Quoique tout disposé à remplir les vœux de l'Empereur, le Pape comprit bien la délicatesse de l'affaire qui lui incombait, et les suites que le Saint-Siége pouvait avoir à redou-

quelles sont nos bonnes dispositions par rapport à la nouvelle affaire si délicate qui vous tient tant au cœur ainsi qu'à nous. (*Che sommamente a cuore a lei non meno che a noi.*)

» Nous avons déjà commencé à nous en occuper, quoique indirectement, afin de pouvoir le faire ensuite directement avec plus de certitude de succès, et nous tâchons, s'il est possible, d'éloigner les obstacles et d'arriver à notre but sans provoquer des conséquences fâcheuses pour la Religion catholique. Nous devons sur ce point nous tenir bien sur nos gardes au milieu des périls et des méchants qui nous environnent. Dès que nous aurons des détails plus précis, nous nous ferons un devoir d'en faire part à Votre Altesse, à laquelle nous donnons de tout cœur, ainsi qu'à sa royale famille, notre paternelle et apostolique bénédiction.

» Donné à Venise, le vingt-cinquième jour d'avril 1800, de notre pontificat la première année.

» Pius P. P. VII. »

ter de la part des adversaires de la Compagnie de Jésus, c'est-à-dire de tous les philosophes et des ennemis de l'ordre public et de la Religion. Pie VII saisit encore qu'ils s'opposeraient tous à ce rétablissement auprès des cours ayant exigé la destruction, et l'ayant arrachée de force à Clément XIV. Après avoir différé autant que possible l'exécution de la mesure, ce Pape crut devoir enfin céder à la tourmente et ne pas compromettre, pour la conservation d'un ordre religieux, la paix de l'Église, menacée en paroles et en actions par tous les États catholiques qui en réclamaient l'abolition.

Comme dans cette affaire, l'Espagne s'était placée à la tête des puissances, le Saint-Père crut qu'il fallait d'abord s'assurer d'elle, puisque les cours de Vienne et de Portugal ne témoignaient plus aucune animosité contre la Société de Jésus, et que la France n'était pas ralliée à la Chaire de Pierre par un Concordat. Il n'eut lieu que plus tard. Le Pape différa de répondre à Paul Ier, et il s'adressa d'abord à l'Espagne. Il écrivit au roi Charles IV une lettre autographe si bien conçue, si persuasive, si sage, si modérée, si pleine de déférence et d'affection, que cette seule page suffirait pour donner une idée de la prudence, du bon sens et de la capacité du pontife Pie VII, ainsi que de sa manière de voir et de traiter les affaires. Le Pape mandait au roi d'Espagne que, sans préjudice pour la Religion en Russie, il était dans l'impossibilité de rejeter la prière que l'empereur

Paul faisait en faveur de ses États, puisque lui, Pape, n'avait aucune bonne raison à alléguer pour légitimer son refus, et puisqu'il s'agissait d'une chose excellente et utile en elle-même [1]. Le roi d'Espagne, bien que peu charmé, s'aperçut de la position dans laquelle se trouvait Pie VII. Touché des égards dont le Saint-Père le comblait, il ne mit pas d'obstacles à son dessein et ne s'en plaignit même point. Après la réponse du Roi, le Pape ne perdit pas de temps. Il composa le Bref du rétablissement de la Compagnie de Jésus pour les diverses parties de l'empire russe; il révoqua, en tant que c'était nécessaire, l'acte Clémentin, puis avec le Bref de résurrection, il adressa une lettre très-affectueuse à l'empereur Paul. Mais la triste mort de ce prince était arrivée quand le Bref et la dépêche parvinrent à Saint-Pétersbourg. Le successeur, bien que moins favorablement disposé que Paul en faveur des Jésuites, exécuta cependant le Bref; et les Jésuites furent reconstitués en Russie.

Quelques années plus tard, le roi Ferdinand demanda leur rétablissement dans ses États de Naples et de Sicile. Le Saint-Père, ayant encore écrit à Charles IV, roi d'Espagne, fit un second Bref par lequel il les réinstituait dans ce royaume. Il s'en fallut de peu qu'ils ne rentrassent aussi à Vienne. La

[1] Voir, pour toutes ces négociations relatives aux Jésuites, l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly, tome sixième et dernier de la quatrième édition de Paris.

Cour les demanda, disons mieux, l'Empereur les réclama; mais dès que le ministre eut vent de cette démarche, il accumula tant et de si énergiques manœuvres qu'elles firent avorter ce sage projet. On consentait à avoir des Jésuites, mais de telle façon et sous une telle forme qu'ils n'auraient plus été Jésuites. Le Pape ne se prêta point à les rétablir dans ces conditions, et la Cour impériale ne les ayant pas acceptés tels qu'ils étaient, on ne parla plus de l'affaire.

La question relative à l'ordre de Malte et à l'élection du nouveau grand maître fut plus difficile à résoudre en Russie que celle dont je viens d'entretenir le lecteur. Chacun sait l'étrange idée que Paul Ier mit à exécution en se créant grand maître de l'ordre de Malte. On sait aussi et ce qu'il réalisa en cette qualité et l'opposition qu'il rencontra chez le pape Pie VI. Quoique captif, et tout en ayant besoin du puissant secours de ce monarque, Pie VI préféra l'accomplissement d'un devoir à ses intérêts personnels. Son devoir l'obligeait à ne pas reconnaître pour chef d'un ordre religieux un prince ne professant pas la Religion catholique. La mort de Paul Ier n'avait pas fait cesser l'embarras et la position critique du Saint-Siége. Son successeur Alexandre ne prit pas le même goût à l'affaire de Malte. Il ne tenait pas à la grande maîtrise de l'Ordre, et il ne voulut même pas en porter les insignes; mais il cherchait à sauvegarder sa dignité et l'honneur de sa couronne. Or, argüer de nullité les actes de Paul Ier et nier qu'il

fût grand maître de Malte, c'était blesser cette même dignité. Ainsi donc, sans se préoccuper de ce titre, la cour de Russie, par l'intermédiaire d'un consul, se mit à diriger les affaires de l'ordre et spécialement l'élection du nouveau grand maître. On se proposait de combiner, après cette cérémonie, un moyen pour régulariser les actes de Paul Ier. Quand il s'agit de l'élection, la cour de Russie ordonna que tous les prieurs de l'Ordre désigneraient un nombre de candidats au Magistère[1], proportionné à l'importance et à la qualité de chacun des prieurés. Après avoir rempli ces intentions, les candidats devaient être présentés au Pape par la cour de Russie, afin que le Saint-Siége pût choisir pour grand maître celui qu'il jugerait le plus digne. Le Pape prit connaissance de tout cela. Eu égard aux circonstances, il passa outre sur le mode de la présentation. De son autorité privée, il légalisa ce qui n'était pas conforme aux statuts de l'Ordre, statuts qu'il était impossible d'observer, puisque la situation de l'île de Malte ne le permettait pas; mais le Saint-Père fut si embarrassé du choix, qu'il eût beaucoup mieux valu le laisser aux prieurs de l'Ordre eux-mêmes. Ils auraient nommé le grand maître d'une manière régulière, et le Pape aurait ensuite sanctionné leur œuvre.

Cependant il est bon de savoir qu'à cette époque la France et la Russie entretenaient des relations

[1] Le Magistère était la dignité et le gouvernement du grand maître de l'ordre de Malte.

bien différentes de celles qu'elles entretiennent à cette heure-ci. L'aversion la moins douteuse et une rivalité d'influence et d'intérêts les divisaient. L'une contrariait éternellement et généralement les tendances et les projets de l'autre. En outre, la France s'occupait beaucoup de son côté de l'affaire de Malte. Elle avait sur cette île de secrètes vues politiques, spécialement contre l'Angleterre et la Russie. Le Premier Consul s'efforçait donc d'assurer l'élection d'un grand maître qui servît ses idées. Il aspirait surtout à éloigner de cette charge ceux qui avaient des relations avec la cour de Russie. D'autre part, si celle-ci laissait le Pontife libre de choisir, elle ne voulait pas qu'il nommât un ami de la France. La Russie souhaitait qu'il désignât quelqu'un ayant des rapports, au moins indirects, avec la chancellerie de Pétersbourg. On comprend l'embarras dans lequel se trouvait le Pape. Il aurait bien pu peut-être renoncer à faire le choix et se tirer ainsi du guêpier, mais il était honteux d'avouer sa faiblesse et ses craintes; puis le bien de l'Ordre s'opposait à ce qu'il reculât. On ne savait pas sur qui d'autres intéressés pourraient faire tomber le choix et comment l'élection aurait lieu. Il sembla que la fortune eût ouvert un sentier pour sortir de la situation critique dans laquelle on s'engageait. On crut du moins qu'on ne réussirait pas trop mal, qu'on ne blesserait personne, sans néanmoins satisfaire chaque partie, et qu'ainsi on favoriserait l'ordre

lui-même. Le prieuré de Rome avait, par bonheur, désigné pour candidat le bailli Ruspoli, de la famille des princes de ce nom, et par conséquent sujet pontifical. C'était un homme d'une haute probité, d'un vrai mérite et qui avait servi d'une manière digne d'éloges. On jeta les yeux sur lui pour en faire un grand maître.

Le Pape désignant un de ses sujets ne portait ombrage à aucune des deux cours ni aux autres, qui, elles aussi, protégeaient les candidats de leurs prieurés : comme l'Autriche, la Bavière, le Portugal, etc. Il se trouvait encore que le bailli Ruspoli, après avoir longtemps couru les mers, était précisément revenu d'Amérique à ce moment même, et qu'il avait débarqué en Angleterre. Cette heureuse coïncidence le faisait étranger à tous les événements accumulés en son absence, et par conséquent fort indifférent. On se figura donc avoir touché le ciel avec la main ; on l'élut, et on lui transmit cette nouvelle en même temps que sa nomination par un courrier extraordinaire.

La joie fut de peu de durée. Le bailli Ruspoli s'obstina à décliner cette dignité. On employa tous les moyens pour la lui faire accepter : raisons, prières et injonctions, car le Pape s'effrayait à la pensée de retomber dans les difficultés auxquelles il croyait avoir échappé. Sa Sainteté se vit, avec douleur, obligée de boire le calice et de nommer quelqu'un n'ayant pas les qualités dont était doué le bailli Rus-

poli. La France non-seulement ne voulait pas un candidat russe, mais elle exigeait qu'on acceptât ou le prieur Caprara ou un prieur bavarois dont le nom m'échappe. Pour de très-justes motifs, la cour de Rome ne crut devoir choisir ni celui-ci ni celui-là.

Ne plaisant pas à la France, on chercha à plaire à la Russie, mais de manière que la France ne fût pas trop fâchée. Le prieuré de Russie avait présenté quatre candidats. Heureusement l'un de ces candidats était Italien, c'était le bailli Tommasi, de Sienne, homme probe et estimé. Le Pape le désigna, croyant que le choix d'un Italien serait plus agréable à celui qui possédait l'Italie que le choix d'un Allemand, d'un Russe, d'un Portugais, etc. On accompagna cette nomination d'attentions et d'égards, on agit avec tant de prudence, que, tout en contentant la Russie, on ne déplut pas à la France. Restait à traiter l'affaire des actes de Paul Ier. Il était impossible de les sanctionner, et ils ne furent pas approuvés. On ne crut pas cependant devoir exposer l'observance stricte des règles tant de l'ordre de Malte que de l'Église, en confiant cette inspection au nouveau grand maître. C'eût été pourtant bien commode pour délivrer le Pape d'une semblable préoccupation et pour ne pas se compromettre soi-même.

La considération que le Magistère, dominé tantôt par la Russie, tantôt par la France, selon les éventualités de la guerre, aurait difficilement pu par la suite s'empêcher, eu égard à sa faiblesse, de ne jamais rien

faire qui fût toujours parfaitement régulier dans une matière si ardue et si délicate, arrêta l'exécution du projet. Le Pape prit le parti de se réserver le droit d'examiner et de juger de pareils actes chaque fois que l'occasion s'en offrirait. Il espérait ainsi saisir le moyen d'arranger peu à peu les choses ou d'empêcher par sa prudence que les décisions n'eussent de fâcheux effets. La Russie, liée par les récents égards et par les considérations en faveur du Pape qui avait choisi Tommasi, candidat de son prieuré catholique, se montra très-heureuse de cette solution. Ainsi se termina une affaire si délicate et si difficile. Tommasi, installé dans sa nouvelle dignité, crut devoir m'offrir un témoignage de reconnaissance. Il m'envoya la croix de Malte, enrichie de brillants, et me conféra une commanderie de deux mille écus de rente. Je n'acceptai rien, toujours par le même motif qui m'avait fait refuser les bénéfices espagnols.

Je veux achever le chapitre des affaires de Malte dont j'ai déjà dit un mot, à cause de la connexion qu'elles eurent avec celles de Russie. La vie du grand maître Tommasi fut de courte durée. A sa mort, la situation de l'Ordre n'ayant pas permis que son successeur fût élu sur place, d'après la règle, le Conseil suprême, à la pluralité des voix, désigna comme candidat au Magistère le bailli Caracciolo, Napolitain, dont le Pape avait à ratifier l'élection. Deux prieurs vinrent à Rome, afin de demander à

Sa Sainteté de suppléer, par son autorité souveraine, à toutes les formalités auxquelles les circonstances ne permettaient pas de recourir. Pendant ce temps, l'Ordre était gouverné par un lieutenant que le grand maître Tommasi avait indiqué avant sa mort. L'arrivée des deux prieurs de Malte coïncida avec celle d'un courrier venant de Paris. Ce courrier apportait les injonctions les plus absolues de l'Empereur, s'opposant à ce qu'on nommât Caracciolo grand maître. Bonaparte exigeait l'élection d'un autre sujet qu'il avait en vue. Ces désirs étaient accompagnés des plus altières menaces, dans le cas où satisfaction ne lui serait pas accordée. Le Pape se trouva de nouveau plongé dans un embarras aussi extrême que la première fois. On prit le parti de suspendre l'élection du candidat présenté par le Conseil, candidat du reste qui avait contre lui plusieurs prieurs. On n'adhéra point à l'impérieuse demande de Napoléon, et par un Bref pontifical, on délégua au lieutenant la direction du Magistère, et afin que l'Ordre n'eût pas à souffrir de ces tiraillements, on lui accorda des pouvoirs plus amples que ceux qu'il possédait. Au moment où j'écris, je ne sais si le lieutenant, alors assez âgé, vit toujours, et j'ignore ce qui a dû arriver quant à la grande maîtrise, s'il est mort. Mais revenons aux affaires de Russie.

La bonne harmonie qui régnait entre Rome et l'Empereur nous donna l'idée d'accréditer un Nonce à Pétersbourg. Il y en avait déjà eu deux sous Pie VI,

monsignor Archetti et monsignor Litta, cardinaux depuis. Il fut très-difficile de faire goûter notre proposition, et nous fûmes obligés de convenir avec la cour de Russie que le nouveau Nonce serait extraordinaire et non pas ordinaire, ainsi que le Saint-Siége le désirait pour mieux servir les intérêts de la Religion dans ce vaste empire.

Les ennemis de Rome, à la tête desquels se distinguait le célèbre archevêque de Mohileff, autrefois luthérien, puis converti au Catholicisme, et enfin promu à cet archevêché, n'aimaient pas à voir un Nonce à Saint-Pétersbourg. Ils se remuèrent si activement, qu'ils réussirent à ne le faire accepter que comme extraordinaire, afin que la Cour pût renvoyer la nonciature dès que cela lui plairait. Le Nonce, monsignor Arezzo, archevêque de Séleucie, se rendit à Saint-Pétersbourg. Ses manières et sa conduite y obtinrent tant de succès, que son titre de Nonce extraordinaire ne donna pas lieu de craindre que cette mission serait de courte durée. On traita plusieurs affaires ecclésiastiques relatives aux diocèses et aux évêques, ainsi qu'à certaines lois auxquelles Rome désirait qu'on apportât des modifications. Malgré les efforts des ennemis de la Chaire de Pierre, et spécialement malgré ceux de l'archevêque de Mohileff, ne voyant pas de bon œil un Nonce dans une capitale où, sans cela, il aurait tenu le premier rang, les choses prirent un bon pli. On obtint des concessions; on en espérait même d'autres avec certitude. Une

cordiale entente faisait chaque jour de nouveaux progrès, lorsque la déplorable aventure de Vernègues, émigré français, brisa complétement, et jusqu'au dernier, tous les liens qu'on avait si péniblement noués avec la cour de Russie.

Je ne sache pas qu'il y ait eu une plus désolante affaire que celle de ce Vernègues [1]. Elle fut très-malheureuse dans son principe, dans tout son cours et jusque dans son issue. Il y a véritablement certains événements humains dans lesquels la prévoyance, les précautions, la régularité, la sagesse, la diligence, les soins, l'habileté, la délicatesse et les égards, en un mot, tous les efforts et toutes les ressources de l'esprit, ne peuvent vaincre la force du

[1] Le chevalier de Vernègues, venu à Rome en l'année 1802, avec les comtes d'Avaray et de la Maisonfort, était, ainsi que les réfugiés et les émigrés de tous les partis, un homme qui rêvait tout éveillé et qui ne croyait qu'à ses passions ou à ses préjugés. Arrivé à l'intrigue politique après avoir usé toutes les cordes de l'abnégation et du dévouement, Vernègues se figurait qu'en courant le monde il le gouvernait, ou tout au moins qu'il le dirigeait. Pour susciter des ennemis à Bonaparte et au pouvoir consulaire, Vernègues se mettait à la peine. Il écrivait, il correspondait, il prenait les armes, se chargeait de toute espèce de missions, d'intrigues et de rapports secrets; puis, comme tant de grands patriotes, libéraux ou révolutionnaires, il calomniait à dire d'expert. Les ennemis de la Révolution et de Bonaparte étaient par ce fait seul ses amis; il les servait avec toute la conscience de sa haine. Mais Vernègues ne poussa jamais plus loin les choses; et quand il aura été livré à la France par le Saint-Siége, forcé dans ses derniers retranchements, on verra le Premier Consul ne plus s'occuper de cet émigré qui faillit faire écraser le gouvernement pontifical entre les rivalités guerrières, diplomatiques et personnelles de la France et de la Russie.

destin, ou, pour mieux dire, ne peuvent suspendre ce que veut ou permet la Providence dans ses conseils si justes, quoique ignorés. L'histoire de Vernègues en sera une preuve éclatante. Il est impossible, après tant d'années écoulées, de s'arrêter à toutes les particularités de ce fait, particularités démontrant jusqu'à l'évidence la vérité de ce que je viens d'avancer. Mais quand bien même les détails seraient encore présents à ma mémoire, je crois qu'il deviendrait trop long de les relater tous. Ce que j'en dirai suffira et au delà pour confirmer ma thèse.

Vers le 26 octobre 1803, si je ne me trompe, un courrier extraordinaire, envoyé au cardinal Fesch, arriva à Rome. Il apportait l'ordre le plus pressant du Premier Consul de demander au Gouvernement pontifical l'arrestation et l'extradition immédiate du chevalier de Vernègues, émigré français. Bonaparte affirmait avoir entre les mains les preuves que cet homme avait attenté et attentait encore à la vie du Premier Consul, et qu'il se plaçait à la tête d'un affreux complot dont le gouvernement français avait besoin de découvrir les trames. Le crime dont Vernègues était accusé (crime d'État pour avoir conspiré contre la vie du souverain lui-même) paraissait flagrant. D'après le droit commun et celui des gens, d'après les devoirs réciproques entre princes, ce crime ne laissait aucun doute pour l'accomplissement des désirs de l'autorité consulaire, avec laquelle le Saint-Siége était dans les meilleures relations. Ordre

fut transmis au gouverneur de Rome d'avoir à faire arrêter Vernègues. Le cardinal Fesch assurait qu'il résidait à Rome, ce qui était vrai.

C'est ici que commence la première fatalité de ce déplorable événement. Qui le croirait? Quoique Vernègues, ignorant qu'on fût sur ses traces, ne se cachât pas et même se montrât dans les assemblées et les conversations publiques, le chef des sbires romains (*il Bargèllo*), ayant la direction de cette partie de la police et chargé par le gouverneur d'opérer son arrestation, ne put néanmoins l'appréhender au corps. Soit que les employés subalternes du *Bargèllo* fussent embarrassés par la différence de l'idiome, et qu'en estropiant le nom de Vernègues ils rendissent vains tous leurs efforts, soit pour d'autres causes produites par la fatalité, le fait est que le gouverneur jugea que l'inculpé n'était pas à Rome. On notifia cette réponse au cardinal Fesch.

Ainsi cette arrestation n'eut pas lieu à cette époque, où elle pouvait cependant s'opérer sans le moindre inconvénient, puisque alors Vernègues n'était qu'un Français. Mais les démarches que le cardinal Fesch fit de son côté, pressé par les ordres réitérés du Premier Consul, se donnant le plus grand mouvement à ce sujet, soit qu'il se défiât de l'habileté de la police romaine, soit qu'il crût qu'on ne se souciait pas de livrer le coupable, firent arriver aux oreilles de Vernègues qu'on était à sa poursuite. Au lieu de se dérober aux recherches et de partir de Rome, il

préféra se targuer d'un titre qui empêcherait le gouvernement pontifical de mettre la main sur lui.

Il était allé en Russie, où il avait fait plusieurs connaissances à la Cour. Je crois bien aussi qu'il avait servi durant quelques mois dans un corps auxiliaire lors de la guerre des Russes et des alliés contre la France.

En ce moment, nous avions à Rome deux ambassadeurs de Russie. L'un était le comte de Cassini, ministre russe accrédité près le Saint-Siége, l'autre le comte Lizakevitz, ministre russe auprès du roi de Sardaigne, qui, par suite de la perte de ses États de Piémont, s'était réfugié dans la capitale de la Catholicité.

Entre ces deux plénipotentiaires régnait une ancienne et profonde aversion. Cassini craignait énormément Lizakevitz, qui ne cessait de le desservir auprès de sa Cour. Le caractère intrigant et pervers de ce dernier, caractère qu'il démasqua durant son ambassade à Gênes, le rendait terrible non-seulement au comte Cassini, mais encore à tous ceux qui étaient en relation avec lui ou qui avaient le malheur d'être sous ses ordres. Ce fut à cet homme et non à Cassini que Vernègues se confia. Il lui apprit les recherches que le gouvernement français faisait de sa personne, et il le pria d'écrire à sa Cour pour obtenir un brevet de naturalisation russe avec la faculté de porter la cocarde de cette nation. Lizakevitz, perfide par nature et désireux de se faire un

mérite au préjudice de Cassini en montrant à sa Cour qu'il avait été plus vigilant que son adversaire pour informer la chancellerie de ce qui arrivait à l'un de ses dévoués, ou du moins à un homme qui entretenait de bonnes relations à Saint-Pétersbourg, saisit cette occasion avec joie. Il écrivit à sa Cour et demanda le brevet de naturalisation que sollicitait Vernègues.

Dans cet intervalle de temps, ce dernier se tint si bien caché que le gouvernement pontifical et le cardinal Fesch lui-même, après mille recherches, furent convaincus qu'il n'habitait plus la ville. La réponse et le brevet arrivèrent de Saint-Pétersbourg à Rome le 21 décembre. Alors Vernègues, se croyant à l'abri sous ce palladium, et persuadé que le gouvernement pontifical n'oserait pas arrêter un individu portant la cocarde russe, commença à se montrer et à défier le péril. Deux jours ne s'étaient pas écoulés que le cardinal Fesch, qui poursuivait ses investigations, apprit le séjour du coupable à Rome. Il fit constater immédiatement sa demeure, la dénonça à la police pontificale, et renouvela ses très-vives instances pour l'arrestation et l'extradition. Le secrétaire d'État, qui ne savait rien, donna de nouveau au gouverneur l'ordre d'arrêter Vernègues. C'était le 23 décembre. Dans la matinée du 24, le gouverneur annonça qu'ayant su par ses agents que Vernègues portait la cocarde russe, il avait différé l'arrestation, afin de connaître sur ce point

les intentions de ses supérieurs. On rapporta tout au Pape, et on entrevit aussitôt les douloureuses conséquences qui pouvaient résulter de cette arrestation. Nous nous avouâmes que, si on avertissait secrètement Vernègues d'avoir à se soustraire par la fuite, Vernègues n'y consentirait jamais, s'estimant comme très-libre sous la cocarde russe. Nous jugeâmes encore que, s'il ne gardait point le secret de cet avis, il compromettrait la Cour romaine vis-à-vis de la France dans une affaire si délicate et où il s'agissait de la vie du Premier Consul.

Pressé par toutes ces fatales complications, le Pape, ne voyant aucun moyen d'éluder, aucune ressource dilatoire, prit le parti de s'adresser au cardinal Fesch lui-même. Pie VII lui fit remarquer la difficulté qu'il y avait à arrêter Vernègues porteur de la cocarde russe, et il le pria de se désister de sa demande, au moins pour le moment, afin de trouver le temps de sortir d'embarras.

Mais le cardinal Fesch, auquel le Pape exposait toutes les raisons et toutes les bienséances qui s'opposaient à ce qu'il plaçât dans une aussi affreuse position le Saint-Siége, auquel il appartenait étroitement en sa qualité de cardinal, avait reçu des ordres trop positifs et trop exclusifs pour prendre à sa guise quelque chose sur lui dans cette scabreuse affaire. D'un autre côté, il s'aperçut que la folie et l'insolence de Vernègues, repoussant l'idée de fuite, lui enlevaient tout moyen de favoriser le Pape quand

bien même il le voudrait; car, Vernègues restant à Rome en face de tous les Français qui connaissaient la réclamation de leur gouvernement, Fesch aurait été obligé de faire le lendemain ce qu'il ne faisait pas aujourd'hui. De plus, il se serait vu accusé par le cabinet des Tuileries de n'avoir pas agi conformément à son office et aux ordres reçus. Tout en refusant d'accéder aux prières que nous lui adressâmes, — et elles furent très-pressantes, — le Cardinal fit valoir les justes raisons qui appuyaient et autorisaient la demande de son gouvernement, la qualité du délit, c'est-à-dire la conspiration contre la vie du Premier Consul, dont Vernègues était accusé. Les preuves existaient entre les mains de Bonaparte, et, d'après les égards et les devoirs réciproques entre souverains, on ne pouvait pas refuser d'admettre ses assertions positives. Il allégua encore le péril extrême auquel était exposée la vie du Premier Consul, tant qu'on n'aurait point, par l'arrestation et l'extradition de Vernègues, coupé les fils de la conspiration, après les avoir découverts. Il mit en avant les obligations communes qui dans ces sortes de dangers et d'attentats existent entre souverains, quand ils vivent en paix et en bonne harmonie; les conséquences dont le Pape se rendait passible en repoussant cette légitime réclamation, et la futilité de l'argument qu'on présentait en parlant de la cocarde russe arborée par Vernègues. Il était, disait le Cardinal, d'origine française, par conséquent sujet français avant d'être

sujet étranger. Il avait sollicité sa naturalisation *in fraudem* et postérieurement au délit; il n'était pas présumable que la cour de Russie, alors en paix avec la France, voulût protéger un homme qui attentait à la vie du chef de l'État. La cour de Russie ne pouvait pas manquer aux plussacrés devoirs imposés aux souverains vis-à-vis les uns des autres; et quand bien même elle se montrerait désireuse de ne point les accomplir, ajoutait le Cardinal, tous les torts étaient de son côté, car aucun motif ne peut soustraire un étranger à la loi, quand cet étranger commet un crime hors de son pays. Tous les jours on en voyait des exemples, même dans les délits communs et beaucoup plus dans ces sortes de matières.

Ces raisons paraissaient toutes très-fondées, à l'exception de la première, affirmant que Vernègues était sujet français avant d'être sujet étranger, car la loi avait déclaré que les émigrés cessaient d'être Français. Mais peu importait que cet argument ne valût rien quand les autres étaient excellents. Le cardinal Fesch conclut que, si la secrétairerie d'État ne faisait pas procéder à l'arrestation cette nuit-là même, et si incontinent elle n'opérait pas l'extradition, il se verrait forcé le lendemain d'envoyer un courrier à Paris. Ce courrier serait chargé d'annoncer qu'on avait trouvé Vernègues à Rome, mais que le gouvernement pontifical n'avait pas jugé à propos de l'arrêter et de le livrer, uniquement à cause d'un respect mal entendu pour la cocarde

russe, que Vernègues avait obtenue par supercherie et en cachant à la cour de Saint-Pétersbourg son crime et la requête adressée par la France. Nous vîmes qu'il ne restait plus rien à espérer, et qu'il fallait boire le calice jusqu'à la lie.

Les égards que nous voulions témoigner à la cour de Russie firent tenter un autre moyen pour s'exempter, s'il était possible, d'opérer cette arrestation et cette extradition. J'allai moi-même chez l'ambassadeur de Russie, le comte de Cassini, qui était, je l'ai dit, ministre accrédité près le Saint-Siége. Après lui avoir raconté ce qui arrivait, j'ajoutai que le Pape m'avait autorisé à lui proposer de faire évader immédiatement Vernègues; de la sorte, quand au milieu de la nuit le gouverneur enverrait ses sbires pour l'arrêter, on ne le trouverait plus à Rome. Ce parti exposait bien encore le Saint-Siége au ressentiment du cardinal Fesch et à celui de sa cour, qui comprendraient fort bien que nous avions averti Vernègues et protégé son évasion. Toutefois, on préféra souffrir ce préjudice, moindre que l'arrestation elle-même, plutôt que d'emprisonner Vernègues. On espérait ensuite s'en tirer de quelque autre façon. Cassini protesta de sa gratitude pour le service que la Cour pontificale lui rendait et pour la déférence dont, à ses risques et périls, elle usait envers la cour de Russie. Cassini prit sur lui de faire partir Vernègues, et il courut immédiatement chez cet individu.

Le croira-t-on? Vernègues refusa de partir : il

résista obstinément aux sollicitations et aux instances de Cassini, lui démontrant l'impossibilité de le défendre. Vernègues alla plus loin : il menaça Cassini et lui dit que le Gouvernement pontifical n'oserait pas l'arrêter tant qu'il porterait la cocarde russe; que si ce gouvernement l'osait, lui, Vernègues, serait défendu par Lizakevitz, qui alors écrirait à la chancellerie que Cassini avait décliné sa protection. Ce dernier en vint à son tour aux menaces, et il annonça à Vernègues qu'il allait le faire enlever de vive force par ses domestiques, afin de ne pas donner lieu au scandale qui arriva plus tard. Il aurait bien dû agir ainsi avec ce fou et ce téméraire, et il l'aurait fait s'il n'eût pas redouté Lizakevitz, comme il le confessa depuis au Gouvernement pontifical. Vernègues s'obstinait à ne pas fuir; Cassini manquait de courage pour l'y contraindre; alors le Saint-Siége se trouva privé de tous les moyens de retarder l'arrestation. Le ministre de France savait que le coupable était à Rome ce jour-là même; on demandait son arrestation pour un délit d'une nature très-grave. Cette demande était appuyée sur des raisons valables, d'après les principes reconnus; il fallut agir.

Tout ce que l'on put faire afin de témoigner à la Russie, en tant qu'il était possible, les égards que l'on avait pour elle, consista à se limiter à l'arrestation et à refuser l'extradition, bien qu'on ne doutât pas qu'à la longue il faudrait en venir là, à cause des raisons exposées tout à l'heure. Mais on espérait

que dans l'intervalle on évoquerait quelque moyen terme, et que la Russie serait ainsi convaincue qu'on avait fait pour elle tout ce que l'on pouvait en affrontant le péril.

Vernègues, malgré les prières du ministre de Russie, s'obstinait donc à rester à Rome, et ce fut une autre preuve de la fatalité qui accompagna toute cette affaire. On rencontrait un fou qui préférait se condamner à la captivité plutôt que de fuir; et cependant il ne pouvait pas, après les démarches de Cassini, douter qu'on procéderait à son arrestation; mais Vernègues croyait que, si on en venait à cette extrémité, il serait immédiatement relâché sur l'ordre de Lizakevitz. La nuit même, on s'empara de lui dans son domicile et on l'écroua au château Saint-Ange. On annonça cette arrestation le lendemain matin au cardinal Fesch; mais on lui signifia en même temps, et dans la même note officielle, que, si la Cour pontificale avait cru devoir se prêter à une mesure conservatrice et de précaution telle que l'arrestation, pour assurer ainsi la vie du Premier Consul, elle ne voulait pas adhérer à l'extradition [1]. Nous ajoutions que le gouvernement français devait

[1] L'aventure de cet émigré français qui a tant agité les cabinets de Rome, de Paris et de Pétersbourg, est si naïvement exposée et si clairement racontée par le cardinal Consalvi, qu'il deviendrait superflu de s'étendre davantage sur un pareil incident. Le Saint-Siége se voyait entre l'enclume et le marteau. Il se débattait dans son innocence, appelant à son aide toutes les ressources de la diplomatie. La conspiration tramée par le chevalier de Vernègues

transmettre à Rome les preuves du crime imputé au détenu, pour que sa cause fût jugée par le souverain sur le territoire duquel il avait été saisi.

La cardinal Fesch renouvela les plus vives instances afin que Vernègues fût immédiatement livré, mais c'était en vain. Le Gouvernement pontifical expédia aussitôt un courrier à Saint-Pétersbourg, chargeant le Nonce d'expliquer les choses en détail à la Cour

et l'attentat contre la vie de Bonaparte étaient des chimères, et le Premier Consul ne l'ignorait point. Mais il voulait triompher de la Russie au pied du Capitole, avant de la vaincre à Austerlitz. Ce fut au détriment du Saint-Siége et de l'Église qu'il livra cette grande bataille diplomatique, où le Pontificat seul paya les frais de la guerre. Vernègues conspirait peu, tout au plus aurait-il su cabaler; mais ses imprudences servirent de prétexte à Bonaparte pour diriger les hostilités contre la Russie et son souverain. Le Premier Consul s'empara de ce prétexte avec avidité, et la lettre suivante, adressée au cardinal Fesch, prouve jusqu'à l'évidence que le gouvernement français ne poursuivait pas un assassin imaginaire dans Vernègues, mais une créature de la Russie, dont à tout prix alors il désirait l'humiliation :

« Paris, 22 nivôse an XII (13 janvier 1804).

« Monsieur le cardinal Fesch, j'ai été satisfait d'apprendre l'arrestation de Vernègues. Il est convenable qu'il soit remis sans délai aux premiers postes français, et conduit sous bonne et sûre escorte à Paris. On ne doit attacher aucune importance à la démarche qui a été faite par les Russes, d'abord parce qu'elle n'est pas approuvée par l'Empereur; mais il sera possible que quelques intrigants de ce cabinet, gagnés par l'Angleterre, veuillent se mêler de ce qui ne les regarde pas. Le moyen d'éviter les discussions est de le faire partir sur-le-champ. La Russie est hors de la sphère de l'Europe, et, indépendamment que Vernègues est Français, cette affaire ne peut en rien la regarder.

» Bonaparte. »

et de faire valoir auprès d'elle les motifs qui nous avaient forcé d'emprisonner Vernègues. Afin de ne pas compromettre Cassini, avec lequel tout s'était traité confidentiellement et à l'amiable, le Nonce dut faire que nous avions offert de travailler à l'évasion de l'émigré. On chargeait encore monsignor Arezzo de faire valoir les égards que l'on avait manifestés envers la Russie en refusant à la France de lui livrer le prisonnier. On ajoutait cependant qu'il serait impossible de résister à la longue à cette extradition, par suite des raisons excellentes qui l'appuyaient, et on concluait en demandant que la cour de Russie, pour n'avoir pas à s'occuper de cette extradition, privât d'abord Vernègues de la nationalité russe qu'il avait frauduleusement extorquée, ou bien qu'elle chargeât son ministre à Paris de traiter cette affaire directement avec le Premier Consul.

Le messager pontifical arriva avant celui de Cassini, porteur aussi des dépêches de Lizakevitz. La relation du Nonce au ministre des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg obtint le plus favorable accueil. Il dit que la Cour romaine avait raison, et que la cour de Russie se trouvait fort satisfaite des déférences et des considérations que l'on avait eues pour elle. Il conclut en ajoutant qu'il donnerait cette réponse officiellement sous deux ou trois jours, afin que le Nonce pût réexpédier son courrier. Ce laps de temps devait suffire, d'après lui, pour en-

lever à Vernègues, selon les formes, sa nationalité et le brevet frauduleusement obtenus. En parlant ainsi, le ministre russe se plaignit des intrigues de certains émigrés français qui compromettaient les princes chez lesquels ils s'étaient réfugiés. Ces sentiments de satisfaction sur la conduite tenue à Rome à ce propos furent aussi développés par la relation de Cassini, dont le courrier arriva peu après le courrier pontifical. Ces rapports prévalurent dans l'esprit du ministre sur la narration très-défavorable et très-maligne de Lizakevitz. Le Nonce attendait chaque jour la dépêche officielle tant désirée, afin de renvoyer le courrier. Mais, hélas! la mauvaise chance qui, dès le principe, s'était attachée à cette affaire ne l'abandonna pas encore.

Deux funestes incidents se jetèrent à la traverse dans ce moment même : le premier fut le changement du ministre à Saint-Pétersbourg. Ce ministre était disgracié et remplacé par un autre. Le second vint d'une nouvelle arrestation ordonnée encore par Bonaparte sur un autre Français naturalisé russe qui habitait la Saxe, et qui se nommait le comte d'Entraigues. Le nouveau ministre russe avait une politique toute différente de celle de son prédécesseur. Irrité de la coïncidence de ces deux faits, et se prêtant davantage aux méchantes insinuations de Lizakevitz qu'aux affirmations de Cassini, il adressa au Nonce, qui ne s'y attendait guère, une lettre officielle par laquelle il déclarait que la cour de

Russie se rendait bien compte des circonstances qui avaient forcé le Saint-Siége à opérer l'arrestation de Vernègues, et qu'elle ne s'en offensait pas. Néanmoins, il ajoutait que sa Cour se croirait attaquée si on livrait le prévenu, et qu'elle exigeait que le procès fût jugé à Rome. Par la même occasion, il déclarait que l'ambassadeur russe à Paris n'aurait jamais à se mêler de cet incident. Pareille réponse était pour le Saint-Siége cette coupe fort amère dont je parlais tout à l'heure. Le Saint-Siége, qui pouvait se comparer à un faible agneau placé entre deux gros dogues, était sacrifié au point d'honneur ainsi qu'aux passions de deux puissances rivales, et il voyait bien qu'il en serait la victime.

Comment raconter ici tous les efforts du gouvernement pontifical pour se tirer le moins mal possible d'un aussi mauvais pas? On appela à son aide la raison, la pitié, les prières, les bons offices des cours étrangères, — on mit, par exemple, l'Autriche en contact avec la Russie, et l'Espagne avec la France, — mais tout devint inutile. On expédia en Russie un second courrier porteur d'un mémoire qui prouvait jusqu'à l'évidence que dans le cas dont il s'agissait la qualité du délit et les autres raisons alléguées plus haut et soutenues par les prétentions de la France empêchaient complétement le Pape de refuser l'extradition de Vernègues, chaque jour réclamé plus vivement et plus impérieusement par celui qui avait ses armées aux portes de Rome. On implorait en-

core la générosité et la compassion de la Russie, et on lui retraçait tout ce que le Saint-Père avait fait pour les mériter. On expédia en même temps un autre courrier à Paris. Le Pape, dans une lettre écrite de sa main, faisait valoir auprès du Premier Consul le bénéfice de l'arrestation, les services rendus par le Saint-Siége, et en particulier le Concordat conclu dernièrement, à la grande satisfaction de Bonaparte. Sa Sainteté implorait également sa compassion et sa générosité pour qu'il ne mît pas le gouvernement pontifical aux prises avec la Russie, position dont le résultat devait être si préjudiciable au Catholicisme dans cet Empire. Le Pape terminait en priant Bonaparte d'admettre que le procès de Vernègues fût instruit à Rome, ainsi que la Russie le proposait.

Pendant ce temps, on résista courageusement aux assauts quotidiens et aux menaces du ministre français et des Tuileries, afin d'attendre le retour des seconds messagers expédiés à Saint-Pétersbourg et à Paris et l'effet des négociations entamées. Elles ne réussirent pas plus que les premières. La cour de Russie resta immobile comme un roc, et elle donna une réponse très-défavorable aux demandes du Pape. La cour de France en fit autant de son côté, et pour ne pas exaucer les prières de Pie VII par rapport au jugement que l'on prononcerait à Rome, si elle le voulait bien, Bonaparte annonça qu'il serait impossible d'envoyer tous les documents nécessaires au procès. Ces papiers étaient trop volumineux, et

les témoins et les complices que l'on devait confronter pour l'examen et la manifestation d'un aussi vaste complot étaient en trop grand nombre. Enfin le Premier Consul déclara que, si Vernègues n'était pas livré sans retard, il allait faire marcher une division de son armée sur Rome ; qu'il saisirait de force le coupable, et qu'il réclamerait une juste satisfaction du refus essuyé.

Les choses étant arrivées à ce point, il n'y eut plus d'autre parti à prendre que de faire justice, comme on dit, et de se mettre pour le reste entre les mains de la Providence avec une conscience heureuse de n'avoir rien à se reprocher. Le bon droit était du côté de la France, si l'on étudiait le cas en lui-même et selon les faits énoncés. Nous pouvons, sans mentir, prendre le Ciel à témoin de la vérité de ce que nous allons dire. Le bon droit était pour la France. Cette considération, et non la peur de voir mettre à exécution les menaces proférées, fut ce qui décida enfin le Saint-Siége à livrer Vernègues, après avoir usé de tous les atermoiements et pris toutes les mesures pour éviter cette extrémité. Et cependant tout nous engageait à ne pas exposer la dignité pontificale à un outrage public et aux résultats d'une satisfaction redoutable. Mais, dans cette occasion, il était impossible de refuser ce qu'on demandait au Pape. Après bien des mois d'inutiles et de très-amères négociations, Vernègues, qui jusqu'alors avait été détenu dans le château Saint-Ange,

et traité aux frais du gouvernement pontifical et avec les plus grands soins, sortit de prison. Escorté par quelques soldats romains jusqu'à Pesaro, il fut livré aux troupes françaises. Aussitôt on expédia un courrier à Saint-Pétersbourg pour annoncer cette nouvelle et justifier le Saint-Siége. On mit en avant les raisons les plus évidentes : on parla de l'irrésistible nécessité où l'on s'était trouvé, on implora de nouveau la pitié et la générosité de l'Empereur. On lui répéta que ce qui était arrivé n'avait pas été tramé dans le but de lui déplaire, et qu'on s'était vu forcé de l'exécuter par suite de la faiblesse et de la situation du gouvernement pontifical. Mais les ennemis du Siége apostolique l'emportèrent auprès de la cour de Russie : non-seulement on n'obtint aucun adoucissement, mais encore le Nonce fut congédié au bout de deux jours, et l'on déclara que les relations avec Rome cessaient à dater de cet instant. On sent combien le Pape eut à souffrir en apprenant ces nouvelles.

Tout le monde le plaignait et le regardait comme une victime sacrifiée à l'animosité secrète qui dévorait les souverains de France et de Russie. Néanmoins ils étaient extérieurement en paix, mais cette paix ne fut pas de longue durée. On donna raison au gouvernement pontifical, et on ne lui reprocha qu'une faute, celle de ne s'être pas tiré d'embarras en faisant échapper Vernègues avant de l'arrêter. Le public ne savait pas, et le Saint-Siége ne pouvait

pas dire, combien cette critique était peu fondée, et ce que le Gouvernement avait tenté, quoique inutilement, de concert avec le ministre de Russie, pour favoriser une fuite que la folie et la témérité de Vernègues, ainsi que l'orgueil de Lizakevitz, avaient empêchée. Ce que j'ai raconté jusqu'ici ne donne pas une idée entière de la fatalité qui suivit toujours cette malheureuse affaire.

J'ai dit en commençant qu'elle fut déplorable dans son principe, dans la manière dont on la conduisit et jusque dans son issue. Il me reste à prouver cette dernière assertion. Je vais le faire.

Le Premier Consul, à qui le Pape renouvelait chaque jour ses demandes afin qu'il renonçât à l'extradition de Vernègues, s'en montra ému. Ayant aperçu le cardinal légat Caprara dans une réception aux Tuileries, il le prit à part et lui dit que la situation du Pape lui faisait compassion; qu'en conséquence, sans abandonner l'extradition de Vernègues, parce qu'il voulait vaincre la Russie sur ce point, il se contenterait cependant de l'apparence; que le Pape n'avait qu'à faire partir Vernègues de Rome sous l'escorte d'un détachement de soldats, mais qu'à Lorette, avant d'entrer à Pesaro, où le coupable serait livré aux Français, il fallait le laisser s'évader; que lui, Bonaparte, ne s'en plaindrait pas, et qu'il accepterait cette excuse comme très-valable. Le cardinal Caprara devait expédier immédiatement un courrier à Rome. Ce courrier serait arrivé deux

ou trois jours avant le départ de Vernègues. Il aurait mis le gouvernement pontifical en mesure d'avertir la Russie que Rome s'était trouvée dans la nécessité de satisfaire extérieurement Bonaparte, mais que l'évasion de Vernègues à Lorette serait un effet de la bonne volonté du Pape vis-à-vis du cabinet russe, qui en aurait été fort aise.

Chose étrange! au lieu de hâter cette expédition de courrier, le cardinal Caprara subtilisa, ergota, selon sa coutume et fort mal à propos, sur ce que le Premier Consul lui avait dit. Craignant qu'une chose communiquée de vive voix pût ensuite être niée, il demanda au ministre Talleyrand de la lui transmettre par écrit. Il ne l'obtint pas, comme de juste, et il ne voulut point alors risquer, — il s'exprima ainsi plus tard, — sur une simple parole l'expédition à laquelle le Premier Consul l'autorisait. Il rendit compte à Rome, par la poste, d'une ouverture aussi grave et qu'il dépeignait dans sa dépêche comme une chose peu importante, parce qu'elle n'était point rédigée en forme de note. Sa lettre nous parvint longtemps après le départ de Vernègues. En face d'un fait pareil, il faut avouer que le malheur s'attacha jusqu'à la fin à cette affaire, qui avait été si déplorable à son commencement et pendant tout son cours. On avouera aussi, après avoir pris connaissance de ces incidents divers, que nous n'avons jamais eu de plus désolante négociation à mener. J'irai plus loin : elle continua à nous causer des

ennuis même sous ses cendres, si je puis parler de la sorte.

Quand Pie VII, longtemps après cette époque, alla à Paris pour sacrer l'empereur Napoléon, il apprit que Vernègues était encore étroitement détenu. Sa Sainteté saisit l'occasion de demander à l'Empereur la liberté de cet homme, et il l'obtint. Ayant fait venir Vernègues devant lui, le Saint-Père l'accueillit parfaitement, lui donna une bonne somme d'argent, et lui remit une lettre pour l'empereur Alexandre, auprès duquel Vernègues retournait. Dans sa lettre, le Pape informait le Czar de la liberté qu'il avait fait rendre à l'émigré; puis il priait chaudement Sa Majesté Impériale de rétablir les communications avec Rome et de renouer l'ancienne amitié. L'empereur Alexandre fut touché de la démarche. Il y répondit même, et l'on sut indirectement que le projet de réponse était tel qu'on pouvait le désirer. Mais les sourdes menées de l'archevêque de Mohileff et des ennemis de Rome prévalurent peut-être. Peut-être aussi le ministère fit-il ses efforts pour empêcher la réconciliation d'être complète. Il est encore possible que la nouvelle alliance entre la Russie et Napoléon (qui avait toujours vu d'un mauvais œil l'intimité de Rome et de Pétersbourg) engagea l'empereur Alexandre et ses ministres à ne pas déplaire à leur nouvel ami. Quoi qu'il en soit, la lettre du Pape resta toujours sans réponse directe, et les communications de la Russie avec Rome ne reprirent jamais leur cours.

Cependant le Pape, jusqu'à son détrônement et à son emprisonnement, ne cessa de chercher à les renouer. Ainsi l'affaire de Vernègues continua à être fatale à Rome même après ses cendres, — *dopo le ceneri,* — ainsi que je le disais plus haut, et l'on vit se vérifier de plus en plus qu'il n'avait pas existé d'affaire plus désagréable, malgré tout ce qu'on fit au commencement, au milieu et à la fin, pour l'empêcher d'en arriver là. Tant il est vrai que contre le Ciel il n'est pas de lutte humaine possible lorsque le Ciel, dans sa justice, a décidé qu'un événement aurait lieu.

Je passe enfin aux affaires de France. Depuis le commencement de mon ministère, c'est-à-dire depuis le règne de Pie VII jusqu'à ma retraite et même au delà, ces affaires furent perpétuellement et principalement l'objet des soucis et des labeurs du Siége apostolique et de la secrétairerie d'État. Quoique j'aie parlé de la France en raison de la simultanéité des événements qui se passaient dans ce pays et dans les autres, je me suis réservé de m'en occuper ici spécialement. Je répète cependant à celui qui lira ces pages qu'à cause de la multiplicité et de la gravité des matières à traiter et des circonstances dans lesquelles je me trouve, je n'en donnerai qu'une légère idée. Je n'ai aucun papier, aucun document; ma mémoire peut me faire défaut depuis le temps, et je tremble d'être surpris dans la situation à laquelle je suis réduit et dans l'état actuel de l'Église.

Il semble que le destin voulait que la première

négociation entamée par le Saint-Siége avec la France fût de la même nature que la dernière, qui amena sa chute, ou, pour mieux dire, qui servit de prétexte à sa destruction. Ce récit mettra dans tout son jour la constance avec laquelle le Souverain Pontife a jusqu'au bout respecté les doctrines que son ministère paternel et apostolique lui faisait regarder comme un devoir.

Peu de temps après que le Pape fut arrivé de Venise à Rome et qu'il eut repris l'exercice de son pouvoir, les nouveaux triomphes des Français en Italie, la résurrection de la République cisalpine à nos portes, et d'autres circonstances, toutes du moment, nous donnèrent lieu de penser que la République romaine pourrait de nouveau être proclamée elle aussi, et que le Pape serait menacé de perdre une fois encore le patrimoine de l'Église. Nous ignorions les dispositions du gouvernement français à l'égard de Rome, et nous étions dans une grande perplexité à ce sujet. Tout à coup, et au moment où l'armée française, alors commandée par Murat, allait se mettre en marche et se diriger sur le royaume de Naples, parut une proclamation du général. Murat enjoignait à ses soldats, pénétrant dans l'État pontifical du côté de Pérouse, de se bien conduire et d'observer une sévère discipline en traversant un territoire ami.

Cette déclaration nous surprit et nous combla de joie, comme on peut se le figurer. Le général avait connu à Florence, d'où il arrivait avec l'armée, mon-

signor Caleppi, y résidant de son côté, et, en ce moment, désigné pour la nonciature apostolique du Brésil. Ce prélat, qui autrefois avait traité plusieurs affaires du Saint-Siége à Naples, à Florence, à Tolentino, etc., craignant pour l'Église et ignorant la proclamation de Pérouse, n'écouta que son zèle. Sans avoir reçu d'ordres de Rome, il courut après le général et le rejoignit à Foligno. Caleppi profita des bons rapports établis entre Murat et lui à Florence, et s'efforça d'assurer le salut des États du Pape en libellant un traité qu'il porta ensuite à Rome, afin de le faire ratifier par le Pape, auprès duquel il croyait s'être ménagé ainsi un protecteur reconnaissant. Ce traité, composé de peu d'articles, en contenait cependant un qui nous plongea dans une stupeur profonde et dans la situation la plus critique. L'article déclarait que le Saint-Père fermerait aux Anglais et aux divers ennemis de la France — les Russes et d'autres nations encore — l'entrée de ses ports. Le Pape, père commun et ministre de paix, ne voulait prendre aucune part à la guerre, et il entendait conserver une exacte neutralité, autant pour le bien de ses sujets que pour celui de la Religion. Il espérait ainsi que le libre exercice de sa suprématie spirituelle ne serait pas entravé dans les États de ces princes contre lesquels la France guerroyait. On résolut de ne ratifier ce traité à aucun prix. On voit quel contre-temps c'était, et dans quelle horrible alternative se trouvait placé le

gouvernement pontifical par le zèle trop ardent de monsignor Caleppi, qui, pour ce traité, jetait le Pape dans la nécessité de faire une déclaration fort peu opportune à cette heure.

Le général Murat arriva quelque temps après à Rome. Ce fut en cette occasion qu'il fallut se prononcer, car nous devions ou ratifier ou désavouer l'acte de Foligno. J'eus une longue conférence avec le général, que je voyais pour la première fois. J'appuyai sur l'inutilité d'un traité entre deux puissances que sa proclamation déclarait amies. Je lui dis ensuite droitement et avec la plus entière franchise que le Pape devait et voulait rester neutre à cause des motifs expliqués plus haut, et je lui fis connaître l'inexprimable douleur que lui avait causée le faux pas de monsignor Caleppi, qui n'avait reçu aucun pouvoir, aucune mission à ce sujet. Je dois attribuer d'abord à la protection du Ciel, puis moins au mérite de mes paroles qu'à la bonté d'âme du général Murat, l'heureuse issue de cette première négociation. Ce général, doué d'un caractère fort doux, était loyal, sincère, et avait un cœur excellent. Il avouait de son côté ne pas avoir d'ordre de son gouvernement pour négocier un traité. La France, en effet, attendait le moment de manifester ses intentions, et elle voulait d'abord obtenir autre chose de Rome. Le général Murat ne fit donc que profiter des offres de monsignor Caleppi, et il saisit l'occasion de servir les intérêts de son pays. Voyant la

tristesse du Pape et connaissant la répugnance fondée qu'il montrait pour ne pas ratifier le traité, Murat écouta la bonté de son cœur, qui ne lui permettait point de travailler à la ruine du Saint-Siége. Il aurait pu maintenir le traité et instruire Bonaparte du refus essuyé; il préféra se priver du mérite qu'il se serait acquis auprès de la République française, s'il eût poursuivi l'affaire jusqu'au bout. S'abstenant d'employer la force et la menace pour arriver à son but, il chercha mille raisons morales afin de vaincre notre résistance; et il termina en me disant : « Eh bien, puisque ce traité fait tant de peine au Saint-Père et à vous, jetons-le au feu et n'en parlons plus. »

Cette façon d'agir qu'il ne démentit jamais, qu'il confirma toujours par de nouvelles marques de piété et par de sincères respects envers le Saint-Siége dans toutes les affaires qu'il eut à négocier et dont j'aurai occasion de parler bientôt, lui valut la plus tendre affection du Pape ainsi que la mienne. Je puis dire avec vérité qu'il prodigua sans cesse à Pie VII de nouveaux témoignages de sa vénération et de son attachement, et qu'il m'honora personnellement d'une amitié aussi affectueuse que loyale. Je me crois tenu de lui payer ici ce juste tribut de reconnaissance, et je le dois à la noble conduite qu'il tint toujours envers le Saint-Siége, envers le Pape et envers moi.

Un court espace de temps sépara cette affaire des grandes négociations pour le Concordat de 1801.

Une lettre du cardinal Martiniana, évêque de Verceil, arriva inopinément à Rome. Le Cardinal annonçait que le Premier Consul, en passant par Verceil à la tête de son armée, l'avait chargé de notifier au Saint-Père qu'il désirait rétablir la Religion en France [1], et qu'il fallait que le Pape fît partir pour Turin le prélat Spina, avec lequel le Premier Consul s'entendrait à cet effet. Bonaparte avait connu ce prélat — aujourd'hui cardinal — à Valence en Dauphiné, où il avait accompagné le pontife Pie VI dans sa captivité. Le Pape y mourut, et le Premier Consul, alors général Bonaparte, était arrivé peu de jours après venant de Fréjus, où il avait débarqué à son retour d'Égypte. Le motif de l'invitation était

[1] La question de savoir si, pendant les vingt années de son éblouissante carrière, Napoléon Bonaparte, général, premier consul ou empereur, a voulu détruire ou conserver le Saint-Siége et la Papauté, fut souvent posée et agitée à différents points de vue. Nous n'avons pas à entrer dans ces discussions rétrospectives et à peser ici le pour ou le contre. En faisant la part des éclats de colère, des lettres et des ordres irréfléchis que l'enivrement du pouvoir inspira ou arracha quelquefois à l'empereur Napoléon, en tenant même compte des suggestions contre lesquelles l'impétueuse droiture de son caractère et de son esprit ne le mit pas assez en garde, on arrive néanmoins très-facilement à la conclusion que, né catholique, Bonaparte n'afficha jamais la pensée de s'attaquer à la Religion catholique et à son Chef sur la terre.

Les passions eurent bien leurs entraînements coupables, entraînements qui furent expiés d'une cruelle manière sur le rocher de Sainte-Hélène; mais, en étudiant cette vie si pleine de glorieux tumultes, il n'y a même pas un doute possible à élever. Bonaparte, au milieu et à la fin de son histoire, est toujours resté fidèle aux sentiments qu'il révéla dès sa première

de s'aboucher pour le rétablissement de la Religion en France. Un pareil motif ne permettait pas d'hésiter pour savoir si l'on accéderait à ce vœu, et Spina fut envoyé, avec l'ordre d'entendre et de rapporter. Arrivé à Turin, il attendit quelque temps le Premier Consul. Tout à coup il apprend que Bonaparte était rentré en France par une autre route et qu'il l'appelait immédiatement à Paris. Le prélat donna avis de ce changement à Rome, et il prit la liberté de partir sans avoir de réponse. Il ne doutait pas de la permission, car il lui semblait qu'entendre dans un lieu ou dans un autre, restait exactement la même chose. Ce n'était pas absolument vrai; toutefois on n'aurait pas pu lui refuser l'autorisation,

campagne d'Italie, alors que, de son quartier général de Vérone, le 7 brumaire an V (28 octobre 1796), il écrivait à Cacault, le plénipotentiaire de la République en Italie :

« Désirant donner au Pape une marque du désir que j'ai de voir cette guerre si longue se terminer, et les malheurs qui affligent la nature humaine avoir un terme, je lui offre une manière honorable de sauver encore son honneur et le Chef de la Religion.

» Vous pouvez l'assurer de vive voix que j'ai toujours été contraire au traité qu'on lui a proposé, et surtout à la manière de négocier; que c'est en conséquence de mes instances particulières et réitérées que le Directoire m'a chargé d'ouvrir la route d'une nouvelle négociation. J'ambitionne bien plus le titre de sauveur que celui de destructeur du Saint-Siége. Vous savez vous-même que nous avons toujours eu là-dessus des principes conformes; et, moyennant la faculté illimitée que m'a donnée le Directoire, si l'on veut être sage à Rome, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde et tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples.

» BONAPARTE. »

quoiqu'on connût le désavantage de négocier à Paris, car le motif de cet appel aurait constitué le Pape dans son tort, s'il avait fait des difficultés relatives à l'étiquette ou à d'autres vues secondaires dérivant de la qualité du lieu ou de la forme.

Mon but n'est point, en parlant ici du Concordat, de rapporter en quoi que ce soit ce qui regarde l'intrinsèque de la chose, c'est-à-dire les matières qui en furent l'objet et les raisons qui déterminèrent le Saint-Siége à rejeter certains points et à en accepter d'autres. Mon intention n'est pas non plus d'examiner les causes de cette conduite. Tout cela se trouvera pleinement exposé dans les dépêches qui furent écrites à ce sujet au milieu de ces mémorables débats, si toutefois ces dépêches ont pu être sauvées du grand naufrage qui suivit le détrônement du Pape, l'occupation de Rome et le pillage de toutes les archives et autres endroits où se conservaient les correspondances du Saint-Siége. Les documents de l'Église furent transportés à Paris et devinrent la proie du vainqueur. Sans le secours de ces papiers, il serait impossible de parler du Concordat intrinsèquement. Et cela fût-il praticable à ce point de vue, l'époque où j'écris ces pages ne l'autoriserait guère.

Mon intention est de m'occuper seulement du Concordat extrinsèquement. Je ne le ferai que d'une manière incomplète et presque sans détails. C'est du reste la matière d'un autre écrit particulier. Mon travail actuel sera aussi bref et aussi rapide que pos-

sible, et je ne toucherai qu'aux principaux événements, afin que le souvenir ne s'en perde pas. Ceci posé, je dis donc que, peu de temps après l'arrivée à Paris du prélat Spina, ayant avec lui un théologien, le P. Caselli, autrefois général des Servites et maintenant cardinal lui aussi, on commença à deviner quelles étaient les intentions du gouvernement français et la direction qu'il voulait imprimer aux négociations. On ne permit jamais à l'envoyé pontifical d'énoncer ses idées. Du reste, il n'aurait pas pu le faire dans le principe, puisque ses pouvoirs se bornaient à entendre et à rapporter. Le gouvernement républicain, au contraire, émit successivement divers plans qu'il avait conçus lui-même et qu'il imposait, si je puis m'exprimer de la sorte, comme des lois auxquelles le Pape devait se soumettre. Il fallait que Sa Sainteté rétablît la Religion en France dans la manière et dans la forme qu'il plaisait au Premier Consul. J'ai dit qu'on développa l'un après l'autre plusieurs projets au prélat, car quelques-uns d'entre eux furent rejetés par lui. Il jugeait inutile de les transmettre à Rome, parce qu'ils étaient absolument indiscutables. D'autres se virent repoussés par le Saint-Siége quand Spina, pour ne pas assumer sur lui seul toute la responsabilité de ses refus, nous les fit parvenir.

Il avait été créé à Rome une très-nombreuse Congrégation des premiers et des plus doctes cardinaux et théologiens, qui examinaient les projets. La Con-

grégation se réunissait en présence du Pape, et on ne rejetait ces plans qu'après les avoir soumis à un examen sérieux. Enfin le prélat Spina envoya un projet gouvernemental, qui lui sembla moins inadmissible que les précédents et susceptible de quelque accommodement. La Congrégation travailla beaucoup sur ce projet. Elle biffa une grande partie des articles, en conserva quelques-uns et les réexpédia sur Paris ainsi amendés. On accordait au prélat la faculté de signer le traité, si le Gouvernement acceptait les corrections indiquées.

Pendant ce temps, un plénipotentiaire français arrivait dans la capitale. C'était M. Cacault, déjà venu sous Pie VI, au moment de l'armistice de Bologne et de la paix de Tolentino. Il avait été commissionné par Bonaparte pour régler les affaires qui regardaient les Français demeurant à Rome, et pour témoigner des bonnes dispositions du Premier Consul à renouer les relations avec le Saint-Siége. Au fond, le véritable but de sa course était de surveiller ce que l'on faisait au Vatican relativement au Concordat, et d'étudier à fond les intentions et les vues du Saint-Siége et de ses dignitaires, tous bien connus de Cacault.

Lors de son premier séjour à Rome, ce diplomate avait acquis une grande expérience des choses et des hommes. Il n'apporta point de lettres de créance, mais le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, avait dit à Spina que la Cour

pontificale pouvait s'en référer à cet agent, chargé d'une mission par le gouvernement français. Ce Gouvernement se ménageait ainsi une issue pour au besoin désavouer Cacault en faisant valoir qu'il n'était pas accrédité. Cependant la France se servait de son envoyé, et le Saint-Siége, depuis les paroles du ministre Talleyrand à Spina, ne pouvant pas soutenir avec certitude que Cacault n'était point avoué par la France, et trop faible pour tenter autre chose, se renferma dans une extrême circonspection quand il dut traiter avec lui. Du reste, Cacault manifestait une louable prudence et d'excellentes intentions. Il habitait donc Rome; il y avait déjà traité diverses affaires pour les Français ou pour leurs alliés, sans s'être jusqu'alors mêlé ouvertement du Concordat, quoiqu'il fût tout prêt à le faire, d'après les ordres qu'il avait reçus. Après le renvoi à Paris du projet de Concordat corrigé, une note officielle fut transmise au Saint-Siége, non par Spina, comme c'était l'habitude, mais par Cacault. Cette note ne contenait que peu de paroles, très-énergiques cependant. Le Premier Consul, lisait-on dans cette note, accordait un espace de cinq jours pour adopter purement et simplement le projet de Concordat que l'on n'avait pas voulu accepter et qui fut renvoyé à Paris avec certains amendements. Dans le cas où le traité n'aurait pas été signé au bout des cinq jours, Bonaparte enjoignait à Cacault de partir et de déclarer la rupture avec Rome. Dans cette hypothèse,

Cacault reçut ordre de se diriger sur Florence, auprès du général en chef de l'armée française, Murat, auquel le Premier Consul avait donné ses instructions. C'était du moins ce qu'il lui écrivait.

Une telle nouvelle surprit et consterna le Pape et son ministère. Ils en prévoyaient les conséquences; mais elle n'abattit pas leur courage, elle ne leur fit point trahir leur devoir. Afin de procéder dans une affaire aussi importante avec la sagesse et la maturité requises, on assembla les Cardinaux en présence du Pape, et l'on répondit ensuite négativement, sans se préoccuper des conséquences qui pouvaient en résulter. Je communiquai cette réponse à Cacault; il en fut très-sincèrement affecté. Il aimait Rome, où il avait résidé dans sa jeunesse, et la loyauté remarquée dans le gouvernement pontifical, dont il était très-satisfait, l'attachait de plus en plus à nous. Sa douleur augmenta lorsque je lui exposai les motifs qui empêchaient le Pape d'adhérer à ce Concordat. Cacault ne s'était jamais mêlé de l'affaire en elle-même; il n'avait pris soin que de l'intérieur, observant si, à Rome, on y portait un véritable intérêt, si on y travaillait sans relâche, s'il s'y démasquait quelque intrigue essayant de la contrecarrer, et autres choses semblables.

Quand il m'entendit énumérer les raisons sur lesquelles le Pape basait son refus, il ne put, avec la franchise de son naturel, s'empêcher de s'écrier : « Vous avez raison : vos motifs sont légitimes et évidents; il

me semble impossible que le Premier Consul, venant à les étudier avec les détails que vous me donnez, n'en reste pas convaincu. Il n'est pas juste de dire que la vérité ne peut pas arriver jusqu'à lui. » Et, en prononçant ces paroles et d'autres équivalentes avec une expression de sentiment qu'on ne pourrait pas rendre, il songeait au moyen de nous tirer d'embarras. Il allait et venait par sa chambre, et frappait, pour ainsi dire sa tête contre les murailles, dominé par l'irritation qu'excitait en lui la rupture entre les deux Gouvernements. Dans un transport de fièvre, il s'écria : « Pourquoi n'allez-vous pas vous-même à Paris? Le premier ministre de l'empereur d'Allemagne, le comte de Cobenzl, ne s'y trouve-t-il pas pour régler les intérêts de sa cour? Je suis très-certain que si vous suiviez son exemple, tout s'arrangerait. Cette marque de considération de la part du Saint-Père, tout en prouvant son désir de ne pas rompre, flatterait au plus haut degré le Premier Consul. Vous lui parleriez directement, et personne ne pourrait l'empêcher de s'instruire par lui-même du véritable état des choses et des arguments du Pape. Croyez-moi, allez, et vous verrez que tout finira bien. »

Il s'exprimait de cette façon et avec des paroles sortant véritablement du cœur. Ce langage m'impressionna beaucoup. Les motifs sur lesquels il basait son plan de voyage et auxquels il donna les plus amples développements me parurent fondés. Je voyais d'ailleurs qu'il n'y avait aucun moyen d'arrêter notre

ruine imminente et certaine, ou que le seul était de faire partir pour la France un négociateur dont le titre et le nom sauraient caresser l'orgueil du Premier Consul. Je considérai encore que, par cette initiative, le Saint-Père le jetterait dans l'embarras en faisant rejaillir sur lui la responsabilité de la rupture, après lui avoir fourni une preuve si patente et si solennelle de son désir de tout essayer pour l'éviter. Je répondis que cette idée me paraissait plausible en substance, sinon dans toute son extension. Elle était plausible quant à la mission d'un cardinal à Paris, mais non quant au choix de la personne. Je n'étais pas au mieux dans les papiers de la République française, par suite des événements passés. Bien qu'innocent, on m'avait persécuté lorsque j'étais prélat, au moment du triomphe de la première Révolution, sous Pie VI. Mon refus d'adhérer aux exigences actuelles du gouvernement consulaire ne devait pas modifier cet état de choses, car il est d'usage de faire retomber les fautes sur le ministre. Je conclus donc que, relativement à la personne à envoyer, il me semblait plus opportun de choisir le cardinal Mattei, que le Premier Consul connaissait déjà, ou le cardinal Doria, qui avait été nonce à Paris. Je fis remarquer que ces deux Cardinaux joignaient un beau nom à tous ces avantages. Pour ce qui regardait la mission en général, je me réservai d'en parler au Saint-Père, qui déciderait cette question comme il croirait devoir le faire. En me pressant

d'en référer sur l'heure au Pape et en sollicitant une audience pour lui parler directement, Cacault insista sur ce que je devais aller à Paris et non pas un autre. — « Si chez les autres, répétait sans cesse ce bon ministre, il y a quelque chose de plus qu'en vous, les autres ne sont pas secrétaires d'État comme vous, et c'est là ce qui flattera le Premier Consul. N'est-ce pas parce que le comte de Cobenzl est premier ministre de l'empereur d'Allemagne que Bonaparte a été si fier de le recevoir? » Il ajouta quelques louanges à mon adresse, que le manque de vérité et un peu de modestie ne me permettent point de relater.

Le Pape, après mon rapport, jugea que l'idée de Cacault était digne de grande considération, et quant à lui il l'approuva. Il fit néanmoins rassembler tout le Sacré-Collége afin de procéder avec maturité dans cette démarche décisive, et il lui posa ces deux questions : Doit-on envoyer un cardinal en France? Qui doit-on envoyer?

Pie VII accorda l'audience à Cacault, et après l'avoir entendu, il demeura plus persuadé que jamais de l'opportunité du voyage. Il se réserva cependant d'écouter les avis des Cardinaux. Le Sacré-Collége se rassembla en sa présence, la veille de la fête du *Corpus Domini*. Le Pape m'ordonna d'expliquer l'affaire et fit ses deux interrogations. Les votes furent unanimes. Les Cardinaux déclarèrent qu'on devait députer un cardinal et que ce devait être moi. Le Pape,

Lettre du prince de Metternich au cardinal Consalvi.

Florence ce 11 Juillet 1819.

Monseigneur!

C'est dans le moment de mon départ pour Carlsbad que je profite de la présente occasion, pour remercier Votre Eminence de toutes les bontés qu'Elle a eu pour moi pendant mon séjour à Rome et dans les états pontificaux. L'Empereur écrit au St. Père pour lui réitérer ses sentimens d'amitié et de reconnoissance. Je prie V.E. d'assurer S.S. qu'il ne se trouve dans la lettre de S. M. I. pas une phrase qui ne soit dictée par son coeur.

Je continuerai ma route pour Carlsbad sans m'arrêter en chemin, et j'ai compte y être rendu le 20 ou le 21 du mois. Je tâcherai de mettre le plus qu'il me sera possible de l'ordre dans un vaste pays où toutes les idées sont entrées en confusion. La disposition des jeunes allemands est bonne, mais ils sont faibles. Il y a longtems qu'un homme d'esprit a dit que ce sont les Rois qui font les Jacobins. Ce fait est de nouveau prouvé partout ce qui se passe en

P. S. L'Empereur vient d'accorder la Croix de la Couronne de fer à M. Stern. Je vous lui en envoye la décoration que j'ai réclamée de la Chancellerie de l'ordre. Je paie 86. de l'inf[illegible] précieuse.

J'ai la lettre de ma fille qui est arrivée très heureuse à Baden le 28 Juin. Elle sera bien sensible à votre souvenir. Je la chérirais comme une fille si elle ne m'était pas dévouée.

qui avait gardé le silence pour laisser une entière liberté aux suffrages, s'exprima à la fin dans le même sens. Je m'étais prononcé pour l'affirmative quant à l'ambassade, et je l'avais repoussée sous le rapport du choix de la personne. Je m'appuyais sur ce que le talent indispensable à pareille mission me manquait absolument, et sur le proverbe connu : *Si vis mittere, mitte gratum*, puis je démontrai que je n'étais pas agréable à Bonaparte. Je proposais les deux cardinaux dont j'ai parlé tout à l'heure, mais inutilement, car tous les Cardinaux, y compris ceux qui, pour les orageuses discussions du libre commerce ou pour d'autres raisons, ne m'aimaient pas, déclarèrent à l'envi que je devais partir. Le Saint-Père finit par m'en intimer l'ordre; il fallut baisser la tête et se résigner à l'obéissance.

On arrêta que je me mettrais en route dans les vingt-quatre heures, ou un peu plus, parce qu'alors expirait le délai des cinq jours fixés pour donner réponse au gouvernement français. En annonçant cette nouvelle à M. Cacault, je devais faire en sorte qu'il ne s'éloignât pas de Rome, justement à cause de mon ambassade à Paris. La raison de ce désir était d'empêcher le mauvais effet que son départ aurait produit dans la ville parmi les malintentionnés. On se souvenait des tristes catastrophes de Basville et de Duphot, et l'on craignait avec raison que, surexcités par la rupture dont le départ de l'envoyé français serait le signal, les méchants ne

tentassent quelque coup contre le Saint-Siége. Bien plus, on redoutait qu'il ne cherchassent à faire du mal aux Français résidant à Rome. Pour attirer la vengeance de la République sur la Cour romaine, que l'on accuserait d'être l'auteur présumé de l'attentat, les méchants auraient pu désigner et immoler une victime. On pensa enfin que l'envoyé français restant dans la capitale, c'était une assurance morale que les troupes campées en Toscane n'entreprendraient rien contre le Pontificat suprême. Toutes ces raisons réunies firent souhaiter que M. Cacault ne s'éloignât pas de Rome lorsque j'en partirais. Bien que j'eusse tenté tous les moyens pour amener ce résultat, et quoiqu'il fût très-satisfait de la décision prise relativement à mon ambassade à Paris, Cacault ne put pas se prêter à ma demande, parce qu'il lui était impossible de transgresser des ordres positifs. Il devait partir, on le sait, au bout de cinq jours, si on n'adhérait pas au Concordat projeté. Il m'avoua cependant qu'il avait un moyen à opposer aux mouvements et aux attentats que des malintentionnés pourraient rêver après son départ. « Partons ensemble, me dit-il. En nous voyant tous les deux dans la même chaise de poste, cela déconcertera leurs plans. Ils auront peur et ne compteront pas beaucoup sur la rupture de deux gouvernements dont les ministres voyagent côte à côte et dont l'un va dans la capitale où réside le souverain de l'autre. » Le Saint-Père approuva ce biais, et le matin du jour

qui suivit la fête du *Corpus Domini*, — le 6 juin, je crois, — j'allai prendre Cacault dans ma voiture, et je sortis avec lui de Rome où le cardinal Joseph Doria, en qualité de doyen des cardinaux palatins, me remplaça jusqu'à mon retour dans l'exercice de ma charge de secrétaire d'État. Je voyageai avec le ministre Cacault jusqu'à Sienne. Là, je me séparai de lui, parce que nous avions appris que le général en chef Murat était à Pise et non à Florence. J'avais intérêt à le voir pour m'assurer, en tant qu'il me serait possible, de ses mouvements afin de tranquilliser le Pape. M. Cacault resta à Sienne pour se reposer quelque temps, et je poursuivis ma route vers Pise; mais, chemin faisant, un courrier envoyé par le général Murat à Cacault, qui l'avait instruit de tout lorsqu'il était à Rome, m'annonça que le général retournait à toute bride de Pise à Florence pour me voir, lors de mon passage dans cette ville. J'allai donc à Florence, où le ministre Cacault arriva quelques heures après moi. La réception que me fit le général Murat ne pouvait être ni plus honorable ni plus amicale. Je dînai avec lui, et je pus écrire au Pape que le Saint-Siége n'avait rien à craindre pour le moment. Je laissai Florence la nuit même, et quatorze jours après mon départ de Rome, j'arrivai à Paris dans la soirée du 20 ou du 21 juin, accablé de fatigue et très-inquiet sur la manière dont le gouvernement français prendrait mon voyage, qui lui avait été notifié par un courrier expédié avant mon départ.

Le lendemain matin, l'abbé Bernier — depuis évêque d'Orléans — vint me rendre visite. Il avait été désigné par le Premier Consul pour traiter avec le prélat Spina, dans l'hôtel duquel j'allai habiter. Je le chargeai d'apprendre mon arrivée au Premier Consul, et de lui annoncer que je désirais savoir quand il voudrait me recevoir, et dans quel costume, car à cette époque les ecclésiastiques ne paraissaient pas avec leurs vêtements sacerdotaux dans les rues de Paris. Les mœurs et les usages de la Révolution y étaient encore en vigueur. On lisait au frontispice des églises des dédicaces semblables à celles-ci : Au Commerce, à l'Amitié, à la Jeunesse, à la Vieillesse, et à d'autres divinités de même étoffe.

Mon intention n'était pas de quitter l'habit ecclésiastique, puisque, pendant mon voyage, je m'étais revêtu des insignes cardinalices, au grand ébahissement de tout le monde, car on n'avait pas vu de cardinal depuis dix ans et plus, c'est-à-dire depuis l'époque de la Révolution. Mais je ne devais pas exposer la pourpre romaine à des outrages dans la capitale de la France. Voilà pourquoi je voulais être éclairé par l'autorité et avoir une règle sur le plus ou sur le moins.

En peu d'heures, j'eus la réponse du Premier Consul, qui me causa un fort vif déplaisir. Bonaparte me faisait savoir qu'il me recevrait tout de suite, c'est-à-dire à une heure de l'après-midi, et que je devais venir à lui en cardinal le plus possible. Je ne

me laissai pas égarer quant à ce dernier point, et me souvenant bien que les Cardinaux ne portent la pourpre que chez le Pape, et que c'est seulement par abus que les cardinaux *sujets* vont ainsi à l'audience de leurs souverains, je résolus de me présenter en habit court, en noir, avec les bas, le collet et la calotte rouges, vêtu, en un mot, comme quand nous sommes habillés *di corto*. Mais je fus mécontent de me rendre à l'audience, fatigué comme je l'étais, ignorant tout, puisque le temps matériel me manquait pour m'informer, et complétement seul, car le prélat Spina, n'ayant pas encore vu le Premier Consul, n'osa pas m'accompagner, parce qu'il n'avait point été nommé dans la réponse qu'on m'adressa. Le maître des cérémonies vint, dans un carrosse consulaire, me prendre à mon hôtel à l'heure indiquée, et, seul avec lui, j'allai à la Cour, déjà installée aux Tuileries.

Je croyais être reçu en tête-à-tête par le Premier Consul, mais je fus bien trompé dans mon attente. On avait commandé la parade, qui alors se faisait tous les quinze jours, et à laquelle assistaient, avec les deux autres Consuls, tous les premiers corps de l'État, le Tribunat, le Sénat, les grands de la Cour, les ministres, les généraux, enfin ce qu'il y avait de plus élevé en dignité à Paris. Je crois que l'amour-propre de Napoléon Bonaparte lui fit saisir avec délices cette occasion de se faire voir à moi dans toute sa splendeur, de m'imposer à première vue, et de montrer en même temps aux Parisiens

un cardinal — nouveauté alors à Paris — et un premier ministre du Pape venant à son audience. Il voulut, par ces motifs, me recevoir ce jour-là, sans m'accorder un peu de répit après un pareil voyage, et sans me permettre d'interroger, de prendre langue et de sonder les eaux dans lesquelles je naviguais. Je n'avais été prévenu de rien par le maître des cérémonies. Je me vis donc transporté tout d'un coup au milieu de cinq ou six mille personnes, stupéfait de l'éclat d'une magnificence au-dessus de toute description, ne sachant rien et ne comprenant pas même ce que je voyais.

Arrivé, à travers une foule immense, dans la grande salle où se trouvait le Premier Consul, je crus, quand on ouvrit la porte à deux battants, assister à une représentation théâtrale. Il y avait autour du salon un nombre infini de personnes très-richement chamarrées. C'étaient les corps de l'État rangés en demi-lune, aux deux côtés de laquelle se tenaient des soldats, des ministres et des grands. J'aperçus au fond et séparés de la foule trois personnages qui étaient les trois Consuls, mais que je ne connaissais pas pour tels. Celui qui était au milieu s'avança de quelques pas vers moi. Je le vis attendre que je fusse arrivé jusqu'à lui.

Comprenant par ce seul mouvement qu'il était le Premier Consul, je m'inclinai; je m'avançai à mon tour, ayant à mes côtés le ministre Talleyrand. Sans que je susse qui il était, il m'avait abordé dans la

salle précédente et m'introduisait dans celle-ci. Je voulais faire mon compliment et, malgré ma surprise et ma confusion, dire que le Pape m'envoyait à Paris dans le vif désir qu'il éprouvait de resserrer les anciens nœuds qui attachaient le Saint-Siége à la France; Bonaparte ne m'en laissa pas le temps. Il prit la parole en me déclarant, sans politesse comme aussi sans impolitesse, qu'il connaissait l'objet de mon voyage, que les négociations commenceraient sans retard, parce qu'il n'avait point de temps à perdre. Il ajouta qu'il m'accordait cinq jours; que si, dans cet intervalle, le traité ne se concluait pas, je n'avais rien de mieux à faire que de retourner à Rome, parce que son parti était déjà pris dans ce cas. Je ne sais s'il me fixa ce terme par hasard ou pour persister dans le chiffre qu'il avait enjoint de prescrire à Rome.

A un compliment aussi singulier, je répliquai que je voulais me flatter que, dans le délai fixé, tout s'arrangerait à la satisfaction commune. Il reprit alors la parole, et il entama un long monologue sur les affaires. Il s'exprimait moitié en langue française, moitié en langue italienne. Tout en discourant, il aborda les questions dans le plus grand détail, et il s'échauffa avec une vivacité inouïe. Je répondais ce qui me paraissait opportun, et le Ciel m'assista de telle sorte que je ne perdis pas contenance. Malgré l'étonnement, la solennité attribuée à l'entrevue et l'appareil imposant dont j'étais environné, — tous

les regards étaient braqués sur moi, — j'eus le bonheur de ne pas broncher et en même temps de ne pas déplaire. Enfin après une réception de plus d'une demi-heure, pendant laquelle le Premier Consul parla beaucoup, l'ambassadeur du Saint-Père pas trop mal et où le ministre ne dit rien, Bonaparte me fit une gracieuse inclination de tête, me congédia de la sorte, et se replia sur la ligne où se tenaient, à une très-petite distance, les deux autres Consuls. Je fis alors une révérence, et je sortis, accompagné du ministre Talleyrand — toujours silencieux. — Il me conduisit dans la salle précédente, me fit un salut, et me remit au maître des cérémonies. Ce dernier me ramena dans sa voiture à l'hôtel. J'étais certainement plus étonné et plus confus à mon retour qu'à mon départ.

Après cette réception, je ne perdis pas une minute, et les négociations commencèrent entre l'abbé Bernier et moi. Celui-ci me laissa toujours le prélat Spina et le théologien Caselli pour travailler de concert. En partant de Rome, j'avais eu le soin de ne pas m'attribuer une puissance absolue. J'avais même fait ajouter au Bref de formalité, ou lettres de créance, un autre Bref, dans lequel on m'enjoignait expressément d'arranger les choses pour que le Concordat fût rédigé d'après le projet amendé à Rome, projet que le cabinet français n'avait pas accepté. On ne m'autorisait pas à m'en éloigner substantiellement, mais seulement dans les formes ou dans les

expressions propres à tout concilier sans en altérer l'essence. De plus le Saint-Père se réservait toujours le droit de ratifier ce qui aurait été décidé. J'avais songé à cette précaution pour qu'on ne pût pas me forcer la main à Paris, et parce que je ne voulais pas assumer sur moi cette lourde responsabilité dans une affaire d'une importance aussi majeure. Je désirais donc marcher, le plus qu'il me serait possible, en sécurité de conscience et sur les traces que l'on m'indiquerait de Rome.

Je ne dirai rien ici du cours et des péripéties des négociations, qui, — et on peut se l'imaginer facilement, — ne furent pas terminées dans les cinq jours que le Premier Consul m'avait accordés à son audience. Chaque jour était regardé comme le dernier terme prescrit; je laisse donc à juger quels furent la fatigue, l'angoisse, les craintes et les tourments de cette très-douloureuse affaire. J'étais obligé d'écrire même la nuit, sans goûter un instant de repos, et de transmettre mes Mémoires sans avoir pris le temps de les relire. J'eus une ou deux audiences, — je ne me souviens plus avec certitude si ce fut une ou deux, — dans le cabinet du Premier Consul, à la Malmaison. Chaque matin et chaque soir, nous tenions les conférences, mes deux collègues, l'abbé Bernier et moi. L'abbé en rapportait quotidiennement le résultat au Premier Consul ou au ministre, et il n'osa jamais prendre sur lui d'assurer ou de résoudre quoi que ce fût. Il répétait sans cesse qu'il devait

d'abord demander l'avis du Premier Consul. Mon sort était bien différent du sien. On ne me permit pas d'expédier un courrier à Rome. On répondait à mes sollicitations à ce sujet que c'était inutile, puisque le Pape m'avait investi de l'omnipotence. J'eus beau montrer et remontrer cent fois le Bref dont j'ai parlé, je ne pus arriver à modifier cette affirmation dans leurs bouches. Je dus supporter des peines mortelles, car Bonaparte déclarait ne jamais vouloir adhérer aux corrections faites à Rome. Il manifestait même d'autres exigences, et je ne pouvais pas consulter le Saint-Père, puisqu'on m'empêchait de lui adresser un courrier, et que l'on me pressait de conclure l'affaire ou d'y renoncer.

Ce dernier parti entraînait avec lui d'affreuses conséquences, tant pour le spirituel que pour le temporel. Je sentais bien que ceux qui à Rome, le danger passé, auraient critiqué le traité après sa signature, comme n'étant pas suffisamment avantageux au Saint-Siége et aux intérêts de l'Église, déclameraient dans le péril, si le Concordat ne se terminait point, contre une rigueur excessive et préjudiciable qui m'aurait porté à tout briser. Mais si ces réflexions et les conséquences désolantes dont j'ai parlé (conséquences qui devaient provoquer la ruine de la Religion non-seulement en France, mais encore partout, car le Premier Consul répétait sans cesse que s'il se séparait de Rome il saurait bien n'être pas seul, et entraîner avec lui tous les

pays sur lesquels il dominait par la force); si, dis-je, ces conséquences désolantes me faisaient redouter la rupture, d'un autre côté j'appréhendais justement la conclusion de l'affaire telle qu'on la souhaitait. Je ne voulais, à aucun prix, signer le traité tant qu'on tâchait de m'engager à violer la substance du projet corrigé à Rome, — chose que je ne pouvais ni ne désirais faire. — J'étais très-résolu à ne pas m'éloigner d'une ligne et à ne pas me séparer de ce palladium. On comprendra très-aisément quelle horrible position fut la mienne et les sueurs de sang que m'arrachèrent ces négociations. Après vingt ou vingt et un jours d'angoisses, je réussis enfin à mettre sur pied un Concordat qui ne s'éloignait en aucune manière de la substance du Concordat amendé à Rome, et qui n'en différait seulement que dans la forme et par les expressions plus propres à concilier les choses, mais sans toucher à l'essence, ainsi qu'on me l'avait bien recommandé.

Le 13 juillet fut le jour fixé pour la signature du Concordat, et le matin même on lut dans *le Moniteur* que le cardinal Consalvi avait réussi dans la mission pour laquelle il était venu à Paris. La signature devait avoir lieu dans la maison du frère du Premier Consul, Joseph Bonaparte, regardée comme plus décent que l'hôtel où je logeais. Joseph, le conseiller d'État Cretet et l'abbé Bernier devaient signer pour le Consul; le prélat Spina, le théologien Caselli et moi pour le Pape. J'allai avec mes deux

collègues à la maison du frère du Premier Consul, à quatre heures de l'après-midi. Nous y trouvâmes les trois autres personnages. Après quelques compliments, Joseph Bonaparte nous invita à nous asseoir pour procéder à la cérémonie, qui, disait-il, ne devait pas être longue, puisque nous n'avions qu'à apposer nos noms à un traité déjà terminé. Chacune des deux parties avait par devers elle la copie du traité arrêté à l'avance, ainsi qu'on l'a remarqué, et que le Premier Consul, à qui Bernier rapportait tout, avait approuvé. On devait signer les deux copies d'après l'usage. L'abbé Bernier exhiba la sienne et la plaça en vue, pour qu'elle fût signée la première. Il y eut d'abord quelques difficultés sur la préséance. Le frère du Premier Consul croyait qu'en cette qualité il devait avoir le pas, mais il y renonça quand je lui eus démontré que la préséance appartenait aux Cardinaux, et que je n'étais point maître de décliner cet honneur. Alors je m'avançai vers la table. Comme la copie à laquelle j'allais mettre ma signature était celle de la partie adverse, je crus qu'auparavant je devais la parcourir de l'œil.

Quelle ne fut point ma surprise en la voyant rédigée dans d'autres termes que ceux dont nous étions convenus, et par conséquent différente de ce que j'avais accepté! Non-seulement on ne tenait plus sur cette feuille de papier à ce qui avait été arrêté dans les négociations suivies avec moi à Paris, ni au plan autrefois envoyé à Rome et qu'on y avait re-

fusé, mais encore on renchérissait sur ce projet lui-même, et la copie étalait des articles qui ne se lisaient point dans le premier plan. A la surprise que je témoignai avec beaucoup de vivacité pour un fait semblable, se joignit l'étonnement du frère de Bonaparte. Il n'avait jamais pris part à la négociation, et, uniquement pour signer le Concordat, il était venu de Mortefontaine, où il s'occupait avec le comte de Cobenzl des affaires d'Autriche. Joseph croyait tout arrangé, et il ne pouvait rien comprendre à ce que je révélais, ne sachant pas la différence qui existait entre la feuille présentée par l'abbé Bernier à ma signature et celle que je possédais. Je me retournai avec énergie vers l'abbé Bernier qui se taisait, et je l'appelai en témoignage de la vérité, en lui demandant raison de ces changements. Alors, plein de honte et très-confus, il avoua que c'était vrai, mais que tel avait été l'ordre du Premier Consul, affirmant que tant qu'un traité n'était pas signé on pouvait toujours le changer.

On s'expliquera sans peine le sentiment que produisit dans mon âme une pareille manœuvre. Pour abréger, je déclarai que je ne signerais jamais un tel Concordat, à quelque prix que ce fût, et je me levai pour sortir. Le frère du Premier Consul, effrayé de ce qui se passait, m'adressa les représentations les plus vives et tout à la fois les plus polies et les plus courtoises sur la situation dans laquelle étaient les affaires. Il me faisait remarquer qu'à l'occasion

de la fête du jour suivant (le 14 juillet), Napoléon devait, dans un dîner de trois cents personnes, annoncer la signature du Concordat, et que sa conclusion avait déjà été proclamée par le *Moniteur* de ce jour dans la France entière. (On avait publié cet article afin de me mettre dans l'impossibilité d'échapper sans un grand éclat à la ruse que l'on méditait.) Il ajouta que je devais envisager les tristes conséquences de la colère d'un homme que ces événements allaient pousser à bout. Bonaparte, répétait-il, n'a pas pour habitude d'être contrarié, et il fonce toujours en avant avec le canon. Joseph m'insinua de ne pas partir, et de tenter au moins s'il ne serait pas possible de faire là, dans sa maison, un projet qui satisfît les deux camps. Joseph déclara qu'il y contribuerait pour sa part non moins en coopérant avec nous qu'en cherchant le moyen de faire accepter notre travail par son frère.

Il accompagna ces paroles de tant de bonne foi apparente, de tant d'intérêt et d'une courtoisie si vraie, que, placé entre la crainte des conséquences et l'impossibilité de refuser sans incivilité d'essayer au moins ce qu'il proposait, je fus obligé de mettre la main à l'œuvre. Je ne pourrais pas affirmer qu'il ignorât la fraude dont il se plaignait, mais en scrutant la conduite qu'il tint alors et plus tard, je suis persuadé qu'il en était ainsi. Je montrai la copie du Concordat qu'on avait accepté, et après lui avoir fait toucher au doigt les différences, je pro-

testai que je ne pouvais me mettre à travailler que sur ces bases. Je ne parlerai point en détail de ce labeur : je me contenterai de dire qu'il dura près de vingt heures, c'est-à-dire depuis quatre heures du soir de ce jour jusqu'au lendemain à midi. Nous passâmes dans cette chambre la nuit entière sans prendre de repos. On peut se figurer notre travail, notre épuisement, et, qui plus est, la torture de nos esprits.

A midi, on était convenu de tous les articles, à l'exception d'un seul. L'abbé Bernier nous déclara que le Premier Consul était inébranlable sur ce point et qu'il l'exigeait tel quel. Cela fit que ses représentants n'osèrent pas s'en écarter pour adopter les modifications qui nous permettaient seules d'y souscrire. N'apercevant pas d'autre moyen terme, je proposai de ne prendre de résolution définitive à ce sujet que quand le Saint-Père, auquel on devait envoyer les articles du traité afin qu'il les ratifiât, se serait prononcé. Le retard était de peu d'importance, puisqu'on devait soumettre le Concordat à l'approbation du Pape. Mais il ne m'était pas possible, pour plusieurs raisons, d'accepter l'article tel qu'on le formulait, pas même sous les réserves de la ratification du Pape. On proposa d'ajourner cet article, puisqu'il était impossible de l'admettre; mais Joseph Bonaparte annonça qu'il n'osait point s'engager à obtenir du Premier Consul qu'il s'arrêtât à ce parti. L'heure était venue pour lui de se rendre à la

grande parade qui avait lieu ce jour-là. Joseph se chargea de porter notre commun travail à son frère, et nous convînmes de rester chez lui et d'attendre son retour. Une heure après, il arriva, et, la tristesse peinte sur le visage, il nous dit que le Premier Consul s'était emporté et qu'il avait déchiré le projet en cent morceaux, en se déclarant fort irrité de sa teneur, si différente du projet qu'il avait envoyé pour qu'on le signât. Joseph ajouta que malgré cela, grâce aux plus pressantes prières, il avait obtenu de son frère l'admission de tous les articles, sauf l'article réservé, dans lequel on en déférait au Pape sur la résolution à prendre par rapport au principe que je ne pouvais pas adopter. Il termina en disant que son frère avait exigé qu'on le signât tel quel ou bien qu'on rompît les négociations, et qu'il en avait déjà pris son parti. Je restai anéanti à cette réponse, et, pendant deux heures, je subis l'assaut qui me fut livré, afin de me persuader d'accepter cet article. On n'oublia pas de m'énumérer les conséquences qu'entraînerait mon obstination. Je les évoquai toutes, mais je ne trahis pas mon devoir. Je persistai invinciblement à ne pas signer, et la négociation fut rompue.

Nous quittâmes en hâte la maison de Joseph Bonaparte. L'heure du dîner solennel approchait, et nous y étions invités tous les trois. On comprendra dans quelles dispositions d'esprit je m'y rendis. J'allais me trouver en public face à face avec le Consul, alors dans le premier accès de sa colère.

Il est facile de s'imaginer comment Bonaparte me reçut, lui qui devait annoncer, à l'occasion de ce repas, la signature du Concordat, et qui, par mon refus, se voyait obligé d'avouer que tout était brisé. Je subis ses plus amers reproches avant, après et à tous les instants. Les menaces furent aussi nombreuses que les objurgations. Il déclara que, si le désir de changer la Religion en Angleterre avait réussi à Henri VIII, moins puissant que lui néanmoins pour obtenir ce résultat, lui, Bonaparte, ferait changer de culte à l'Europe entière; qu'il la mettrait tout en feu; que Rome verrait ce qu'elle avait fait en rompant avec lui, et qu'elle répandrait des larmes de sang sur ses pertes incalculables. Il interpella le comte de Cobenzl, auquel il dit des choses si fortes que ce dernier en était affligé et consterné.

Je fus assailli de tous les côtés et spécialement par le comte de Cobenzl. On me pressait de signer le Concordat, mais je demeurai inflexible. Alors on essaya de renouer les négociations, mais le Premier Consul, qui s'était longuement entretenu avec le comte de Cobenzl sur l'article, cause de la rupture, persista dans sa volonté de ne rien céder. De mon côté, je continuai à déclarer que je ne pouvais y souscrire sans modifications. Le comte de Cobenzl supplia le Premier Consul de permettre qu'on reprît les négociations, afin, disait-il, de tenter le moyen de s'accorder réciproquement, puisque j'en avais le plus ardent désir.

Après une opiniâtre résistance, le Premier Consul répondit qu'il voulait bien qu'on ouvrît une autre séance le jour suivant, mais que, si on ne terminait pas le traité ce jour-là même, je pourrais partir sur-le-champ, car il ne se souciait plus d'en entendre parler. Nous ne comprîmes pas très-bien, par la tournure de sa phrase, s'il permettait que l'on modifiât l'article. Il me sembla même que non. Toutefois nous profitâmes de la faculté qu'il laissait de se réunir, ce qui eut lieu à midi, le jour suivant.

La nouvelle séance dura douze heures. Les mandataires français étaient inflexibles; ils s'obstinaient à exiger que l'article fût adopté sans modifications. Je fus plus inébranlable qu'eux, et je maintins qu'il resterait tel quel. Je ne me laissai point effrayer par les conséquences, je ne me résignai pas à faillir à tous mes devoirs. A la fin, appréciant ma persévérance, Joseph Bonaparte, qui désirait avec ardeur terminer le Concordat, prit sur lui d'admettre les améliorations que je proposais. Il dit qu'il se chargeait de la responsabilité, et que son titre de frère du Premier Consul l'autorisait à cette démarche. « Si le Premier Consul me désapprouve, ajouta-t-il, je ne me repentirai jamais d'avoir encouru sa disgrâce pour un acte que ma conscience juge bon et utile. »

Les deux autres, en le voyant assumer toute la responsabilité, se joignirent à lui, mais à cette condition seulement, puis, à minuit, le Concordat fut signé.

Le frère du Premier Consul se chargea de le présenter le lendemain, et de me faire savoir si le chef de l'État l'avait approuvé ou rejeté. Il m'avertit le jour suivant que Bonaparte, après s'être mis en grande colère et après lui avoir adressé de sévères reproches sur les changements introduits dans l'article en question, s'était rendu aux prières de son frère et qu'il avait fini par ajouter : « Puisque la chose est terminée, il faut bien que je l'approuve. »

Je restai encore à Paris quatre ou cinq jours seulement. Je vis deux fois le Premier Consul, et je conclus avec lui diverses autres affaires.

Pendant les négociations du Concordat, le Pape n'avait pas permis qu'on ouvrît la bouche sur les démêlés temporels. Le seul avantage de la Religion, telle était sa pensée dominante, et il ne voulut pas que les contemporains ou la postérité pussent lui reprocher avec quelque apparence de justice d'avoir entrepris le Concordat dans des vues purement humaines. Malgré l'opportunité de la situation, Sa Sainteté ne songea pas à compenser ou à réparer les pertes énormes que l'État pontifical avait eu à subir durant la Révolution.

Peu de temps après, le Premier Consul restitua Pesaro, dont la République cisalpine s'était emparée en violation du traité de Tolentino, et je puis l'affirmer, si Bonaparte fit cet acte d'équité, il ne suivit en cela que son inspiration, car le Pape ne lui avait rien demandé. Pie VII comprenait trop son devoir et sa

dignité pour en appeler jamais à cette paix prétendue de Tolentino, et pour la sanctionner même indirectement. Il se trouvait plus libre que son prédécesseur ne l'avait jamais été. Je crois que la raison qui empêcha le Pape de reconnaître le traité de Tolentino a été peu différente de celle qui engagea Bonaparte à le faire dans des vues opposées, et ce fut là le motif de la restitution de Pesaro.

Tandis que j'étais à Paris, on traita l'affaire des biens nationaux, c'est-à-dire des biens appartenant à la Chambre apostolique et aux corporations ecclésiastiques, biens qu'on avait confisqués pendant les Républiques romaine et française, et que les pouvoirs nouveaux avaient vendus ou cédés en payement à plusieurs particuliers. Quand le Pape revint dans ses États, la République française ne voulut point qu'on privât ces individus, très-chers à la Révolution, des propriétés qu'ils avaient acquises. La République craignait en effet de leur déplaire et d'être forcée de leur payer la compensation promise. Cette négociation fut difficile et pénible, à cause de la différence qui existait entre les parties contractantes, la Cour pontificale et la France. Je pus enfin arranger l'affaire en abandonnant un seul quart de ces biens aux acquéreurs, soit en nature, soit en argent, soit autrement, selon leur bon plaisir. Cet abandon du quart fut entouré de tant de conditions, et de conditions si onéreuses, que dans la disparité, je le répète, existant entre les forces des parties con-

tractantes, je le répète de nouveau, l'accord fut on ne peut plus avantageux pour le Saint-Siége.

On s'occupa aussi des affaires de la juridiction et de la poste française à Rome, en vertu d'un des articles du Concordat, qui attribuait au nouveau gouvernement français les prérogatives et les priviléges de l'ancien régime.

J'avouai en toute franchise au Premier Consul que l'intention formelle du Pape était de faire cesser ces deux priviléges, ou, pour mieux dire, ces deux abus; que Sa Sainteté songeait à les enlever à toutes les autres cours, et qu'elle ne les conserverait à la France que jusqu'au jour où les divers princes consentiraient à y renoncer. Le Premier Consul accepta.

Pour bien comprendre cela, il faut savoir que, durant la Révolution qui éclata sous Pie VI, la République romaine, parlons plus clairement, la République française qui la manipulait, abolit à Rome les postes étrangères, les droits d'asile, et les juridictions des places et des enceintes (dont quelques-unes étaient fort vastes) attenantes aux palais des ambassadeurs. Quand on restaura le gouvernement pontifical, nous reculâmes devant la résurrection des abus qui avaient été engloutis dans le naufrage. Nous cherchâmes le moyen d'abolir tous ces priviléges ou droits que les Napolitains avaient rétablis en même temps que ceux appartenant directement à leur Cour. Je donnai au Saint-Père le conseil de les supprimer tous de fait par une déclaration très-

énergique. Je lui en avais démontré l'iniquité, et après lui avoir exposé de quelle manière la République romaine avait procédé, je lui dis que, si les puissances étrangères avaient accepté cette suppression des mains de la République, il faudrait bien la subir venant du Souverain Pontife, qui n'était certainement pas à comparer à cette République. Mon avis ne plut point au Pape. Pour procéder avec plus d'égards et de douceur, et persuadé que les Cours étrangères ne pourraient résister à l'évidence de ces raisons, il préféra traiter l'affaire avec elles. Mais il fut en grande partie déçu dans son espérance, et il perdit cette occasion propice. Elle se représentera dans une seconde restauration du gouvernement pontifical (si le Ciel la permet), et il est à croire que le Saint-Père s'empressera d'en profiter d'une façon plus ferme et par conséquent plus efficace que la première fois.

Les cours de Naples, de Toscane, de Sardaigne et d'Autriche, adhérèrent aux sollicitations du Pape. De plein gré, elles consentirent à renoncer à leurs prétendues juridictions et aux postes, à la condition qu'on agirait ainsi vis-à-vis de toutes les Cours qui, comme elles, jouissaient de ces priviléges. Par malheur, l'Espagne s'y refusa, et ses ambassadeurs en furent cause.

Ils exerçaient à Rome une espèce de souveraineté, car leur juridiction s'étendait sur onze ou douze mille habitants. L'Espagne ne répondit pas autre chose, sinon que c'était un ancien privilége qu'elle

possédait et qu'elle désirait garder. Mais si cette excuse eût été valable, le Pape se serait fort bien trouvé de la réciprocité en maintenant les priviléges et les droits anciens dont le Saint-Siége avait été gratifié en Espagne et qui n'existaient plus. L'affaire fut mise en délibéré. Les négociations s'éternisèrent, et c'est ainsi que je n'eus pas la gloire de procurer à l'État l'inestimable bienfait de l'abolition des postes et des juridictions étrangères, bienfait que nous aurions obtenu, sans aucun doute, en procédant par voie d'autorité, comme je l'avais conseillé [1].

Les choses se trouvaient dans cet état quand la France exigea la restitution de ces priviléges. On ne pouvait point lui disputer ce que les autres cours possédaient actuellement. Une seule chose était praticable, il fallait s'assurer que la France renoncerait aux prérogatives rendues dès que les autres cours y renonceraient elles-mêmes, et le Consul s'y engagea.

Je quittai Paris vers le 23 juillet et je retournai en toute hâte à Rome, pour que la ratification du Concordat par le Pape pût être remise à Bonaparte quarante jours après la signature, ainsi qu'on en était convenu. Je ne puis exprimer avec quelle force le gouvernement français insista sur ce point, disant à haute voix que l'on ne pouvait pas différer la publication du Concordat sans un notable préjudice pour l'État, et qu'en conséquence il fallait en obtenir promptement la ratification. Quoique je marchasse

[1] Après 1814, le cardinal Consalvi réalisa son projet.

jour et nuit, cependant je fus rejoint à Florence par un courrier qui avait pour mission de me presser encore davantage. J'arrivai à Rome le 6 août, juste deux mois après mon départ.

Le Pape m'accueillit avec les plus tendres démonstrations de joie et de bonté. On distribua de suite l'exemplaire du Concordat à tous les Cardinaux, dont le Pape voulait, avant la ratification, demander l'avis dans une Congrégation générale, qui se tiendrait en sa présence. La ratification fut ensuite portée à Paris par un courrier pontifical. Elle y arriva trente-six ou trente-sept jours après la signature du traité.

Je n'abandonnerai pas la question de ce traité sans parler de ce qui suivit. Au grand étonnement de tout le monde, il s'écoula plusieurs mois avant la publication du Concordat en France. Le Gouvernement ne témoignait plus la même ardeur qu'autrefois, et la rapidité avec laquelle j'avais effectué mon voyage me paraissait complétement superflue. Nous avions couru, presque volé, et cette précipitation m'avait causé, ainsi qu'à mes gens, une telle fatigue, qu'à notre arrivée à Rome nous avions tous été contraints de garder le lit par suite du gonflement de nos jambes, gonflement que la douleur née d'un voyage aussi rapide avait occasionné. On ne comprenait pas les raisons de ce mystérieux retard, mais on en eut bientôt la clef quand, à Pâques de l'année suivante, on vit apparaître un gros volume portant pour titre : *Concordat.*

La première et la seconde page contenaient seules le véritable texte du traité, en dix-sept articles, si j'ai bonne mémoire. Les lois organiques fabriquées par le gouvernement français remplissaient tout le volume. Pour persuader aux lecteurs superficiels et vulgaires que ces articles organiques avaient été acceptés par le Pape, on les avait frauduleusement placés sous le titre et sous la date du Concordat. Et cependant ils étaient postérieurs au moins d'un an à ce traité. Il n'y eut qu'une chose qu'on ne se permit point, ce fut d'apposer sous ces articles, que nous ne connaissions pas, nos noms, qui se lisaient au bas du véritable Concordat. Je renonce à dépeindre le chagrin que ces lois organiques causèrent au Pape. Il comprenait que le Concordat était bouleversé et anéanti au moment même de sa publication, et qu'on portait ainsi un immense préjudice à la Religion et aux règles essentielles de l'Église. Il ne restait à Pie VII d'autre moyen de protester que de déclarer hautement, en face du monde, dans une allocution consistoriale, imprimée à l'heure même où le Concordat paraissait à Rome, que ces lois organiques lui étaient absolument inconnues, qu'il n'y avait pris aucune part, qu'elles lui infligeaient la plus vive peine, et qu'il allait présenter au Premier Consul ses plus pressantes réclamations, — ce qu'il fit. — Il ajoutait que Bonaparte, après avoir désiré, par le Concordat, rétablir en théorie la Religion catholique, ne pouvait pas lui-même se mettre en contradiction

avec sa volonté en maintenant des lois qui lui étaient si opposées. Le Pape fit connaître de la sorte qu'il était resté étranger à ces articles, et qu'il savait les qualifier du titre qu'ils méritaient, afin que les Catholiques pussent se tenir sur leurs gardes.

A l'amertume que les lois organiques provoquaient dans le cœur du Père commun, vint se joindre la nomination de certains prêtres constitutionnels aux évêchés. Nous nous étions assurés d'avance, pendant les négociations, que le gouvernement français abandonnerait radicalement les constitutionnels, que le Saint-Siége déclarait appartenir encore au schisme, pour l'abolition duquel le Concordat avait été rédigé en partie. Mais, après la signature de cet acte religieux, le Gouvernement insinua que la politique le forçait à nommer quelques constitutionnels aux siéges nouveaux. Nous nous opposâmes énergiquement à ce projet, en démontrant à Bonaparte combien il serait nuisible à tous égards. Comme les efforts de la Cour de Rome restaient stériles, elle déclara à la France qu'elle se voyait dans l'impossibilité d'agréer ses présentations aux évêchés, si les prêtres qu'on y appelait ne rétractaient pas leurs erreurs. Le Gouvernement prétendit alors qu'il suffisait que ces prêtres acceptassent le Concordat, qui était, à son avis, une rétractation implicite. Nous répondîmes qu'il n'en était point ainsi, car le Concordat ne renfermait pas un mot sur la schismatique constitution civile du clergé; que l'acceptation du Concordat pou-

vait être regardée comme l'acceptation d'une nouvelle discipline substituée à celle de la constitution du clergé, et non comme une flétrissure de cette dernière, en tant que coupable et erronée. Le gouvernement français avait fini par se rendre à ces raisons; il avait promis la rétractation expresse des évêques nommés, et nous nous étions arrangés pour la formule. Elle consistait à se soumettre aux jugements du Saint-Siége exprimés dans les Brefs si répandus de Pie VI, sur la question des actes ecclésiastiques de France.

Or il arriva que, sans être muni des pouvoirs nécessaires, le cardinal Caprara, en sa qualité de cardinal légat, s'imagina de donner l'institution canonique aux évêques nommés. Il assura d'abord que ces constitutionnels s'étaient rétractés en présence des deux évêques de Vannes et d'Orléans (l'abbé Bernier), et il fit passer à Rome leur procès et leur serment. Mais les évêques nommés lui infligèrent bientôt un démenti public dans leurs brochures; ils dirent même que, bien loin d'avoir souscrit à la formule que les deux évêques de Vannes et d'Orléans leur proposaient d'accepter, ils l'avaient foulée aux pieds. Peu importe de savoir qui fut trompeur ou trompé dans cette affaire; ce qui ne paraissait que trop réel, c'était le scandale et le malheureux veuvage des églises.

Ces deux grands et très-cruels déboires, l'installation sur les nouveaux siéges des constitutionnels qui persistaient dans le schisme, et la promulgation des

lois organiques destructives du traité, furent les deux épines qui continuèrent à déchirer le cœur du Pape, et qui l'engagèrent à entreprendre le voyage de Paris pour le couronnement de l'empereur Napoléon. En terminant l'affaire du Concordat français, je dois avertir le lecteur que j'ai écrit à ce sujet d'autres Mémoires. Si entre ma première version et celle-ci on signalait quelque différence, on devrait s'en référer à la première. Elle est plus intégrale, plus détaillée; elle a été composée dans des moments moins critiques et qui me permettaient mieux l'exactitude et la réflexion.

Au Concordat français succéda le Concordat italien, c'est-à-dire le Concordat du royaume d'Italie, qui fut négocié par le Cardinal légat à Paris.

La triste expérience qu'il avait faite pour le Concordat français engagea le Pape à prendre ses précautions, afin d'empêcher qu'à l'aide de lois organiques ou de quelque autre moyen on ne battît en brèche le nouvel édifice aussitôt qu'il serait élevé. Le Saint-Père signa donc le Concordat italien, dans lequel il avait intercalé plus d'articles avantageux à l'Église que dans le Concordat français. Pour en arriver là, Sa Sainteté avait mis en avant qu'on ne prétendrait pas pour le royaume d'Italie, comme pour la France, que l'état des choses et le renversement total de la Religion n'autorisaient rien de plus que ce que le Gouvernement accordait. Le Pape y fit insérer en outre un article très-net par lequel il fut

stipulé qu'on ne pourrait rien innover dans les affaires ecclésiastiques sans s'être concerté avec le Saint-Siége. Mais cet article, très-clair cependant, ne garantit pas le Pape des atteintes qu'il redoutait.

A l'instar des lois organiques françaises sur le Concordat, on vit apparaître avec le Concordat d'Italie d'abord les décrets du président Melzi, et ensuite, sur les réclamations du Pape, les ordonnances du ministre des cultes, et les décrets de l'Empereur lui-même révoquant en apparence les arrêtés de Melzi et les maintenant en réalité. C'est ainsi que ce Concordat, comme celui de la France, fut bouleversé au moment où il voyait la lumière, et bouleversé malgré les oppositions incessantes du Pape, qui, soit par l'intermédiaire de ses ministres, soit par ses démarches personnelles, par ses Brefs ou par ses lettres, continua ses plaintes à ce sujet jusqu'après son départ de Rome, et même pendant sa longue captivité, qui dure encore.

Le mariage de Jérôme, frère de l'Empereur et aujourd'hui roi de Westphalie, succéda aux péripéties des deux traités religieux. Sa Majesté écrivit au Pape pour qu'il annulât le mariage que son frère avait contracté en Amérique sans son consentement et sans celui de leur mère. La négociation fut entamée et suivie à Rome par le cardinal Fesch, qui venait de succéder à M. Cacault en qualité d'ambassadeur. Cette affaire fut fort pénible, tant par la vivacité avec laquelle l'Empereur adressa et soutint sa demande,

que par la nature des factums que fit rédiger le cardinal Fesch, afin d'arriver au but de leurs désirs. Le Pape n'adhéra jamais, parce que, disait-il, les lois de l'Église s'opposaient à cette prétention ; mais l'Empereur voyant un ecclésiastique et un cardinal tel que Fesch soutenir avec tant de force qu'il n'était pas vrai que les lois de l'Église s'opposassent à sa demande, se figura que le Saint-Père avait un motif secret pour agir. Au lieu de trouver un avantage dans la qualité du ministre qui traitait avec nous, Pie VII n'y rencontra que de cruels désagréments. Le Pape, dans ses réponses, démontra jusqu'à l'évidence que le défaut de consentement des parents ne constituait point un empêchement dirimant pour l'effet sacramentel, s'il en constituait un en France pour les effets civils. Il établit que le seul moyen de le faire souscrire au vœu impérial, c'était de lui prouver que le concile de Trente avait été publié à Baltimore, ville où le mariage fut contracté. Dans ce cas, disait le Pape, nous déclarerions nulle cette union, parce qu'elle n'aurait pas été contractée dans les nouvelles formes prescrites par le Concile. Si, d'un autre côté, ce Concile n'y a pas été publié, l'ancienne discipline y étant encore en vigueur, d'après le Concile lui-même et les Constitutions apostoliques pour les lieux où il n'aurait pas été promulgué, le mariage est on ne peut plus valide. »

On ne prouva jamais que la publication du Concile avait eu lieu à Baltimore, et le Pape persista

dans son refus. Je dus certes beaucoup *souffrir*, — qu'on me permette ce *bon mot*, — des nouvelles formes qu'inventa l'ambassadeur français à Rome pour négocier cette affaire. Il y a quelque chose de plus singulier encore par rapport à ce mariage. Dans les lettres que l'Empereur écrivit au Saint-Père pour en obtenir l'annulation, Bonaparte relevait toujours avec une extrême vivacité que l'épouse de son frère était protestante, et il vitupérait vertement le Pontife de vouloir maintenir une hérétique dans une famille dont tous les membres étaient destinés à occuper des trônes.

A cette objection, le Pape répondait que l'Église désapprouvait certainement les mariages contractés entre des personnes de cultes différents, qu'elle les regardait comme illicites, mais qu'elle ne les argüait point d'invalidité et de nullité. Après ces lettres, aurions-nous jamais pu croire que, le mariage une fois déclaré nul par l'autorité ecclésiastique de Paris, — je ne sais à coup sûr en vertu de quel droit et de quels pouvoirs, — on aurait fait épouser par ce même prince Jérôme Bonaparte une protestante, la fille du roi de Wurtemberg, et qu'on l'aurait placée sur le trône de Westphalie ?

J'arrive au grand événement du voyage de Pie VII à Paris. On reçut inopinément à Rome une lettre du Cardinal légat. Elle portait que l'Empereur l'avait fait appeler, et lui avait dit que tous les ordres de l'État et les personnes les mieux intentionnées en

faveur de la Religion catholique, lui faisaient observer qu'il serait très-utile aux intérêts de cette même Religion d'être couronné par le Pape sous son nouveau titre d'Empereur des Français; que tel était aussi son avis; que les circonstances dans lesquelles se trouvait la France et son élévation récente à la dignité impériale, après la grande crise d'où sortait le pays, rendaient impossible son voyage à Rome pour recevoir le diadème des mains du Pape; qu'en conséquence, puisque lui, l'Empereur, ne pouvait pas quitter Paris sans un trop grave préjudice, il ne restait qu'un moyen d'accomplir cette cérémonie, c'était que le Pontife vînt de sa personne à Paris, comme quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient pas eu de difficulté à lui en fournir l'exemple; que le Pape serait satisfait de son voyage au delà même de ses vœux, à cause des fruits que la Religion en retirerait, qu'il fallait en référer au Saint-Père; que, si sa réponse était affirmative, on l'inviterait officiellement avec toute la solennité et la pompe dignes de l'invité et de son hôte.

A ces communications faites de la part de l'Empereur, le Cardinal légat ajoutait qu'il pouvait assurer de son côté que si le Pape accueillait cette demande, il en résulterait de grands avantages, et que s'il la rejetait, on n'avait qu'à s'attendre à des calamités prochaines; qu'un refus serait très-sensible et ne serait jamais pardonné; que les excuses basées sur la santé, sur le grand âge du Saint-Père, sur les

inconvénients du voyage, etc., seraient prises pour ce qu'elles valaient, c'est-à-dire pour des prétextes, et qu'elles produiraient le plus mauvais effet; qu'un retard dans la réponse serait considéré à l'égal d'un refus, et que la situation faite au nouveau Gouvernement ne le permettait pas; qu'il était inutile et fastidieux de soulever des objections sur l'étiquette de la réception et du séjour, car il savait de source certaine que l'on ferait sur ce point, en faveur du Saint-Siége, tout ce qui avait été fait autrefois, et beaucoup au delà même des souhaits; néanmoins l'Empereur ne voulait pas subir l'humiliation d'accorder en obtempérant à un traité préventif, il désirait agir par une propension naturelle du cœur. Le Légat ajoutait enfin que tout semblait concourir pour que le Pape donnât une réponse non-seulement affirmative, mais encore très-prompte, et pour que la transmission en fût aussi rapide que possible.

On comprend que cette lettre, sur une matière aussi délicate qu'importante, dut plonger le Pape dans des méditations profondes. On saisit à vue d'œil les conséquences qui découleraient de l'acceptation ou de la non-acceptation d'une pareille demande; on prévit sur-le-champ ce que l'on pouvait attendre d'un tel homme si, par un refus, on le blessait au plus vif. On ne se dissimula point l'impression que, vu la disposition des esprits en Europe à l'égard de Bonaparte, cette promesse du voyage allait produire sur les particuliers et dans les Cours, et l'on pres-

sentit le jugement qu'il était permis d'attendre de la postérité [1].

Pour suivre la route droite et ne pas se tromper au milieu de tant de difficultés, il n'y avait qu'à marcher avec une grande pureté d'intention. Il importait de ne pas se laisser guider par des intérêts et des

[1] Ce jugement est prononcé, et la mémoire du pape Pie VII n'a pas à s'en plaindre. Les partis extrêmes, les seuls vrais par conséquent, attaquèrent la résolution du Souverain Pontife avec toute sorte d'armes. L'imprécation, la satire, la douleur, furent mises en jeu, et le comte Joseph de Maistre, le futur auteur du célèbre ouvrage intitulé *Du Pape*, et les évêques français émigrés et les royalistes de toutes les nuances firent cause commune avec l'incrédulité et la démagogie pour s'opposer à cette consécration suprême. Aujourd'hui que toutes ces fiévreuses agitations ne sont plus que du domaine de l'histoire, même sous le second Empire, nous pensons, en nous reportant à l'époque et aux circonstances; que Pie VII ne pouvait faire mieux, et qu'il lui était impossible de faire autrement.

Dans une note séparée de ses écrits, note qui s'y rattache cependant d'une manière intime, le cardinal Consalvi se montre beaucoup plus explicite que dans ses Mémoires, et il dit :

« L'empereur Napoléon exerçait sur le Saint-Père une espèce de fascination et d'éblouissement que toutes les calamités privées ou publiques ne purent jamais faire cesser. C'était un mélange d'admiration et de crainte, de tendresse paternelle et de pieuse gratitude. Le Concordat était son œuvre de prédilection, l'acte de paix et de foi qui avait réconcilié la France avec l'Église, et préservé le monde entier d'un schisme universel ou d'une violente séparation d'avec le Saint-Siége. Pie VII, qui n'entrevoyait la politique qu'au point de vue de la Religion, et dont la vie s'était écoulée loin des calculs ambitieux et des intrigues de la diplomatie, ne reconnaissait qu'une chose nécessaire. Il ne s'occupait que du salut des âmes et du bien spirituel des peuples. Il écartait donc autant que possible tout ce qui pouvait nuire à son œuvre. Les agitations de cette époque si troublée, les complots éclatant à Paris contre la vie du Premier Consul et de l'Empereur,

motifs humains, et de n'avoir d'autres vues que celles que le Pape devait manifester en raison de son caractère et de son apostolat, c'est-à-dire il s'agissait de n'envisager en cela que la Religion. Le Saint-Père, se défiant de sa propre sagesse, jugea nécessaire de réunir le Collége des Cardinaux tout

les rêves des uns, les crimes des autres, les passions de tous, n'altéraient en rien le calme de sa pensée; mais, après l'assassinat du duc d'Enghien, le Saint-Père ne crut pas, dans l'intérêt même de Napoléon, devoir rester indifférent.

» Quand le cardinal Fesch vint, de la part du chef de la France, annoncer au Pape l'assassinat de cette grande et innocente victime, le Saint-Père pleura beaucoup, et il dit que ses larmes coulaient autant sur la mort de l'un que sur l'attentat de l'autre. Dans sa pensée, Pie VII déplorait amèrement cette mort; mais il déplorait encore plus amèrement peut-être que Bonaparte s'en fût rendu coupable. Les explications embrouillées que le cardinal Fesch était chargé de lui présenter ne le convainquirent point, et lorsqu'on mit en question le couronnement de Bonaparte et le voyage à Paris, la mort du duc d'Enghien fut une des causes secrètes qui firent si longtemps hésiter le Saint-Père.

» Plus mêlé que lui aux choses et aux hommes, et forcé par la nature de mon emploi à les voir souvent du mauvais côté, je ne partageais pas d'une manière absolue tous les sentiments que le Pape professait à l'égard de l'Empereur. J'avais vu ce prince de fort près. J'admirais la puissance de son génie, la rapidité de son intelligence et cette merveilleuse fécondité de ressources dans l'esprit qui en faisait un être à part. Mais je ne me dissimulais pas qu'à tant de brillantes qualités venaient malheureusement se mêler de grandes ombres et d'innombrables défauts que l'ivresse du succès devait développer outre mesure. Bonaparte, qui aurait été invincible dans la discussion, ne voulait plus permettre qu'on discutât avec lui. Je suis peut-être un de ceux, assez rares en Europe, qui lui ont tenu tête et qui ne se sont pas courbés sous sa volonté de fer, et j'avoue ici, devant Dieu, n'avoir jamais eu à m'en repentir. Dans ses accès de colère, colère plutôt feinte que réelle vers les premiers temps surtout, il menaçait bien de *faire*

entier. Persuadé que les pensées des mortels sont toujours timides et incertaines, *cogitationes mortalium timidæ et incertæ*, ainsi qu'il le dit ensuite dans son allocution consistoriale tenue avant son départ, le Pape implora les lumières et l'aide du Ciel pour que la résolution à prendre devînt, tôt ou tard, la plus honorable et la plus utile au bien de la Religion et de l'Église.

Ce fut dans ces dispositions que le Saint-Siége entama à Rome les négociations relatives à cette grande affaire. Je dis à Rome, car le gouvernement français, en faisant écrire par le Cardinal légat, avait informé de tout son ambassadeur, le cardinal Fesch. Il l'avait chargé de suivre les négociations et de les mener à bonne fin avec la plus vive sollicitude. Ce

fusiller, ce qu'il lui est arrivé de dire même assez souvent pour moi; mais je suis persuadé qu'il n'aurait jamais signé l'ordre d'exécution. J'ai entendu raconter plus d'une fois à ses serviteurs les plus dévoués et à ses confidents les plus intimes que le meurtre du duc d'Enghien avait été plutôt une surprise qu'un acte de sa volonté. Je ne serais pas étonné que cela fût vrai, car c'était un crime inutile, ne laissant que honte et remords, et Bonaparte aurait pu très-aisément se les épargner.

» Le Pape, se rendant à Paris pour le couronner, lui donnait un si grand témoignage de tendresse paternelle et d'estime souveraine; Rome dérogeait si pleinement à ses droits et à ses usages, que nous ne doutâmes pas que l'Empereur saurait gré au Saint-Siége d'une condescendance si marquée. Nous fûmes tous trompés dans nos prévisions religieuses. Pour ma part j'en éprouvai une douleur presque aussi cuisante que celle du Saint-Père; mais, tout bien réfléchi, si l'occasion se présentait de nouveau dans les mêmes conditions, je crois que je recommencerais encore. »

Cardinal commença à travailler avec moi et avec le Pape lui-même. Que l'on ne s'attende pas à lire ici dans ses détails et d'après l'ordre chronologique tout ce qui se dit et se fit; ce serait impossible, à moins d'avoir entre les mains les notes émanées des deux parties. Et quand bien même je posséderais ces documents, je ne le pourrais pas encore, eu égard aux circonstances dans lesquelles ces pages sont écrites. Je ne relaterai en gros que les choses les plus essentielles, car je me vois dans l'impuissance matérielle de les rapporter toutes.

Je dis donc qu'après avoir communiqué aux Cardinaux une copie des lettres du Cardinal légat et du cardinal Fesch, on leur demanda à tous d'exprimer leur avis sur le papier. Le plus grand nombre se déclara pour l'affirmative. L'Empereur avait fait connaître de la manière la plus formelle que le Saint-Père n'aurait point à regretter son voyage à Paris, et qu'il aurait lieu d'en être très-content par les résultats que la Religion y trouverait. On jugea que le Pape ne pouvait pas reculer devant ce voyage, même en supposant que Bonaparte ne tiendrait pas la parole donnée. Et, dans cette hypothèse, on pensa que le Pape ne devait point fournir de prétextes à l'accusation que tout le monde, et spécialement le clergé français, aurait fait peser sur lui, quoique sans raison valable. On aurait dit que, par son refus, le Pontife occasionnait tout le mal dont on avait tant à se plaindre en France, et par là même empêchait

tout le bien qui ne s'y faisait pas et qu'on aurait pu espérer; qu'il s'était opposé aux intérêts véritables de la Religion, en redoutant les vaines paroles et les censures des hommes animés d'un esprit de parti. Ces accusations, prévues d'avance, étaient intrinsèquement dénuées de fondement, car il pouvait fort bien arriver que le voyage du Pape ne mît pas un terme aux maux de la France si Napoléon violait ses impériales promesses. Toutefois on crut devoir enlever aux crédules le moyen si commode d'attribuer à Pie VII ces tristes éventualités; on ne voulut pas fournir au monde et à l'Église une occasion de scandale. Le nouvel Empire était reconnu par toutes les puissances catholiques et par les autres [1]. Il n'y avait donc pas à objecter l'intrusion de ce pouvoir, que le Pape avait reconnu comme l'Europe. En acceptant l'idée du voyage, nous eûmes encore la pensée de ne pas attirer par un refus les affreuses conséquences qui auraient fondu sur le Saint-Siége. Du reste ces conséquences ne regardaient pas seulement la Chaire de Pierre; elles intéressaient aussi l'univers entier, car la séparation de la tête et du centre devait nécessairement provoquer une grande perturbation dans le Catholicisme.

Ces réflexions l'emportèrent dans la balance sur

[1] L'Angleterre seule s'obstina à ne jamais reconnaître l'Empereur et l'Empire. Aussi, en 1815 et à Sainte-Hélène, elle ne voulut voir dans Napoléon, son prisonnier européen, que *le général Buonaparte*.

celles qu'on leur opposait; je n'ai fait que les effleurer ici, puisque ce n'est ni le lieu ni l'heure de développer les motifs qui nous déterminèrent.

A ces raisons générales vinrent se joindre plus particulièrement les deux autres dont j'ai parlé quelques pages plus haut : les lois organiques et l'installation sur les nouveaux siéges épiscopaux des évêques constitutionnels n'ayant pas sincèrement rétracté leurs erreurs. C'étaient là les deux profondes douleurs qui déchiraient l'âme du Pape. On s'en souvient, ces lois organiques avaient étouffé le Concordat dans son berceau, et les nominations des constitutionnels laissaient subsister ce schisme pour l'extinction duquel le Concordat fut souscrit. On pensa qu'il y aurait mérite à accepter l'invitation impériale, et que le séjour du Saint-Père à Paris, ainsi que les promesses formelles de Napoléon, faciliteraient l'exécution du projet que nous avions conçu relativement à ces deux graves sujets. Toutefois, en accordant notre assentiment au voyage réclamé par l'Empereur, il nous sembla prudent et sage pour le Pontife de ne pas le donner à l'aveugle, comme on dit, et avec une confiance absolue dans les promesses qu'on nous avait faites. Nous crûmes que nous devions préparer et assurer l'accomplissement de ce que le Pape se proposait d'obtenir par sa condescendance. Les simples promesses verbales adressées au Cardinal légat et les expressions génériques sur le bien de la Religion mises en avant par les notes du cardinal

Fesch nous parurent trop insuffisantes et pas assez péremptoires pour prononcer le oui définitif.

Le cardinal Fesch insista souvent et avec ténacité pour que le Pape mît à sa complaisance la condition que les trois légations seraient restituées au Saint-Siége; mais Pie VII ne songeait pas à faire entrer pour quelque chose le temporel dans sa détermination. Il rejeta cette idée; il défendit même de lui en parler dorénavant.

Les événements prouvèrent plus tard qu'en suggérant un pareil projet, et en cherchant à le populariser, ainsi qu'il le fit, le cardinal Fesch n'agissait point par ordre de Napoléon; car, bien loin de vouloir restituer au Saint-Siége ce qui lui avait déjà été ravi, Napoléon méditait dès lors de s'emparer de tout le reste. Le Cardinal agissait de la sorte parce qu'il était poussé par son zèle en faveur du temporel de l'Église, et je me fais un devoir de lui rendre cette justice. La négociation tendit entièrement vers ce but, s'assurer d'une manière plus positive, d'une manière liant plus étroitement, s'assurer, dis-je, que toutes ces paroles génériques et volantes et toutes ces promesses en l'air pour le bien de la Religion étaient sincères. On insista spécialement sur les deux points des lois organiques et de l'abandon des constitutionnels qui refusaient de se rétracter sincèrement et publiquement. Cette négociation dura beaucoup plus de temps que le gouvernement français ne l'aurait désiré, car elle se prolongea pendant quatre

ou cinq mois, et plus encore, si j'ai bonne mémoire. Nous ne voulûmes pas dire oui sans avoir ces promesses, et sans les avoir de Paris [1]. Après les plus

[1] Non content de la dépêche officielle que le Cardinal légat reçut avec prière de la transmettre à Rome, l'empereur Napoléon voulut que le prince de Talleyrand, son ministre des affaires étrangères, lui adressât un rapport secret sur la question, et l'on eut bien soin que ce rapport parvint au Vatican. Le langage de l'ancien évêque d'Autun, qui avait abdiqué la crosse et la mitre pour prendre femme, était assez respectueusement significatif pour faire espérer au Saint-Siége, de la part des Constitutionnels, un repentir plus solide et une vénération moins diplomatiquement compassée.

Voici le rapport du prince de Talleyrand à l'Empereur, sous la date du 13 juillet 1804 :

« Sa Majesté m'a fait l'honneur de me renvoyer une lettre dans laquelle son ministre près la Cour de Rome lui a fait connaître la disposition du Saint-Père relativement à son voyage en France. J'ai reçu de M. le Cardinal légat une note officielle sur le même sujet. Je vais rendre à Sa Majesté le compte qu'elle me demande de l'état actuel de cette discussion.

» Le Saint-Père n'a pu prendre sa détermination sur une démarche aussi importante, sans consulter la partie du Sacré Collége résidant à Rome : les avis des Cardinaux ont été partagés, mais la majorité a adhéré au projet de voyage sous des réserves qu'il est utile de discuter.

» Ces réserves sont basées sur deux difficultés : l'une de pure susceptibilité ultramontaine, qui est relative à la conduite indiscrète et peu déférente de quelques évêques ci-devant constitutionnels à l'égard de la Cour de Rome; l'autre dogmatique et qui a trait au serment que Sa Majesté doit prêter au couronnement. La première difficulté peut aisément être levée : si quelques évêques constitutionnels ont manqué dans leurs actions ou dans leurs écrits au respect et à la bienséance qui doivent être observés à l'égard du Saint-Siége, ils doivent être repris, ramenés à la soumission dans ce qui est prescrit par les usages et les lois de la discipline. Dans tous les cas, le Saint-Père sera en France comme il est à Rome, le chef de l'Église catholique. Il les accueillera ou

vifs débats se renouvelant chaque jour avec le cardinal Fesch, — et c'est à dater de cette époque que naissent et croissent son aversion et sa haine contre moi, — nous arrachâmes enfin une note officielle

refusera de les admettre auprès de sa personne, et certainement Sa Majesté ne souffrira pas qu'aucun ecclésiastique, de quelque grade ou de quelque communion qu'il soit, manque de respect en quoi que ce soit au Père commun des fidèles. La seconde difficulté se subdivise en deux griefs. Le serment, disent les Cardinaux, n'est pas catholique : 1° en ce qu'il consacre la tolérance des cultes; 2° en ce qu'il assimile au Concordat les lois organiques, que la Cour de Rome regarde comme étant, en quelques points importants, subversives de l'autorité de l'Église.

» D'abord on peut écarter tout à fait cette difficulté et les griefs qui la motivent, en disant que le serment est un acte accessoire au couronnement, et que le couronnement est une solennité politique qui n'a aucun rapport avec la cérémonie religieuse du sacre. Le sacre et le couronnement peuvent être faits ensemble, et ils peuvent aussi avoir lieu à des moments et dans des lieux différents.

» Mais le serment, dût-il être prêté dans le temps de l'onction impériale et sous les yeux mêmes et les auspices du Saint-Père, ne renferme rien qui puisse offenser sa piété, parce qu'il est entièrement politique et n'exprime rien de relatif à la croyance religieuse.

» Il prescrit l'obéissance aux lois du Concordat, parce que, en langage de droit public, les stipulations de deux puissances sont des lois que les publicistes appellent *lois de la lettre*. Les lois organiques sont des lois d'une autre nature. Le prince ne peut pas jurer de les faire observer, parce qu'elles peuvent être changées, et s'il avait été dans l'intention du constituant de le prescrire, il n'aurait pas dit *les lois du Concordat*, mais *les lois organiques du Concordat*.

» Quant à la tolérance, elle est en France et dans la plus grande partie des États de l'Europe un devoir politique qui n'affecte en rien la catholicité des souverains et des États qu'ils gouvernent. En Allemagne, en Italie, à Rome même et en France,

adressée par M. de Talleyrand au Cardinal légat, chargé de la transmettre à Rome. On y donnait les plus positives assurances que le Pape serait satisfait quant aux lois organiques; la dépêche portait en

on interdit l'insulte et les persécutions; on plaint les dissidents, mais on commande le respect de leur opinion et du culte que la conscience leur prescrit de pratiquer.

» Telles sont les observations simples et décisives qu'on peut opposer aux difficultés des Cardinaux, et je ne doute pas qu'elles ne suffisent pour dissiper toute inquiétude dans l'esprit du Souverain Pontife. Si Sa Majesté les approuve, je lui proposerai de m'autoriser à adopter un projet de réponse qui m'a été donné par M. l'évêque d'Orléans, et qui est joint au rapport que j'ai l'honneur de présenter. »

La note du prince de Talleyrand au Cardinal légat est ainsi conçue :

« Sa Majesté voit avec peine qu'on paraisse insinuer qu'elle n'a point encore fait tout ce qu'elle pouvait faire pour que le Souverain Pontife répondit à son invitation; elle offre avec satisfaction au Saint-Siége et à l'Europe entière ses titres sacrés à la reconnaissance de l'Église. Les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le ministère organisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, vingt millions sacrifiés pour le payement des desservants, la possession des États du Saint-Siége assurée, Rome évacuée par les Napolitains, Bénévent et Ponte-Corvo restitués, Pesaro, le fort Saint-Leo, le duché d'Urbin rendus à Sa Sainteté, le Concordat italique conclu et sanctionné, les négociations pour le Concordat germanique fortement appuyées, les missions étrangères rétablies, les catholiques d'Orient arrachés à la persécution et protégés efficacement auprès du Divan : tels sont les bienfaits de l'Empereur envers l'Église romaine. Quel monarque pourrait en offrir d'aussi grands et d'aussi nombreux dans le court espace de deux à trois ans? La liberté des cultes est absolument distincte de leur essence et de leur constitution. La première a pour objet les individus qui professent ces cultes; la seconde, les principes et l'enseignement qui les constituent. Maintenir l'une n'est pas approuver l'autre.

termes exprès que Sa Sainteté pourrait renouveler les représentations faites à Sa Majesté sur ces lois, qu'elle pourrait même en ajouter d'autres, que Sa Majesté les accueillerait toutes et en traiterait directement à Paris avec Sa Sainteté, avant ou après le couronnement, et que le Saint-Père obtiendrait satisfaction complète à ce sujet. On serait même allé plus loin pour devancer les vœux du Pape, et l'on insinuait discrètement que, si Sa Sainteté avait des demandes à présenter sur le temporel, Sa Majesté s'empresserait de les accueillir. Il est bon de répéter

Charles-Quint autorisa dans la diète de Spire, en 1529, la liberté du culte luthérien en Allemagne, jusqu'au concile général qui n'était pas encore indiqué, et Clément VII ne lui objecta jamais cette tolérance. Charles fut couronné par le Pontife le 24 février de l'année suivante. Il est des mesures que la sagesse indique et que les circonstances commandent. La modération de Sa Sainteté est trop connue pour qu'on lui suppose un seul instant le désir et la pensée même d'exiger que l'Empereur des Français proscrive des cultes établis depuis longtemps dans ses États, au risque de renouveler à la face de l'Europe étonnée l'effrayant spectacle d'une seconde révolution. On ne choque pas ainsi les idées reçues, les sentiments et les prétentions d'un grand peuple, et encore moins la Charte constitutionnelle qui garantit les droits de ce même peuple et du monarque qu'il a librement choisi pour le gouverner.

» Le voyage de Sa Sainteté en France ne peut inspirer aux cours étrangères aucune espèce de soupçon. La France n'a pas balancé à reconnaître Sa Sainteté, quoique son élection eût été faite dans les États d'un souverain étranger et au milieu des ennemis qu'elle avait alors à combattre. Comment ces mêmes puissances, aujourd'hui amies ou alliées de la France, verraient-elles de mauvais œil que le Père commun des fidèles honorât de sa présence ce vaste et glorieux Empire rendu à la Religion? Le cabinet de Versailles, quelque peu satisfait qu'il dût être de la

ici que le Pape n'avait rien exigé sur ce point et qu'il n'avait même témoigné aucun désir, malgré les conseils du cardinal Fesch. Quant aux évêques intrus, la note de M. de Talleyrand affirmait beaucoup. Mais il nous sembla que la teneur et le vague de ces promesses n'offraient pas au Saint-Père cette intime certitude qu'il voulait acquérir.

Peu satisfaits sur ce dernier point de la dépêche du ministre français, nous continuâmes à traiter avec le cardinal Fesch, auquel on faisait passer et qui nous adressait chaque jour des mémoires relatifs à la question. Nous fûmes plus d'une fois tentés de tout

conduite de Joseph II, ne reprocha jamais à Pie VI son voyage à Vienne. Quel ombrage pourrait donc exciter celui de Pie VII à Paris, quand la France ne compte pour ennemie qu'une puissance séparée du Saint-Siége?

» Sa Sainteté n'a rien à redouter des anciens partis qui ont si longtemps divisé la France. A peine aura-t-elle fait quelques pas sur le sol français, qu'elle apercevra que ces partis n'existent plus. Tous les cœurs unis voleront au-devant d'elle, et les hommes qui rendirent les hommages les plus éclatants aux restes de Pie VI, mort dans la captivité, vénéreront avec transport son digne successeur, jouissant au milieu d'eux des heureux fruits qu'ont produits sa sagesse et sa modération. Les ordres les plus précis seront donnés pour que la réception de Sa Sainteté en France soit digne et de la grandeur du Souverain qui l'invite et de la dignité sublime du Chef de l'Église. Tout sera ménagé avec autant de soin que de délicatesse pour que Sa Sainteté trouve à chaque instant ce qui pourra lui être nécessaire, utile et agréable. Ses jours ne courront aucune espèce de danger. Ils sont trop chers à Sa Majesté et à la France pour qu'elles ne veillent pas à la conservation de ces jours si précieux.

» Sa Sainteté recevra une lettre d'invitation telle qu'elle la désire, ou par les mains de M. le cardinal Fesch, ou par celles de deux évêques députés. »

rompre, parce que le Cardinal ne nous communiquait que des réponses dilatoires. Je ne dirai pas ce que j'eus à souffrir de son caractère, aussi facile à se laisser aller à la colère la plus ardente, qu'enclin aux soupçons les plus invraisemblables comme aussi les moins fondés. Enfin il nous donna par écrit, et au nom de l'Empereur, l'assurance que les constitutionnels feraient entre les mains du Pape leur rétractation positive, et dans la forme que le Pape prescrirait; que, pour cette cérémonie, ils profiteraient de la circonstance de sa venue à Paris, et que, dans le cas peu probable où l'un de ces constitutionnels ne voudrait pas s'y prêter, le Gouvernement l'obligerait à se démettre de son siége. Après de telles certitudes accordées sur ce point, nous ne voulûmes pas encore prononcer le oui définitif. Il nous parut nécessaire de savoir, au moins en général, et non dans les plus minutieux détails, comment le Pape serait reçu et traité par l'Empereur, et s'il le serait d'une manière convenable à la dignité pontificale, que Sa Sainteté ne pouvait pas et ne devait pas compromettre.

M. de Talleyrand écrivit au Cardinal légat que les évêques constitutionnels seraient privés de leurs évêchés s'ils ne se rétractaient pas. Il lui confirma aussi ce qui avait été si solennellement promis, que le Pape serait content de la réception préparée. Le cardinal Fesch nous parla dans le même sens. Il suffira sur ce point de citer le passage de la note de M. de Talleyrand, passage qui mérite d'être

connu pour plusieurs raisons. En parlant de la réception du Pape et de la manière dont il serait traité par l'empereur Napoléon, le ministre Talleyrand se servit de ces paroles mémorables : « Entre le voyage de Pie VII en France, sa réception, son traitement et les effets qui en résulteront, et le voyage de Pie VI à Vienne, il y aura autant de différence qu'il y en a entre Napoléon Ier et Joseph II. »

Nous prîmes en outre les précautions que nous jugeâmes nécessaires. Les notes les plus récentes du cardinal Fesch offraient une fort étrange variété d'expressions. Le cardinal Fesch se servait du terme *consécration — consecrazione* — au lieu de *couronnement — incoronazione* — qu'on lisait dans l'invitation primitive faite au nom de l'Empereur par le Cardinal légat. Nous demandâmes compte de ce changement. Le cardinal Fesch répondit : Le Pape ne peut mettre en doute que l'Empereur se fasse couronner par lui, mais je crois qu'il y aura un double couronnement, celui de l'Église par le Saint-Père, et celui du Champ de Mars par le Sénat.

Cet aveu n'ayant pas plus satisfait le Pape que le Sacré-Collége, nous écrivîmes au Légat à Paris. Nous lui enjoignions de signifier nettement au ministre que le Saint-Père ne pouvait pas admettre qu'après avoir couronné l'Empereur, ce même Empereur serait encore couronné par d'autres; qu'en conséquence il déclarait tout rompre si on ne lui donnait pas à cet égard la certitude qu'il exigeait, car il

lui était impossible d'engager la dignité du chef de l'Église. Dans une note officielle, le ministre prodigua les assurances désirées, se servant même de cette expression, que l'Empereur attachait un trop grand prix à être couronné par les mains du Pape pour chercher encore à recevoir le diadème des mains de quelques autres.

En un mot, on vit se réaliser pendant toute cette négociation le vieux proverbe : Longue promesse, mince résultat. *Longa promessa con attender corto.*

Tout ce que fit le gouvernement français tendait uniquement à obtenir le voyage du Pape, car ce gouvernement avait l'intention bien arrêtée de ne tenir aucune de ses paroles. Le cardinal Fesch s'occupa beaucoup avec nous de la suite du Pontife. La France souhaitait qu'il conduisît avec lui douze cardinaux et un nombre correspondant de prélats et de patriciens de Rome. En faisant cette demande, le cabinet de Paris songeait à donner le plus grand éclat à la cérémonie. Plus la suite du Pape serait nombreuse et imposante, plus cette magnificence allait rejaillir sur celui en l'honneur duquel avait lieu la *funzione*. Quant au Pape, il aspirait, lui, à ne prêter à la solennité qu'une splendeur restreinte. Dans le principe, le Saint-Père ne songea à se faire accompagner que par quatre cardinaux et par autant de prélats, qui furent quatre évêques. On ne comptait pas dans ce nombre les prélats attachés au service immédiat de Sa Sainteté,

tels que le majordome et le maître de chambre. Il désigna aussi comme devant le suivre les deux princes romains, chefs de la garde noble, et le surintendant des postes pour diriger le voyage. Pie VII crut devoir cependant accorder deux autres Cardinaux diacres aux prières les plus pressantes du cardinal Fesch.

Il choisit les cardinaux Braschi et de Bayane, qui pouvaient plus aisément supporter le voyage. Les quatre autres étaient les cardinaux Antonelli, di Pietro, Borgia et Caselli. On souhaitait à Paris que je fusse du voyage, mais le Saint-Père répondit que Rome ne pouvait pas être en même temps délaissée par le Souverain et par le premier ministre. Je restai donc.

Jamais on ne pourra raconter et même pressentir les discussions si pénibles et les ennuis si profonds que j'eus à subir pendant ces longues négociations. Je ne puis ni ne dois en faire le récit, mais on me permettra bien de ne point passer complétement la chose sous silence et d'avouer que je supportai même ce qui était insupportable. Le désir que j'avais de ne point léser les intérêts du Pape et du Saint-Siége me fit tout endurer. Nous prononçâmes enfin la parole décisive. Ce oui fut d'abord confidentiel et privé, car le oui diplomatique ne devait être échangé qu'au moment de l'invitation officielle. Cette invitation ne pouvait arriver qu'après que tout aurait été réglé. Mais à Paris on ébruita le oui confidentiel, puis le

voyage du Pape pour couronner l'Empereur fut bientôt livré par les journaux à la curiosité publique. De cette façon, et ainsi que l'on avait procédé lorsqu'on fit insérer au *Moniteur* la conclusion du Concordat avant qu'il fût signé, on cherchait à embarrasser le Pape et à lui rendre impossible un retour en arrière. — du moins sans soulever les plus tristes discussions, — s'il ne s'estimait pas heureux de ce qu'on tramerait et exécuterait ensuite. La forme dans laquelle l'invitation officielle fut enveloppée n'eut rien d'agréable et sembla faite pour déplaire. Au lieu de se servir de l'antique formule usitée par la France en de semblables occasions, ainsi qu'on l'avait promis au Cardinal légat, et de choisir pour porter cette lettre à Pie VII au nom de l'Empereur les ecclésiastiques et les fonctionnaires les plus illustres, ce fut un général de brigade (Caffarelli) qui présenta à Sa Sainteté un billet de Napoléon, si mesquin sous tous les rapports, que le Pape se vit sur le point de retirer sa parole et de répondre par un non. Il ne voulut cependant pas se décider dans une affaire aussi grave sans prendre l'avis du Sacré-Collége. Les Cardinaux jugèrent que, puisque sur les engagements pris on avait adhéré au voyage de Paris uniquement pour procurer un plus grand bien à la Religion, il fallait tout sacrifier à ce but.

La précipitation avec laquelle on obligea le Pape à effectuer ce voyage ne fut pas moins indecente pour sa dignité que nuisible à sa santé. Très-souvent

on lui expédia de nouveaux courriers pour hâter chaque jour sa venue, et il se vit contraint de partir pendant la mauvaise saison, le 2 novembre 1804, afin d'arriver à Paris le 27 ou le 28. Durant tout ce long trajet, il ne lui fut permis de s'arrêter qu'un jour ou deux à Florence et un jour à Turin, et on le laissa à peine se reposer quelques heures dans d'autres endroits. Les invitations faites à l'armée et aux autorités civiles et militaires, d'autres raisons à peu près de même force servirent de prétextes et d'excuses au Gouvernement pour pallier l'indécence du procédé et expliquer les incommodités du voyage accéléré auxquelles le Pape était condamné. On ne l'avait même pas consulté pour fixer l'époque de la cérémonie, et cependant le plus simple bon sens indiquait cette déférence. En un mot, on fit galoper le Saint-Père vers Paris comme un *aumônier* que son maître appelle pour dire la messe.

Je ne parlerai point de tout ce que le Pape eut à souffrir dans la capitale par rapport au décorum; je ne dirai pas la manière dont Napoléon se présenta à Sa Sainteté à Fontainebleau. Il allait à la chasse ou il en revenait avec une meute de cinquante chiens. Je ne dirai pas non plus l'entrée nocturne et silencieuse dans Paris, pour cacher aux yeux de tous l'Empereur à la gauche du Pape; il était forcé de laisser la droite au Saint-Père, puisqu'il se trouvait dans sa propre voiture. Je tairai encore comment et pourquoi, le jour du sacre, Napoléon fit attendre Sa

Sainteté une heure et demie, assise sur le trône auprès de l'autel ; comment se passa cette cérémonie elle-même, si différente de tout ce qui avait été réglé et convenu ; je ne dirai pas que l'Empereur se couronna lui-même, après avoir brusquement saisi la couronne sur l'autel, avant même que le Pape étendît la main pour la prendre ; je ne dirai pas qu'au dîner impérial de ce jour, donné en présence de tous les grands corps de l'État, on mit le Pontife au troisième rang à la table où se trouvaient l'Empereur, l'Impératrice et le prince électeur de Ratisbonne ; je ne parlerai pas non plus du second couronnement, qui eut lieu au Champ de Mars, contrairement à la parole jurée ; de la manière dont Bonaparte — quoiqu'il fût chez lui — prit la droite de Sa Sainteté dans toutes les occasions où il se montrait publiquement avec elle, et du peu de respect avec lequel il la traita. Il ne lui accorda jamais ces témoignages de vénération que tant de grands rois et d'empereurs avaient été fiers de rendre aux Souverains Pontifes. Enfin je tairai les humiliations dont Pie VII fut abreuvé pendant tout le temps de ce douloureux séjour. La mémoire et la plume se refusent à de semblables narrations. Je n'ai fait qu'énumérer ces souffrances, afin qu'on comprît bien ce qu'il fallut au Pape de vertu, de modération et de bonté pour suivre les magnifiques exemples d'abaissement que révéla et prodigua le Dieu dont Pie VII était le Vicaire ici-bas. Mon but encore était d'exposer une conduite que je ne me

permettrai pas de qualifier, car je ne pourrais pas le faire de sang-froid et avec la dignité convenable.

En supportant de tels affronts, le Pape, qui avait déjà consommé un grand sacrifice, voulait du moins recueillir le fruit des promesses qui lui avaient été faites relativement à ce qu'il stipula pour le bien de la Religion. Mais lui était-il possible d'atteindre le but de ses désirs? En peu de mots j'en dirai assez pour qu'on puisse juger. Quant aux lois organiques, il se convainquit bientôt qu'il ne saurait rien obtenir. Le Saint-Père adressa des mémoires, il eut des conférences avec l'Empereur, il fit tous les efforts imaginables afin de l'amener à remplir les engagements pris. Pie VII ne rencontra que des refus pour certaines choses et de très-faibles assurances pour d'autres, qui du reste ne se réalisèrent pas davantage. La seule consolation qu'il goûta lui vint des évêques constitutionnels, et il ne la dut qu'à ses vertus personnelles et non à l'accomplissement d'une parole de Napoléon.

Dès que le Pape fut installé aux Tuileries, il s'occupa des schismatiques, qui d'abord résistèrent ouvertement à ce qu'il attendait d'eux. Le pouvoir ne songea pas le moins du monde à les éliminer de leurs siéges, ainsi qu'il en avait fait la promesse. Le Pape ne perdit point courage : il daigna les appeler plusieurs fois à son audience; et ses vertus, son affection, ses douces paroles, produisirent une telle impression sur leurs âmes, qu'ils s'avouèrent

vaincus et prononcèrent leur rétractation selon la formule prescrite par le Saint-Siége. Beaucoup d'entre eux renoncèrent au schisme du plus profond de leurs cœurs; d'autres en petit nombre, dit-on, demeurèrent attachés aux principes qu'ils avaient abjurés, mais je ne sais pas avec certitude si cette imputation est sérieuse. Ce qu'il y a de bien avéré, c'est que ces évêques ne témoignèrent jamais extérieurement leur manière de penser, et qu'ils ne démentirent point leur abjuration, du moins en public, pas plus dans leurs paroles que dans leurs actes. Le Pape éprouva donc l'ineffable joie d'avoir, par son voyage, éteint ce schisme, pour la destruction duquel il avait entrepris le Concordat. Dans l'allocution qu'il prononça à son retour à Rome, le Souverain Pontife énuméra quelques autres avantages légers, — mis en comparaison avec les espérances conçues et les promesses solennelles, — avantages qu'il avait recueillis de cette course. Et comme il pouvait encore compter un peu sur des paroles qu'on lui avait données quand il s'était rendu à Paris, il ne crut pas, dans sa prudence, devoir susciter des obstacles à leur accomplissement en exprimant ses amertumes [1]. Il fit

[1] Le cardinal Consalvi a écrit que le Pape et l'Empereur avaient échangé des notes et des mémoires relatifs aux affaires de l'Église et à celles du monde. Ces notes et mémoires, où les questions sont posées et débattues avec une grande perspicacité, appartiennent à l'histoire générale; mais dans un de ces actes daté du 11 mars 1805, l'Empereur, voyant que M. de Talleyrand n'avait pas saisi et rendu toute sa pensée catholique, lui dicta sur la

cependant comprendre qu'après les quelques avantages éparpillés dans son allocution, il revenait avec des espérances et non avec des réalités.

Pour ne pas interrompre le fil des événements, j'ai réuni en quelques pages tout ce qui se rattachait au voyage de Pie VII. Il faut maintenant que je raconte ce que je fis à Rome pendant l'absence du Pape. A son départ, il me donna la preuve la plus positive de l'intime confiance qu'il daignait mettre en moi. Après avoir, dans les choses les plus urgentes, étendu les pouvoirs ordinaires des Congrégations et

minute manuscrite le paragraphe suivant qui légitimait beaucoup de saintes espérances et qui devait faire absoudre plus d'une faute impériale. L'Empereur s'exprime en ces termes :

« Si Dieu nous accorde la durée de la vie commune des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il nous sera permis de consolider et d'étendre le domaine du Saint-Père et déjà aujourd'hui nous pouvons et voulons lui prêter une main secourable, l'aider à sortir du chaos et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre passée, et par là donner au monde une preuve de notre vénération pour le Saint-Père, de notre protection pour la capitale de la Chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime de voir notre Religion ne le céder à aucune autre pour la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut imposer aux nations; nous avons chargé notre oncle, le cardinal grand aumônier, d'expliquer au Saint-Père nos intentions et ce que nous voulons faire.

» Toujours fidèle au plan que l'Empereur s'est fait dès le principe, il mettra sa gloire et son bonheur à être un des plus fermes soutiens du Saint-Siége et un des plus sincères défenseurs de la prospérité des nations chrétiennes. Il veut qu'on place au premier rang des actions qui ont jeté de l'éclat sur sa vie le respect qu'il a toujours montré pour l'Église de Rome, et le succès des efforts qu'il a faits pour lui réconcilier le cœur et la foi de la première nation de l'univers. »

des autres départements ecclésiastiques pour tout ce qui intéressait le temporel et le gouvernement de l'État, il me remit entre les mains une véritable omnipotence. Il désirait que je le remplaçasse absolument, et de telle façon que les ministres et même l'auditeur du Pape ne devaient dépendre que de moi seul. J'avais le pouvoir de faire tout ce que je jugerais opportun. Je n'abusai pas de cette omnipotence, et je continuai à prendre ses ordres, durant son absence, pour tout ce qui n'était pas trop pressé et pouvait, dans la situation où nous nous trouvions, se traiter par lettres. La correspondance entre le Saint-Père et moi fut tenue par le cardinal Antonelli, qui, en sa qualité de doyen et d'homme du plus grand mérite, servait à Paris de premier ministre et d'intermédiaire à Pie VII.

Pendant le voyage de Sa Sainteté, j'eus à subir trois malheureuses catastrophes, qui rendirent ma position très-précaire et très-critique. Ce furent : 1° la peste de Livourne, qui me contraignit à établir des cordons sanitaires et à recourir à d'autres précautions de première nécessité et fort dispendieuses. Elles provoquèrent les doléances et le mécontentement des citoyens qui y furent assujettis. Cette calamité engendra des querelles très-sérieuses et très-pénibles avec les ministres étrangers par rapport à leurs postes et à leurs courriers qu'ils ne recevaient plus, et à d'autres motifs analogues. — 2° Une inondation subite du Tibre, telle qu'on n'en

avait pas vu depuis des siècles, couvrit bientôt les deux tiers ou du moins la moitié de Rome. Cette inondation me condamna encore à de larges sacrifices; elle nous exposa aux manifestations populaires, parce que les denrées pouvaient venir à manquer. Il n'y avait qu'un petit nombre de barques, et les autres moyens de transport paraissaient presque nuls. Il était difficile de faire passer des vivres dans toutes les parties de la cité et dans les environs avec cette promptitude que réclamaient les véritables besoins et qu'exigeaient la panique, la fraude et l'avidité. On comprend que ces appréhensions de soulèvement dans le peuple étaient plus à redouter en l'absence du Souverain et spécialement d'un Souverain Pape, trouvant dans la vénération imposée par son titre les ressources et les remèdes qu'un simple ministre ne peut pas obtenir. — 3° Un vide effrayant dans le trésor public se joignit aux deux premières calamités. Les caisses publiques, déjà bien entamées par les événements antérieurs, avaient été, comme on dit, mises à sec dans toute la force du terme par les dépenses que nécessitait le voyage du Pape et par les cadeaux qu'il fut obligé de faire dans tous les lieux où il s'arrêta, en Toscane et en France. Il donna des souvenirs aux familles régnantes, à leurs ministres et aux gens de la cour. Ces munificences nous forcèrent non-seulement à vider le trésor, mais encore à épuiser d'autres ressources.

Ce fut au milieu de ces circonstances difficiles et

très-affligeantes qu'il me fallut tenir le gouvernail de l'État pendant près de six mois. Quant aux affaires étrangères avec les autres cours, je continuai à les diriger à Rome, où tous les ambassadeurs résidaient, à l'exception de celui de France, qui avait précédé le Pape à Paris.

Le retour du Saint-Père, après lequel je soupirais ardemment, s'effectua enfin. Pie VII avait exprimé plusieurs fois à l'Empereur son désir de quitter Paris, sans pouvoir le réaliser. Cependant, peu de temps avant Pâques, à l'occasion du voyage de Napoléon en Italie pour se faire couronner à Milan, le Pape exécuta son dessein et prit la route de sa capitale. On lui donna à entendre qu'on souhaitait très-vivement qu'il passât, lui aussi, par Milan, où devait se célébrer la cérémonie de cet autre sacre; mais afin de ne point autoriser par un acte semblable l'incorporation des trois légations avec le nouveau royaume d'Italie, le Saint-Père fit la sourde oreille d'une manière très-résolue.

Il est bon de savoir à ce sujet que l'on choisit justement le moment où le Pape habitait les Tuileries pour métamorphoser la République italienne en royaume d'Italie. Après s'être adjugé cette couronne et ce titre nouveau, l'Empereur engloba solennellement les trois légations dans le royaume; il ajouta même aux armes d'Italie les clefs pontificales, afin de montrer que ces provinces avaient appartenu jadis au Saint-Siége, et que maintenant elles faisaient par-

tie de l'empire napoléonien. Le lion de Venise avait subi le même sort, et il servait d'annexe au blason impérial.

Tout cela se fit sous les yeux du Pape à Paris, ainsi que la cérémonie dans laquelle, en plein sénat, Bonaparte prit possession du royaume. Telle était la marche de ce prince, qui, pour que le Saint-Père accueillît favorablement son invitation, ne s'était pas contenté de lui promettre d'exaucer tous ses souhaits relativement aux affaires ecclésiastiques, — seul objet des prières expresses du Pape, — mais qui en outre lui avait affirmé, dans une note officielle de son ministre Talleyrand, qu'il accomplirait ses vœux même en ce qui touchait au temporel. Sur ce point, le Pape n'avait rien demandé, mais on ne pouvait ignorer son ardent et juste désir de rentrer en possession de ses provinces, c'est-à-dire des trois légations.

Loin de satisfaire Pie VII relativement à cette restitution, Napoléon n'eut même pas la délicatesse de lui éviter cette douloureuse scène. Bonaparte voulut que le Saint-Père, si je puis m'exprimer ainsi, la vît jouer sous ses propres yeux. L'époque du départ du Souverain Pontife arriva. Pour que rien ne vînt à manquer à ses humiliations, et afin que l'inconvenance fût poussée au comble, on décida que ce départ s'effectuerait en même temps que celui de l'Empereur. Sans égards pour l'hôte vénérable qu'il recevait dans son palais, Napoléon partit le premier. On

força le Pape à le suivre et à s'arrêter à tous les relais, afin d'attendre les chevaux qui avaient déjà été employés au service de ses équipages.

Le Saint-Père laissa à Paris un excellent souvenir et une impression en sa faveur qu'il est aussi impossible d'exprimer que de comprendre. Cette grande ville, où tout s'use et vieillit au bout de quelques jours, posséda le Pape dans ses murs pendant de longs mois; elle lui témoigna un enthousiasme qui, au lieu de s'éteindre ou de diminuer, augmentait chaque jour. Catholiques ou non catholiques, croyants ou incrédules, bons et méchants, hommes de tous les partis, les philosophes eux-mêmes, en un mot, toutes les classes de la société, sans exception, furent enchantées du Pape. Ses incontestables vertus, la douceur de son caractère, sa sagesse et ses manières affectueuses lui gagnèrent tous les cœurs et lui conquirent irrésistiblement le respect, l'estime et l'amour. Les habitants de Paris lui en prodiguèrent toutes les preuves possibles dans les occasions où ils purent le voir, car on ne lui permit jamais de faire aucune cérémonie publique, pas même le jour de Noël. A cette solennité il fut forcé d'aller dire la messe basse dans une paroisse. Par sentiment de jalousie encore, on ne lui laissa point célébrer les fêtes de Pâques dans la capitale. On le contraignit même à s'arrêter à Mâcon, afin qu'il ne se trouvât pas à Lyon en ce saint jour.

Le voyage du Pontife à travers la France fut encore

au retour un véritable triomphe. La religion des peuples triompha des obstacles artificieux du Gouvernement, qui ne put point empêcher la foule d'accourir sur le passage de Pie VII. Le Pape revit l'Empereur à Turin, où il s'était arrêté quelques jours, et c'est là qu'on lui réitéra de nouvelles promesses à propos des affaires ecclésiastiques, afin qu'il ne rentrât pas à Rome trop découragé. Mais on ne tint pas plus ces dernières que les premières. L'Empereur partit pour Milan, et le Pape pour Florence par la voie d'Alexandrie. La reine régente d'Étrurie l'accueillit avec la même magnificence et les mêmes démonstrations de respect et de piété dont elle avait entouré le Saint-Père quand il se dirigeait vers Paris. La réception que la cour d'Étrurie fit au Pape ne doit pas être mise en parallèle avec celle de la cour des Tuileries. Le Ciel voulut donner à Pie VII à Florence une consolation religieuse qui remplit son cœur de la joie la plus pure.

C'était à lui que Dieu réservait la gloire et le bonheur de ramener au giron de l'Église, par une pleine et sincère rétractation, ce monsignor Scipion Ricci qui avait tant fait de bruit au fameux synode de Pistoie et en embrassant les doctrines jansénistes. En vue du retentissement que ce synode obtint au temps de Pie VI et de l'influence que la rétractation du chef pouvait exercer sur ceux qui se ralliaient à son parti, le Saint-Père annonça cet événement dans l'allocution consistoriale de son retour. Il revint par

la route de Pérouse et il pénétra dans ses États. J'allai à sa rencontre à Nepi et j'en repartis avant lui pour le précéder à Rome. Son entrée dans la capitale du monde chrétien fut un triomphe semblable à celui qu'on lui avait décerné après son élection à Venise.

Le peuple l'accueillit avec l'amour et les transports que commandaient sa piété, sa vertu, ses bienfaits et ses manières si aimables. L'inondation du Tibre avait détruit les constructions en bois du Ponte-Molle. Il les trouva établies à neuf du côté qui regarde Rome, et il fit observer que le coude dangereux et incommode qu'on y signalait auparavant ne subsistait plus. On y arrivait directement, ainsi qu'au grand forum de l'ancienne tour. Cette œuvre si applaudie et tant réclamée fut inaugurée pour le retour du Pape. Il vit aussi la nouvelle voie Flaminienne ouverte pour la première fois, et faite sur un plan plus facile et moins onéreux pour le trésor. Sa Sainteté honora ces travaux de son approbation souveraine. Les deux officiers français qui, par ordre de l'Empereur, accompagnèrent le Pape jusqu'à Rome, furent témoins de l'enthousiasme avec lequel ses sujets le reçurent. Le rang inférieur de ces deux officiers, dont l'un était colonel (Durosnel) et l'autre écuyer de cour (de Brigode), fit croire, non sans fondement, que l'Empereur, en donnant pour escorte à Pie VII deux personnes d'un rang si inférieur, voulait faire contrôler les particularités du voyage, ou hu-

milier jusqu'au dernier moment la dignité du Souverain Pontife.

J'eus la satisfaction de voir le Saint-Père applaudir pleinement à l'usage fait de l'omnipotence qu'il me confia en partant, et il me dit que je n'avais point trompé ses espérances. Grâce au Ciel, personne ne put porter au pied de son trône la plus minime plainte contre moi; je goûtai même le plaisir d'entendre le public déclarer, en termes non équivoques, qu'il était fort heureux de mon administration.

Je n'achèverai pas ce récit du voyage de Pie VII à Paris sans dire un demi-mot (*una mezza parola*) des cadeaux qu'il reçut à cette occasion. Il en porta d'abord de magnifiques à l'Empereur ainsi qu'à la famille impériale, et je le confesserai, dans cette splendeur il outre-passa de beaucoup ses moyens. Mais le Saint-Père crut qu'il devait témoigner ainsi sa considération aux personnages auxquels ces dons étaient destinés. Le célèbre Canova en eut la direction et le choix. On peut penser que des vues différentes présidèrent à Paris à l'échange qui allait s'opérer. On chercha en effet, par la mesquinerie des présents en eux-mêmes, à prouver le peu de valeur de celui auquel on les offrait. Comme c'était le Pape qui allait à Paris, on croyait bien, même en faisant abstraction des richesses de l'Empereur, que les cadeaux de ce prince surpasseraient de beaucoup en splendeur ceux du Pontife. Il n'en fut pas ainsi. On offrit à Sa Sainteté une tiare de très-grand prix;

mais son plus précieux joyau était une pierre arrachée des tiares pontificales sous Pie VI pour payer les contributions de Tolentino. Le reste se réduisit à quelques tapisseries des Gobelins, fort vieilles et des plus médiocres, à deux candélabres et à un service très-ordinaire pour une personne, le tout en porcelaine de Sèvres. Le fameux autel, les deux riches voitures et d'autres dons de même splendeur furent annoncés et décrits dans les journaux; mais ils ne nous parvinrent jamais.

Le cardinal Fesch arriva peu après le retour du Pape. J'ai déjà dit que la négociation du voyage de Pie VII à Paris avait été le commencement de son animosité contre moi. Auparavant, nous vivions ensemble dans les meilleurs termes; j'ajouterai même que nous étions amis. Je n'avais jamais cessé de le combler de tous les égards possibles et de lui témoigner mon estime et mon attachement particulier, à tel point que les autres ambassadeurs s'en montraient un peu jaloux. Mais, dans ces négociations, j'encourus sa disgrâce en accomplissant mon devoir. Son caractère, toujours soupçonneux, toujours méfiant, toujours dissimulé et toujours emporté, fut bien pour quelque chose dans ce changement. Et néanmoins je ne lui opposais qu'une incomparable douceur, le calme le plus parfait et le plus invincible sang-froid. Mais je dois avouer qu'une circonstance accidentelle exerça une très-large influence sur son aversion.

Fesch s'était lié d'une étroite amitié avec la famille d'un grand financier romain qui me haïssait à mort. Les immenses voleries qu'au moins, du temps de mon ministère, je ne voulus jamais tolérer et légitimer chez le mari, et la vanité de la femme que je ne consentis point à encourager en fréquentant la maison, m'avaient complétement aliéné cette famille. Cherchant son intérêt dans mon éloignement du ministère, elle s'efforça de mettre à profit l'intimité du cardinal Fesch pour *me faire sauter* par ses mains, comme on dit. Sans s'apercevoir du piége, il s'y trouva pris, et je dois rendre justice à ses intentions que je n'ai jamais jugées mauvaises, quoiqu'elles fussent faussées sur plusieurs points. Je ne puis douter des manœuvres que mit en jeu auprès de lui cette méchante race, car elle les renouvela ensuite auprès de son successeur (M. Alquier). Ce fut lui qui m'apprit les séductions dont il s'était vu l'objet, et celles auxquelles avait succombé son prédécesseur. Cette famille les lui avoua pour s'en faire un mérite et pour obtenir auprès de lui accès et confiance, en plaçant sous ses yeux l'exemple du cardinal Fesch.

Me voici arrivé à la grande époque où commence la rupture entre l'Empire français et le Saint-Siége, rupture qui donna lieu d'abord à ma chute du ministère — chose fort peu importante du reste — et au renversement bien plus grave du domaine temporel du Pape. Cette rupture prit sa source dans l'invasion d'Ancône. Les troupes françaises avaient

le droit d'aller et de venir, ainsi que de traverser cette ville pour entrer dans les États pontificaux. Tout à coup, au mois d'octobre 1805, — si ma mémoire est fidèle, sans le moindre avis préalable et uniquement par trahison, un corps de l'armée de Bonaparte s'empare de la forteresse, de la ville, du port, puis y établit une nombreuse garnison. Le Pontife fut très-blessé de ce procédé, non-seulement parce qu'on manquait d'égards envers lui, mais encore parce que cette manière frauduleuse d'agir était indigne du titre de puissance amie que la France s'attribuait vis-à-vis de nous. Deux raisons plus sérieuses encore, ayant rapport à sa qualité ainsi qu'au bien de ses sujets et de la Religion elle-même, lui firent plus douloureusement ressentir cet affront. En sa qualité de chef de l'Église, de ministre de paix et de Père commun, le Pape était tenu de garder une stricte neutralité et de ne prendre aucune part dans une guerre qui ne le concernait point. Son devoir l'obligeait à bien se garder de fournir des prétextes aux puissances ennemies de la France (telles que l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, Naples, etc.), et à empêcher ces Cours de regarder le Saint-Siége comme un adversaire faisant cause commune avec Napoléon et favorisant ses projets.

Le Pape devait éviter ces inculpations afin d'amener les puissances (excepté la Russie, qui, on le sait, s'était déjà brouillée) à ne pas rompre leurs communications avec lui et à ne pas porter ainsi un notable

préjudice à la Religion, en le mettant dans l'impossibilité d'exercer librement dans leurs États sa suprématie spirituelle. Les cours étrangères auraient pu redouter que la France ne se servît du Pape, son allié, pour peser sur elles à l'aide d'une influence religieuse. Mais en dehors de cette considération majeure, le Pape avait encore un autre grave motif pour agir de la sorte. Le bien de ses sujets exigeait qu'il restât parfaitement neutre, afin que les puissances hostiles à Bonaparte ne traitassent pas l'État pontifical en ennemi. Le formidable débarquement opéré à Naples par les Anglais et par les Russes (débarquement qui contraignit les Français à la retraite), rendait ce péril plus certain dans le cas où les deux armées auraient voulu prendre les Français entre deux feux, ce qui eût été facile, car les Autrichiens, avec lesquels Napoléon était en guerre, occupaient alors Vérone.

Toutes ces circonstances si périlleuses déterminèrent le Pape à réclamer auprès de l'empereur Napoléon contre l'occupation d'Ancône, et à en exiger la prompte évacuation. Il fallut accentuer l'inflexible volonté du Saint-Siége cherchant à rester neutre. Nous nous crûmes obligés de présenter sa requête de manière qu'on jugeât que ses réclamations étaient sérieuses et véritables, d'autant mieux que le Concordat, le voyage à Paris et les relations intimes que le Pape entretenait avec l'Empereur toutes les fois que ses devoirs le lui permirent, avaient,

quoique sans raison, accrédité le bruit que nous étions partisans de la France. L'Empereur, de son côté, pouvait faire beaucoup de mal à la Religion et à l'État par sa prépondérance toujours croissante. Pie VII lui adressa une assez courte lettre de sa main. Il ne lui dissimulait pas la surprise et la peine que lui causaient l'occupation d'Ancône et le procédé employé pour s'en saisir. Le Saint-Père disait qu'il ne se serait pas attendu à voir répondre ainsi à la conduite qu'il ne cessait de tenir envers lui. Il énumérait les dangers auxquels cette occupation exposait ses États et sa propre dignité, et il demandait que les troupes fussent promptement retirées, car il aspirait à garder une neutralité réelle dans les conflits surgissant entre les puissances belligérantes. Le Pape avait bien des motifs de croire que sa prière ne serait pas exaucée. Afin de tenter tous les moyens de la faire accueillir, il ajouta que, dans le cas où le Saint-Siége n'obtiendrait pas l'accomplissement de ses vœux, il croyait que les relations existant entre lui et l'ambassadeur français, alors à Rome, ne pourraient pas se maintenir. En parlant ainsi, le Pontife voulait préparer le mieux possible le succès de sa prière; il désirait encore, si cette prière n'était pas prise en considération, que la rupture avec l'ambassadeur de Napoléon prouvât, par un fait, aux autres puissances que le Pape avait agi sérieusement. De cette manière, en effet, on ne pouvait pas l'accuser de ne s'être plaint que pour la forme. Cependant le Saint-Père,

dans le cas d'un refus, n'entendait pas renvoyer de Rome le ministre français; il se bornait à suspendre avec lui les relations ordinaires, ainsi que le disait la lettre en termes positifs. Cette dépêche fut consignée par Pie VII lui-même au cardinal Fesch, pour qu'il la fît passer à l'Empereur.

Quelques jours après, le Cardinal, qui avait envoyé la lettre, se repentit de ne pas l'avoir ouverte auparavant, pour en apprécier la teneur et en tirer copie. Le Pape la lui avait remise cachetée. Le Cardinal prétendit savoir de moi ce que contenait la dépêche. Il me pria de la lui communiquer, se basant sur ce que c'était l'habitude de délivrer aux ambassadeurs la copie des lettres aux princes. Je ripostai que cet usage n'avait pas force de loi quand il s'agissait de lettres autographes et confidentielles de souverain à souverain, et je fis remarquer à Son Éminence que les actes de l'empereur Napoléon lui-même en fournissaient une preuve qu'il ne pouvait récuser.

L'Empereur, en effet, avait souvent adressé au Pape des lettres cachetées. Ces lettres étaient remises ou par des officiers ou par Son Éminence, qui me priait de les porter à Sa Sainteté, sans que la copie m'en eût jamais été délivrée. Je conclus en disant que l'intention du Pape avait été de montrer à l'Empereur que les chancelleries de Rome et de France ne devaient pas connaître ce qu'il écrivait confidentiellement. En réalité, le Saint-Père avait

jugé à propos d'offrir à l'Empereur un expédient pour retirer volontairement ses troupes et empêcher son amour-propre de s'absorber dans le fait accompli, afin de ne pas avoir l'air de céder à une réclamation, si cette réclamation eût été ébruitée. Le cardinal Fesch ne resta pas convaincu. Il demanda la copie au Pontife lui-même, auquel il exposa le motif de ses plaintes. Pie VII tint ferme de son côté et répondit comme moi. Le Cardinal, mécontent et désireux de se garantir aux yeux de l'Empereur, rejeta tout sur mon compte, comme on devait bien s'y attendre. La lettre du Pape demeura plusieurs mois sans réponse, — depuis le mois de novembre jusqu'en janvier.

L'Empereur reçut cette lettre à Vienne, où il était entré victorieux après avoir fait subir de cruelles pertes à l'Autriche à Ulm et dans les batailles précédentes. Mais l'armée russe était encore intacte et éloignée. L'empereur Napoléon ne regardait pas comme un triomphe certain l'issue de cette guerre, qui devait lui acquérir une prépondérance absolue et le dispenser désormais de tout ménagement. Afin de régler sa conduite d'après les événements, il différa de répondre au Pape. L'éclatante victoire d'Austerlitz et la paix ruineuse de Presbourg ayant déterminé en sa faveur la plus grande de toutes les supériorités, il n'attendit pas son retour à Paris pour écrire au Saint-Père. Il data sa lettre de Munich, le 7 janvier 1806, si ma mémoire ne me

trahit pas, et elle n'arriva à Rome qu'à la fin du mois.

Dans cette lettre si fameuse, Bonaparte démasquait entièrement ses batteries et les idées qu'il n'avait jamais laissé entrevoir, même au Pape. Elles durent produire une surprise et une sensation que l'on peut plus facilement se figurer qu'analyser. Loin de consentir à la demande du Saint-Père de faire évacuer Ancône pour respecter sa neutralité, l'Empereur, après quelques doléances, exposait les nouveaux rapports qu'il ambitionnait d'établir entre le Saint-Siége et lui, et les droits qu'il s'arrogeait sur le Pape et sur ses propres États. Il disait en substance que, si le Pape était le souverain de Rome, lui, Napoléon, en était l'empereur; que le Pape devait être à son égard ce que les Papes avaient été à l'égard de Charlemagne; que les rapports du Pape envers lui dans le temporel devaient être les mêmes que ceux qu'il avait envers le Pape dans le spirituel; que le Pape devait reconnaître pour ses amis ou ses ennemis les amis et les ennemis de l'Empereur et de la France; que si la cour de Rome ne suivait pas ce système, qui serait pour l'avenir le code permanent du Saint-Siége, les conséquences les plus désastreuses pour le domaine temporel allaient naître de cette obstination. Napoléon disait encore dans cette lettre que, puisque Sa Sainteté avait osé menacer de renvoi le cardinal Fesch si on n'évacuait pas Ancône, l'Empereur se proposait de le faire remplacer le plus tôt possible

par un ambassadeur séculier, et de le rappeler en France, afin de ne pas le laisser en proie à la haine que lui portait le cardinal Consalvi.

Les expressions de cette lettre étaient trop claires pour avoir besoin de plus amples développements. On comprenait très-bien à vue d'œil que Napoléon, empereur des Français, se constituait par la même occasion empereur de Rome, ainsi qu'il se proclamait lui-même en termes formels.

C'était imposer au Saint-Siége et au patrimoine de l'Église un véritable vasselage, et les regarder comme feudataires de son empire. C'était arracher ainsi à la souveraineté du Pape cette liberté et cette indépendance dont les Pontifes jouissaient au moins depuis dix siècles, sans parler des temps plus reculés. On comprenait qu'en assimilant les rapports temporels du Pape envers lui à ses rapports spirituels envers le Pape, il osait évidemment affirmer que le Pape devait dépendre de lui et être son sujet dans le temporel, ainsi que lui, Napoléon, dépendait du Père commun dans le spirituel. On sentait qu'il allait s'attribuer le titre de successeur de Charlemagne, — quoiqu'il n'y eût entre lui et ce prince qu'un intervalle de dix siècles, — et qu'en supposant faussement que les Papes eussent été les vassaux de cet empereur d'Occident, ce n'était pas un motif suffisant pour établir qu'à dater de ce jour les Papes allaient dépendre de l'Empire français. Napoléon oubliait que Charlemagne ne fut empereur que parce

que le Saint-Siége le constitua dans cette dignité. Nous vîmes tous que, loin d'admettre la neutralité du Saint-Siége, Bonaparte prétendait même l'obliger, par ce titre de feudataire et de vassal, à prendre fait et cause à la suite de la France dans n'importe quelle guerre qui s'engagerait plus tard. Il exigeait que le Pape reconnût pour ses amis et pour ses ennemis les amis et les ennemis de la France, ainsi que s'exprimait la lettre, et il imposait ce système comme permanent. Le Saint-Siége était forcé de participer à n'importe quelle guerre, juste ou injuste, et de se voir du matin au soir attaqué par l'Autriche, l'Espagne et toutes les autres puissances catholiques ou non catholiques. L'intérêt de la Religion et l'équité démontraient que le Saint-Père ne devait pas offenser ou aigrir ces derniers États. Or qui aurait donc pesé sur le Souverain Pontife pour le brouiller avec l'Europe entière? La seule ambition ou l'avidité de la France qui altérerait ainsi dans le Pape ses titres de Père commun, de ministre de paix et de chef de la Religion, ambition ou avidité qui sèmerait la ruine chez les peuples soumis à la tiare en maintenant un perpétuel état de guerre.

Tout cela se comprenait, ainsi que je l'ai dit, à la seule lecture de la lettre, presque à vue d'œil; mais l'Empereur, croyant peut-être qu'on ne pénétrerait pas ses intentions aussi rapidement qu'il le désirait, et se figurant que sa dépêche ne suffirait peut-être pas

pour faire accepter le nouveau joug, adressa par le même courrier une missive au cardinal Fesch dans laquelle il développait sa réponse au Pape. Il le chargeait de lire aussi à Sa Sainteté et au secrétaire d'État cette missive qu'il écrivait à son ambassadeur [1]. On y trouvait de nouvelles considérations

[1] Les deux lettres de Napoléon Bonaparte à Pie VII, l'une datée de Munich, 7 janvier 1806, l'autre de Paris, 13 février de la même année, sont aussi connues que les répliques du Pape. Nous croyons donc inutile de les reproduire ici, surtout après l'analyse faite par le cardinal secrétaire d'État, qui fut bien pour quelque chose dans les réponses. Les dépêches adressées sous la même date au cardinal Fesch par l'Empereur sont beaucoup moins connues; elles expliquent la situation sans phrases et sans ambiguïté. C'est le style et le caractère de l'homme pris dans le vif par l'histoire, et ces deux lettres au cardinal Fesch sont plutôt à nos yeux une circonstance atténuante de folie qu'une accusation :

« Munich, le 7 janvier 1806.

» Le Pape m'a écrit, en date du 13 novembre, la lettre la plus ridicule, la plus insensée : ces gens me croyaient mort. J'ai occupé la place d'Ancône parce que, malgré vos représentations, on n'avait rien fait pour la défendre, et que d'ailleurs on est si mal organisé, que, quoi qu'on eût fait, on aurait été hors d'état de la défendre contre personne. Faites bien connaître que je ne souffrirai plus tant de railleries; que je ne veux point à Rome de ministre de Russie ni de Sardaigne. Mon intention est de vous rappeler et de vous remplacer par un séculier. Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant. Dites à Consalvi que, s'il aime sa patrie, il faut qu'il quitte le ministère, ou qu'il fasse ce que je demande; que je suis religieux, mais ne suis point cagot; que Constantin a séparé le civil du militaire, et que je puis aussi nommer un sénateur pour commander en mon nom dans Rome. Il leur convient bien de parler de religion, eux qui ont admis les Russes et qui ont rejeté Malte, et qui veulent renvoyer mon ministre ! Ce sont eux qui

très-amples sur tout ce dont j'ai parlé jusqu'ici, et je ne saurais jamais assez signaler les soubresauts et l'âpreté d'expression avec lesquels, en peu de mots et sans user d'aucune *nuance* ni d'aucun *ménagement,* il disait qu'il voulait que Rome agît en toutes choses à sa guise, et que le Pape ne pourrait

prostituent la Religion. Y a-t-il un exemple d'un nonce apostolique en Russie? Dites à Consalvi, dites même au Pape que, puisqu'il veut chasser mon ministre de Rome, je pourrai bien aller l'y rétablir. On ne pourra donc rien faire de ces hommes-là que par la force? Ils laissent périr la Religion en Allemagne en ne voulant rien terminer pour le Concordat; ils la laissent périr en Bavière, en Italie; ils deviennent la risée des cours et des peuples. Je leur ai donné des conseils qu'ils n'ont jamais voulu écouter. Ils croyaient donc que les Russes, les Anglais, les Napolitains auraient respecté la neutralité du Pape! Pour le Pape, je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards, et que mon empire confine avec l'Orient. J'entends donc que l'on règle avec moi sa conduite sur ce point de vue. Je ne changerai rien aux apparences si l'on se conduit bien; autrement je réduirai le Pape à être évêque de Rome. Ils se plaignent que j'ai fait les affaires de l'Italie sans eux. Fallait-il donc qu'il en fût comme de l'Allemagne, où il n'y a plus de solennités, de sacrements, de Religion? Dites-leur que, s'ils ne finissent pas, je les montrerai à l'Europe comme des égoïstes, et que j'établirai les affaires de l'Église en Allemagne avec l'archichancelier et sans eux. Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que la cour de Rome.

» Napoléon. »

« Paris, le 13 février 1806.

» Je ne suis point content de votre conduite. Vous ne montrez aucune fermeté pour mon service. Vous voudrez bien requérir l'expulsion des États du Pape de tous les Anglais, Russes et Suédois, et de toutes les personnes attachées à la cour de Sardaigne. Il est fort ridicule qu'on ait voulu maintenir M. Jackson à Rome;

conserver sa souveraineté qu'à ce prix. Cette lettre parlait encore de moi, et on y lisait ces paroles que les années n'effaceront jamais de mon esprit : « Dites au cardinal Consalvi que, s'il aime la Religion et sa patrie, il n'a qu'un de ces deux partis à prendre : faire toujours tout ce que je veux ou quitter le ministère. »

Ces lettres devaient embarrasser beaucoup le cardinal Fesch. En ma présence, il se montra très-décontenancé par les paroles de l'Empereur au Saint-Père sur ma haine contre lui. Ces expressions témoignaient qu'il avait écrit à l'Empereur dans ce sens,

s'il y est encore, requérez-en l'arrestation : c'est un agent des Russes. Aucun bâtiment suédois, anglais ni russe ne doit entrer dans les États du Pape; sans quoi je les ferai confisquer. Je n'entends plus que la cour de Rome se mêle de politique. Je protégerai ses États contre tout le monde. Il est inutile qu'elle ait tant de ménagements pour les ennemis de la Religion. Faites expédier les Bulles pour mes évêques. On met un mois pour faire un travail de vingt-quatre heures. Ce n'est pas là de la religion. En Allemagne, il n'y a qu'un cri contre la Cour de Rome. Sa conduite est révoltante, et cette partie si importante de la chrétienté est dans l'anarchie. Je donne ordre au prince Joseph de vous prêter main-forte, et je vous rends responsable de l'exécution de ces deux points : 1° l'expulsion des Anglais, Russes, Suédois et Sardes de Rome et de l'État romain; 2° l'interdiction des ports aux navires de ces puissances. Dites bien que j'ai les yeux ouverts; que je ne suis trompé qu'autant que je le veux bien; que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur Empereur; que je dois être traité de même; qu'ils ne doivent pas savoir s'il y a un empire de Russie. Je fais connaître au Pape mes intentions en peu de mots. S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne.

» Napoléon. »

et il ne sut que riposter lorsque je l'interpellai avec un grand sang-froid pour savoir de lui quelle preuve de haine je lui avais donnée; qu'il me semblait ne lui avoir prodigué que des témoignages tout différents, et que d'ailleurs mon caractère n'avait jamais été susceptible de nourrir un sentiment aussi vil contre qui que ce fût. Le Cardinal s'efforça d'adoucir autant qu'il put auprès du Pape les expressions de l'Empereur concernant sa suprématie en Italie. Il les attribua à la mauvaise humeur provoquée par la demande de l'évacuation d'Ancône; mais ces paroles étaient trop claires pour qu'on pût les passer sous silence, ainsi que le conseillait le Cardinal. N'y pas répondre c'était les admettre dans les circonstances et vu le caractère de l'Empereur. Nous pensâmes que les intérêts les plus essentiels du Saint-Siége se trouvaient engagés dans ce conflit, et que, si nous ne relevions pas de pareilles assertions, il en résulterait d'énormes préjudices pour la Religion, la Souveraineté temporelle et l'État.

En effet, dès que le chef de l'Église perd son indépendance, la Religion doit en souffrir cruellement en tous lieux. Le Pape se décida à répliquer avec la plus entière franchise et la plus louable loyauté, et à défendre la liberté et l'indépendance du Saint-Siége, ainsi qu'il y était tenu par ses devoirs et par ses serments. Pie VII savait combien il serait dangereux, pour cette indépendance et cette liberté, de se servir de mots douteux ou trop mesurés par

rapport à la substance de la question, en s'adressant à l'homme qui avait énoncé de telles doctrines et qui tirerait avantage de la moindre syllabe pour s'empresser de les déclarer admises et reconnues.

Afin que sa réponse ne prêtât pas à des interprétations nuisibles, ou à l'inculpation d'une coupable et déshonorante faiblesse, le Pape voulut que la lettre à l'Empereur, douce dans la forme, ne manquât ni de fermeté ni d'énergie dans le fond. Nous pensions bien que les menaces d'un homme aussi impérieux et en même temps aussi puissant que Napoléon recevraient tôt ou tard leur exécution. C'est pourquoi on ne procéda point, dans une affaire qui intéressait tant le Saint-Siége (puisqu'on y traitait de la continuation ou de la fin de son existence quant au pouvoir temporel), sans recourir aux lumières et aux conseils du Sacré-Collége. On le réunit devant le Pape.

J'allai moi-même prévenir franchement le cardinal Fesch de cette convocation. Je lui exposai que, dans une affaire de si haute importance, le Saint-Père, avant de répondre à l'Empereur, désirait recueillir les suffrages de tous les Cardinaux qui allaient se rassembler autour de lui. Je maintins qu'en sa qualité d'ambassadeur de France il ne pouvait pas assister à la discussion qui, en sa présence, ne serait point libre. Je lui notifiai que la lettre de l'Empereur au Pape serait communiquée en copie aux Cardinaux, et qu'on les informerait complétement de tout ce que Son Émi-

nence avait ajouté d'après la dépêche qu'elle avait reçue elle-même de Sa Majesté ; que s'il désirait écrire ou parler aux Cardinaux pendant les trois jours qui précéderaient la réunion, il en était parfaitement le maître. Je lui fis encore remarquer que, sa manière de voir étant déjà connue du Pape, son intervention n'était nullement nécessaire. Fesch me répondit qu'il comprenait trop bien qu'en sa qualité de ministre de France, il ne pouvait pas assister à un conseil tenu pour délibérer sur l'acceptation ou le refus d'une affaire concernant la France; qu'écrire aux Cardinaux lui semblait inutile, puisqu'on leur communiquait la lettre de l'Empereur qui disait tout, et qu'il s'entretiendrait plutôt de vive voix avec les membres du Sacré-Collége. Il y avait un Français parmi eux, le cardinal de Bayane. Je dis au cardinal Fesch que, comme ce prince de l'Église n'était pas ambassadeur, il ne serait pas exclu de la Congrégation. Le cardinal Fesch n'avait pas du tout réclamé avant la séance; il avait même jugé très-naturel qu'on l'en écartât en sa qualité de ministre de Napoléon. Était-il présumable, après cela, qu'il pût faire un crime à la Cour pontificale de ne pas l'avoir appelé à cette solennelle réunion?

L'Empereur se plaignit et nous reprocha notre conduite à ce sujet, mais ses plaintes et ses reproches étaient fort injustes, ainsi que cela fut démontré quand nous répondîmes à ses doléances. On voulait nous imposer une absurdité et une monstruosité qui

ne se rencontrent chez aucun peuple. Jamais le prince, quand il soumet à son conseil la discussion d'une affaire ou d'une prétention élevée par une cour étrangère, n'autorise l'ambassadeur du postulant ou du prétendant à être introduit pour assister à la séance; jamais non plus il n'est venu à l'esprit d'aucun roi de soutenir une thèse aussi étrange. Ce ne fut point un Consistoire que le Pape assembla autour de lui, — on lui objectait qu'il ne pouvait pas en exclure le cardinal Fesch comme cardinal, — ce fut une simple Congrégation en habit court (*in abito corto*), sans aucune des formalités habituelles qui distinguent les Consistoires. Parce que tous les autres Cardinaux y prenaient part, cette assemblée ne cessait pas d'être une Congrégation; elle ne changeait point de nature. D'ailleurs la présence d'un cardinal français — le cardinal de Bayane — offrait à l'ambassadeur toutes les facilités pour faire dire, par son intermédiaire, ce qu'il jugeait à propos, même sur ce point. Admettre un cardinal français dans une Congrégation où l'on devait discuter les affaires de France, c'était prouver tout à la fois et la loyauté et la modération du Pape, qui aurait pu, sans innover et sans faire outrage, ne pas introduire ce cardinal, car on citait de cela mille précédents dans l'histoire. Le cardinal Fesch réunissait en lui deux personnes : le prince de l'Église et l'ambassadeur. Or l'ambassadeur empêchait le prince de l'Église d'être admis à une conférence sur les prétentions de sa

cour. Tout ceci est plus manifeste que l'évidence, et néanmoins il fallut souffrir cette très-inique accusation, sans compter les autres.

La Congrégation s'assembla devant le Pape. Je donnai lecture de tout ce qui était relatif à l'affaire ainsi que de la lettre de l'Empereur au sujet de laquelle on réclamait l'avis des Cardinaux. Tous furent surpris en entendant parler de ma haine contre le cardinal Fesch, car plusieurs membres du Sacré-Collége, confondant la politesse de mes manières et les devoirs de mon état, m'avaient taxé, sans raison, de paraître trop son ami. On distribua aux Cardinaux une page de questions sur la lettre impériale dont une copie leur était remise. Pour laisser à la réflexion tout le temps nécessaire dans une circonstance aussi délicate, on arrêta que le Sacré-Collége se réunirait de nouveau deux jours plus tard. Les Cardinaux devaient y apporter leurs décisions par écrit. L'ambassadeur de Napoléon eut donc encore la faculté de s'entretenir avec le Sacré-Collége tant que cela put lui être agréable.

Pour la seconde fois, les Princes de l'Église s'assemblèrent autour de Pie VII au nombre de trente, si je ne me trompe. Il n'y eut qu'un seul vote en faveur des désirs de l'empereur Napoléon. Ce fut celui du Cardinal français, et, en l'émettant, il ne trahit pas ses devoirs, mais il suivit un faux jugement depuis longtemps conçu. Bayane prétendait et soutenait que le seul moyen d'échapper aux maux

extrêmes qui nous menaçaient était de se plier aux volontés de l'Empereur, quelles qu'elles fussent. Les autres Cardinaux estimèrent qu'il fallait à tout prix sauvegarder l'indépendance du Saint-Siége, parce qu'elle était trop étroitement liée au bien de la Religion, et *vice versa* à sa perte (*troppo strettamente connessa col bene della Religione, e vice versa col suo danno*); qu'en conséquence on devait répondre sans tergiverser et avec la plus catégorique netteté. Le Pape avait gardé le silence pour n'influencer personne; enfin il éleva la voix et se rangea à l'avis du Sacré-Collége. J'avais aussi parlé dans ce sens, lorsque mon tour était venu : on me chargea de rédiger la réponse. Le cardinal Fesch vint me trouver après la Congrégation, afin de savoir quelle résolution le Pontife avait prise. Je ne lui cachai pas qu'elle était contraire à ses désirs. Il en fut indigné et désolé.

Nous jetâmes les bases de la réponse à l'Empereur. Après avoir exprimé combien il avait été surpris à la lecture des principes, des doctrines et des insinuations contenus dans les lettres impériales, le Saint-Père disait qu'il allait user de la liberté et de la franchise apostoliques qui étaient si séantes à son titre de Pape et à son caractère personnel. Il ajoutait alors qu'il reconnaissait dans Napoléon l'empereur des Français, mais non l'empereur de Rome; que la souveraineté du Saint-Siége était libre et indépendante; qu'il l'avait ainsi reçue des mains de ses prédécesseurs, et qu'à n'importe quel prix il la trans-

mettrait, sans aucune altération, à ses successeurs; que ses devoirs et ses serments l'y obligeaient strictement, ainsi que le bien de la Religion avec laquelle cette indépendance était intimement liée depuis que les souverainetés et les empires s'étaient tant multipliés; que, sans elle, la jalousie et les préoccupations temporelles porteraient les princes à interdire dans leurs États le libre exercice de l'autorité spirituelle à un Pape qui dépendrait d'un prince étranger dont, par l'intermédiaire pontifical, ils auraient à redouter chez eux l'influence; que les Pontifes, au temps de Charlemagne, ne le reconnaissaient point pour leur souverain; que ce Prince n'était même devenu empereur que par leur permission et par leur fait; qu'il était faux que le domaine temporel des Papes fût un don de Charlemagne; qu'il n'avait fait qu'agrandir le territoire de la Papauté, dont cette Papauté jouissait avant lui et avant Pepin son père; qu'en admettant que la souveraineté temporelle eût été un de ses dons et dépendant de lui, les dix siècles d'un pouvoir libre et incontesté prescrivaient tous les titres et tranchaient la question; que le Saint-Siége ne voulait et ne pouvait accepter la suprématie de Napoléon et se considérer comme son feudataire; que la liberté et l'indépendance du Pontife, dans l'ordre actuel établi par la Providence, étaient intimement liées au bien de la Religion; que la neutralité et l'éloignement de toute guerre formaient l'apanage de ses titres de ministre de paix

et du sanctuaire, de père commun et de chef de l'Église universelle; qu'il serait trop nuisible aux intérêts de la Religion de renoncer à ces prérogatives, et que, par là même, il ne pouvait ni ne voulait le faire; qu'il ne devait pas non plus entrer dans un système permanent de guerre, qui l'exposait — sans parler des motifs précédents — à s'immiscer dans des conflits gros d'iniquités, puisqu'on le forçait à participer aux guerres futures, dont il ne saurait prévoir ni la justice ni l'injustice; qu'il ne lui était pas possible de consentir à prendre pour ses amis ou pour ses ennemis les amis et les ennemis de la France. Le Pape ajoutait que les rapports de l'Empereur avec lui dans le spirituel ne devaient point servir de règle et de mesure aux siens vis-à-vis de l'Empereur dans le temporel; qu'il renouvelait sa promesse de rester neutre, et qu'en conséquence il demandait encore l'évacuation d'Ancône; qu'il n'était pas vrai qu'il eût jamais dit ou écrit qu'il renverrait de Rome le cardinal Fesch, mais qu'il avait seulement exprimé la crainte d'être tenu, par la nécessité, de suspendre avec lui ses relations, afin de prouver ainsi aux puissances son désir efficace de conserver la neutralité. Si, par malheur, sa prière n'était pas exaucée, qu'il suppliait l'Empereur de se souvenir que le Pape, durant les négociations du Concordat, lors de son voyage pour le couronnement et dans tous les autres événements de son Pontificat, lui avait prodigué les preuves les plus éclatantes de

son sincère attachement, jusqu'à exciter la jalousie des autres cours; que, puisqu'il avait agi de la sorte à son égard toutes les fois qu'il avait pu le faire, si aujourd'hui le Pape se retranchait derrière un refus, c'est qu'en réalité il ne pouvait pas obtempérer. Pie VII terminait en disant qu'il espérait que l'Empereur se rendrait à de si justes et de si évidentes raisons, mais que, s'il devait en être autrement, il remettait sa cause entre les mains de Dieu, préparé qu'il était à tout souffrir plutôt que de faillir à ses devoirs, à ses serments, à la défense de la Religion et à celle de ses peuples.

Telle fut en substance cette lettre, dont les termes et les expressions étaient très-modérés. Quand il fallut répondre sur mon propre compte, je n'hésitai pas un seul instant à prendre ma résolution et à la faire connaître. Je dis donc franchement au cardinal Fesch qu'il pouvait annoncer à l'Empereur que, entre les deux alternatives qu'il me laissait : exécuter ses volontés ou sortir de la secrétairerie d'État, mon choix ne serait jamais douteux; que toujours et partout j'avais accompli mon devoir et obéi aux volontés de mon maître et non à celles des autres souverains; que j'osais me flatter que les désirs de Sa Majesté cadreraient sans cesse avec ceux du Pape, mais que, s'il n'en était pas ainsi, je ne trahirais jamais ma foi; que je ne tenais point à un ministère accepté seulement par obéissance, et que, si le Saint-Père consentait, j'étais tout prêt à y renon-

cer, dès que je voyais qu'il me serait impossible, ayant eu le malheur d'encourir la disgrâce de Sa Majesté, d'être utile aux deux États et de maintenir entre eux la bonne harmonie. Et de fait, dans l'espoir que mon éloignement aplanirait les difficultés et contribuerait au bien public, je suppliai à diverses reprises et très-vivement le Saint-Père de m'accorder ma démission pour ce motif, et de me nommer un successeur qui ne fût pas mal agréé; mais le Pape, encore libre, n'y daigna jamais consentir à aucun prix.

La réponse du Pontife fut expédiée par courrier au Cardinal légat, afin qu'il la fît tenir à l'Empereur. On le chargeait en même temps de bien expliquer à Sa Majesté et à son cabinet l'impossibilité absolue dans laquelle était le Saint-Père de se conduire autrement. Caprara devait adoucir les refus de Sa Sainteté en assurant qu'elle était véritablement et sincèrement prête à rendre à l'Empereur tout ce qui n'était pas en opposition avec ses devoirs sacrés. Le Pape et moi nous nous exprimâmes de la même façon, quand nous vîmes le cardinal Fesch.

Les hommes qui ont étudié les faits que je viens de raconter ou les événements qui suivirent, et qui, par cette expérience, ont appris à connaître le caractère et la force de volonté de l'empereur Napoléon, comprendront aisément par eux-mêmes qu'un refus aussi carré et aussi contraire à ses desseins (qui prenaient chaque jour de nouveaux développements) dut être

la cause de sa rupture définitive avec le Saint-Siége et avec celui qui était chargé des affaires politiques, c'est-à-dire avec moi. On concevra aussi facilement combien ce refus engagea le cardinal Fesch à m'attribuer toute la faute, tant par suite de l'aversion qu'il me portait, qu'en vue de la nécessité où il se trouvait de s'excuser du peu de succès obtenu dans sa mission auprès du Pape.

Le Cardinal légat, ayant remis la lettre du Pape, reçut une note officielle du ministre Talleyrand. Dans le but d'expliquer pourquoi l'Empereur ne répondait pas au Saint-Père et prenait, pour lui signifier ses volontés, la voie ministérielle, on reprochait à Sa Sainteté d'avoir communiqué la lettre impériale aux Cardinaux. On ajoutait que désormais Napoléon n'écrirait plus directement, afin de ne pas exposer ses confidences à être livrées à la publicité. Bonaparte nous fit donc un crime de cette communication au Sacré-Collége, qui fut approuvée et presque ordonnée par son ambassadeur. Le cardinal Fesch avait même insisté pour que l'on fît connaître aux Cardinaux les significations faites au Pape par l'Empereur, sans changer les termes de sa lettre. Il m'avait aussi accusé, dans le principe, d'avoir soumis à ce sujet des questions aux Cardinaux, disant que ces questions pouvaient être captieusement posées, et que la seule lettre devait être mise sur le tapis. Par bonheur j'avais agi de la sorte, et son accusation sur les demandes aux Cardinaux n'avait plus

de raison d'être, dès que ces derniers se trouvaient en mesure de les confronter avec la lettre dont ils avaient une copie, et de s'assurer de l'identité des termes. Mais ce qui avait plu à l'ambassadeur et ce qu'il avait ordonné fut regardé, je le répète, comme un crime par l'Empereur. Et cependant la plainte devenait étrange et évidemment injuste. Les Cardinaux étaient le conseil-né du Pape; or jamais il n'a été défendu à un souverain de communiquer à son conseil privé tout ce qu'il croit indispensable ou utile pour l'examen et la solution de l'affaire sur laquelle il a besoin de lumières. Quant à la discrétion, il n'y a pas de conseil qui la garde mieux que celui des Cardinaux. On a l'habitude de les mettre au courant des affaires graves et importantes sous le secret du saint office, secret le plus rigoureux et le plus inviolable de tous. On leur avait parlé de la lettre impériale sous le sceau du mystère. On leur avait même défendu d'en parler à leurs auditeurs théologiens, afin que le secret restât complétement entre cardinaux. La querelle suscitée par la note de M. de Talleyrand était donc injuste, car la lettre de Napoléon n'avait pas été livrée au public.

Entrant alors en matière, la note, sans prêter la moindre attention aux raisons si remarquables alléguées par le Pape, — on ne prit même pas la peine de les discuter, — ressassait, mais avec plus de développements, tous les sophismes accumulés dans la première lettre de Sa Majesté. Ce ressassement n'était

qu'une amplification; il ne contenait rien de neuf en substance, si j'en excepte deux seules particularités. L'Empereur signifiait que ses grandes victoires l'avaient rendu maître de l'Italie entière, et par là même — admirez la justesse du raisonnement — des États romains qui s'y trouvaient *enclavés*, ainsi que s'exprimait M. de Talleyrand; comme si ces victoires attribuaient à l'Empereur un titre pour dépouiller de leur indépendance et de leur liberté un royaume et un souverain n'ayant pas eu guerre avec lui et n'ayant pris aucune part dans les conflits. L'autre particularité se rattachait aux exemples des siècles passés. On disait à ce propos que beaucoup de Papes n'avaient point hésité à entamer des guerres, à préparer des ligues et des confédérations, à s'y mêler très-activement, et ils ne croyaient pas que cette immixtion nuisît en quelque chose à leur qualité de pape, puisqu'ils y joignaient celle de prince temporel, et puisque c'était en vertu de ce titre qu'ils s'accordaient le droit de faire la guerre et de se confédérer.

Afin de mieux saisir la portée de cette seconde particularité, il faut savoir que la note officielle contenait les mêmes allégations que la lettre de l'Empereur à laquelle on avait déjà répondu. Cependant l'énergie même de la réplique du Pape fit reproduire avec plus d'astuce en même temps qu'avec la même force les arguments de Napoléon. On ne rétractait rien, on ne reculait devant aucun des principes arti-

culés par Sa Majesté, mais on les supposait déjà connus, et on en parlait beaucoup moins que des conséquences qui en découlaient naturellement. On exigeait donc et plus que jamais que le Souverain Pontife fût toujours, et en vertu de son vasselage et de sa dépendance, forcément allié de l'Empire français; qu'il comptât pour ses amis et ses ennemis les amis et les ennemis de la nation; qu'il prît part à toutes ses guerres et entrât dans ses systèmes politiques. Tout cela, ainsi que beaucoup d'autres choses, était exprimé dans la note très-clairement et très-résolûment, mais en même temps on n'y parlait qu'à peine et sous voile (*sotto velo*) des principes d'où l'on déduisait toutes ces utopies. On les supposait, je le répète, comme passés à l'état de chose jugée et nullement rétractés. De toutes les raisons énumérées dans la réponse du Pape, celle qui avait paru la plus indiscutable était l'argument par nous tiré d'abord de ses titres de père commun, de ministre de paix et de chef de la Religion, et ensuite des fâcheux effets que produirait l'alliance du Pontife contre des princes qui, le regardant comme un ennemi, l'empêcheraient d'exercer sa suprématie spirituelle parmi les peuples et nuiraient ainsi beaucoup à la Religion.

Afin d'atténuer la vigueur de cet argument, le seul auquel la note répondît indirectement, le ministre de l'Empereur mit en avant les exemples des guerres soutenues et des ligues formées par les Papes précédents. Grâce à cette preuve extrinsèque, on espérait

tenir en échec la force de l'objection. Mais le raisonnement opposé au nôtre était extrinsèque. Bien plus, il était faux, n'avait aucune valeur et ne prouvait rien. Il était faux, car les guerres et les ligues des Papes furent d'une nature différente de celle qu'imposait l'Empereur.

Ces Papes, en effet, n'avaient jamais songé à entrer dans une fédération permanente, ni à faire partie d'un système perpétuel. Et Napoléon exigeait de Pie VII qu'il s'obligeât, lui et ses successeurs, à reconnaître pour amis ou ennemis du Saint-Siége les amis et les ennemis de la France. Pie VII devait la soutenir dans toutes ses guerres, en un mot faire cause commune avec elle. Ces Papes avaient entrepris telle ligue, telle guerre, dans une occasion donnée (nous verrons plus loin s'ils eurent tort ou raison), mais ils ne se livrèrent jamais à un système de fédération permanent et perpétuel; et dans les siècles passés, il serait impossible de citer un seul exemple de cette fédération sans terme que l'Empereur rêvait d'établir. Donc le raisonnement tiré de pareils précédents était faux; mais de plus il n'avait aucune valeur et ne prouvait absolument rien.

Les Papes prenant part à une guerre et combinant une ligue dans les éventualités où ils agirent de la sorte, pouvaient les croire ou nécessaires ou justes, et en cela ils se trompaient peut-être. J'irai plus loin : comme ils étaient hommes, ils se trompaient

peut-être, même volontairement. Cependant il n'en reste pas moins vrai qu'ayant à résoudre une question actuelle et présente, il leur était facile de se former un jugement sur son mérite; mais la fédération permanente et basée sur une acceptation de système n'autorisait même pas la possibilité de prononcer sur la justice ou l'injustice de ces guerres futures dans lesquelles le Saint-Siége se verrait engagé par son alliance éternelle avec la France. Bien plus, le Pape avait tout lieu de prévoir que l'ambition, l'avidité de conquérir et le caprice le mêleraient tôt ou tard à des aventures fort iniques. En second lieu, les confédérations et les ligues dans lesquelles les Pontifes étaient entrés n'eurent jamais le point de départ que l'Empereur prétendait leur imposer : ce point est le vasselage et la dépendance comme feudataires. De tels principes, en effet, détruisaient radicalement la liberté et l'indépendance de cette souveraineté dont le Saint-Siége jouissait depuis tant de siècles. Sa liberté et son indépendance se trouvaient en outre intimement liées dans l'ordre actuel des choses (c'est-à-dire au milieu de tant de souverains et de royaumes indépendants), aux intérêts de la Religion. Enfin, et pour m'exprimer avec cette franchise qui naît de la vérité et qui est même utile dans les grandes occasions, si quelques-uns de ces Papes organisèrent des guerres et des ligues, ce ne fut pas ce qu'ils firent de mieux. (Je parle de quelques-uns et non de tous, car plusieurs de ces

guerres purent être occasionnées par des motifs nécessaires et très-légitimes.)

N'était-il donc pas étrange qu'après avoir si emphatiquement déclamé, et souvent à tort, contre ces Papes qui, pour se mêler aux affaires politiques, s'étaient écartés des devoirs et de la nature de leur ministère de paix et de paternité commune, et avaient presque abdiqué leur titre de chef de la Religion, en prenant part à des ligues et en livrant des batailles, n'était-il pas étrange, dis-je, qu'on offrît leur conduite, si sévèrement jugée et si blâmée, pour modèle au Pape actuel et à ses successeurs? N'était-il pas étrange qu'on essayât de contraindre les Souverains Pontifes à marcher sur les traces de leurs prédécesseurs et d'une manière si dissemblable? Leur fait avait été individuel; il ne s'était présenté qu'une fois, et l'on aspirait à rendre ce fait permanent. On tentait de l'ériger en système, et, afin de combler la mesure, on lui donnait pour raison d'être les principes que j'ai développés plus haut.

La note de M. de Talleyrand argüait encore de la nécessité pour le Saint-Siége d'entrer dans ce système d'alliance permanente, en vertu de la domination universelle sur toute l'Italie dévolue à l'Empereur par ses victoires. Napoléon était maître de la Péninsule jusqu'aux deux frontières du patrimoine ecclésiastique. Il ne pouvait donc pas sans inconvénients laisser subsister un État intermédiaire qui n'adopterait pas son système et qui n'obéirait pas à ses

lois. Cette allégation était on ne peut plus frivole, en droit ainsi qu'en fait. Il est inutile de faire ici une dissertation sur le droit, dont nous dûmes tirer assez bon parti en répondant pour la première fois. Quant au fait, l'impuissance de l'État pontifical était trop démontrée. Sa faiblesse ne lui permettait pas d'empêcher la France d'exécuter tout ce qui lui plaisait, même dans les États de l'Église : de sorte que les troupes françaises allaient et venaient sur son territoire comme et quand elles voulaient. Les ports de Sa Sainteté étaient occupés par ces troupes, sous prétexte de repousser tout débarquement d'Anglais; des exactions de tout genre s'y commettaient, malgré les réclamations de Rome. Aussi, pendant les débats, le ministre du Pape, pour arrêter l'ambassadeur de France osant contraindre le Saint-Père à se soumettre aux prétentions de l'Empereur, avait-il pu, en toute vérité, déclarer ceci : « Il est singulier que Napoléon ne se contente pas des provinces pontificales que déjà il possède de fait, et qu'il veuille encore se donner toutes les apparences de la souveraineté. » C'était dire, sous une autre forme, que, puisque Sa Majesté commandait chez le Pape, grâce à son omnipotence, il semblait inutile d'exiger que le Saint-Siége sanctionnât volontairement cette usurpation par un traité solennel. J'émis encore à ce sujet cette autre vérité incontestable, à savoir, que, si la prépondérance actuelle de la nation française se maintenait pendant des siècles, la France ne cesse-

rait de tenter en réalité tout ce qu'elle voudrait dans le très-faible État pontifical, et qu'en vue de cela il n'était besoin d'aucun pacte; mais que si elle venait à perdre cette suprématie momentanée, tout pacte serait rompu à dater du jour où son prestige s'évanouirait.

Ces arguments si péremptoires avaient été, ils restèrent inutiles, car les prétentions de l'Empereur prenaient leur source dans les maximes dont j'ai parlé, et dans l'impérieux désir qu'il manifestait de les faire accepter. Il ne se contentait pas de la chose, il ambitionnait encore davantage. Il luttait pour l'apparence et prétendait que le Saint-Siége lui-même la lui reconnût.

Le Cardinal légat nous transmit cette note de la part de M. de Talleyrand, et nous fûmes dans la nécessité de libeller une réponse définitive. Je dis définitive, car on nous signifiait expressément dans cette note, ainsi que dans les déclarations du ministre à Paris et de l'ambassadeur français à Rome, que la réponse attendue déciderait du sort de la Papauté et de la domination temporelle. On avait entouré ces exigences des menaces les plus acerbes; elles étaient bien faites pour nous amener à la soumission. On n'avait pas manqué en même temps de rejeter toute la responsabilité des refus du Pape sur mon compte : on disait que Pie VII se laissait aveuglément diriger par moi, en raison de la grande influence que j'exerçais sur lui. On me rendait coupable aussi

du refus des Cardinaux. Ils ne blâmaient point mes hostilités, disait-on, parce que j'étais premier ministre et tout-puissant sur l'esprit du Saint-Père, et ils se trouvaient abusés par ma façon de colorer et de présenter les choses, afin d'engager le Sacré-Collége à se prononcer contre les prétentions de la France, dont j'aurais été l'ennemi le plus acharné. Les rapports du cardinal Fesch sur ce point avaient ainsi faussé les idées; on ne se souvenait plus que j'avais négocié le Concordat. Si on y pensait encore, c'était pour incriminer ma fermeté et l'opposition que, dans cette occurrence, j'avais faite à divers articles.

Quoique la note du ministre Talleyrand roulât en substance sur les mêmes prétentions, et que le Sacré-Collége tout entier se fût déjà déclaré contre elles, on crut néanmoins qu'il serait sage de rassembler de nouveau les princes de l'Église, autant à cause de la déclaration énonçant que la réponse donnée serait la dernière, et qu'elle déciderait irrévocablement du sort de Rome et du domaine temporel, que pour certaines formes et particularités nouvelles remarquées dans la note. On la distribua donc à tous les Cardinaux, ainsi que les dépêches du légat.

Je ferai remarquer ici que le Cardinal légat, estimant que l'on devait tout tenter pour continuer à vivre et à rester sur ses pieds (il s'exprimait de la sorte), avait rempli et remplissait inévitablement ses dépêches, et cela depuis le premier jour de sa mis-

sion, de toutes les arguties possibles pour engager le Pape à souscrire aux volontés de l'Empereur. On jugea que les Cardinaux devaient lire ces dépêches, afin d'avoir une entière connaissance de l'affaire. On les leur communiqua. Après avoir enjoint au Sacré-Collége d'apporter par écrit son opinion à la Congrégation, qui devait se rassembler devant le Pape, on lui imposa le rigoureux secret du saint office, avec défense de parler de la chose à personne, pas même aux auditeurs théologiens. Notre but était de ne rien laisser transpirer de ce qui se passerait dans cette assemblée. Et, en réalité, jamais rien ne transpira. A dater de ce jour, on prescrivit ce profond mystère dans toutes les affaires, afin de ne point blesser l'Empereur et aussi dans un but politique. On espérait ainsi faciliter à Napoléon, s'il était possible, le moyen de revenir sur ses prétentions, que le public ignorait encore. On considérait, en effet, qu'avec son caractère et son audacieuse opiniâtreté, il s'acharnerait à les soutenir et à n'en point démordre, comme on dit. Si le monde eût été initié à ce secret, Bonaparte n'aurait jamais voulu avoir la honte de céder, car c'est ainsi qu'il désignait le pas qu'il aurait dû faire en arrière. Nous préférâmes renoncer à la gloire que notre résistance nous aurait acquise auprès des Cours, afin d'obtenir le solide avantage de voir l'Empereur reculer. Sa résipiscence paraissait impossible, si l'on ne cachait pas à l'Europe ses exigences et les refus qu'on leur opposait.

Les avis des Cardinaux dans cette Congrégation générale furent les mêmes qu'à la Congrégation précédente. Tels étaient aussi le mien et celui du Pape, qui, cette fois encore, parla le dernier, afin de laisser aux diverses opinions la liberté de se produire. On prit la résolution de faire son devoir à n'importe quel prix, et de donner une réponse négative. Ainsi que la première fois, le Sacré-Collége me chargea de la rédiger.

D'autres sérieuses demandes vinrent retarder l'envoi de ma note, car nous désirions répliquer à tout du même coup. Ces nouvelles demandes étaient accompagnées des mêmes menaces. On nous annonçait que la souveraineté du Pape allait disparaître si nous n'adhérions pas aux volontés impériales. La plus significative de toutes fut l'immédiate, pure et simple reconnaissance de Joseph Bonaparte comme roi des Deux-Siciles. Ce prince régnait déjà sur le royaume de Naples; mais il n'avait pas la Sicile, où le roi Ferdinand s'était réfugié.

Tout le monde sait que le Saint-Siége exerça pendant plus de huit siècles le droit d'investiture sur ce royaume. Il est facile de croire que l'empereur Napoléon, ayant la prétention de regarder le Pontife comme investi par lui et comme son feudataire, n'aurait certainement pas voulu qu'il accordât l'investiture au nouveau roi de Naples. Lui seul, Napoléon, entendait bien la déléguer en constituant Joseph son feudataire, ainsi qu'il l'avait fait pour les souverains

sur les États desquels il étendait le prestige de son nom par la terreur de ses armes.

Le Saint-Siége ne consentit pas à saluer le nouveau roi. Le Saint-Siége ne pouvait pas annihiler son droit d'investiture, et il désirait garder toutes les convenances vis-à-vis du roi Ferdinand. Et néanmoins ce prince ne méritait guère ces attentions depuis qu'il avait violé les lois de l'investiture et refusé de payer le tribut qu'il devait au Pape et de lui offrir la haquenée. Mais, dans sa longanimité toujours pacifique et douce, Pie VII avait ainsi réglé sa conduite. Il espérait qu'un jour, à une époque plus heureuse, il lui serait donné, en récompense de ses bontés, d'arranger les affaires de Naples avec le roi Ferdinand.

A peine eut-il fait savoir qu'il ne pouvait regarder Joseph comme le roi légitime, qu'une note officielle foudroyante arriva de Paris. On y enjoignait au Pape de reconnaître sans retard purement et simplement le prince Joseph, sous peine de voir l'Empereur cesser d'admettre la souveraineté pontificale. Nous désirâmes encore, sur cette prétention, interroger le Sacré-Collége. Les Cardinaux se rassemblèrent en présence du Pape. Il fut établi que les circonstances actuelles, les rapports entre le Saint-Siége et Napoléon et les prérogatives évidentes que Sa Sainteté avait juré de maintenir intactes en montant sur le trône apostolique ne permettaient pas, à n'importe quel prix, d'adhérer à cette reconnaissance pure et

simple. Elle nous enlevait jusqu'à notre dernière ressource, celle des protestations, et la protestation du moins sauvegardait nos droits. Nous arrêtâmes donc que l'on ferait encore sur ce point une réponse négative.

Et à propos de reconnaissance, je dirai ici qu'une multitude — c'est le mot — de nouveaux rois, ducs et princes, créés par l'empereur Napoléon, notifièrent au Pape leur nouvelle dignité et s'efforcèrent par eux-mêmes, ou en mettant l'Empereur des Français en avant, d'obtenir l'adhésion pontificale. Quoique les anciens usages du Saint-Siége offrissent plus d'une difficulté à l'admission de ces nouveaux titres, cependant, par suite des changements survenus dans les idées, on crut que des considérations plus urgentes et majeures devaient prévaloir. Ces considérations étaient : 1° Que la Religion gagnerait beaucoup ou perdrait bien davantage dans les États de ces princes, selon qu'on leur accorderait ou qu'on leur dénierait cette satisfaction; 2° que toutes les principales cours de l'Europe s'y étaient prêtées; 3° qu'il ne fallait pas irriter l'Empereur jusqu'à l'excès en lui refusant tout, et qu'il était sage de lui prouver, en le contentant lorsqu'on le pouvait, que, si on lui résistait sur certains points, ce n'était pas par mauvaise volonté, mais parce qu'un devoir rigoureux s'y opposait.

Le Pape reconnut donc les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg, le grand-duc de Berg, le duc de Baden et d'autres princes semblables. Mais il

ne consentit pas à agir de la sorte vis-à-vis des nouveaux rois de Naples et de Westphalie. S'il eût donné son adhésion à ce dernier et s'il eût entamé des négociations avec lui, il se serait trouvé fort embarrassé par rapport à la nouvelle compagne du prince Jérôme, car, tant que le premier mariage contracté en Amérique n'était pas légitimement annulé, Sa Sainteté ne pouvait pas accorder à cette princesse le titre de reine.

Pie VII ne reconnut pas non plus le nouveau roi de Naples Joachim Murat, ni le nouveau roi d'Espagne Joseph, qui, à la chute des Bourbons, dans ce pays, vint les remplacer sur le trône. Mais ces deux derniers événements ne tiennent pas à mon ministère. Je ne les cite que parce que leur connexion avec ce qui précède les rappelle à mon souvenir.

Un autre événement très-grave eut lieu pendant que je répondais à la note du ministre impérial. C'était l'usurpation des territoires de Bénévent et de Ponte-Corvo. Nous apprîmes par les journaux (le Saint-Père n'en fut pas autrement informé) que l'empereur Napoléon, sous prétexte de faire cesser à jamais les discordes éclatant à époques non fixes entre les cours de Naples et de Rome pour la domination du Saint-Siége sur ces États *enclavés* dans le royaume de Naples, en dépouillait officiellement le Saint-Siége, auquel on promettait une compensation, incertaine sur le temps, le lieu et la valeur, puisqu'on n'en parlait point. L'Empereur érigeait

ces deux États en principautés, et il les attribuait à son ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, et au maréchal Bernadotte. On comprendra sans peine la surprise et les sentiments qu'un tel fait excita dans l'âme du Pape. C'était un acte très-important, non-seulement à cause de la perte de ces deux territoires, mais encore par la signification de l'acte en lui-même. L'Empereur exerçait ainsi les prétendus droits de suzeraineté et de haute juridiction qu'il avait usurpés sur l'État pontifical et sur son Souverain, en mettant en pratique les principes contenus dans sa fameuse lettre. Il regardait donc le Pape comme son feudataire, car s'il ne s'était pas cru suzerain, il n'aurait pas eu le droit de s'immiscer dans les affaires de Rome, dans celles de Naples et de voiler cette usurpation sous un prétexte qui était faux actuellement, et qui, eût-il été fondé, ne lui accordait aucun droit pour agir de la sorte. Nous jugeâmes qu'en cette occasion il importait de réclamer, non pour conjurer l'envahissement, — ce qui était impraticable, — mais au moins pour jeter tout l'éclat et la publicité possibles sur le refus du Pape. Il ne pouvait pas, sans élever la voix, perdre les deux États de Ponte-Corvo et de Bénévent, et il ne devait pas admettre les nouveaux principes destructeurs de la liberté et de l'indépendance de la Souveraineté pontificale elle-même. En conséquence, on prit la résolution d'adresser à Paris en même temps que les autres réponses, une très-

énergique protestation sur ce point. On y déclarait qu'on n'acceptait aucune idée de compensation et qu'on exigeait simplement les États usurpés. Puis on écrivit à toutes les cours, on leur communiqua les réclamations de Pie VII, et on chargea les fonctionnaires romains résidant à Bénévent et à Ponte-Corvo de protester eux aussi catégoriquement. Grâce à l'extrême rapidité avec laquelle on leur expédia cet ordre, la protestation put arriver en même temps que l'occupation militaire.

Je ne parlerai pas d'une multitude d'événements qui se succédèrent à Rome entre le ministère papal et le cardinal Fesch, ambassadeur de France, événements qui, par mon titre de secrétaire d'État, me mirent en contact plus immédiat avec lui. Ma position devint de jour en jour plus pénible et plus douloureuse que la mort. Ce n'était pas pour moi seul que je ressentais jusqu'au fond de l'âme de telles angoisses; c'était encore en prévision des calamités qui devaient résulter pour le Saint-Siége, pour le Pape et pour l'État, des nouvelles persécutions, des querelles et des mécontentements que je voyais le Gouvernement français fomenter contre le Gouvernement pontifical. Cet état de choses provenait peut-être en notable partie des rapports que le Cardinal ambassadeur faisait à sa cour, et qui tous, je le crois, découlaient de sa plume sans qu'il y prît garde. Fesch me détestait, on le sait, et je comprenais sans peine que la résistance du Saint-

Siége aux injonctions de l'Empereur suffisait pour accroître cette haine, même sans que le Cardinal y mît beaucoup du sien. Cela entrait dans son caractère : il devait, — et du reste c'est assez l'habitude, — rejeter sur le compte du premier ministre tout l'odieux de tant de négociations. En agissant ainsi, il pouvait le haïr à mort et chercher à se débarrasser d'un homme aussi contraire à ses vues.

Quatre années plus tard, il le confessa publiquement lorsqu'il me revit à Paris, après l'abolition du domaine temporel appartenant au Saint-Siége [1]. Je l'avais compris d'avance, je le répète, et l'excellent M. Cacault m'en avait instruit en son temps avec cette loyauté qui le caractérisait. Une épine s'enfonçait peu à peu dans mon cœur, lorsque je réfléchissais que la colère de l'Empereur contre moi personnellement, colère envenimée par les rapports sur mon compte que pouvait faire le cardinal Fesch, augmentait et précipitait les malheurs de l'État et de la Cour pontificale. Les amertumes et les vexations journalières que le Saint-Siége était forcé de souffrir à l'intérieur n'autorisaient que trop mes craintes. Je m'abstiendrai de raconter ces douleurs, car les circonstances dans lesquelles j'écris ces lignes et le peu de liberté dont je jouis ne me le permettent pas.

[1] Nous avons déjà expliqué les erreurs de caractère et les fautes de tempérament que commit à Rome le cardinal Fesch. Il les racheta plus tard très-amplement, et Pie VII ainsi que le cardinal Consalvi ne tinrent jamais rigueur à son repentir, à sa fidélité et à ses vertus.

Je ne citerai qu'un seul fait qui donnera une idée de l'extravagance des hommes et de l'injustice de tout ce que l'on fit endurer au Saint-Siége et à son ministre.

Ce qui va suivre pourra en outre fournir quelques utiles renseignements au Saint-Siége, l'éclairer et lui servir de règle dans des affaires analogues, si le Ciel permet qu'il soit réintégré dans son pouvoir temporel.

L'irritation que témoignait le Gouvernement français contre le Gouvernement pontifical, — irritation qui fut rendue publique par le cardinal Fesch, incapable de garder un secret et déclamant sans cesse contre moi, — inspira de la hardiesse aux ennemis de l'Église et aux malintentionnés à son égard. Le nombre des gens qui, sans aucun titre, portaient la cocarde française, était devenu si considérable que le cardinal Fesch m'en parla lui-même un jour et me dit qu'on ferait bien d'interdire l'usage de la cocarde à tout le monde, excepté à ceux qui étaient attachés à la légation française, à l'auditeur de Rote français, au directeur de l'Académie, au directeur de la poste, à tous les autres fonctionnaires français — même quand ils seraient Italiens ou Romains — et à tous les Français résidant à Rome. Je répondis que déjà il existait des lois défendant le port des cocardes étrangères à ceux qui n'en avaient pas le droit; que, malgré cela, le Saint-Siége désirait en publier une nouvelle pour renouveler les

anciennes à ce sujet, mais qu'il se sentait arrêté justement par les trop nombreuses exceptions que Son Éminence autorisait et que le Gouvernement connaissait déjà.

J'ajoutai que le Pape ne pouvait pas y condescendre, et que, par cela même, il se voyait embarrassé pour promulguer une nouvelle loi; qu'il lui était impossible d'admettre au privilége tous ceux que Son Éminence désignait, et qu'en les passant sous silence on créait un perpétuel motif de conflit entre la Cour romaine et l'ambassadeur de France. D'un autre côté, accepter toutes les exceptions, c'était violer les propres droits du Gouvernement pontifical. Je lui démontrai que, si le Saint-Siége n'avait aucune difficulté à permettre l'usage de la cocarde étrangère aux personnes attachées à la légation française, — même aux Italiens, — et aux directeurs de l'Académie et de la poste, il ne pouvait pas autoriser la même prérogative en faveur des Italiens au service de l'auditeur de Rote et de ces directeurs, pas plus qu'en faveur des Français habitant Rome. Je lui prouvai que les deux directeurs ne jouissaient point, quant à leurs domestiques italiens, d'un droit des gens pareil à celui dont ils jouissaient eux-mêmes ainsi que les serviteurs de la légation; que, quoique l'auditeur de Rote fût Français, il n'était cependant qu'un prélat romain, constitué tel par le Pape, et qu'il ne pouvait point exiger pour ses familiers et ses domestiques le privilége de la cocarde, puisque les

autres auditeurs autrichien et espagnol ne l'avaient pas, n'en faisaient pas et n'en avaient jamais fait usage. Quant à l'exception réclamée pour les Français vivant à Rome, je lui exposai que non-seulement l'exemple des autres peuples était de fait contraire à sa prétention, car ni les Autrichiens, ni les Espagnols, ni les Anglais, ni les Napolitains, ni aucune puissance étrangère ne se permettaient l'usage de la cocarde nationale, mais encore qu'en droit ce qu'il désirait ne reposait sur aucun fondement. Les étrangers, en effet, ne jouissent pas de ce privilége; ceux qui appartiennent aux légations peuvent seuls porter la cocarde de leur pays. J'allai plus loin. Je lui développai les inconvénients auxquels on donnerait naissance si, dans une ville remplie d'étrangers telle que Rome, on permettait l'usage de la cocarde nationale. Ces inconvénients devaient être fort redoutables pour un gouvernement plus faible que les autres, et ils ne sauraient qu'engendrer de criants abus. Je terminai en déclarant qu'il était impossible au Saint-Siége de promulguer une nouvelle loi au sujet des cocardes, si le Cardinal ne renonçait pas aux exceptions par lui faites et qui lésaient les droits de la Cour romaine; que, dans ce cas, il fallait se contenter des lois existantes; qu'on les ferait observer par les personnes en dehors des protégés de Son Éminence; qu'on dissimulerait quant aux autres, mais que le Pape n'autoriserait jamais ces prétentions en les libérant d'une manière formelle

de la règle générale. Le cardinal Fesch ne sut jamais se relâcher de ses exigences à propos de toutes les dispenses dont j'ai parlé plus haut. On se vit dans l'impossibilité d'édicter la loi nouvelle, et on enjoignit au gouverneur de Rome de faire, aussi sévèrement qu'il le pourrait, observer les lois existantes par tous ceux qui portaient des cocardes étrangères; mais on lui recommanda de dissimuler quant aux exceptions indûment arrachées par la France. Nous pensions que si on ne pouvait pas les autoriser ouvertement par un acte imprimé, ainsi que le désirait le cardinal Fesch, il fallait au moins se taire, plutôt que de se contredire et de fournir ainsi un nouvel aliment au feu qui couvait sous la cendre.

J'ai dû raconter ce qui précède autant pour éclairer le gouvernement pontifical, s'il revient à la vie, que pour faciliter l'intelligence de ce fait anormal que je me suis proposé de choisir entre mille autres événements intérieurs qui, dans cet intervalle, firent notre désespoir.

Il arriva que deux Italiens, portant la cocarde française, assassinèrent sur la place Navone un marchand de pastèques se plaignant que ces deux hommes eussent mangé ses fruits, sans vouloir le payer. Ce fait qui excita la compassion universelle en faveur de l'infortuné marchand, le croira-t-on? ce fait fournit au cardinal Fesch le plus étrange prétexte à réquisitoire contre moi. Il s'imagina que, toujours désireux de rendre la France

odieuse à Rome et d'ameuter le peuple contre les Français, j'avais autorisé ce meurtre pour soulever la plèbe romaine, et que je l'avais fait commettre tout exprès par deux individus porteurs de la cocarde française. Il faut remarquer que le Cardinal eut plusieurs fois la bonté, en vue de la faiblesse du Gouvernement, de me prêter ces indignes, je dirai même, ces stupides idées. Pour preuve de son extravagante accusation, — je ne me permettrai pas une qualification plus énergique, — il avança que je n'avais pas osé condescendre à ses désirs, et renouveler la défense de porter les cocardes étrangères; mais il ne parla pas de ses exigences immodérées qui avaient arrêté le Gouvernement pontifical, et l'avaient amené à n'insister que le plus possible sur l'observation de l'ancienne loi, au lieu d'en édicter une nouvelle.

Ce fait fut sur le point de produire de sérieuses conséquences. Blessé au vif par cette imputation d'exciter le peuple contre les Français, imputation aussi mensongère pour ma personne que préjudiciable au Gouvernement, j'en écrivis aussitôt au cardinal Fesch, et, dans une note officielle, je lui exprimai mon indignation. En même temps je demandais un passe-port pour un courrier qui devait aller porter à Paris mes plaintes les plus énergiques. Je lui écrivis, car, dans l'accès de ses continuelles et fougueuses colères, il était impossible de lui parler de vive voix sans compromettre mon propre honneur,

et sans m'exposer moi-même à lui témoigner des mépris qu'un premier mouvement n'aurait pas su maîtriser. Pour m'empêcher de mettre mon projet à exécution, il rétracta en apparence ses calomnies, tout en refusant le passe-port. Je dis en apparence, car ce qui arriva par la suite prouve évidemment qu'on avait enraciné dans la tête de Bonaparte l'idée qu'en ma qualité de secrétaire d'État, et par les moyens les plus détournés, mais les plus efficaces, j'excitais le peuple de Rome et des provinces à l'insurrection contre la France et contre les Français.

Ce récit me rappelle, je ne sais comment (je n'y vois pas en effet d'autres connexions que celle-ci : ce sont deux faits *extérieurs* et provenant l'un et l'autre d'un rejet de prétention française), ce récit, dis-je, me rappelle un autre trait dont j'aurais dû parler beaucoup plus tôt et que je vais raconter brièvement, afin de n'en pas laisser périr le souvenir. Il s'agit de la demande formelle adressée par le Gouvernement français lors de l'ambassade de M. Cacault à propos du roi Victor-Emmanuel de Sardaigne.

La France tenait à ce que le Pape expulsât de Rome ce prince et sa cour, qui s'y étaient réfugiés après la perte du Piémont, au lieu de résider dans une île comme la Sardaigne, par exemple. Malgré le ton très-hautain qui accentuait cette demande et qui en faisait un ordre, elle fut repoussée avec la plus ferme

attitude [1]. Je crois que la sagesse de M. Cacault contribua à ce que notre refus n'eut pas de suites fâcheuses, du moins alors. Mais achevons le récit.

Pendant le cours de ces débats, nous avions pré-

[1] Ce siècle, qui est témoin de tant de catastrophes royales et qui assiste à toutes les instabilités dynastiques, n'a vu que la Papauté immuable dans ses principes, dans son action et dans l'accomplissement de ses devoirs. Les rois par la grâce de Dieu, comme les rois par le fait des Révolutions, tombèrent les uns après les autres de tous leurs trônes chancelants. Ils errèrent tour à tour, proscrivant et proscrits, et ce fut inévitablement à la Chaire de Pierre qu'ils accoururent demander l'asile ouvert à tous par la paternité universelle.

Les Bonaparte, qui, en 1803, exigeaient qu'un prince de la maison de Savoie ne jouît pas à Rome d'une hospitalité digne de lui et du Chef de l'Église, vinrent, après 1814, implorer du Souverain Pontife un refuge qui leur fut offert et maintenu, malgré les menaçantes protestations de l'Europe.

Aujourd'hui, en 1864, par une curieuse interversion de rôles, qui est toute une leçon, Victor-Emmanuel, de Sardaigne, poursuit jusque dans la Ville éternelle un Bourbon, roi des Deux-Siciles, qu'il a fait dépouiller de son royaume par quelques malandrins protégés de l'Angleterre.

Les monarques de droit ou de fait ont tout perdu, jusqu'à la dignité de l'infortune et au sentiment des convenances. C'est Rome seule qui garde le précieux trésor des grandes traditions monarchiques et chrétiennes; c'est le Pape qui, toujours outragé, toujours menacé et toujours plus respectueux envers le malheur, accueille sans distinction les exilés du trône. Dans un siècle où l'autorité est subordonnée à la fortune et où les intérêts du moment l'emportent sur les principes, ce spectacle d'hospitalité permanente offert à tous a bien son charme et son prix.

Un jour, — nous l'espérons de la justice de Dieu et de l'indignation des hommes, — un jour, Victor-Emmanuel, de Piémont, ira implorer un asile auprès de la Chaire de Pierre qu'il a spoliée, et comme tous les autres, Victor-Emmanuel sera reçu à bras ouverts par cette Église romaine dont il s'est déclaré l'ennemi le plus tapageur et le plus hypocritement constitutionnel.

paré tous les titres que nous désirions envoyer à Paris : notre réclamation sur l'usurpation de Bénévent, sur la non-reconnaissance du nouveau roi de Naples, dont on a parlé plus haut, et certaines pièces encore contenant d'autres doléances que je suis dispensé d'énumérer, puisqu'elles sont moins graves et que je dois aller vite. Mais le document le plus instructif était la réponse à la note de M. de Talleyrand. Elle contenait le refus, ou, pour mieux dire, la persistance la plus prononcée dans le refus d'adhérer aux principes que l'Empereur nous avait imposés et aux conséquences qui en découlaient. Il fut très-difficile et très-pénible de composer cette réponse. On la fit ni courte, ni ambiguë, ni faible. Il m'est impossible de la citer dans son entier; je dirai en substance qu'on y donna tout le développement nécessaire aux raisons qui empêchaient le Saint-Siége de se prêter à ce que voulait l'Empereur. On prouva que la liberté et l'indépendance de la souveraineté du Saint-Siége étaient non-seulement protégées par une prescription de dix siècles, prescription qui anéantissait tous les titres antérieurs que l'on pouvait alléguer, — et l'on démontra qu'ils n'existaient pas, — mais encore que cette indépendance et cette liberté se trouvaient, dans l'état actuel des choses, très-étroitement liées au bien de la Religion. Sur ce point, on ajouta que cette considération, jointe aux serments du Pape, l'obligeait à soutenir l'indépendance et la liberté que l'Empereur

cherchait à lui ravir, et on cita le témoignage si formel du célèbre Bossuet dans son *Sermon sur l'unité de l'Église*. Il y dit en substance (car je ne me souviens pas exactement des paroles du texte) que Dieu a voulu que l'Église romaine, mère de tous les royaumes, ne fût plus, dans le cours des siècles, sujette à aucun royaume dans le temporel, et que le Chef de la Religion fût indépendant de n'importe quel prince terrestre pour que l'exercice de son pouvoir spirituel fût plus libre dans tous les royaumes et dans tous les empires; que ceux-ci, en effet, dirigés par la jalousie et par les raisons d'État, souvent ennemis les uns des autres, ne souffriraient pas dans leurs domaines l'influence du Chef de la Religion qui dépendrait de l'un d'entre eux.

Mais ce Bossuet, qui est un oracle quand il s'agit des quatre fameux articles qu'il a *rédigés* contre l'Église romaine, dès qu'il parle en faveur de l'Église romaine, non-seulement n'est plus un oracle, mais encore est un imbécile qui n'a pas le sens commun et qu'on ne doit pas écouter. (*Ma quel Bossuet, che quando si tratta dei famosi 4 articoli (da lui rédigés) contro la Chiesa romana è un oracolo, quello stesso Bossuet quando parla in favore della Chiesa romana, non è più un oracolo, ma è un imbecille, nè ha il senso comune, nè gli si dà punto ascolto.*)

On développait ensuite les titres du Pape comme chef de l'Église, ministre de paix et père commun; puis on démontrait qu'il répugnait au Pontife, à cause

de ces qualités essentielles, d'entrer dans un état permanent de fédération avec tel ou tel prince, de se constituer en un système quelconque de guerre et d'accepter pour ses amis ou pour ses ennemis les amis ou les ennemis d'une puissance. On ajoutait que, s'il y avait deux personnes dans le Pape, celle de Souverain Pontife et celle de Prince temporel, il ne pouvait pas entreprendre comme Roi, — titre tout secondaire en lui, — ce qui répugnait à sa qualité prééminente de Pontife; que le Pape différait en cela des monarques séculiers, qui, par cela même qu'ils sont revêtus de ce seul titre, peuvent exécuter ce que la double puissance du Pape lui empêche d'accomplir. On démontrait l'impossibilité qu'il y aurait à appliquer dans le cas actuel les exemples des Papes précédents, puisque aucun d'eux n'avait contracté d'alliance permanente et systématique telle que l'Empereur la sollicitait. On démontrait qu'il était encore plus difficile d'adhérer à la prétention impériale quand on la soumettait à des clauses établissant la suzeraineté et la haute juridiction de l'Empereur vis-à-vis du Pape, son feudataire et son vassal. On prouvait jusqu'à l'évidence les incalculables dommages qui résulteraient de la dépendance du Pape pour la Religion, soit dans les royaumes catholiques, soit dans les royaumes séparés du Catholicisme, où la profession du culte était tolérée. Les princes ennemis ou jaloux de celui avec lequel le Pape aurait signé alliance indéfinie et sous la suzeraineté duquel il

vivrait, contrarieraient ou arrêteraient le libre exercice de sa suprématie spirituelle dans leurs provinces. On établissait que l'Empereur ne jouissait que trop par le fait, et malgré les réclamations les plus chaudes et les plus multipliées du Pape; des avantages qu'il prétendait retirer de sa fédération avec Sa Sainteté; enfin on conjurait l'Empereur de rendre la paix au Saint-Siége et de se souvenir des preuves de déférence et d'attachement que Pie VII lui avait prodiguées en face de l'Europe, au grand déplaisir des autres princes qui en étaient jaloux. Le Saint-Père, ajoutait-on, s'est conduit de la sorte toutes les fois qu'il a pu le faire. S'il recule aujourd'hui, il ne faut attribuer sa résistance qu'au besoin d'accomplir ses devoirs. On terminait en disant que, si, par malheur, Napoléon n'exauçait point sa prière, le Pape était disposé à tout souffrir plutôt que de trahir sa mission, et qu'il remettrait avec confiance sa cause entre les mains du Seigneur.

Avant que le courrier chargé de ces dépêches se fût mis en route pour Paris, un autre événement s'était passé à Rome : le cardinal Fesch avait été rappelé. L'Empereur voulut peut-être réaliser la menace qu'il avait faite au Pape de remplacer le Cardinal par un plénipotentiaire séculier, afin de le soustraire ainsi à ma haine. Peut-être aussi Napoléon n'osa-t-il pas accomplir avec le concours d'un Cardinal, son oncle, le dessein qu'il avait de renverser le pouvoir temporel du Saint-Siége; — on crut généra-

lement que tel était son motif, et l'événement prouva qu'on avait eu raison. — Le fait est que l'ambassadeur reçut tout d'un coup l'ordre de rentrer en France. Avant de partir, Fesch eut avec le Pape une altercation très-vive. Comme Sa Sainteté le chargeait d'exposer ses plaintes à l'Empereur, le Cardinal, dans la conversation, se laissa entraîner par ses colères habituelles, et il en vint jusqu'à manquer de respect à Pie VII. Il le menaça d'en appeler au Concile, et il sortit du cabinet du Pape profondément exaspéré et ne se possédant plus. Il étonna et scandalisa beaucoup tous les prélats de l'antichambre, et il se permit au dehors de parler de cette scène d'une façon fort irrévérencieuse.

Quant à moi, il y avait déjà quelque temps qu'il ne venait plus me voir et qu'il ne me recevait plus. Pour ne pas compromettre ma dignité de cardinal et de ministre d'État, j'avais été forcé de renoncer à ses soirées. J'y étais allé autrefois avec indifférence et en affectant assez peu de me souvenir de ses injures, par amour de la paix et afin de ne pas nuire aux intérêts de l'État. J'avais été si mal reçu, que je crus pouvoir me dispenser de provoquer de nouveau un semblable accueil. Toutefois, quand j'appris par le Pape, et non par lui, qu'il était sur le point de partir, j'allai le visiter pour lui souhaiter le bon voyage, l'entretenir des besoins du Saint-Siége et faire la paix, s'il était possible; mais, quoique chez lui, il ne daigna pas me faire ouvrir sa porte. Avant son départ,

il m'envoya une carte de visite par un domestique : il ne vint pas en personne, parce qu'il ne se souciait pas d'être reçu. Il partit sans que je le visse. Je proteste à la face du Ciel que, dans tout ce que j'ai dit sur le compte de ce cardinal pour servir à la vérité des faits, je n'ai été animé par aucun esprit de rancune ou par aucune autre passion. Bien plus, je me fais un devoir de déclarer que, s'il a le malheur d'être doué d'un caractère soupçonneux, défiant et très-enclin à se laisser enguirlander par des personnes que guident la cupidité, la haine et d'autres mauvais instincts, s'il a le malheur d'être on ne peut plus gallican — *gallicanissimo* — dans ses préventions contre l'autorité pontificale, s'il a le malheur d'embrouiller toutes les questions et de semer la discorde sans le vouloir, cependant, au fond, ses intentions ne sont nullement coupables, à mon avis, et il a du zèle pour la Religion, ainsi qu'une grande régularité dans les mœurs. J'affirme que je parle de la sorte afin de rendre un hommage qu'en toute sincérité je crois dû à la justice.

Le cardinal Fesch eut pour successeur M. Alquier, qui, après avoir été d'abord ambassadeur de France à Naples, se trouvait à Rome depuis quelque temps en simple particulier. Peut-être même le gouvernement français l'y entretenait-il pour seconder ses projets. En ma qualité de secrétaire d'État, j'avais eu plusieurs fois occasion de lui être agréable, soit en le protégeant à la douane pour ses envois

et autres détails semblables, quand il traversa la ville pour aller remplir sa mission à Naples en revenant d'Espagne, soit lorsqu'il se réfugia à Rome après les événements du royaume de Naples. Ce fut même dans cette dernière occurrence que j'eus le plaisir de lui être assez utile. Il m'avait personnellement toujours témoigné son estime et sa gratitude; quelquefois même il s'était hasardé — mais seulement en passant et quand il me rencontrait — à m'exprimer sa désapprobation des manières d'agir du cardinal Fesch. Devenu ambassadeur de France, il se vit placé entre les ordres qu'il recevait à mon adresse et les sentiments particuliers dont il était animé envers moi [1].

Les ordres qui lui arrivaient de Paris à mon égard

[1] Le cardinal Fesch, *rolens, nolens*, avait tout fait pour embrouiller les affaires de Rome avec la France; son successeur, M. Alquier, prend toutes les peines imaginables pour concilier et rapprocher. M. Alquier était un conventionnel régicide qui, au temps de la Terreur de 1795, avait, aux autels de la déesse Raison et de la déesse Liberté, proclamé la fin de tous les cultes et de toutes les royautés. Devenu ambassadeur de l'empereur Napoléon Ier, cet homme comprit la folie de l'incrédulité et l'absurde de l'indifférence religieuse; puis, par esprit d'équité ou par calcul politique, on le vit timidement, mais honnêtement, battre en brèche l'œuvre du cardinal Fesch. Le vieux régicide aspirait à conserver, lorsque le Cardinal de la sainte Église romaine à son insu avait tout fait pour renverser. Et ce ne sera pas la dernière fois que cette interversion de rôles sera signalée dans la capitale de la Chrétienté. Il vient des heures de péril où le Saint-Siége a plus à gagner avec des ennemis avoués qu'avec des amis entêtés, malhabiles ou pusillanimes, et il sait à l'occasion tirer de ces adversaires un excellent parti. Cela s'est vu dans

étaient plus que foudroyants. Je ne sais si la présence du cardinal Fesch à côté de l'Empereur en était cause. En somme, le gouvernement français m'accusait d'abord de pousser le Pape à la résistance; on disait que Pie VII était entièrement absorbé par moi, et en cela on faisait le plus flagrant outrage à sa capacité, à sa force d'âme, à sa sagesse, et à tout ce

les siècles passés; cela se voit de nos jours et se verra encore dans les âges suivants.

Ce fragment de la correspondance officielle d'Alquier avec Talleyrand, ministre des affaires étrangères, montrera la cour romaine et le cardinal Consalvi sous leur véritable jour :

« Il est de fait que l'avis du secrétaire d'État est à peu près sans influence dans toutes les affaires qui ont une affinité religieuse, et que, dans ce cas, la confiance du Saint-Père appelle d'autres conseils, et notamment ceux des cardinaux Antonelli et di Pietro. J'ai trouvé le cardinal Consalvi parfaitement raisonnable et conciliant sur tous les points où il n'y a pas de prétexte à des discussions théologiques, et toutes les fois qu'il a pu se décider seul et comme homme d'État, et d'après ses dispositions particulières. Mais ce dont il faut toujours se garder avec la cour de Rome, c'est de prendre dans les négociations les routes qui peuvent conduire à discuter les droits du sanctuaire. C'est peut-être parce qu'on s'est écarté de ce principe que l'adhésion au pacte fédératif de l'Empire français est devenue une chose impossible à obtenir. On a demandé que cet objet purement politique fût soumis à la délibération du Sacré-Collége, et le refus des Cardinaux s'est fondé sur cette maxime, que le chef de l'Église, le père commun des fidèles, ne doit pas contracter des engagements qui affaibliraient l'autorité du Saint-Siége dans une partie de l'Europe et mettraient en péril la foi des habitants de ces contrées... J'oserai représenter qu'il est à désirer que Sa Majesté l'Empereur et Roi veuille bien dans ce moment ne prendre aucune mesure de rigueur contre la cour de Rome. Il convient, je crois, de ne pas effrayer les esprits déjà vivement affectés, et de terminer avec tranquillité l'affaire de l'investiture, qui ne prendra que fort peu de jours. »

cortége de vertus et de qualités que la Providence fit briller en lui lorsque, seul et dans la plus étroite captivité, il développa, au milieu de ses douleurs, une inébranlable constance. On m'accusait en outre des crimes les plus infâmes. On prétendait que j'organisais la révolte dans tout l'État, le massacre des Français qui y demeuraient, et celui des soldats qui marchaient par petites bandes. On disait encore que je grevais le peuple d'impôts afin d'accroître la haine contre la France. Je ferai remarquer combien nous étions malheureux alors. Le Pape avait été forcé de payer des sommes fabuleuses pour les troupes de passage et pour celles qui séjournaient dans l'État. Il avait dû subvenir aux travaux et aux approvisionnements d'Ancône et des autres villes occupées par les Français, et on ne voulait pas, je ne dirai point qu'il levât des contributions, mais encore qu'il négociât des emprunts pour remplir certaines obligations auxquelles il ne savait trop comment faire face. Le gouvernement français m'accusait aussi d'exciter le fanatisme en répandant des images saintes et des prières dirigées contre la France. Tout cela était très-faux et absurdement calomnieux. M. Alquier reçut même une lettre de l'Empereur qui éclatait en invectives contre moi; et cette lettre, il lui était enjoint de me la lire. Il obéit, quoique à regret, et s'efforça d'en adoucir les termes. Je me souviens qu'entre autres particularités cette lettre contenait ces paroles : « Dites au cardinal Consalvi

que je le talonne, et que rien de ce qu'il fait ne m'échappe. »

Mais tout ce qui m'était personnel ne me troublait guère. Ce qui blessait mon cœur, c'était de voir qu'une animosité aussi violente contre moi et la persuasion enracinée de ma prétendue influence sur le Pape me rendaient toujours de plus en plus responsable des calamités dont le Saint-Siége était menacé. Je craignais que mes rares amis, mes nombreux ennemis et tous les indifférents n'attribuassent ces calamités, comme c'est la coutume, à ma présence au ministère. Ils auraient pu dire que, s'il se fût rencontré à la secrétairerie d'État un homme moins en vue, ou que si, à tort ou à raison, j'avais été cet homme, la chute imminente du Pontificat aurait encore pu être retardée.

Cette considération me porta à réfléchir très-mûrement. Bien souvent déjà j'avais offert au Pape ma démission, s'il la jugeait utile au bien public; mais toujours le Saint-Père s'y était opposé. Quoiqu'il eût pour moi une indulgence infinie, cependant je dois lui rendre cette justice, qu'en refusant d'accéder à ma prière, il ne se laissait point guider par son affection ou par le chagrin qu'il éprouverait de m'éloigner de lui. Le motif qui le faisait agir était beaucoup plus relevé. Pie VII m'avouait qu'il ne voulait pas donner des marques de crainte et de faiblesse, tandis que les plus graves questions s'agitaient entre lui et l'Empereur; que s'il commençait à té-

moigner quelque frayeur, Napoléon pourrait espérer davantage et se flatterait certainement de faire céder le Pape dans la grande affaire relative à ses prétentions.

Cette raison alléguée par Pie VII me paraissait d'un si grand poids que je n'avais pas eu le courage de revenir à la charge. Cependant les preuves que l'Empereur prodiguait chaque jour de son aversion contre ma personne, dans les lettres à ses ministres à Rome, dans ses notes officielles et par-dessus tout dans ses entretiens avec le Cardinal légat, et les paroles très-cassantes par lesquelles Napoléon déclarait qu'il voulait me voir à tout prix évincé du ministère, prirent de telles proportions qu'il fallut s'y arrêter et réfléchir très-sérieusement.

Les accusations de comploter et d'organiser une révolte générale dans l'État contre la France, et tout ce que j'ai raconté par surcroît, prêtaient par leur nature une plus ample matière à mes méditations. Le monde savait que le Pape m'aimait beaucoup. Je jugeai donc utile de ne pas vulgariser cette fausse idée que le Saint-Père me soutenait au pouvoir uniquement par affection pour moi. Je crus qu'il était nécessaire d'offrir une espèce de satisfaction au public en lui montrant qu'au lieu d'exposer Rome aux malheurs dont elle était menacée, le Pape cherchait par tous les moyens avouables à la préserver, et que pour cela il me sacrifiait à la haine de la France dans l'impossibilité où il était de l'apaiser da-

vantage en trahissant ses devoirs pour flatter les prétentions de Napoléon.

Cette pensée que je nourrissais dégageait encore ma conscience, et je ne pouvais m'empêcher de vouloir écarter de moi la supposition très-fausse que j'abusais de la bonté du Pape à mon égard afin de m'éterniser au ministère. Le pouvoir n'avait pour moi aucun attrait, mais il m'en coûtait immensément de priver le Souverain Pontife de mes services au moment d'une si affreuse bourrasque. Malgré la douleur que je ressentais à l'idée de me séparer du Pape, je me crus permis de lui répéter à diverses reprises ces paroles du prophète Jonas : « *Tollite me et mittite in mare..... quoniam propter me tempestas hæc grandis venit super vos.* » « Prenez-moi et jetez-moi à la mer, puisque c'est à cause de moi que cette horrible tempête fond sur nous. » Mais ces réflexions n'auraient peut-être pas encore déterminé ma retraite des affaires, si une cause supérieure à toute autre dans sa force et dans son objet n'eût hâté l'événement. J'ai dit peut-être, car je ne puis avancer avec certitude ce qui serait arrivé à la longue. Ma retraite était en réalité la seule et unique chance pouvant contribuer au succès de la lutte que nous soutenions pour la sauvegarde des droits du Saint-Siége et pour les effets qui devaient en résulter au bénéfice de la Religion et de l'État lui-même.

La réponse du Pape, entièrement défavorable aux prétentions de l'Empereur, allait bientôt être expé-

diée à Paris, et il était facile de prévoir que Napoléon en ressentirait une terrible colère. Ce qui devait surtout l'irriter, c'était le rejet des exigences qu'il avait affichées et propagées avec tant de bruit. Nous refusions en effet d'entrer dans son système, de nous confédérer à tout jamais avec la France et de faire cause commune avec elle pour consacrer sa problématique suzeraineté et sa haute juridiction sur l'État pontifical. La non-acceptation de tous ces points était la réponse péremptoire et définitive d'où dépendait le sort de Rome et de la domination ecclésiastique.

Deux réflexions se présentèrent à notre esprit; elles parurent toutes deux dignes d'attention et très-importantes. La première fut que, si l'Empereur pouvait se persuader que les réponses négatives qu'on lui adressait émanaient véritablement du Pape, et n'étaient point inspirées par l'influence qu'un autre exerçait sur lui, cela, et cela seul, l'engagerait peut-être à se désister de ses exigences. S'il arrivait en effet à se convaincre que Pie VII agissait par lui-même, Napoléon désespérerait peut-être d'en triompher et ferait un pas en arrière, — du moins il était permis de le supposer, — parce qu'il pourrait le faire sans s'humilier.

La négociation était encore enveloppée du plus profond mystère. Mais pour que l'Empereur se persuadât que le *non* venait bien de Sa Sainteté, il fallait ne plus voir près d'elle ce ministre que Na-

poléon, à tort, croyait être l'inspirateur du Pape. Alors, après l'éloignement du ministre, il pourrait se convaincre que si Pie VII refusait encore d'adhérer à ses prétentions, c'est que tels étaient sa volonté et son devoir. On comprit en outre que le sacrifice fait par le Saint-Père d'un secrétaire d'État que l'Empereur regardait comme son ennemi adoucirait la négative qu'on lui transmettait; que ce sacrifice lui permettrait de regarder le changement de ministère comme une satisfaction à lui accordée, et que cette satisfaction flatterait ainsi son amour-propre dans les apparences.

On estima donc que si le même courrier chargé de la réponse négative lui portait en même temps la nouvelle de ma sortie des affaires et la nomination de mon successeur, il serait impossible d'évoquer un meilleur moyen pour favoriser l'heureuse issue de l'entreprise, ou tout au moins pour arrêter la prompte exécution des menaces et pour conjurer ainsi l'orage, en gagnant du temps. Ces réflexions, mûries entre le Pape et moi, le déterminèrent, quoiqu'il en ressentît une grande douleur — je ne puis m'empêcher de l'avouer sans orgueil; mais avec vérité et gratitude — à se séparer d'un fonctionnaire qu'il honorait de sa plus intime confiance, et dont il était servi, il le savait, avec une fidélité et un zèle que la calomnie elle-même ne put jamais effleurer. Qu'il me soit permis de m'exprimer ainsi sur mon propre compte. Il me serait impossible de dire auquel des

deux le sacrifice fut le plus cruel, mais si la séparation était dure au Pape uniquement en vue de sa bonté et non en vue de mes mérites, — la fidélité et le zèle mis hors de cause, — cette séparation dut être bien plus amère pour moi, qui perdais ce que j'avais de plus cher au monde. Je ne pouvais plus admirer d'aussi près tant et de si sublimes vertus; je ne pouvais plus servir mon grand bienfaiteur et l'assister d'une manière spéciale dans ces moments redoutables; je ne pouvais plus lui témoigner ma reconnaissance par mes soins attentifs et fidèles et de la seule façon qu'il me fût possible de la témoigner. Mais je prends le Ciel à témoin qu'en faisant un aussi pénible sacrifice, je n'aurais jamais pu avoir une intention plus pure. Cette intention, qui me consolait un peu dans la tristesse de mon âme, fut de tenter tout ce qui serait en mon pouvoir pour le service et le bon succès de la sainte cause que j'avais entre les mains.

Avant de divulguer cette résolution, Pie VII désira choisir mon successeur. Plus d'une fois, dans ses colères, le cardinal Fesch avait désigné un certain nombre de cardinaux comme contraires à la France. Prendre parmi eux, quoique les rapports de l'oncle de l'Empereur fussent entachés de partialité à ce sujet, n'était ni prudent ni utile, puisqu'on changeait le ministère pour accorder une satisfaction à Bonaparte. Notre but n'aurait pas été atteint si nous eussions nommé un cardinal hypothétiquement hostile à

sa personne. Quelques cardinaux ne pouvaient pas être secrétaires d'État par de certaines raisons individuelles. Le Pape jugea que parmi ceux qui restaient le choix le plus opportun à faire était celui du cardinal Casoni. Casoni avait été d'abord président à Avignon, puis Nonce dans une cour amie de la France, en Espagne, et, sous aucun prétexte, il n'était suspect au gouvernement français. Ce Cardinal joignait à une rare probité, à une exquise honnêteté de caractère et à une capacité peu commune dans les négociations, l'avantage de bien parler la langue française, si utile pour traiter avec l'ambassadeur, sans avoir recours à des intermédiaires.

Lorsque tout fut combiné, je notifiai au ministre Alquier, par ordre du Saint-Père, ce qui devait s'effectuer. Je le notifiai avant le départ du courrier, afin qu'il pût écrire à Paris, s'il le voulait, par le courrier lui-même, et qu'il ne fît pas une mauvaise figure près de son Gouvernement, comme on dit. Grâce aux sentiments personnels du ministre Alquier envers moi pour les motifs accidentels dont j'ai parlé, je dus soutenir un rude assaut de sa part. Quoiqu'il eût reçu l'ordre de tout risquer pour accélérer ma chute, il m'avoua qu'il en éprouvait une peine très-profonde et qu'il me priait de suspendre ma démission. La tempête soulevée contre moi venait, — ce sont ses propres expressions, — des rapports que le cardinal Fesch adressait à Paris, lorsqu'il était ambassadeur. Si je consentais à lui laisser un mois

ou deux, il se chargeait de modifier insensiblement la fausse opinion que l'Empereur avait de moi. Mais je ne prêtai pas l'oreille à ses plans. Nous n'étions pas certains du succès, et de plus l'heure avait sonné pour le Pape d'offrir à l'Empereur cette marque de déférence, en lui signifiant en même temps un refus formel. On expédia donc une dépêche au Cardinal légat, dans laquelle on lui disait que Sa Sainteté n'ignorait pas que l'Empereur m'était on ne peut plus hostile, et qu'il me croyait l'ennemi de la France; que tout cela venait uniquement des rapports inexacts faits sur mon compte; que néanmoins, afin de prouver à Sa Majesté le vif désir que Sa Béatitude avait de rester avec elle en bonne harmonie et d'entretenir toujours avec la France d'amicales relations, le Pape avait enfin consenti, et non sans regrets, à me sacrifier et à m'accorder l'autorisation de laisser le ministère; qu'il m'avait déjà donné un successeur dans la personne du cardinal Casoni avec lequel, à dater de ce jour, le Légat aurait désormais à correspondre. La dépêche enjoignait au Cardinal légat de faire connaître tout cela à Sa Majesté Impériale. Le courrier partit, emportant cette dépêche et les réponses positives dont j'ai déjà analysé le texte.

J'expédiai au cardinal Casoni sa nomination de secrétaire d'État le même jour, c'est-à-dire le 17 juin 1806, si j'ai bonne mémoire; puis le lendemain j'abandonnai le Quirinal, et j'allai habiter la

maison que dans cet intervalle j'avais louée à la hâte.

Je ne parlerai pas des démonstrations de bonté et de tendresse que le Saint-Père me prodigua lorsque je me séparai de lui. A ce souvenir, et après un espace de cinq années, mon cœur est encore vivement ému. Il m'en coûta peu de perdre la première charge de Rome. Je ne l'avais jamais ni sollicitée, ni ambitionnée, et elle n'était pas de nature à me plaire, par suite de mon aversion souveraine pour les fonctions entraînant quelque responsabilité. Or la secrétairerie d'État les assumait toutes. Mais ce qui me causa des afflictions mortelles, ce fut de laisser le Pape. Loin d'éprouver de l'embarras à confesser ma tristesse, je m'en fais honneur et gloire. Je déclare donc franchement que si jamais un acte de ma vie aura pu être méritoire, ce sera celui-ci, car je sacrifiai au bien du Saint-Siége et à l'ordre public ce que j'avais de plus cher au monde. Le Pape continua toujours à me donner à l'avenir les marques de la plus souveraine bonté. Il est inutile d'en parler ici. De mon côté, j'ai invariablement regardé ma vie comme lui appartenant et comme toute dévouée à son service.

Quand on annonça dans Rome ma retraite du ministère, j'éprouvai une satisfaction qui doit être douce à tout honnête homme, celle de voir la ville entière me témoigner son chagrin. Ma maison fut remplie, pendant plusieurs jours, de toutes sortes de

personnes qui venaient m'offrir une preuve d'amitié, d'autant plus flatteuse et plus sincère qu'elle n'était pas intéressée. Les ministres étrangers, y compris l'ambassadeur de France, accoururent aussitôt me visiter et m'assurer de la peine que ma retraite leur causait. Non contents de ce qu'ils avaient fait, tous, à l'exception de M. Alquier, osèrent m'adresser des billets officiels très-honorables, par lesquels ils m'exprimaient, avec leurs regrets personnels, les regrets que leurs cours respectives en éprouveraient, disaient-ils, connaissant comme ils la connaissaient leur opinion à mon égard.

Outre la satisfaction ressentie en souvenir de cette tendre bienveillance que me portaient les étrangers et mes concitoyens, j'en goûtai une autre, la plus grande de toutes et la plus pure. Grâces au Ciel, en me retirant du ministère, je n'emportai avec moi aucun remords — et je n'en ai jamais eu depuis — relativement à la manière dont j'avais rempli mes devoirs pendant que j'étais en charge. Oui, je le répète, grâce au Ciel, car ce fut une de ses faveurs, je ne pus, même en sondant les profondeurs de ma conscience, me reprocher d'avoir fait sciemment quelque mal. En me remémorant les détails de mon administration, j'eus et j'ai toujours avec moi

« La bella compagnia chè l'uomo francheggia,
» Sotto l'usbergo del sentirsi pura »,

c'est-à-dire l'assurance d'une bonne conscience.

Je n'avais jamais accepté de qui que ce fût aucun

don, aucun cadeau, ni petit ni grand; j'avais même repoussé jusqu'à ceux que l'usage autorise et qu'on regarde comme les épices de l'emploi. Je n'ai jamais abusé de l'autorité, et personne ne pourra me reprocher le plus léger excès, le moindre orgueil ou la plus petite dureté. Tous les jours, à toutes les heures, on put arriver jusqu'à moi. Je ne laissai aucune affaire en souffrance, et cependant elles furent bien multiples et bien graves sous mon ministère. Je consacrai perpétuellement à l'application et à l'accomplissement de mes devoirs dix-sept et dix-huit heures par jour, n'en réservant à peine que cinq ou six pour les nécessités de la vie, telles que la nourriture, le sommeil et le repos indispensable après les fatigues de l'esprit. Je trouvai sur ma route la haine de quelques patriciens, parce que je remplissais ma mission sans me laisser intimider par le respect humain. La suppression de certains priviléges, ou, pour mieux dire, de certains abus, et particulièrement la suppression des patentes données aux grands — ainsi que celles du saint office — pour le port des armes, m'occasionnèrent des déplaisirs et des déboires. (On vit reparaître peu de temps après ma sortie du ministère les patentes du saint office.) Je fus souvent en proie à ces tristesses par l'estime que je vouais aux personnes que l'on disait irritées contre moi, mais je n'en fus pas découragé. Cela ne m'empêcha point de persévérer dans les réformes que je jugeai équitables et utiles au bien public. Je m'aperçois que ma plume s'égare

involontairement, et l'on pourrait croire que j'écris ainsi pour faire mon éloge. Or je ne connais rien de plus bas et de moins autorisé. Je proteste donc à la face du Ciel qu'en traçant ces pages, je n'ai pas été inspiré par la vanité ni par le désir de m'exalter moi-même. J'ai cru que j'étais obligé de rendre compte de ma gestion pendant mon ministère. J'ai cru aussi qu'il me serait permis de prendre soin de mon nom, ainsi que nous le recommandent les oracles de la sainte Écriture.

J'ai rédigé ces Mémoires dans des heures si critiques que, pour en donner une faible idée, il suffira de dire qu'aussitôt après avoir terminé une feuille, je devais la cacher en lieu sûr, afin de la soustraire aux recherches imprévues que nous avions toujours à redouter. Je n'ai donc pas pu chercher les moyens et le temps de confronter mes feuillets les uns avec les autres, de les corriger et de les retoucher. Je n'ai même pas pu lire avec réflexion et tranquillité ces pages composées peu à peu. J'ai omis beaucoup de choses graves et importantes, soit parce que je ne m'en souvenais pas exactement, soit parce que j'ai cru opportun d'écarter les faits les moins intéressants, comparés aux autres, à cause du peu de liberté que j'avais et des circonstances dans lesquelles j'écrivais.

Si, à une époque plus heureuse, je trouve le temps et le loisir de relire et d'améliorer ce travail, je le ferai, et j'y ajouterai ce qui me paraîtra utile. Si

le temps ne m'est pas donné, il pourra toujours, quel qu'il soit, servir à la seule fin pour laquelle il a été entrepris. Il préservera de l'oubli beaucoup d'événements dont le souvenir aurait pu se perdre après les pillages des archives et des secrétaireries du Saint-Siége. La révélation de ces événements deviendra peut-être un jour avantageuse aux intérêts ou à la défense de la Religion.

Reims, 7 février 1812.

H., CARDINAL CONSALVI.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SECOND ET DERNIER.

Mémoires sur diverses époques de ma vie. 1
Mémoires sur mon ministère. 221

FIN DE LA TABLE.

DG 798.35 .C6 1864 v.2
SMC
Consalvi, Ercole,
1757-1824.
Mmoires du Cardinal
Consalvi, secrtaire
AKE-2544 (mcsk)